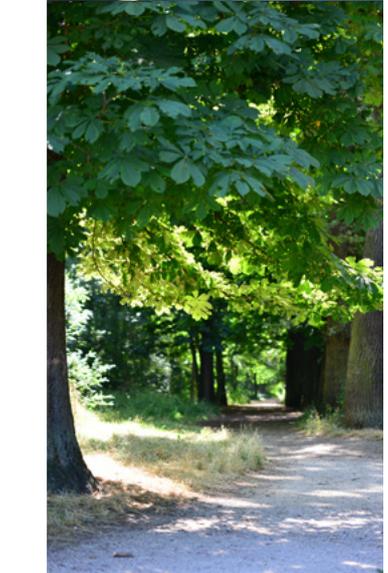


**MISSION D'INFORMATION
ET D'ÉVALUATION
DU CONSEIL DE PARIS**

LES BOIS DE BOULOGNE ET DE VINCENNES

LE RAPPORT

PRÉSIDENTE - **VALÉRIE MONTANDON**
RAPPORTEUR - **ÉMILE MEUNIER**



Mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris

Rôle et gestion des bois de Boulogne et de Vincennes

Présidente : Valérie MONTANDON

Rapporteur : Émile MEUNIER

Membres de la Mission : Samia BADAT-KARAM, Véronique BALDINI, Geneviève GARRIGOS, Célia BLAUDEL, Pierre-Yves BOURNAZEL, Maud GATEL, Jean-Philippe GILLET, Catherine IBLED, Halima JEMNI, Brigitte KUSTER, Nathalie LAVILLE, Béatrice LECOUTURIER, Franck MARGAIN, Camille NAGET, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle REMY-LELEU, Chloé SAGASPE, Hamidou SAMAKÉ



MOT DE LA PRÉSIDENTE



Dans une ville aussi dense et dynamique que Paris, la place donnée à la nature se révèle essentielle pour notre qualité de vie.

Les bois de Boulogne et de Vincennes, lieux uniques dans notre aire urbaine, possèdent une identité spéciale héritée des nombreux aménagements entrepris par nos prédécesseurs mais aussi de l'incomparable capacité d'adaptation de la nature. Comme habitante et élue du 12^{ème} arrondissement, je mesure cela régulièrement au Bois de Vincennes. Faire du sport ou simplement se promener y prend une autre dimension et renforce les bienfaits physiques et mentaux que nous y cherchons.

Canicules l'été, grand froid l'hiver, crues de la Seine ou disparition de certaines espèces animales en ville : les effets du changement climatique sont de plus en plus visibles dans notre quotidien. Paris doit s'adapter... et vite ! C'est une évidence. Nous devons donner toute leur place aux Bois de Boulogne et de Vincennes dans manière de relever ce défi de taille.

Le groupe Changer Paris, autour de Rachida DATI et de sa Présidente, Catherine DUMAS, a fait sien cette ambition en initiant cette Mission

d'Information et d'Évaluation.

Cet objectif nous a aussi guidés collectivement tout au long de ces six mois de travaux. Les 140 experts, élus, acteurs du Bois ou agents de la Ville auditionnés et les 81 contributions écrites reçues nous ont rappelé l'importance de trouver un équilibre entre les activités humaines et la préservation de la nature. Je souhaite remercier chacun d'entre eux pour ces contributions précieuses à la réflexion collective des élus de la mission.

Les défis qui nous attendent pour redonner envie aux Parisiens de fréquenter les Bois sont multiples et nombreux. Le changement climatique nous pousse à réévaluer notre approche en matière de gestion et d'anticipation des enjeux naturels et humains liés aux Bois. Les attentes sont nombreuses autour des activités sportives, culturelles et festives tout en ayant le souci de préserver la faune, la flore et la tranquillité de ces deux lieux. L'accessibilité et la sécurité reviennent souvent dans les préoccupations des usagers des Bois. D'autres aspects se révèlent aussi complexes comme la gestion des réalités sociales qu'ils abritent et les diverses questions humaines qu'elles suscitent.

Si les 68 préconisations formulées dans ce rapport ont fait l'objet d'un consensus politique, une seule doit s'imposer à nous désormais : matérialiser l'ambition portée dans cette Mission ! Elle permettra de faire des Bois de Vincennes et de Boulogne des lieux qui aideront pleinement Paris à répondre aux enjeux de notre siècle !

Valérie MONTANDON

MOT DU RAPPORTEUR



En me lançant dans cette mission sur les bois parisiens, je n'imaginai pas combien ce sujet était complexe et politique. L'espace y est limité et les besoins nombreux, ce qui nous oblige à faire des choix. Leur vocation naturelle est indéniable et doit rester prioritaire, surtout dans un contexte de changement climatique et de manque d'espaces verts en ville. Mais les bois répondent également à d'autres besoins essentiels tels que la détente, le sport ou les activités culturelles. Malheureusement, ils sont aussi confrontés à des problèmes sociaux tels que le sans-abrisme et la prostitution.

Notre mission a consisté à examiner en détail toutes les fonctions des bois, leur utilisation et leur gestion, et à proposer des améliorations lorsque cela nous a semblé nécessaire. Nous avons abordé tous les sujets, dont ceux qui provoquent des débats dans les médias ou au Conseil de Paris, tels que l'abattage des arbres, la sécurité, les événements festifs, le trafic automobile, l'état des bâtiments ou la coordination entre Paris et les communes limitrophes. Nous avons clairement dit quand les choses fonctionnaient bien, quand ce n'était pas le cas ou lorsqu'un travail complémentaire s'avérait utile pour décider (par exemple concernant l'éclairage ou les pelouses sportives). Nous avons

toujours cherché à comprendre les enjeux pour mettre en lumière les décisions auxquelles tout responsable politique en charge des bois est ou sera confronté. La plupart du temps, nous nous sommes accordés sur les décisions prises, et notamment sur l'essentiel : la priorité donnée à la nature. Parfois, comme c'est normal, nous avons des divergences, plus souvent me semble-t-il sur l'intensité ou les modalités d'une mesure que sur la mesure elle-même. Par exemple, tout le monde s'accorde sur la nécessité de retirer les poubelles, mais des questions peuvent se poser sur le maintien de certains sites.

Pour toute cette implication, l'honnêteté de nos débats et, je dois le dire, les bons moments partagés, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres de la mission, sa présidente, ainsi que les membres de l'administration qui ont rendu ce travail possible.

Après six mois de travail intense, plus de cent auditions et des centaines de documents analysés, je conclus que les bois sont bien gérés, même s'il est toujours possible d'améliorer les choses. J'ai été impressionné par le dévouement et la compétence des fonctionnaires en charge de nos bois.

J'espère que ce rapport vous offrira une vue d'ensemble claire des enjeux liés aux bois, que vous soyez simple usager ou expert. Les recommandations faites résultent d'un compromis entre les différents groupes politiques. Je les considère comme une base solide pour mener nos futures politiques publiques, essentielles pour répondre aux défis du réchauffement climatique à l'échelle métropolitaine.

Émile MEUNIER

REMERCIEMENTS

En tant que Présidente et Rapporteur de cette Mission d'Information et d'Évaluation, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à toutes les personnes et aux institutions qui ont participé aux auditions et ont contribué par leurs écrits. Leur expertise et leur expérience ont été essentielles pour enrichir les travaux de la MIE.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement tous les membres de la MIE ainsi que tous les collaborateurs pour leur participation active et leur engagement tout au long de ces six mois de travail intense.

À ce jour, cette MIE est celle qui a rassemblé le plus grand nombre de contributions, qu'elles soient orales ou écrites. Ceci témoigne de la transversalité des thèmes abordés, qui touchent non seulement au secteur des Bois, mais aussi et surtout à l'intérêt croissant pour nos deux « poumons verts » parisiens.

Cette grande quantité d'informations et de témoignages a été traitée avec brillance, intelligence et équilibre par Michel DES BOSCS et l'équipe du Bureau des Missions de l'Assemblée que nous tenons à féliciter tout particulièrement.

L'engagement et la vive attention portée aux enjeux des Bois par tous les participants ont créé une atmosphère positive et constructive qui a prévalu tout au long de la mission.

Valérie MONTANDON, Présidente
Emile MEUNIER, Rapporteur

SOMMAIRE

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE	P.4
ÉDITO DU RAPPORTEUR	P.5
REMERCIEMENTS	P.6
INTRODUCTION	P.8
I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	P.11
1. Les bois de Boulogne et de Vincennes, héritage d'une histoire singulière	P.12
2. Des sites naturels historiquement protégés : effets, évolution et limites	P.18
3. Des réservoirs de biodiversité reconnus et en évolution	P.28
II. LE PATRIMOINE BÂTI DANS LES BOIS : ENTRE NÉCESSITÉS URBAINES ET UNE HISTOIRE À PRÉSERVER	P.45
1. Les lieux d'implantation de services aux publics et les aires d'accueil des gens du voyage	P. 46
2. Le patrimoine bâti et architectural des bois	P. 49
III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS : LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES	P. 57
1. Des fonctions multiples aux usages variés	P.57
2. Rôle, gestion et évolution des concessions	P.72
3. Les enjeux associés aux différents usages des bois : entre besoins urbains et environnement naturel	P.78
4. Des réalités sociales contrastées	P.101
5. Les impacts des usages des bois sur la biodiversité	P.108
6. Des intérêts divers pouvant créer des conflits d'usages dans les bois	P.117
IV. UNE GOUVERNANCE IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS, FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS	P.119
1. Le rôle des différentes collectivités	P. 120
2. Regards croisés des collectivités riveraines des bois de Boulogne et de Vincennes	P. 123
3. Ce qui se fait ailleurs à l'étranger	P. 127
PRÉCONISATIONS	P.131
GLOSSAIRE	P.138
ANNEXES	P. 141

Introduction

Le Conseil de Paris a créé par délibération 2023 DDCT 85 en date des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023, une dix-neuvième Mission d'information et d'évaluation (MIE), la cinquième de la présente mandature, sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes.

I- Création de la mission

Présentée par Rachida DATI, Présidente du groupe Changer Paris, et signée par 28 membres du groupe Changer Paris, la demande de création de cette mission (**annexe 1**) a reçu une réponse favorable de la Maire de Paris et a fait l'objet d'un projet de délibération adopté à l'unanimité par l'Assemblée parisienne (**annexe 3**). Les objectifs de la mission sont précisés dans l'exposé des motifs de cette délibération (**annexe 2**) comme suit :

- ▶ évaluer le rôle et l'héritage des bois de Boulogne et de Vincennes, notamment leur place dans le Paris actuel, leurs usages tant individuels que collectifs, leur biodiversité et leur patrimoine historique ;
- ▶ évaluer les enjeux relatifs à la gestion de ces bois, notamment en termes de changement climatique, de partage de l'espace, d'accessibilité et de mobilité, de sécurité et de réalités sociales contrastées ;
- ▶ évaluer la place des communes riveraines dans la gestion concertée et partagée des bois ;
- ▶ évaluer les moyens et les stratégies actuels de la Ville pour répondre à ces différents enjeux et leurs possibles évolutions.

La MIE, installée le 12 octobre 2023, a porté à sa présidence Valérie MONTANDON (groupe Changer Paris). Son rapporteur est Émile MEUNIER (groupe Les Écologistes de Paris). La mission est composée de conseillers de Paris appartenant à tous les groupes politiques du Conseil de Paris (**annexe 4**).

II- Périmètre de la mission

En s'appuyant sur l'expertise des acteurs de terrain, de chercheurs, de scientifiques ou encore de collectivités, d'associations et d'usagers, la mission s'est attachée à explorer largement les différents sujets relatifs aux deux bois parisiens énumérés ci-après.

III- Axes de travail

▶ Biodiversité et patrimoine naturel et culturel

La mission a tenté de comprendre comment concilier la préservation et le développement de la biodiversité avec les activités humaines et les conséquences inhérentes aux zones urbaines. Elle a évalué également le patrimoine culturel (notamment architectural) et naturel (notamment paysager) des deux bois en lien avec leur histoire, et a étudié les stratégies de préservation, de développement et de revalorisation mises en œuvre.

▶ Cohabitation des usages

La MIE a étudié les différents usages et leur cohabitation, qu'il s'agisse de pratiques sportives, culturelles ou évènementielles. Elle a veillé particulièrement à entendre le point de vue des usagers, des riverains et du personnel.

▶ Gouvernance, mode de gestion et concessions

La mission s'est attachée à comprendre le cadre juridique dans lequel la gestion des deux bois est assurée et a examiné l'articulation des différents outils de planification, notamment les documents

d'urbanisme parisiens, mais aussi de l'État, de la Région et de la Métropole.

Elle a évalué les modalités de la gouvernance et de la concertation entre les communes riveraines des bois et la Ville de Paris.

Enfin, la MIE a étudié les concessions* des équipements, qui doivent concilier leur activité avec la préservation de l'environnement et avec les autres usages des bois.

▶ Modes de vie et réalités sociales

La mission a abordé la question des modes de vie, à travers l'accueil des gens du voyage et des habitants des bateaux logements.

Par ailleurs, elle a abordé la question des réalités sociales contrastées présentes dans chacun des bois, notamment la question des personnes sans-abri et des personnes en situation de prostitution.

▶ Sécurité, propreté, gestion des risques

La MIE a examiné les problématiques de sécurité, qu'il s'agisse de la délinquance ou d'incivilités, et de propreté. Elle a abordé par ailleurs la gestion des risques naturels (incendies, inondations, tempêtes, approvisionnement des plans d'eau) sous les angles de la prévention, de l'anticipation, de la gestion de crise et de la résilience.

▶ Accessibilité et mobilité

La mission a étudié l'aménagement de l'espace public et toutes les mobilités dans les bois notamment la voiture, les transports en commun, les mobilités douces, les mobilités partagées et la signalétique. Elle a examiné également la question de l'accessibilité des bois, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

▶ Insertion dans le tissu urbain

Enfin, la mission a étudié l'attrait des deux bois parisiens, leur valorisation et leur insertion dans la ville en réalisant un parangonnage auprès d'autres collectivités françaises et internationales qui disposent de lieux équivalents en cœur de métropole.

IV- Méthode et calendrier

1 - Calendrier des auditions et contributions écrites

La mission a procédé à 14 séances d'audition entre le 19 octobre 2023 et le 2 février 2024 et entendu **140** personnes (**annexes 5**). Elle a aussi recueilli **81** contributions écrites (**annexe 6**).

2 - Les questionnaires

Afin de compléter son information, la MIE a adressé un questionnaire à un panel de 55 titulaires de concessions des bois (**annexe 7**) et un autre questionnaire à 21 collectivités riveraines des bois (**annexe 8**).

3 - Les visites

La mission a procédé à 5 visites de terrain aux bois de Boulogne et de Vincennes, en car ou à pied, avec le soutien logistique et technique de la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE).

4 - La documentation

La MIE a bénéficié d'une large documentation sur les questions intéressant les deux bois (rapports,

INTRODUCTION

ouvrages spécialisés, etc.) dont la liste figure dans la bibliographie (**annexe 9**).

V- Plan et préconisations du rapport

Ce rapport est constitué des quatre parties suivantes :

- ▶ Première partie : les poumons verts de Paris, enjeux de l'adaptation au changement climatique.
- ▶ Deuxième partie : le patrimoine bâti dans les bois : entre nécessités urbaines et une histoire à préserver.
- ▶ Troisième partie : les enjeux des bois urbains : la cohabitation de la nature et des usages.
- ▶ Quatrième partie : une gouvernance impliquant de nombreux acteurs, face aux défis contemporains.

Au terme de ses travaux, la Mission a adopté à l'unanimité les préconisations qui sont présentées au fil des développements et récapitulées en conclusion du rapport.

Les préconisations proposées par chaque groupe politique sont présentées en **annexe 10**

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Issus d'une longue histoire, les deux bois parisiens constituent aujourd'hui un ensemble de sites naturels protégés, riche d'une précieuse biodiversité.



1. Les bois de Boulogne et de Vincennes, héritage d'une histoire singulière

Les bois de Boulogne et Vincennes ont une surface respective de 846 et 995 hectares (ha)¹. Environ 300 000² arbres se répartissent sur ces 1 840 ha. Ces deux plus grands espaces végétalisés parisiens, accessibles au public, sont « *un miracle de l'histoire* », estime l'historien Jean-Michel DEREK qui remarque que paradoxalement : « *Dans ces bois, tout est artificiel [...] tout a été conçu par l'homme [...] Ces bois resteront toujours les réceptacles d'une nature rêvée. Ces bois ont été conçus comme un décor pour citadins* »³.

Après la tempête Lothar de 1999, des plans de gestion arboricole développeront une approche durable et résiliente des bois afin qu'ils contribuent à la stratégie d'adaptation parisienne au changement climatique.

A. Deux sites chargés d'histoire⁴

a. Des bois au cœur du pouvoir jusqu'au milieu du XIXe siècle

D'abord réserves de chasse royales, les deux bois accueillent des résidences royales ou princières dans leur périmètre ou à proximité immédiate. Philippe Auguste fait bâtir un manoir, à l'origine du futur Château de Vincennes. Si les souverains cessent d'y habiter régulièrement après Louis XI, en raison de sa transformation définitive en prison d'État, le bois continue d'être entretenu, agrandi et replanté. À l'ouest, François I^{er} fait construire le château de Madrid, aujourd'hui disparu, et enclore une partie de la forêt pour former le parc de Boulogne. Au XVIII^{ème} siècle, y sont aussi édifiés les châteaux de la Muette et de Bagatelle.

b. L'empreinte indélébile du Second Empire (1852-1870)

Louis-Napoléon Bonaparte est très influencé par les parcs et les jardins qu'il a vus à Londres durant son exil. Lorsqu'il accède au pouvoir, en décembre 1848, les bois parisiens sont mal entretenus et ne possèdent aucune organisation générale. Dès 1849, le bois de Boulogne est cédé à la Ville de Paris et l'ingénieur Adolphe ALPHAND l'aménage en promenade publique entre 1853 et 1858.

Napoléon III souhaite faire du bois de Vincennes le pendant, à l'est de Paris, du bois de Boulogne. Les travaux y débutent en 1857 par le creusement du lac des Minimes. La Ville de Paris, qui en devient propriétaire en 1860, poursuit sa métamorphose.

Adolphe ALPHAND propose pour ces bois des aménagements d'ensemble sur le modèle des parcs anglais, avec la création de deux vastes réseaux hydrographiques. Leurs abords donnent lieu à de vastes opérations immobilières.

1. Source : Plan de gestion arboricole 2021-2035. NB : surface du bois de Boulogne issue du chiffre INSEE 1968, repris par le Plan de gestion arboricole 2021-2035, avec la réserve suivante (p. 6/155) « certaines limites de gestion ont changé depuis »

2. Recensement de 2002

3. Audition de Jean-Michel DEREK, docteur en histoire, le 9 novembre 2023

4. Annexe 11 - chronologies « abrégées » des bois

En 1860, Napoléon III inaugure le Jardin d'acclimatation à Boulogne, deux hippodromes prennent place dans les bois (Longchamp en 1857, Vincennes en 1863), d'autres concessions s'y installent pour rendre plus agréables ces promenades publiques à perpétuité⁵.

La transformation de ces deux bois s'inscrit dans un plan d'ensemble plus vaste des espaces verts de la capitale⁶ sous la double supervision du baron Haussmann et de Napoléon III.

c. Des bois réceptacles d'ambitions successives après 1870

La Ville de Paris dispose d'un prestigieux service des Promenades et des Plantations créé en 1854 par Adolphe ALPHAND mais Jean-Michel DEREK⁷ estime qu'il échouera à s'imposer au bois de Boulogne, face aux acteurs sportifs et mondains, avec l'ouverture d'un troisième champ de courses en 1873 (hippodrome d'Auteuil), du Racing club en 1882, du Polo équestre en 1892 ou encore du Parc des Princes en 1896.

Côté Vincennes, ce Service s'inclinera également, mais face à l'armée, au « *parti colonial* » et à l'État. La militarisation du bois de Vincennes, commencée sous Louis-Philippe dès 1840⁸, se poursuit avec la construction d'une cartoucherie en 1874, du quartier Carnot en 1889, qui a été échangé avec la Ville de Paris contre une possession du Champ-de-Mars⁹. Ultérieurement, sur les terrains militaires restitués au bois, après la Seconde Guerre mondiale, des plaines de jeux sont aménagées, l'allée royale percée en 1964 et le Parc Floral réalisé en 1969.

Vincennes accueille deux manifestations majeures : l'Exposition coloniale¹⁰ de 1907 (1,8 million de visiteurs) et l'Exposition coloniale internationale et des pays d'Outre-mer en 1931 (8 millions de visiteurs), dans le sillage de laquelle le zoo de Vincennes est créé en 1934. Enfin, l'État y installe en 1947 un institut dédié au sport, devenu aujourd'hui l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) et une université, après les événements de mai 68¹¹. Les bois de Boulogne et Vincennes sont classés respectivement en 1957¹² et 1960¹³.

Après 1977, la Ville n'est plus administrée par l'État, mais Jean-Michel DEREK note que les bois « *restent pour beaucoup des bois fourre-tout. Quand Paris ou l'État ne savent pas quoi faire d'une mission, ce sont les Bois qui vont les accueillir* »¹⁴ comme en témoigne dès 1995 l'implantation du centre de rétention administrative (CRA)¹⁵ à Vincennes.

En 2014, la fondation Louis Vuitton ouvre ses portes dans le bois de Boulogne et celles du Parc Zoologique de Paris, plus communément appelé zoo de Vincennes, rouvrent après une rénovation en profondeur. Entre 2016 et 2018, une aire d'accueil des gens du voyage est livrée dans chaque bois.

5. Les lois de cession imposent à la Ville de conserver aux bois leur caractère de promenade publique à perpétuité

6. Avec le parc des Buttes Chaumont au nord et le parc Montsouris au sud. Cf. Adolphe Alphand, Les promenades de Paris, Paris, J. Rothschild éditeur, 1867-1873

7. Audition de Jean-Michel DEREK, le 9 novembre 2023

8. Le Fort Neuf de Vincennes a été construit entre 1841 et 1844, la redoute de Gravelle entre 1840 et 1845

9. Audition de Jean-Michel DEREK, le 9 novembre 2023

10. Lors de l'Exposition universelle de 1889 : l'esplanade des Invalides fut dédiée aux expositions des colonies françaises et du ministère de la Guerre, faisant de cette manifestation la première véritable Exposition coloniale française

11. Les 40 000 m² de bâtiments seront détruits en 1980 (Le Monde - L'université de Vincennes sera démolie - 30 juillet 1980)

12. Arrêté du 23 septembre 1957

13. Décret du 22 novembre 1960 (notamment pour contrer un projet de création de stade de cent mille places)

14. Audition de Jean-Michel DEREK, le 9 novembre 2023

15. Utilisé pour retenir les étrangers auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français et a décidé de procéder à leur éloignement forcé

Depuis 2016, les bois accueillent annuellement le festival We Love Green, engagé dans les enjeux de transition écologique, au cœur du bois de Vincennes¹⁶, après de premières éditions au parc de Bagatelle. Le bois de Boulogne accueille également des événements en plein air, tels que la Fête à Neuneu. En 2018, l'extension de Roland-Garros sur une partie des serres d'Auteuil, illustre encore l'absence d'« ambition clairement définie »¹⁷ pour ces deux bois selon Jean-Michel DEREK.

Toutefois, il reconnaît « la révolution paysagère qui a eu lieu à Vincennes au cours des 50 dernières années. À la vue des cartes des années 1950/1960, il y avait un polygone sans arbres de plus de 300 ha. Des démonstrations aéronautiques y étaient même données. Aujourd'hui, il y a un massif boisé assez conséquent »¹⁸.

d. Des lieux de mémoires

► Les colonies et la Grande Guerre

Un jardin d'essai colonial est créé en 1899 dans le bois de Vincennes pour coordonner les expériences agronomiques afin de développer les productions coloniales au profit de la Métropole de l'Empire. De mai à octobre 1907, le site accueille l'exposition coloniale avec la construction de plusieurs pavillons et la présentation de diverses attractions. Il deviendra un lieu de mémoire avec plusieurs monuments en hommage aux combattants des troupes coloniales morts pour la France.

► L'hommage « inachevé » à Beethoven

En 1904, un comité se crée pour l'érection d'un monument à Beethoven. Son installation est projetée dans le parc du Ranelagh¹⁹, mais à la suite de complications administratives, le bois de Vincennes en hérite. Le sculpteur José de Charmoy, chargé de la commande décède en 1914, sans avoir terminé la statue. Seul demeure aujourd'hui un immense piédestal, avec ses quatre génies incarnant la Symphonie héroïque, la Sonate pathétique, la Neuvième symphonie et la Sonate au clair de lune.

► La mission dite « civilisatrice » et les « zoos humains »

En 1931, l'Exposition coloniale internationale et des pays d'Outre-Mer accueille, sur plus de 110 ha, des pavillons coloniaux français et étrangers, diverses reconstitutions et organise l'exhibition de plusieurs centaines de « figurants indigènes ». Le texte de la plaque apposée Porte Dorée (12^e)²⁰ indique : « Cette immense propagande a contribué à légitimer la colonisation. Le 15 novembre 1931, l'exposition s'est achevée après que 33 millions de tickets d'entrées furent vendus. Le Palais de la Porte Dorée, qui a abrité le musée permanent des colonies, est aujourd'hui le principal vestige de cette période d'apogée de l'expansion coloniale ».

À l'entrée du Jardin d'acclimatation (16^e), une plaque rappelle qu'en 1931, une centaine de Kanaks furent conduits depuis la Nouvelle-Calédonie dans ce lieu, où depuis 1877 des exhibitions ethnographiques avaient lieu régulièrement. Elle précise : « Des milliers de visiteurs sont alors venus voir ceux que l'on présentait comme des « sauvages polygames et cannibales » et dénonce « l'un des tout derniers « zoos humains », symbole d'une époque où l'autre avait été regardé comme un « animal » en Occident ».

En outre, une plaque au 3 avenue Mathurin Moreau (19^e) rappelle que « le 19 septembre 1931,

16. L'édition 2023 a réuni 93 000 personnes sur la plaine de la Belle-Etoile

17. Audition de Jean-Michel DEREK, le 9 novembre 2023

18. Ibidem

19. Décret du Président de la République, daté du 20 décembre 1909

20. Les textes des trois plaques ont fait l'objet d'un vote unanime du Conseil de Paris, lors de sa séance des 10 et 11 décembre 2012.

dans l'ancien pavillon des Soviets de l'exposition des Arts décoratifs de 1925, sera inaugurée une contre-exposition coloniale intitulée « La vérité sur les colonies », à l'initiative des surréalistes, de militants de la CGTU et d'opposants au colonialisme ».

► La Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale

Le monument de la Cascade du Bois de Boulogne, situé Carrefour de Longchamp, rappelle que derrière l'étang du Réservoir, trente-cinq martyrs âgés de 18 à 22 ans, appartenant à cinq organisations différentes²¹, furent fusillés par les nazis en août 1944, moins de dix jours avant la Libération de Paris.

B. Les évolutions depuis la tempête Lothar de 1999

a. Un événement majeur dans l'histoire récente des bois

Le 26 décembre 1999, la tempête Lothar provoque des dégâts considérables dans les deux bois : à Vincennes, 210 ha d'espaces arborés, soit 20 % de sa surface, sont dévastés à plus de 40 %²² et à Boulogne, plus de 28 000 arbres (de plus de 17,5 cm de diamètre) sont à terre, soit l'équivalent de près de 128 ha détruits.²³



Tempête Lothar au bois de Vincennes (Source : DICOM)

Dès l'automne 2000, un vaste programme de restauration des peuplements est lancé. « Un travail assez exceptionnel a été mené à l'époque puisqu'en 2005 [...] les zones forestières étaient reconstituées ». Cet événement majeur a provoqué un « rajeunissement brutal de la forêt »²⁴ indique Aurélien DELBAERE, ingénieur forestier au sein de la division du bois de Boulogne.

b. Le renforcement de l'espace forestier

En 2003, à l'initiative de la Ville de Paris, deux chartes d'aménagement durable des bois sont signées

21. Forces françaises de l'intérieur, francs-tireurs et partisans de la ville de Chelles, membres de l'Organisation civile et militaire de la jeunesse, Jeunes Chrétiens Combattants et membres du réseau Turma Vengeance.

22. Plan de gestion arboricole du bois de Vincennes 2006-2020, page 49

23. Plan de gestion arboricole du bois de Boulogne 2006-2020, page 56

24. Audition d'Aurélien DELBAERE, le 19 octobre 2023

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

avec les collectivités limitrophes²⁵.

Les objectifs de ces chartes sont de :

- ▶ réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels ;
- ▶ réduire fortement la circulation automobile pour une promenade tranquille ;
- ▶ reconquérir l'espace public et gérer les activités dans la cohérence et la transparence ;
- ▶ innover dans les modes de gestion et de gouvernance.

Par ailleurs, Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale rappelle que la tempête de 1999 fut « l'évènement fondateur » des plans de gestion arboricoles (PGA)²⁶ qui sont étudiés dans la première partie de ce rapport. D'un point de vue arboricole, l'évènement a été vu « comme une opportunité pour rajeunir les bois ».

L'importance des dégâts en 1999 a démontré l'absence de résilience « des populations d'arbres homogènes »²⁷.

c. Les bois et le changement climatique

Les deux bois occupent une place importante dans la stratégie d'adaptation de Paris au réchauffement climatique²⁸. Les arbres contribuent en effet à créer des îlots de fraîcheur* grâce à la combinaison de l'ombre et de l'évapotranspiration* fournies par la végétation, qui permet de diminuer sensiblement la température.

Entre 2021 et 2023, près de 9 ha ont été plantés dans les deux bois (6 ha en secteur forestier et 3 ha en secteur paysager) dont 6,2 ha de « renouvellement » (replantations suite à des abattages sur une surface égale) et 2,7 ha de « création » (reconquête des espaces)²⁹

Estimation des arbres : décompte versus surface

La direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) indique que les arbres des bois de Vincennes et de Boulogne ne sont pas comptabilisés à l'unité. L'estimation du nombre d'arbres par bois (150 000) est faite à partir de la surface de canopée* et de la densité d'arbres sur les surfaces forestières. Étant donné le taux de mortalité et les replantations dans certaines parcelles et la pousse spontanée de sujets, il vaut mieux privilégier, dans les bois, une approche en surface arborée, plutôt qu'en nombre d'arbres.

Paris porte aussi l'ambition de débitumer* massivement l'espace public pour rafraîchir la ville, grâce à l'infiltration des eaux pluviales.

Les bois y contribuent, comme l'illustre la transformation de l'ancien espace à vocation routière en espace végétalisé sur l'esplanade Saint-Louis en 2019-2020³⁰ ou la route de Suresnes « avec une allée qui a été piétonnisée en 2019 et qui a fait l'objet d'une renaturation en partie centrale »³¹.

La réouverture de la rivière des Minimes et la future rivière sur la plaine Mortemart s'inscrivent aussi dans

²⁵. Celle du bois de Vincennes a été signée entre la Ville de Paris, et les villes de Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Vincennes, Charenton-le-Pont, le Conseil Général du Val-de-Marne, et le Conseil Régional d'Île-de-France. Boulogne-Billancourt, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Conseil Régional d'Île-de-France et l'Association des Maires des Hauts-de-Seine ont approuvé celle concernant le bois de Boulogne

²⁶. Audition de Christophe NAJDOVSKI, le 9 novembre 2023

²⁷. Ibidem

²⁸. Le changement climatique recouvre un ensemble de phénomènes climatiques étudiés par la Mission d'information et d'évaluation « Paris à 50° » en 2023

²⁹. Entre 2021 et 2023, pour le bois de Boulogne, 3,4 ha ont été plantés (1,8 en secteur forestier et 1,6 en secteur paysager) dont 2 ha en « renouvellement » et 1,4 ha en « création ». Pour le bois de Vincennes, 5,4 ha ont été plantés (3,8 en secteur forestier et 1,6 en secteur paysager) dont 4,2 ha en « renouvellement » et 1,2 ha en « création ».

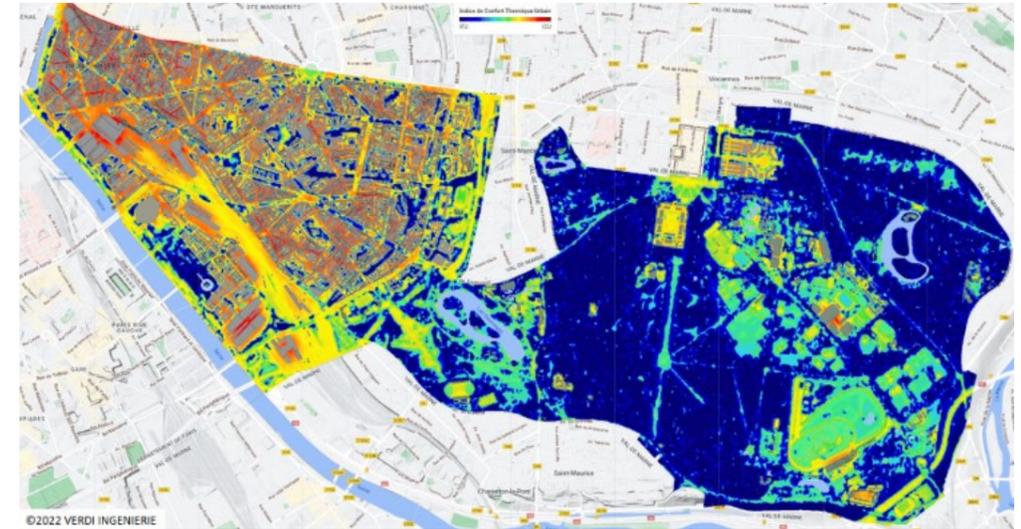
³⁰. Surface végétalisée = 17 240 m², source : DEVE et contribution écrite du SGVP - Répartition des compétences relatives au périmètre du château de Vincennes et projets en cours

³¹. Audition de Christophe NAJDOVSKI, le 9 novembre 2023

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

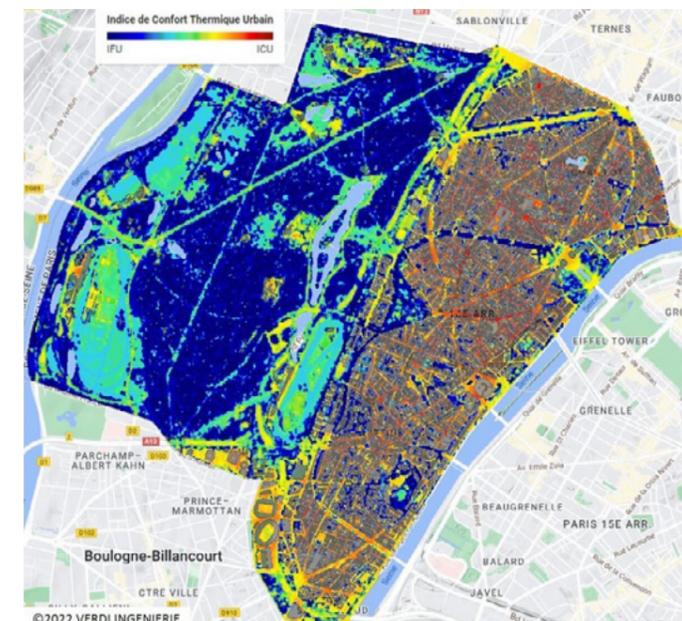
cette lutte contre les effets du dérèglement climatique en créant des milieux aquatiques, ainsi que des zones humides, indispensables îlots de fraîcheur.

Les deux cartes ci-après mettent en évidence le rôle d'îlots de fraîcheur de chacun des bois dans le tissu urbain de Paris :



Îlots de chaleur du 12e arrondissement

(source : carte des îlots de chaleur des arrondissements de Paris, construction21.org)



Îlots de chaleur du 16e arrondissement

(source : carte des îlots de chaleur des arrondissements de Paris, construction21.org)

Les deux « poumons verts » doivent enfin s'adapter au changement climatique qui impacte le patrimoine arboricole. La diversification des essences d'arbres plantées et le choix de végétaux résistants à la chaleur et aux périodes de sécheresse, présentant un intérêt pour la biodiversité, sont donc recherchés³².

Préconisation

- 1- Valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique des bois grâce à des parcours permettant de faire connaître les lieux, éléments et paysages remarquables, associant une signalétique inclusive et des outils innovants (ex : flash code qui permettrait d'avoir accès à un audioguide).

2. Des sites naturels historiquement protégés : effets, évolution et limites

Après avoir examiné les sites naturels qui composent les deux bois, cette rubrique décrit les différentes normes qui assurent leur protection et aborde les limites associées.

A. La composition des sites naturels des deux bois

Les bois de Vincennes et de Boulogne sont composés de différents espaces paysagers et arborés dont la structure, héritage des compositions historiques, offre une variété de paysages pour les usagers tout en préservant la nature et les continuités écologiques* (trames verte et bleue*).

a. L'approche paysagère au coeur de la gestion des bois

- **Les Plans de gestion arboricoles (PGA)** : ils proposent une restauration des compositions paysagères historiques à travers 4 objectifs³³:
 - préserver et renforcer le massif forestier ;
 - préserver et restituer l'alternance entre boisements et clairières ;
 - valoriser le patrimoine arboré ;
 - renforcer le maillage des zones d'intérêt écologique existantes.

► **Le cahier d'orientation paysagère** : sous l'impulsion du Ministère en charge de la transition écologique³⁴, la DEVE a engagé un travail avec l'Inspection des sites et les Architectes des Bâtiments de France (ABF) pour créer une cartographie détaillée et une analyse des unités paysagères des bois de Boulogne et de Vincennes. Le résultat de cette collaboration est un document qui a été approuvé par la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS) qui répertorie et décrit 30 unités paysagères, dont 12 se trouvent au bois de Boulogne et 18 au bois de Vincennes. Carine SALOFF-COSTE, directrice des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris, souligne : « Ce document est notre

32. Ce point est développé dans la partie I. 3. B. Les plans de gestion arboricole : bilan, débats, perspectives
 33. PGA des bois de Vincennes et de Boulogne 2021 - 2035
 34. Méthodologie nationale visant à encourager les territoires à élaborer leurs propres Atlas des Paysages

socle pour toute évolution, toute élaboration de nouveaux projets dans les deux bois »³⁵

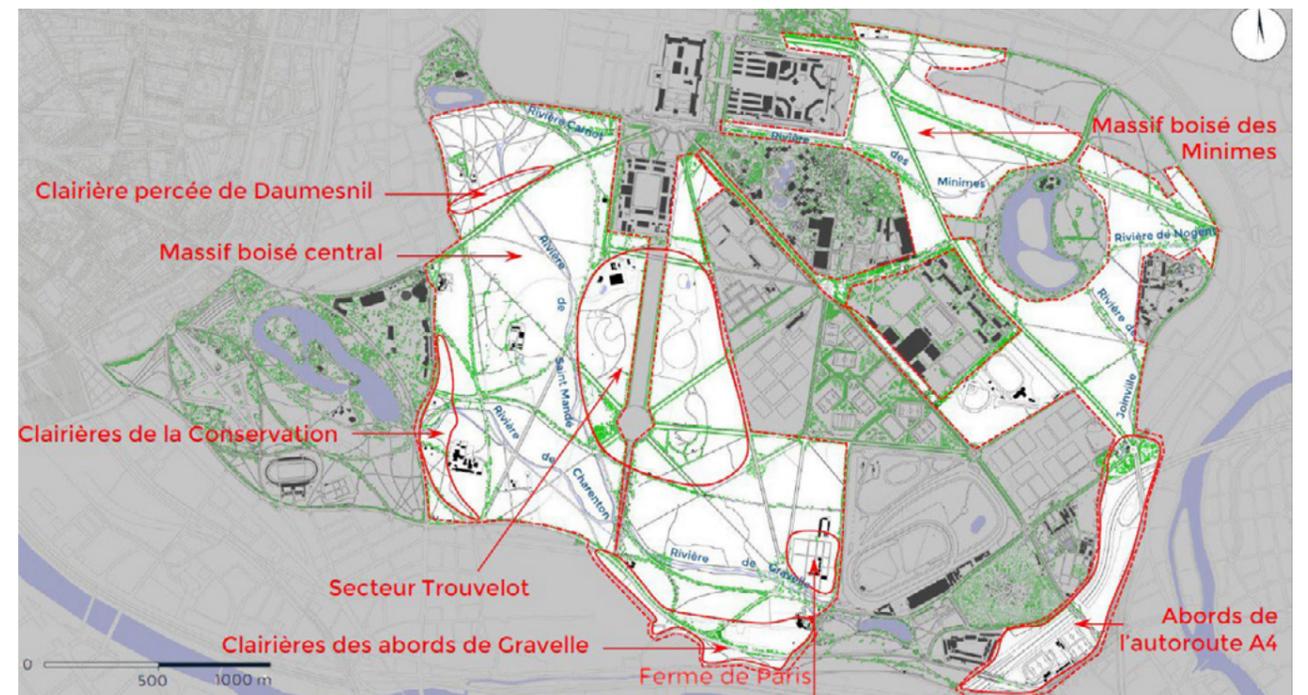
► **La gestion du réseau hydrographique** : les plans d'eau des bois, tous artificiels, ont été aménagés par ALPHAND - entièrement au bois de Boulogne, et pour la plus grande partie au bois de Vincennes. S'ils ont été pensés initialement dans un objectif esthétique d'accompagnement de la promenade et constituent des mises en scène paysagères de la nature, ils permettent également une continuité de la trame bleue et le développement de la biodiversité.

En effet, la présence de végétation de berge, ripisylve, permet la circulation de la faune aquatique (crustacés, poissons, crapauds, etc.) dans une relative sécurité en offrant un effet corridor. L'aménagement du bois de Vincennes est actuellement complété en faisant resurgir des rivières et en créant des mares. L'enquête réalisée par l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) en 2019³⁶ montre que 57 % des visiteurs des bois vont au bord de l'eau, alors que cette eau n'occupe environ que 3 % de la surface des bois. Le bois de Boulogne est également bordé par la seule berge naturelle de Seine de Paris.

b. Le patrimoine arboré et paysager des bois

Le bois de Vincennes :

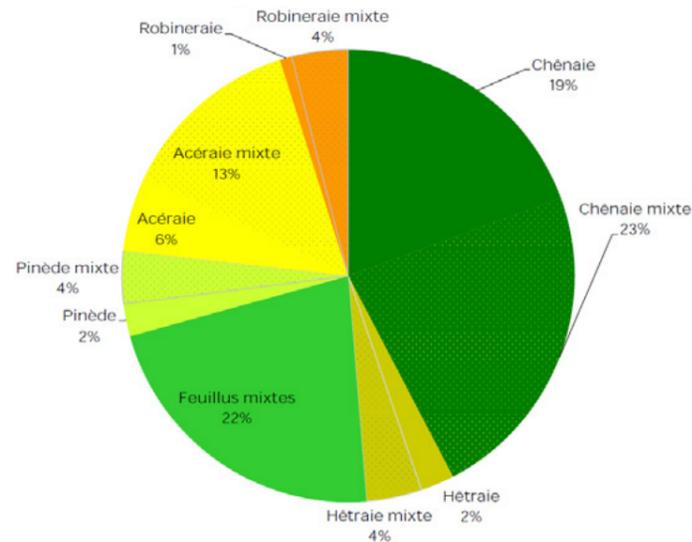
► Le massif forestier couvre 490 ha et est composé de peuplements variés, dominés par le chêne, aussi bien en composition qu'en âge. Il se décompose en massif « fermé » qui bénéficie d'un sol riche, et en massif « ouvert », qui fait l'objet d'une gestion visant à maintenir des clairières et des prairies. Le massif forestier est divisé en 2 massifs boisés (massif central et massif des Minimes), séparés par des espaces clôturés et construits.



Massif forestier – répartition des ensembles paysagers (source : DEVE)

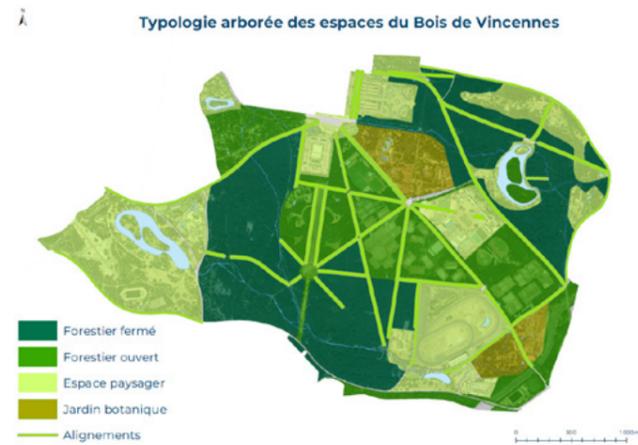
35. Audition de Carine SALOFF-COSTE, le 9 novembre 2023
 36. Enquête bois 2019 réalisée par l'APUR, en lien avec la Ville de Paris (DEVE et DDCT)

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les peuplements forestiers au bois de Vincennes (source : DEVE).

- Les espaces paysagers (308 ha) sont composés d'essences indigènes et d'une large gamme d'essences exotiques ou horticoles*. Les essences plantées sont adaptées aux conditions du sol et de climat et sont sélectionnées pour leur intérêt esthétique (coloration du feuillage, floraison intéressante, etc.). Ces espaces alternent des milieux fermés et des milieux ouverts ;
- Les sites du Jardin Botanique (62 ha) : le bois de Vincennes compte deux des quatre sites du Jardin Botanique de Paris, le Parc Floral et l'Arboretum. En comptant l'École Du Breuil, dont la vocation est liée à la botanique, on dénombre plus de 4500 arbres d'essences variées, soit plus de 500 espèces différentes ;
- Les alignements d'arbres : 47 kilomètres d'alignements ornent le bois, soit plus de 5 500 arbres qui accompagnent les voies, circulées ou non. Outre l'aspect esthétique, les alignements permettent d'isoler la promenade des nuisances sonores et de fournir un ombrage ;
- Les plans d'eau : 24 ha, soit 2,5 % de la surface du bois.

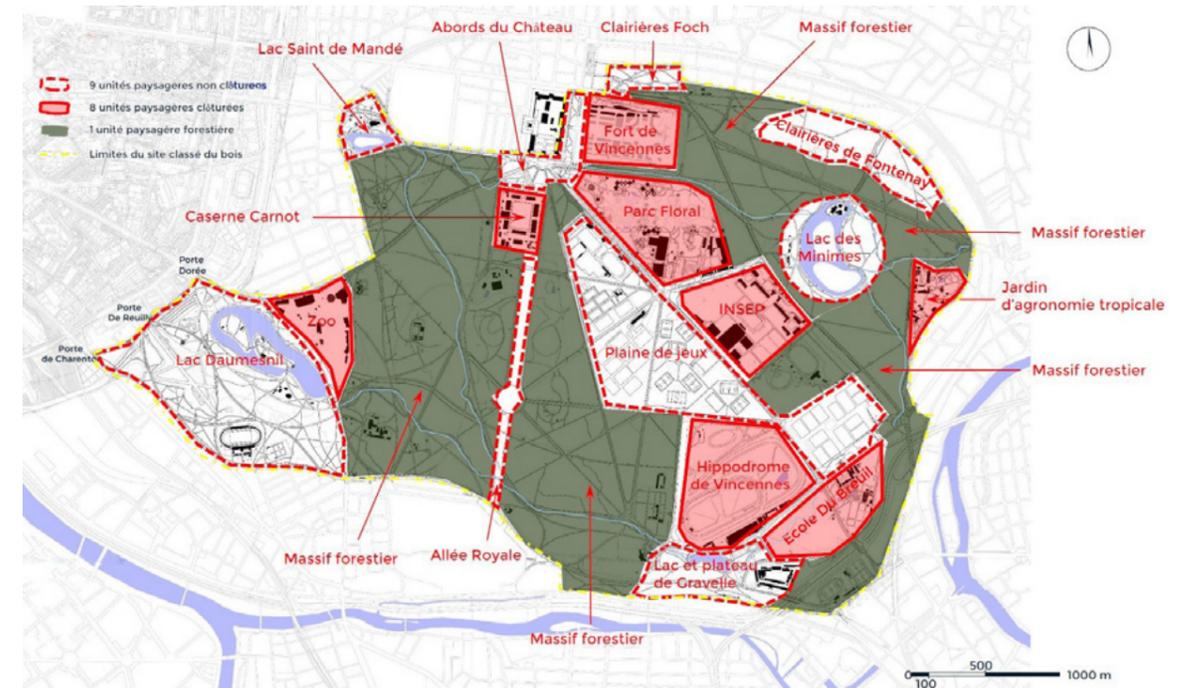


Typologie arborée des espaces du bois de Vincennes (source : DEVE)



Trame bleue du bois de Vincennes en 2023 (source : DEVE)

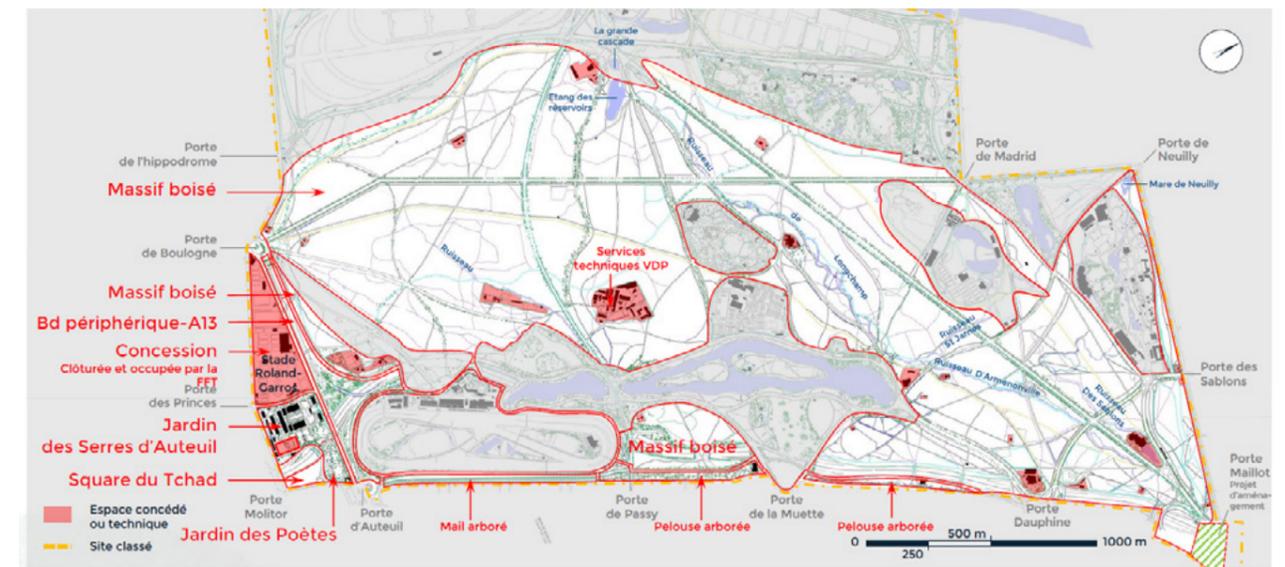
I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Plan des 18 unités paysagères du bois de Vincennes (source : DEVE).

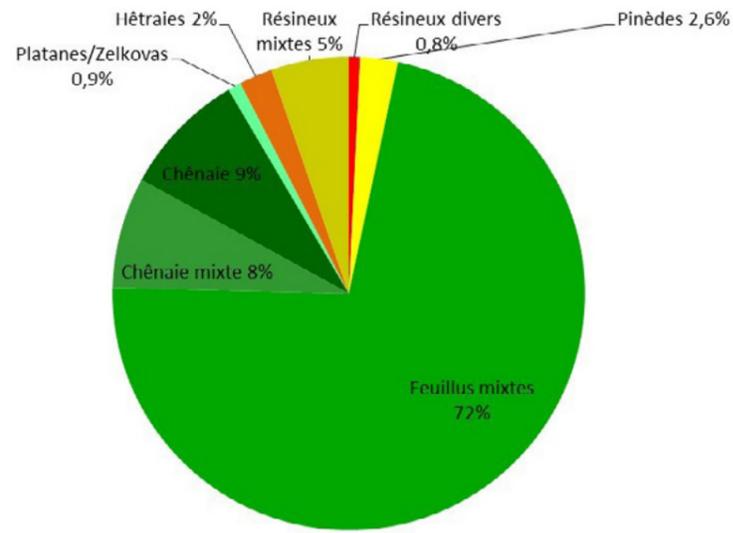
Le bois de Boulogne :

- Le massif forestier couvre 463 ha et est composé en majorité d'associations mixtes de feuillus. Il se décompose en massif « fermé » (337 ha) avec des peuplements d'âges variés, réguliers ou irréguliers et en massif « ouvert » (126 ha), fortement fréquenté par le public qui se compose de futaies de platanes, d'autres feuillus et de clairières. Les arbres sont moins hauts qu'au bois de Vincennes à cause d'un sol plus pauvre. Le massif est relativement dense au sud ;
- Les pinèdes, emblématiques des paysages du bois de Boulogne du second Empire ;



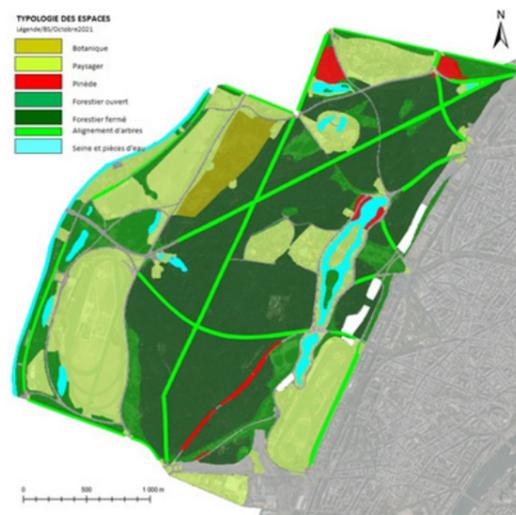
Massif forestier - répartition des ensembles paysagers (source : DEVE).

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

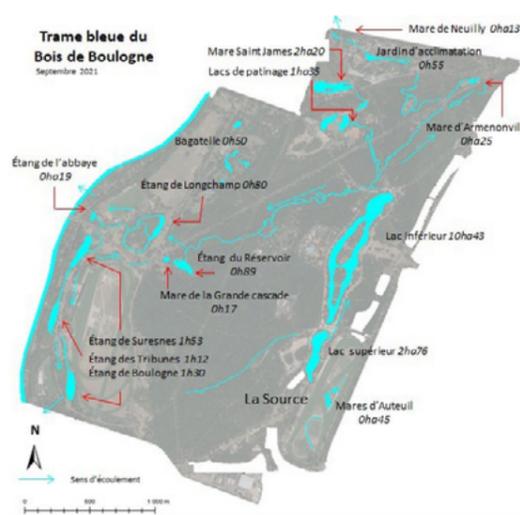


Les peuplements forestiers (source : DEVE).

- Les espaces paysagers : 240 ha, qui rassemblent les secteurs les plus transformés et les plus travaillés pour restaurer et préserver le paysage hérité d'ALPHAND, tout en garantissant un accueil du public sécurisé ;
- Le Jardin Botanique : le parc de Bagatelle qui s'étend sur 24 ha et qui est l'un des 4 pôles du Jardin Botanique de Paris ;
- Les alignements d'arbres : 32 kilomètres, soit 4034 arbres ;

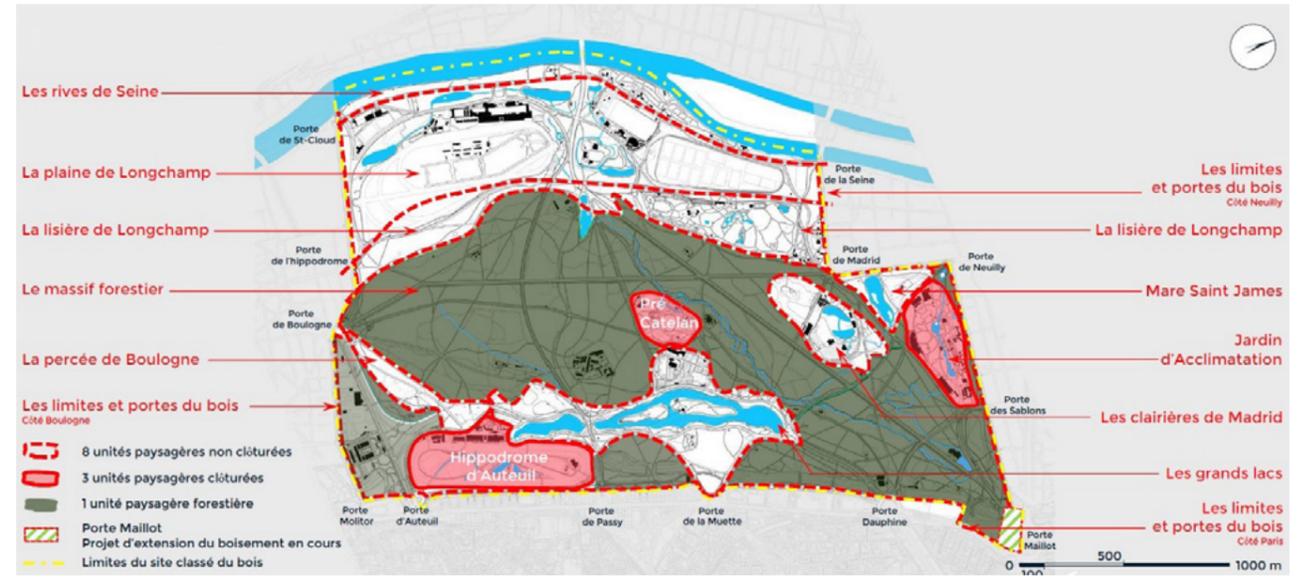


► Typologie d'arbres des espaces du Bois de Boulogne (source : DEVE)



Trame bleue du bois de Boulogne (source : DEVE)

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS, ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Plan des 12 unités paysagères du bois de Boulogne (source : DEVE).

B. Leur classement

Les bois de Vincennes et de Boulogne sont des sites naturels classés et, à ce titre, protégés par de nombreux documents de planification. Les objectifs sont multiples : conserver en l'état et préserver de toute atteinte des espaces paysagers remarquables, protéger, préserver et favoriser la biodiversité aujourd'hui et, demain, faire face au changement climatique. Le tableau qui suit récapitule les différentes normes et protections qui s'appliquent aux deux bois.

Tableau récapitulatif des documents s'appliquant aux bois Parisiens

Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) : identifie les bois de Boulogne et de Vincennes comme des espaces à préserver et à valoriser en tant qu'espaces boisés, naturels et de loisirs.

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) inscrit les bois de Boulogne et de Vincennes comme réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques d'intérêt régional. Il identifie les bois comme Zones Nationales d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II. Le bois de Boulogne comporte également 2 ZNIEFF de type I.

Plan de déplacement urbain d'Ile de France (PDUIF) : demande de réduire les coupures urbaines régionales du réseau cyclable et identifie les voies concernées dans les bois.

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) « Seine-Normandie » invite notamment à identifier et préserver les milieux humides et aquatiques.

Le Plan Local d'Urbanisme de 2006 (PLU) :

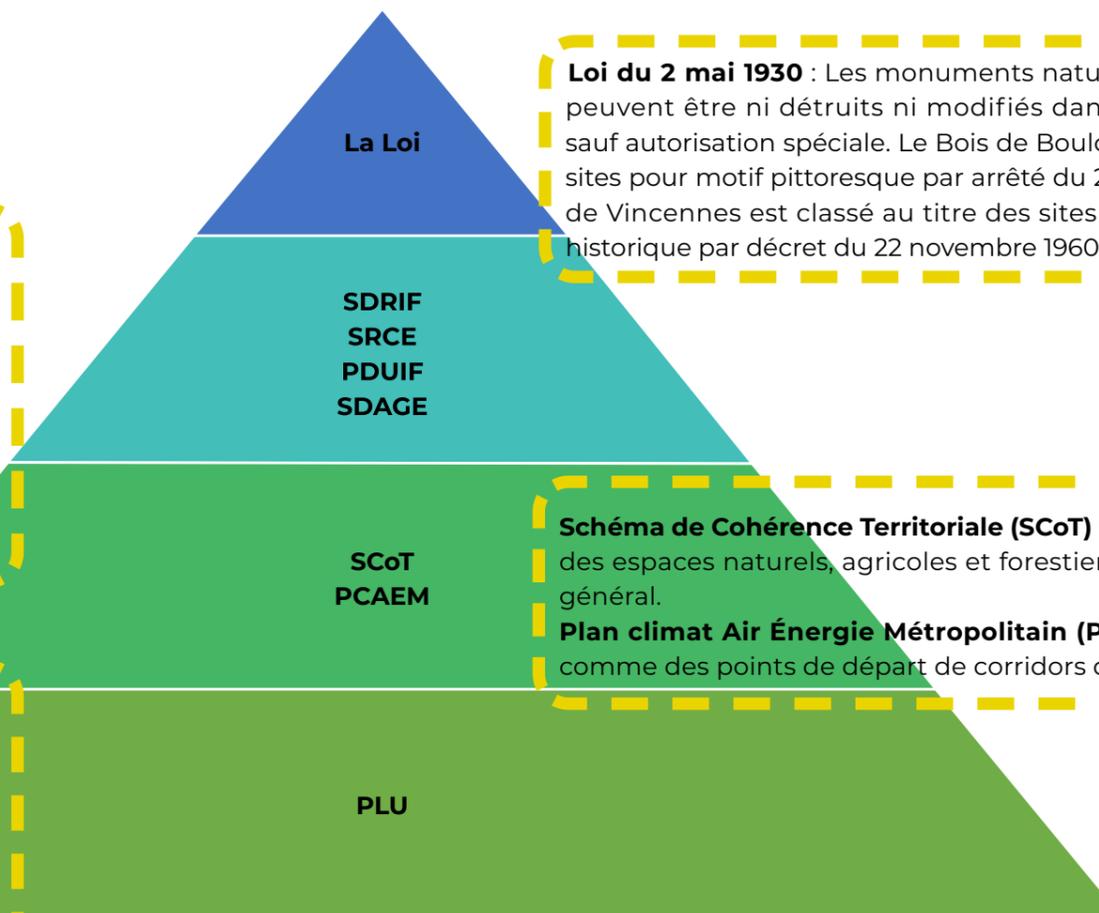
- ▶ Classe les 2 bois en zone N (naturelle et forestière) qui assure une protection forte des 2 bois notamment en définissant des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) dans lesquels les constructions peuvent être autorisées sous certaines conditions.
- ▶ Classe 84 % de la zone N du bois de Boulogne et 87 % de la zone N du bois de Vincennes en espaces boisés classés (EBC) ce qui interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- ▶ Comporte une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique en faveur de la cohérence écologique. L'un de ses objectifs est de préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité des bois tout en maintenant leur vocation multifonctionnelle.

Le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb) en cours de révision : présente un encadré territorial spécifique sur les bois de Boulogne et de Vincennes. Il oriente le PLUb vers un renforcement de la protection des bois selon les principes développés dans le plan Biodiversité, le SRCE et le SDAGE à savoir mettre en valeur le rôle écosystémique des bois et leur place dans le maillage d'espaces verts métropolitains. Le PLUb encadre strictement les constructions dans les bois et à leurs abords afin de garantir la biodiversité et les caractéristiques patrimoniales de ces ensembles. Dans le même temps, le PLUb favorise l'accès aux bois et assure leur multifonctionnalité : espaces de nature, de promenade, de détente, de sport, de culture, intergénérationnels, etc. **L'objectif est de faire cohabiter harmonieusement les multiples usages des bois tout en développant leur patrimoine naturel et la biodiversité qu'ils accueillent.**

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) réaffirme l'importance de la zone N et des bois en matière de corridor écologique, de réservoir de biodiversité et réaffirme l'ambition de limiter l'artificialisation avec un principe strict de compensation. L'atlas graphique étend la protection des bois par rapport au PLU avec l'extension de la zone N du bois de Boulogne, l'augmentation des EBC en lien avec la réduction et la modification de certains STECAL, la réduction de la surface totale des STECAL et leur refonte géométrique, la suppression d'anciens STECAL.

Comporte 2 OAP thématiques :

- ▶ OAP n°1 « biodiversité et adaptation au changement climatique » : réaffirme l'objectif d'augmentation des surfaces des sols non minéralisés ou le cas échéant le principe de compensation par déminéralisation d'une surface supérieure, fixe les objectifs de préserver et restaurer les corridors arborés majeurs (corridor arboré reliant le bois de Boulogne au parc de Saint-Cloud et sa connexion avec la Seine, et corridor arboré reliant le bois de Vincennes à Nogent-sur-Marne et sa connexion avec la Marne et la vallée de la Seine), de minimiser les coupures que représentent les grandes avenues en réduisant la place de la voiture individuelle (circulation et stationnement), de préserver et développer le caractère des dernières berges naturelles de la Seine et de ses abords dans le bois de Boulogne.
- ▶ OAP n°5 « Liens métropolitains » : fixe l'objectif d'améliorer l'accessibilité des bois depuis leurs lisières, de favoriser les continuités et les liaisons intercommunales en requalifiant les itinéraires pour les mobilités actives, d'améliorer les qualités paysagères des Bois et de mettre en valeur les usages, les espaces singuliers et le patrimoine bâti.



Loi du 2 mai 1930 : Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Le Bois de Boulogne est classé au titre des sites pour motif pittoresque par arrêté du 23 septembre 1957 ; Le Bois de Vincennes est classé au titre des sites pour motif pittoresque et historique par décret du 22 novembre 1960.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCot) : interdit la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sauf exception d'intérêt général.

Plan climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) : identifie les bois comme des points de départ de corridors de la trame arborée*.

- ▶ **Plan biodiversité** : contribue à la cohérence des plans de renforcement de la biodiversité des collectivités limitrophes et développe un schéma commun de continuités vertes liant les bois, les espaces verts, les cimetières et les espaces publics plantés ainsi que les continuités bleues liant le fleuve, les rivières, les canaux et les milieux humides.
- ▶ **Plan climat Air Énergie** : renforcement de la trame verte et bleue. Prévoit de protéger et développer la biodiversité dans les 2 bois, d'y réaliser des inventaires faunistiques et floristiques, de définir des espaces de relâche pour la faune sauvage.
- ▶ **Le Plan de Gestion Arboricole (PGA)** de chacun des 2 bois : Guide les opérations d'entretien du patrimoine arboré des bois. Approche paysagère plus développée, gestion des arbres singuliers, gestion écologique d'ensemble plus poussée et spécifique selon la zone, prise en compte des changements climatiques.
- ▶ **Plan Arbres de la Ville de Paris**
- ▶ **L'atlas des paysages** : cartographie et analyse détaillée des unités paysagères des 2 bois. Outil de connaissance des 2 bois selon des critères objectifs de description et outil de gestion et d'aménagement permettant d'enrichir la réflexion et les orientations sur leurs paysages et leurs vocations d'usage.
- ▶ **Charte d'aménagement durable des Bois** : signée en 2003 en lien avec les collectivités riveraines. Fixe 4 axes majeurs : réhabiliter les paysages et restaurer les milieux naturels, réduire fortement la circulation, reconquérir l'espace public, innover dans les modes de gestion et de gouvernance, associer usagers et acteurs locaux.
- ▶ **Certification ISO 14001 des bois** : pour une gestion durable des bois. Se traduit pas un vaste plan d'action pour réduire les impacts environnementaux et engager le public dans la démarche (création d'espaces clos, méthodes douces d'entretien, réduction de la circulation et du stationnement, revégétalisation d'espaces minéraux, création de milieux humides, réduction et tri des déchets, réduction des pollutions lumineuses, formation des personnels aux enjeux environnementaux, réduction des énergies fossiles et des consommations d'énergie, maîtrise des consommations d'eau.
- ▶ **Règlement des Bois de Boulogne et de Vincennes** : fixe les conditions d'usages des bois.
- ▶ **Déclaration de politique environnementale**

La limitation de la constructibilité dans les bois

Les bois sont soumis à un principe général d'inconstructibilité.

Ils sont les seules parties du territoire parisien classées en zone N. Par dérogation, les constructions possibles sont définies par les secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL) qui représentent 5,2 % de la zone N.

Le PLU de 2006 autorise des extensions de 3 % au plus des surfaces construites dans les STECAL.

Le PLU arrêté en juin 2023 interdit toute extension de construction. L'emprise des STECAL diminue de 33,5 ha. Dans les STECAL « projet », les droits à construire sont limités. La surface au sol, les hauteurs et les types de constructions admises sont strictement encadrés. Les constructions existantes peuvent néanmoins être transformées ou voir leur destination modifiée.

Hors STECAL, seuls 39 bâtis identifiés dans les bois peuvent faire l'objet d'un changement de destination.

	Nombre de STECAL		Surface totale STECAL (m ²)		Augmentation max de l'emprise au sol (m ²)		Emprise au sol maximum (m ²)	
	PLU	PLUb	PLU	PLUb	PLU	PLUb	PLU	PLUb
Bois de Boulogne	35	34	736 480	453 234	2 500	100	1 900	700
Bois de Vincennes	47	117	546 050	494 287	1 650	1 950	9 950	1 250
Total	82	151	1 282 530	947 521	4 150	2 050	11 850	1 950

Évolution des STECAL et des emprises constructibles maximales dans le PLU bioclimatique

(source : direction de l'urbanisme)

C. Les limites observées

Le dispositif normatif et prescriptif qui encadre la gestion des bois, s'il est complet et protecteur, est néanmoins complexe avec des outils de portées juridiques différentes. Celui-ci émane d'acteurs divers. Ses objectifs sont parfois difficilement conciliables avec la multiplicité des usages et des besoins des usagers. En outre, ce dispositif n'écarte pas totalement le risque de mitage* des bois causé par des installations « temporaires qui durent ».

a. De nombreux documents aux portées juridiques différentes

La multiplicité des documents qui protègent et réglementent les bois, avec des portées juridiques différentes, peut entraîner une complexité de gestion, de coordination et de hiérarchisation des usages. En effet, les documents stratégiques incitatifs doivent respecter les obligations législatives et réglementaires d'urbanisme. De plus, ces nombreux documents peuvent représenter une complexité de compréhension pour les citoyens.

b. Des objectifs difficiles à concilier

De plus, certaines prescriptions et mesures peuvent se révéler difficilement compatibles avec les multiples usages. C'est notamment le cas de l'éclairage qui, selon le PLU, doit être réduit pour protéger la biodiversité, mais dont l'absence, pour les usagers des bois, peut accentuer un sentiment d'insécurité et constituer un enjeu de mobilité. De même, les règlements en vigueur encadrent fortement l'implantation de mobiliers urbains dans les bois alors que l'installation d'abris voyageurs ou encore de sanitaires, par exemple, pourraient répondre à une demande des usagers dans un contexte urbain et de forte fréquentation.

c. Des installations provisoires qui interrogent

Enfin, les installations « temporaires qui durent » doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ces projets, qui font l'objet d'un permis de construire précaire³⁷, ont une durée limitée mais peuvent être prorogés sur autorisation ministérielle. On recense, pour le bois de Boulogne, un permis précaire accordé³⁸ et, pour le bois de Vincennes, quatre permis précaires³⁹.

Ces demandes d'occupation temporaire se révèlent relativement importantes. Frédéric MASVIEL, chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris (UDAP 75)⁴⁰, constate « une surexploitation des usages qui peuvent parfois constituer une forme de menace d'intégrité sur la qualité des lieux ou de la préservation faunistique et floristique [...] tout usage temporaire, qui peut être ponctuel ou avoir tendance à perdurer va inévitablement créer d'autres usages, d'autres besoins connexes ou annexes »⁴¹. Ces installations peuvent par ailleurs contribuer au mitage des bois, rompant ainsi les continuités écologiques et paysagères.

Préconisations

- 2- Mettre en valeur le réseau hydrographique des deux bois :
 - ▶ Augmenter la fréquence des curages et des faucardages* des pièces et cours d'eau ;
 - ▶ Améliorer la communication en cas de pollution aux cyanobactéries dans les plans d'eau afin de prévenir leurs effets néfastes sur la santé publique : affichages de proximité, communication sur les réseaux sociaux et sur Internet ;
 - ▶ Poursuivre l'objectif de continuité de la trame bleue, avec notamment la création de mares privilégiant des revêtements d'étanchéification naturels comme l'argile plutôt que synthétiques et sans que le projet n'implique d'abattage d'arbres ;
 - ▶ Dresser un état de la berge naturelle du bois de Boulogne et définir de façon concertée avec Voies Navigables de France et les riverains, la manière d'améliorer l'état de cet espace (voirie, eaux usées des péniches, etc.).
- 3- Adopter le principe de l'arrêt du mitage des bois.

³⁷. Les permis précaires nécessitent, tout comme les permis de construire de droit commun en site classé des bois, une autorisation spéciale de l'État après avis de la Commission des Sites (CDNPS)

³⁸. Permis précaire accordé en 2016 au centre AUREOLE, renouvelé en 2019 et 2022 : PC 075 116 15 P0059 autorisé le 18/03/2016, PC 075 116 19 V0006 autorisé le 17/09/2019, PC 075 116 22 V0002 autorisé le 09/06/2022

³⁹. - ADOMA, 21 route des Fortifications, 102 logements provisoires / foyer migrants : PC 075 112 21 P0029 jusqu'au 31/12/2024
 - Ministère des Armées, cours des Maréchaux, création de deux bâtiments précaires : PC 075 112 22 P0008 accordé le 27/07/2022, jusqu'au 31/12/2031
 - INRAE, 45 avenue de la Belle Gabrielle, dispositifs en toiture et capteurs au sol pour quantifier émissions de gaz, PC 075 112 23 P0032 accordé le 13/11/2023 jusqu'au 31/12/2026
 - Préfecture de Police, 45 avenue de l'École de Joinville, centre d'hébergement d'urgence : PC 075 112 19 P0054 accordé le 17/07/2020 pour une durée de 5 ans

⁴⁰. Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) - Ministère de la Culture

⁴¹. Audition de Frédéric MASVIEL le 9 novembre 2023

3. Des réservoirs de biodiversité reconnus et en évolution

Cette partie s'attache à définir la biodiversité présente dans les deux bois avant d'examiner les orientations des plans de gestion arboricoles mis en œuvre et les débats qu'ils suscitent, puis de retracer quelques pratiques dont la mission a pris connaissance auprès d'autres collectivités.

A. État des lieux de la biodiversité des deux bois urbains parisiens

La distance entre l'habitat des Français et le plus proche point de nature spontanée augmente de 600 mètres par an⁴². Les bois parisiens, au cœur d'une métropole dense et urbaine, sont donc une opportunité pour les Parisiens et ses riverains. Ces réservoirs de biodiversité s'inscrivent dans une gestion durable des bois en milieu urbain.

a. Définition de la biodiversité

Pour Serge MULLER, chercheur à l'institut systématique, évolution, biodiversité du Muséum d'histoire naturelle, la biodiversité peut se définir comme la « *diversité du vivant* »⁴³ selon trois niveaux d'organisation : écosystémique*, spécifique et génétique.

L'espèce humaine peut en tirer de nombreux bénéfices, notamment des services d'approvisionnement (nourriture, bois, molécules à vocation pharmaceutique, etc.), des services de régulation (régulation du climat, de l'eau, pollinisation*, etc.), des services culturels (esthétisme, détente, loisirs, etc.) et de support (photosynthèse*, cycle de l'eau, etc.)⁴⁴. 68 % des réserves de biodiversité franciliennes se situent dans les forêts, y compris à leurs lisières.

Plus de la moitié de la population mondiale réside dans des zones urbaines, ce qui rend cruciale la nécessité de réfléchir aux interactions entre toutes les formes de vie présentes dans ces environnements, y compris les êtres humains et leur milieu. Outre son importance intrinsèque, la promotion de la biodiversité urbaine est essentielle pour garantir aux citoyens une bonne qualité de l'air, de l'eau, une régulation de la température, ainsi qu'une source de bien-être physique et psychique.

b. La biodiversité urbaine

Selon Serge MULLER⁴⁵ la biodiversité urbaine se compose d'une biodiversité « autochtone » (espèces indigènes présentes en milieu urbain comme l'écureuil, le rouge-gorge, etc.), une biodiversité « naturalisée » (espèces introduites qui se reproduisent spontanément dans le milieu urbain et qui peuvent

⁴². Audition de Marc-André SELOSSE, professeur au Muséum national d'histoire naturelle et à l'Institut universitaire de France, le 1er février 2024

⁴³. Audition de Serge MULLER, le 19 octobre 2023

⁴⁴. Audition de Jean-Louis DUCREUX, le 19 octobre 2023

⁴⁵. Audition de Serge MULLER, le 19 octobre 2023

parfois être envahissantes comme l'ailante, la perruche à collier, etc.), une biodiversité « domestique » (espèces introduites volontairement et gérées par l'homme comme les chiens, les chats, etc.) et une espèce « ingénieur », l'espèce humaine.

De plus, la biodiversité urbaine (flore, fonge* et faune) occupe des mosaïques d'habitats plus ou moins artificialisés dans les villes : des espaces minéralisés (immeubles, parkings, etc.), des milieux végétalisés ouverts (pelouses, plates-bandes fleuries, etc.), des espaces boisés (alignements d'arbres, squares, forêts urbaines, etc.) et des milieux aquatiques (rivières plans d'eau, etc.) et zones humides associées.

Il existe des espèces qui se sont adaptées au milieu urbain ou sont commensales* de l'homme. C'est le cas du pigeon ou du rat.

En ville, la biodiversité est relativement dégradée et appauvrie mais présente plusieurs intérêts : services écosystémiques rendus, continuités écologiques (trame verte et bleue) et éducation des citoyens à la biodiversité et au vivant de manière générale.

c. La biodiversité dans les bois parisiens

Les bois de Boulogne et de Vincennes sont reconnus comme des réservoirs de biodiversité par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avec, du fait de leur implantation géographique, des contraintes en termes de pollutions sonore et atmosphérique (proximité du périphérique et de l'autoroute A13 au bois de Boulogne et du périphérique et de l'autoroute A4 au bois de Vincennes).

L'atlas de la nature de Paris 2020⁴⁶ dresse un état des lieux de la faune, de la flore et de la fonge dans chacun des deux bois et de leurs interactions. À ce jour, les éléments disponibles ne permettent pas de dégager une tendance sur l'évolution de la biodiversité dans les bois.

► La Flore

Concernant la flore, on rencontre dans les bois parisiens une grande diversité de plantes exotiques et de variétés horticoles, toutes strates confondues (arbres, arbustes, herbacées). Mais les bois sont aussi des sites à caractère naturel abritant la plus grande diversité d'espèces végétales sauvages du territoire parisien⁴⁷.

Sur les 1620 espèces végétales sauvages en Ile-de-France et les 637 espèces rencontrées à Paris, on en retrouve 361 dans le bois de Boulogne et 472 dans le bois de Vincennes. Certaines ne se rencontrent que dans l'un des deux bois et nulle part ailleurs à Paris, c'est le cas de quatre espèces protégées⁴⁸.

On retrouve également 37 espèces patrimoniales dont 15 sont menacées et 22 sont rares, permettant notamment le classement en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Aujourd'hui 3 espèces d'arbres sont particulièrement fragilisées en Ile de France du fait de maladies ou du réchauffement climatique, il s'agit du frêne, du châtaignier et du chêne.

► La Faune

Concernant la faune, 164 espèces différentes ont été répertoriées dans le bois de Boulogne et 173 dans le bois

⁴⁶. Ville de Paris - Atlas de la nature de Paris 2020.

⁴⁷. Source : DEVE - note sur le diagnostic biodiversité des bois de Boulogne et Vincennes

⁴⁸. Cardamine Impatiens, Carex depauperata, Eruca vesicaria, Falcaria vulgaris

de Vincennes. « *La faune revient* » affirme Philippe JACOB, chef de la division biodiversité et animal en ville de l'agence d'écologie urbaine de la Ville de Paris, qui voit ce retour comme la conséquence d'une bonne gestion des espaces. Dans les inventaires réalisés dans les deux bois, on trouve tous les taxons* d'insectes, de crustacés, d'amphibiens, de reptiles et de nombreuses espèces protégées d'oiseaux, insectes et vertébrés non aviens*.

d. Une gestion durable des bois

La gestion des bois parisiens s'inscrit dans une démarche de certification ISO 14001 - depuis 2001 pour le bois de Boulogne et 2011 pour le bois de Vincennes - visant à adopter des méthodes de gestion prenant en compte la protection de l'environnement. Pour les bois, cela se décline à travers des objectifs listés dans la déclaration de politique environnementale des bois parisiens, notamment l'objectif de « *maintenir et développer la qualité des milieux (sol, lacs et rivières, écosystèmes, etc.) pour préserver la diversité biologique et assurer la continuité écologique au sein de Paris et de l'Île-de-France* ». Sur le terrain, cela s'est traduit par le réaménagement, la rénovation et la végétalisation de nombreux espaces : 8000 m² végétalisés sur la route de la Ceinture du lac Daumesnil Nord au bois de Vincennes, 8700 m² rénovés et 6600 m² végétalisés sur la route de Suresnes au bois de Boulogne par exemple⁴⁹.

e. Les zones d'intérêt écologique et le partage des espaces

La biodiversité urbaine a besoin de milieux variés (milieux ouverts, buissons, zones de lisières, forêts, roselières*, milieux humides, etc.), de tranquillité « *il faut penser à quelques zones où les chiens ne peuvent pas entrer parce que leur en laisser l'accès est absolument terrible pour la faune qui vit à moins d'un mètre de haut* »⁵⁰ et de continuités : « *des continuités peuvent se faire ou s'élargir des bois vers l'intérieur de Paris. Le Trocadéro, par exemple, est un endroit très riche en oiseaux relié au bois de Boulogne par l'avenue Georges Mandel* »⁵¹.

C'est avec cette ambition que les bois disposent de zones d'intérêt écologique clôturées sur environ 50 ha, soit 5 % de la surface des bois, qui permettent de constituer des réserves de biodiversité.

f. Le rôle de l'action humaine dans la préservation de la biodiversité

S'agissant du rôle des interventions humaines dans le maintien ou la restauration de la biodiversité dans les bois parisiens, les points de vue s'opposent parfois. Pour l'association ARBRES (Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde) par exemple, « *la nature ne se façonne pas, elle s'accompagne, elle ne se gère pas* »⁵². Pour l'association PAZ (Paris animaux zoopolis), « *les bois sont avant tout un habitat pour les animaux [...] et doivent être sanctuarisés* »⁵³. Au contraire, pour Serge MULLER⁵⁴, l'objectif de la biodiversité en zone urbaine est la réponse aux besoins des populations humaines : « *si l'on peut restreindre la lumière dans les deux bois de Boulogne et de Vincennes, c'est très bien, si l'on peut restreindre le bruit, c'est très bien également. Ce ne sera que plus bénéfique pour la biodiversité mais à la condition que ce soit acceptable par la population [...] ce n'est pas en préservant la biodiversité à Paris ou ailleurs dans les villes que l'on va sauver la biodiversité mondiale* ». Il parle par ailleurs de biodiversité « *désirable et indésirable* ». En zone urbaine, « *l'homme à la légitimité d'intervenir pour favoriser certains éléments de la biodiversité ou au contraire lutter contre d'autres, ce qui ne doit*

49. Audition d'Eric LAMELOT et de Philippe JACOB, le 19 octobre 2023

50. Ibidem

51. Audition de Frédéric MALHER, membre de la ligue de protection des oiseaux (LPO), le 10 janvier 2024

52. Audition de Louis VALLIN, vice-président de l'association ARBRES, le 19 octobre 2023

53. Audition d'Amandine SANVISENS, co-fondatrice de PAZ, le 10 janvier 2024

54. Audition de Serge MULLER, le 19 octobre 2023

pas être le cas dans des réserves en milieu naturel ».

Les créations ou prolongements de plans d'eau (rivières et mares) dans les bois sont plébiscités par le public et participent à la continuité de la trame bleue et à la lutte contre le réchauffement climatique. Ces plans d'eau permettent le développement de la biodiversité et contribuent au maintien des espèces, comme la libellule ou la grenouille rieuse.

La DEVE explique que les mares sont des ouvrages artificiels, comme l'ensemble des lacs et rivières des bois parisiens, créés dans des espaces ouverts par opportunité. Elles nécessitent de creuser un décaissement, étanchéifié par une membrane de caoutchouc EPDM⁵⁵, elle-même recouverte de terre permettant l'implantation de la flore aquatique. La mare ainsi créée est mise en eau en utilisant l'eau pluviale récoltée sur les toitures ou l'eau non potable du réseau de la Ville de Paris. Une fois mise en eau, la pluviométrie compense l'évaporation de l'eau de la mare. Selon Patricia PELLOUX, directrice adjointe de l'APUR, « *c'est aussi l'occasion de concilier la préservation de l'environnement et les questions de fréquentation* »⁵⁶ en dirigeant et canalisant le public vers des itinéraires appréciés.

Les projets de mares dans le bois de Vincennes sont néanmoins contestés par certaines associations environnementales qui mettent en avant les coûts pour la nature que représentent ces créations de mares au regard des avantages rendus. Pour Marie-Noëlle BERNARD, chargée de l'antenne du groupe national de surveillance des arbres (GNSA) de Vincennes, « *les batraciens n'ont besoin d'eau que pour se reproduire, mais ils ont cette eau. Ils ont les rivières et ils ont les lacs. Ils n'ont pas besoin de mare artificielle.* »⁵⁷.

g. Le Jardin Botanique de Paris

Enfin, les deux bois parisiens abritent les quatre sites du Jardin Botanique de Paris : le parc de Bagatelle et les serres d'Auteuil au bois de Boulogne (à noter que les serres d'Auteuil ne font pas partie administrativement du bois de Boulogne mais sont situées à sa lisière) et le Parc Floral et l'Arboretum au bois de Vincennes. Le Jardin Botanique de Paris compte 15 000 espèces et variétés de plantes sur 73 ha et a pour mission la conservation des collections, leur valorisation, leur étude et l'éducation à l'environnement.

B. Les plans de gestion arboricole (PGA) : bilan, débats, perspectives

La mise en œuvre des premiers PGA entre 2006 et 2020 s'inscrit dans la réparation des dommages causés par la tempête Lothar en 1999 et le besoin de revitaliser les bois parisiens. Ces plans, répondant aux obligations réglementaires et aux chartes d'aménagement durable des bois, visent à guider la reconstruction des zones dévastées tout en préservant l'équilibre écologique et paysager. Au cœur de cette démarche, les PGA sont des instruments techniques cruciaux, élaborés par la DEVE, pour orienter la gestion arboricole et s'adapter aux évolutions climatiques et sanitaires mais qui font aussi l'objet de débats et de questionnements.

a. Objectifs et contenu

55. Ethylène-propylène-diène monomère

56. Audition de Patricia PELLOUX, le 9 novembre 2024

57. Audition de Marie-Noëlle BERNARD, le 19 octobre 2023

Après la tempête Lothar de 1999, force est de constater qu'une forêt d'un même âge et composée d'espèces similaires est peu résiliente face aux aléas naturels. Dans un contexte de changement climatique, l'objectif de diversifier les strates et les espèces dans les bois parisiens devient donc incontournable et est formalisé dans les plans de gestion arboricole.

Ces documents sont des outils techniques qui constituent un référentiel pour les intervenants des bois et permettent d'optimiser la gestion arboricole, d'assurer le suivi de la programmation des interventions à court et moyen termes et d'adapter les interventions pour tenir compte des évolutions climatiques, sanitaires ou d'usages. Ces outils d'application sont indispensables pour avoir une cohérence de gestion sur le long terme car, pour Aurélia CHAVANNE, ingénieure forestière de la division du bois de Vincennes, « *un patrimoine arboré ne se gère pas d'une année sur l'autre* »⁵⁸.

Les PGA servent de guide à la gestion du patrimoine arboré et aux espaces verts gérés directement par la DEVE ou inclus dans les concessions des bois. Les PGA portent uniquement sur la gestion arboricole et non sur la gestion du bâti des concessions.

Les PGA, fruits d'un travail pluridisciplinaire, notamment avec l'inspection des sites et les architectes des bâtiments de France, sont élaborés par la DEVE après une analyse paysagère, historique et écologique des bois. Ces documents – non délibérés en Conseil de Paris – sont présentés à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) pour validation⁵⁹. Ils donnent lieu à des bilans d'étape réguliers sur leur durée.

La Ville de Paris s'est inspirée du concept de « forêt mosaïque » en l'adaptant à ses besoins. Proposé par l'office national des forêts pour répondre aux enjeux du changement climatique, ce concept vise à renforcer la diversification des essences, par des expérimentations menées sur des îlots d'avenir et à varier les modes de sylviculture*. Il prévoit par exemple au sein d'une même forêt, de la futaie régulière, des zones de régénération naturelles, de la futaie irrégulière, des îlots d'avenir avec de nouvelles essences exotiques, des îlots d'avenir avec des essences françaises, etc.

Selon Serge MULLER, ce concept ne peut s'appliquer aux bois urbains. « *Je ne pense pas que des futaies régulières aient leur place dans ce type de forêt suburbaine. De la même manière, [...] je ne suis pas sûr qu'il faille favoriser des essences exotiques. J'aurais tendance à y préconiser d'une part, la diversité des habitats [...] et d'autre part, des forêts mélangées, non des monocultures, en y favorisant les essences autochtones, à l'exception notable du Jardin Botanique de Paris* »⁶⁰.

Pour la Ville de Paris, qui fait une application différente du concept, la « forêt mosaïque » doit permettre aux bois de remplir toutes leurs fonctions (usages, biodiversité, etc.) en proposant des espaces et des milieux différents (plaines, massifs forestiers, espaces paysagers, etc.) et en adaptant les modes de gestion en conséquence. En effet, les modes de gestion privilégient une approche sécuritaire dans les zones fréquentées, se traduisant par des abattages phytosanitaires* ou sécuritaires plus fréquents et une approche davantage tournée vers la préservation de la biodiversité dans les réserves, en limitant les interventions pour maintenir les qualités écologiques du milieu.

Pour Aurélia CHAVANNE, « *aucun des espaces de chacun des bois ne peut répondre à l'ensemble des enjeux, qu'ils soient paysagers, écologiques ou relatifs aux usages. Cela donne à l'échelle des 2 bois des*

58. Audition d'Aurélia CHAVANNE, le 19 octobre 2023

59. Lors du passage des PGA 2021-2035 devant la CDNPS en janvier 2023, seule la représentante de France Nature Environnement Paris a voté contre

60. Audition de Serge MULLER, le 19 octobre 2023

espaces qui se complètent et qui permettent de répondre aux attentes »⁶¹.

b. Une approche paysagère plus poussée dans les PGA 2021-2035

Les PGA 2006-2020 et 2021-2035 partagent les mêmes grands objectifs :

- ▶ sécuriser la promenade : dans ce cadre, des abattages phytosanitaires d'arbres sénescents* ou fragilisés par des maladies peuvent être réalisés ;
- ▶ pérenniser et améliorer le patrimoine arboré ;
- ▶ renforcer les potentialités naturelles ;
- ▶ réhabiliter les structures paysagères.

Les derniers PGA développent davantage l'approche paysagère, la gestion des arbres singuliers (alignements, sites du Jardin Botanique de Paris, arbres remarquables), une gestion écologique d'ensemble et de certaines zones en particulier. Les objectifs y sont dorénavant déclinés selon une typologie arborée : forestier fermé, forestier ouvert, Jardin Botanique, espace paysager, alignements et pinède (spécifique au bois de Boulogne).

c. Bilan des premiers PGA 2006-2020

Les premiers PGA ont permis de guider les opérations de reboisement des bois après la tempête. En témoignent les « reconquêtes » majeures et les 184 100 m² de végétalisation supplémentaires dans les deux bois : 73 600 m² au bois de Boulogne et 110 500 m² au bois de Vincennes. Ils ont aussi permis la protection et la replantation des zones fragilisées par trop de fréquentation, le remplacement des arbres abattus, la prise en compte de la biodiversité et de l'évolution climatique.

Entre 2006 et 2020, près de 80 ha ont été plantés dans les deux bois (53 ha en secteur forestier et 26 ha en secteur paysager) dont 66 ha en « renouvellement » et 13 ha en « création »⁶². Lors d'abattages phytosanitaires, le remplacement un pour un est une obligation. Lors des opérations de régénération, le bilan est largement positif. D'après Christophe NAJDOVSKI⁶³, le massif forestier est en légère augmentation avec, pour l'exercice du PGA 2006-2020, une augmentation de 58 ha du couvert forestier pour les 2 bois. Dans les bois, les arbres abattus sont laissés sur place pour enrichir les sols et favoriser la biodiversité liée au bois mort.

d. La gestion des massifs forestiers

Les pratiques sylvicoles de la Ville portent notamment sur les parcelles de régénération, l'accompagnement des arbres sénescents et le travail de pédagogie qui y est associé.

▶ Les parcelles de régénération

Afin d'assurer la diversité des espèces et le renouvellement des arbres, et ainsi limiter le risque d'exposition des massifs aux aléas naturels (tempêtes, canicules, etc.), les PGA prévoient des opérations de régénération qui consistent en un renouvellement de peuplements forestiers avec des sujets d'âges et d'espèces différents. Aurélia CHAVANNE précise que « *ces opérations nous permettent de doser les essences et de façonner le peuplement pour le rendre aussi divers que possible, et donc durable* »⁶⁴.

61. Audition d'Aurélia CHAVANNE, le 19 octobre 2023

62. Entre 2006 et 2020, au bois de Boulogne, 25,9 ha ont été plantés (13,5 ha en secteur forestier et 12,4 ha en secteur paysager), dont 18,5 ha en « renouvellement » et 7,4 ha en « création ». Au bois de Vincennes, 53,4 ha ont été plantés (39,9 en secteur forestier et 13,5 en secteur paysager), dont 47,5 ha en « renouvellement » et 5,9 ha en « création ».

63. Audition de Christophe NAJDOVSKI, le 9 novembre 2023

64. Audition d'Aurélia CHAVANNE, le 19 octobre 2023

Il s'agit de planter densément de jeunes sujets adaptés au sol et dont la provenance est tracée, sur des zones ouvertes par opportunité (c'est-à-dire sur une zone naturellement dépeuplée) ou par des abattages d'arbres sur 1 000 à 2 000 m².

Ces parcelles de régénération sont ensuite entretenues selon différentes étapes :

- ▶ Le **dégagement** : les forestiers identifient les jeunes arbres sur une parcelle et « nettoient » les alentours en faisant une petite trouée dans la ronce afin de laisser le jeune arbre pousser. Ce travail est fait une fois par an, pendant 6 ans ;
- ▶ Le **dépressage** : il s'agit de sélectionner les essences et de couper les jeunes arbres trop nombreux, les érables par exemple, au profit d'autres arbres. Le dépressage est réalisé tous les 4 ans ;
- ▶ L'**éclaircie** : il s'agit de doser les essences à un stade ultérieur. Cette étape permet de sélectionner les arbres qu'il est nécessaire d'abattre au profit de ceux de demain. Les opérations d'éclaircie sont réalisées tous les 7 ans.

Ces parcelles sont nécessaires pour garantir aux jeunes plants un cône de lumière suffisant, condition indispensable à la pousse des essences de lumière*, comme le chêne et ses espèces accompagnatrices (charmes, tilleuls, merisiers, bouleaux).

Ces parcelles de régénération nécessitent des surfaces plus grandes au bois de Vincennes par rapport au bois de Boulogne car, au bois de Vincennes, les arbres bénéficient d'un sol plus riche et poussent plus en hauteur, empêchant de fait la lumière de traverser.

Le PGA prévoit 1 à 1,5 ha régénéré chaque année par bois. Eric LAMELOT, chef de la division du bois de Vincennes, rappelle que 1,3 ha ne représente que « 0,2 % de la surface boisée du bois et ces opérations sont réparties sur six ou sept parcelles. En 2022-2023, cela faisait une moyenne d'environ 1 700 m² par parcelle de régénération, soit 0,03 % de la surface boisée »⁶⁵.

L'abattage des arbres fait l'objet d'une déclaration préalable par an et par bois auprès des services de l'État (ABF et inspection des sites).

Chacun des deux bois dispose par ailleurs d'une parcelle en libre évolution dans laquelle aucune intervention humaine n'a lieu. Au bois de Vincennes, sont présents sur cette parcelle témoin, qui date de 1999, les chênes qui ne sont pas tombés pendant la tempête et les arbres qui ont repoussé de façon naturelle et spontanée, des érables exclusivement. Ces érables ont poussé en hauteur, peu en largeur. Ils sont serrés et très sensibles aux coups de vent (effet domino quand l'un d'entre eux tombe). Sur cette parcelle, un inventaire de biodiversité est réalisé tous les 5 ans mais le bilan ne pourra être fait que dans de nombreuses années, par les générations futures.

Pour Aurélia CHAVANNE, « la régénération constitue une étape essentielle de la gestion d'un patrimoine forestier. Cela veut dire préparer les peuplements de nos enfants, de nos petits-enfants, même du siècle à venir [...] Les peuplements qui sont irréguliers à la fois en termes d'âge et qui sont constitués d'une diversité d'essences importante sont plus forts »⁶⁶.

Si ces travaux de régénération ne sont pas menés, le risque est d'avoir une forêt régulière et monospécifique, avec des arbres qui arriveront à maturité tous en même temps et des espèces

⁶⁵. Audition d'Éric LAMELOT, le 10 janvier 2024

⁶⁶. Ibidem

envahissantes qui réduisent la biodiversité et la qualité des milieux et donc, *in fine*, une forêt plus fragile face aux aléas climatiques.

▶ L'accompagnement des arbres sénescents

Les PGA prévoient également un accompagnement des arbres sénescents. Face à des risques phytosanitaires ou de sécurité, les branches qui représentent un risque sont coupées mais l'arbre n'est pas nécessairement abattu. Ce sont les arbres « totémisés » qui présentent un grand intérêt pour l'écosystème puisqu'ils restent des habitats pour la faune et la flore. Quand l'abattage devient nécessaire, les troncs sont laissés au sol car, là encore, ils sont des habitats précieux pour la biodiversité et, à terme, enrichissent les sols en se décomposant.

▶ Le travail de pédagogie

Afin d'accompagner les opérations de gestion forestière dans les bois, la Ville de Paris s'efforce de mener un travail de pédagogie et d'expliquer ses actions. Selon Christophe NAJDOVSKI, « il y a tout un travail de pédagogie, de sensibilisation et de meilleure compréhension des interventions qui est fait, avec des panneaux explicatifs apposés, des visites qui sont également organisées par les services [...]. Nous intervenons sur des petites parcelles avec, pour chaque parcelle, l'idée d'assurer la pérennité du massif forestier sur une période de 200 ans. Certes, il y a une intervention à court terme qui peut laisser croire le contraire, mais en réalité, c'est bien le long terme que nous visons. Et le long terme c'est l'écologie »⁶⁷.

e. Débats et controverses sur les méthodes de gestion

Ces méthodes de régénération sont remises en cause par de nombreux acteurs qui les qualifient de « coupes rases ». Christophe NAJDOVSKI et la littérature spécialisée réfutent ce terme, qui correspond à une pratique réalisée dans les forêts de production et qui est donc impropre à des bois urbains, lui préférant celui, plus adapté au contexte, de « coupe de régénération »⁶⁸.

▶ Une atteinte de la biodiversité et des écosystème

Des acteurs associatifs (ARBRES, GNSA Vincennes, FNE Paris notamment) demandent un moratoire sur l'application des PGA « ces coupes rases assorties de replantation sont hasardeuses [...]. Nous constatons des abattages d'arbres massifs qui absorbent du carbone, qui se portent bien. Ces arbres-là nous sont terriblement utiles [...] pour le moment, il faut un stand-by sur ces coupes »⁶⁹.

La communauté scientifique et les experts forestiers ne sont pas non plus unanimes. Si aucun d'eux ne remet en cause le besoin de régénération pour garantir la pérennité des bois et leur adaptation face au changement climatique, tous ne sont pas d'accord sur le mode de constitution des peuplements.

La coupe rase peut avoir des conséquences écologiques importantes, notamment une modification, voire une dégradation du sol, la perte d'un certain nombre de communautés de vie, la modification du microclimat forestier et donc l'exposition du sous-bois à des variations de températures fortes,

⁶⁷. Audition de Christophe NAJDOVSKI, le 9 novembre 2023

⁶⁸. Selon ECOFOR (groupement d'intérêt public de type « recherche », sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), une coupe rase est une coupe unique portant sur la totalité du peuplement forestier et précédant généralement sa régénération artificielle. Le seuil de 0,5 ha est généralement retenu en sylviculture comme la limite entre la futaie régulière et la futaie irrégulière. Pour la DEVE, les coupes de régénération réalisées dans les bois, d'une surface de l'ordre de 0,2 ha, rentrent dans la catégorie des coupes irrégulières par trouées.

⁶⁹. Audition de Louis VALLIN, le 19 octobre 2023

aggravées par le changement climatique, ou encore une perturbation profonde de l'écosystème forestier⁷⁰. Il existe en effet de fortes interactions et interdépendances entre les arbres et leur écosystème. Etienne PIECHAUD, naturaliste, en donne des exemples : les bouvreuils, une espèce considérée en déclin en France, consomment les graines du bouleau. Le saule marsault, le premier à fleurir après l'hiver, est très recherché par les insectes pour son nectar et son pollen. L'écureuil roux et divers oiseaux bénéficient des graines fournies par le charme. Certaines espèces d'oiseaux ou de plantes ont besoin de l'ambiance ombragée d'un couvert continu. Enfin, les arbres sont reliés entre eux sur le plan nutritif par des réseaux mycéliens*, ce qui confère à la forêt son caractère de communauté. « Selon l'âge et l'essence de l'arbre coupé, que ce soit pour sa floraison, sa fructification, son feuillage, son type de port, le degré d'ombrage qu'il dispense ou encore le type d'humus qu'il fournit, c'est toute une cohorte actuelle ou future d'animaux, de plantes, de champignons qui lui sont inféodés, qui est mise à mal »⁷¹. Etienne PIECHAUD pointe également les effets délétères pour de nombreuses espèces d'animaux ou de plantes sensibles aux changements de leurs milieux, d'autres modifications moins visibles, comme la sélection des essences, les arbres au port « remonté » ou « totémisé ».

► **Une acceptation sociale difficile**

Les coupes d'arbres peuvent heurter la perception du public. « Il y a une croyance que si on laisse une forêt se débrouiller toute seule, elle répondra mieux aux enjeux du climat »⁷².

Déborah MUNZER, adjointe au Maire de Nogent-sur-Marne, témoigne également de l'incompréhension et des questionnements de certains usagers face à l'abattage d'arbres.

Plus généralement, c'est parfois l'intervention humaine trop visible et le manque d'« ambiance forestière naturelle » qui est pointée. Pour Etienne PIECHAUD, « si on ajoute [aux coupes rases, à la sélection des essences, aux arbres au port « remonté » ou « totémisé »] les équipements sportifs en sous-bois et leur fréquentation, les chemins refaits à neuf ou revêtus de copeaux, ou encore l'arrivée des nichoirs, c'est finalement l'ambiance forestière, soumise à cette culture de l'intervention et de l'aménagement, qui s'efface peu à peu au profit de celle du type « parc de loisirs ». Et au bout du compte c'est bien ce qui est spontané et non modifié, c'est-à-dire la nature, qui régresse inévitablement »⁷³.

► **Des alternatives proposées : la sylviculture irrégulière à couvert continu**

Des chercheurs et experts forestiers préconisent une sylviculture irrégulière à couvert continu à l'échelle de l'arbre et non de la parcelle, c'est-à-dire sans coupe à blanc d'une parcelle, en privilégiant une régénération progressive en coupant les arbres mûrs, en laissant se redévelopper les semis présents et en favorisant la régénération naturelle. Pour David HAPPE, expert arboriste, « en optant pour cette stratégie de gestion, on favorise le maintien permanent d'un couvert forestier sur chacune des parcelles en rejetant de fait la réalisation de coupes rases ou brutales et en favorisant l'installation de la régénération naturelle (ou à défaut artificielle) de manière ponctuelle et éparse dans chacune des parcelles »⁷⁴. Pour faire face au changement climatique, Marie-Stella DUCHIRON estime que seule une sylviculture d'écosystème qui préserve un couvert dense, une structure verticale étagée et la présence de vieux et gros arbres est capable de protéger les bois de grands écarts de température et de les rendre plus résistants

⁷⁰. Contribution écrite de Marie-Stella DUCHIRON, experte forestière
⁷¹. Contribution écrite d'Etienne PIECHAUD, naturaliste
⁷². Audition d'Olivia JARNY, le 10 janvier 2024
⁷³. Contribution écrite d'Etienne PIECHAUD, naturaliste
⁷⁴. Contribution écrite de David HAPPE, expert arboriste

face aux incendies. Pour Michel DELSENY, directeur de recherche émérite au CNRS, ces pratiques sylvicoles « doivent être flexibles, évolutives et adaptées au contexte socio-écologique local »⁷⁵

D'après Olivia JARNY, déléguée générale de Fibois, la futaie irrégulière est « de plus en plus plébiscitée avec une diversité d'essences et une diversité d'âges, ce qui rend les forêts plus résilientes, notamment au sujet du dérèglement climatique »⁷⁶.

f. Perspectives

Jean-Yves HENRY, ingénieur expert forestier, considère que la coupe d'éclaircie est un point de passage obligé pour l'avenir de la forêt. Le mode de gestion sylvicole choisi dépend ensuite de nombreux facteurs : l'acceptation sociale, le type de sylviculture souhaité (intensive ou extensive), les objectifs de gestion, les essences que l'on souhaite développer, la sécurité, etc. Toutes les possibilités peuvent être envisagées en sachant qu'elles ont toutes des avantages et des inconvénients. L'avantage de la futaie irrégulière à couvert continu, par exemple, est qu'on ne donne pas l'impression de dépeupler une parcelle et qu'on n'abat pas trop d'arbres en même temps. Mais l'inconvénient est que certaines essences héliophiles, qui ont besoin de lumière, comme le bouleau, ne pourront pas pousser.

Selon lui, l'expérimentation doit être encouragée, à l'image de l'arboretum du changement climatique, concept qu'il a créé dans les années 2000, qui avait pour objectif de tester des espèces exotiques (des sapins de Turquie ou d'Afrique, par exemple) sur le territoire français et de voir comment elles se comportaient, s'adaptaient et résistaient au changement climatique.

Une gestion durable des bois doit prendre en compte ses multiples fonctionnalités, sa biodiversité, des modes de gestion sylvicole adaptés et cohérents et les risques (incendies, tempêtes et adaptation des essences). Pour Olivia JARNY, « quand nous parlons de gestion durable, nous parlons aussi de la manière dont les citoyens s'approprient les sujets de la forêt »⁷⁷, il est donc important de mener un travail de pédagogie sur ce qui est réalisé dans les bois.

Au regard des enjeux climatiques, Sylvestre COUDERT, PDG de Forestry⁷⁸, indique que des outils de suivi et de contrôle de la forêt sont nécessaires pour évaluer la qualité de gestion et permettre une réaction rapide le cas échéant. Il existe notamment des dispositifs de contrôle par l'image, satellitaire ou par drones, des outils de surveillance sonore pour les oiseaux ou encore des « placettes permanentes* » qui, sur une surface délimitée, permettent une mesure de tous les éléments relatifs à la biodiversité (évolution des arbres, diversité des espèces, etc.). Olivia JARNY⁷⁹ évoque quant à elle, entre autres outils existant, l'indice de biodiversité potentielle, développé par le centre national de la propriété forestière (CNPF) qui permet, à l'échelle d'une parcelle, de se situer en matière de biodiversité et donc d'adapter et d'orienter la gestion. Jean-Louis DUCREUX⁸⁰, directeur de l'Atelier d'écologie urbaine, explique que l'indice de canopée qui permet de suivre l'état des forêts et de mieux planifier les plantations d'arbres peut être un outil intéressant. En effet, cet indice permet de mesurer la projection au sol du couvert forestier, autrement dit l'ombre des arbres, par rapport à la superficie totale d'un territoire et cela peut avoir un grand intérêt pour lutter contre les vagues de chaleur et préserver l'effet « îlot de fraîcheur » des bois.

⁷⁵. Contribution écrite de Michel DELSENY
⁷⁶. Audition d'Olivia JARNY, le 10 janvier 2024
⁷⁷. Audition d'Olivia JARNY, le 10 janvier 2024
⁷⁸. Audition de Sylvestre COUDERT, le 10 janvier 2024
⁷⁹. Ibidem
⁸⁰. Audition de Jean-Louis DUCREUX, le 19 octobre 2023

Il existe également un « barème de l'arbre »⁸¹, outil porté par les associations Plante & Cité et Copalme, ainsi que le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Seine-et-Marne, qui a pour objectif d'évaluer la valeur d'un arbre et des dégâts en cas de sinistre. La Valeur intégrale évaluée (VIE) de l'arbre, exprimée en euros, permet de mieux connaître les arbres, de sensibiliser à leur présence et à leurs bénéfices en ville et ainsi de les protéger de façon préventive, en faisant un bilan de leurs atouts et faiblesses. Le Barème d'évaluation des dégâts (BED) causés à l'arbre permet, quant à lui, de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement.

Sylvestre COUDERT souligne qu'il faut « oser prendre des décisions qui parfois ne plairont pas à tous » par exemple la fermeture au public de certaines parcelles, en expliquant les enjeux aux usagers : « un volet pédagogique sera un atout pour ces actifs et pour ces forêts »⁸².

C. Pratiques extérieures à étudier

La préservation des bois et forêts constitue un enjeu majeur à l'échelle mondiale. À travers divers dispositifs de protection, les acteurs locaux et internationaux cherchent à concilier les impératifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Des préoccupations communes émergent, telles que la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

a. Dispositifs de gouvernance et de protection des bois et forêts

À Paris, les deux bois bénéficient d'un mécanisme de gouvernance et de protection particulièrement exigeant. D'autres dispositifs existent ailleurs :

► **Le Parc Naturel Urbain (PNU)** : cet outil n'a pas de définition juridique officielle, ni de portée juridique et n'existe qu'au travers d'outils existants comme les PLU. Il permet néanmoins, par son élaboration en co-construction avec les acteurs locaux, de sensibiliser les habitants et de renforcer les liens de proximité entre les quartiers. Les PNU prévoient de façon récurrente un aménagement des parcours pédestres et cyclables, un développement de l'éducation à l'environnement et des expérimentations pouvant être diffusées, le cas échéant, au reste du territoire. De nombreux parcs français sont reconnus PNU, comme le parc naturel urbain de Rueil-Malmaison ou la ceinture verte de Strasbourg.

► **La charte forestière de territoire** : cet outil non réglementaire d'aménagement et de développement durable des territoires permet de prendre en compte les forêts dans leur contexte économique, écologique, social et culturel. Il s'agit d'une démarche contractuelle entre les différents acteurs locaux pour répondre aux attentes des habitants vis-à-vis de la forêt. Un diagnostic partagé est d'abord établi, puis des ateliers collectifs permettent de mettre en évidence les grands enjeux et de proposer des actions. Des conventions d'application sont ensuite conclues en vue de réaliser un projet de développement et d'investissement défini et financé. Le suivi est établi selon des critères d'évaluation. Parmi les actions réussies de ces chartes, on peut noter les créations d'événements à destination du grand public sur la forêt et ses enjeux ou la création d'un observatoire des forêts locales, le partage de connaissance autour d'un conseil scientifique et des expérimentations. La Martinique, le pays Sud-Charente ou encore le pays de la forêt d'Orléans-Val de Loire disposent d'une charte forestière de territoire.

► **Natura 2000** : il s'agit d'un réseau européen qui vise une meilleure prise en compte des enjeux de

81. Barème de l'arbre (baremedelarbre.fr)

82. Audition de Sylvestre COUDERT le 10 janvier 2024

biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitants et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres. En 2017, la France comptait 1 766 sites Natura 2000, couvrant 13 % de son territoire métropolitain⁸³. Le réseau Natura 2000 vise à préserver la variété biologique des environnements, en intégrant les impératifs économiques, sociaux, culturels et régionaux dans une perspective de développement durable. La mise en place de ce réseau s'appuie sur la directive « Oiseaux » de 1979 et « Habitats » de 1992 et est à l'initiative du Préfet. Cette démarche repose sur le volontariat et se matérialise par la signature d'un contrat engageant les parties à protéger la biodiversité. La forêt de Soignes en Belgique et la ville de Vienne bénéficient de ce réseau.

► **Les forêts du patrimoine mondial de l'UNESCO**, qui couvrent 69 millions d'ha, parmi lesquelles on peut citer les forêts primaires de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe, dont une partie se situe en France, ou encore la forêt de Soignes en région bruxelloise et certains parcs londoniens.

b. Préoccupations communes à l'international

Si les comparaisons à l'international ne sont pas aisées du fait de dispositifs de protection, de découpages administratifs et de modes de gestion propres à chaque pays (usages, équipements et infrastructures), certaines préoccupations sont communes à tous les acteurs.

► La protection de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la conciliation des usages

Pour les municipalités ou régions auditionnées⁸⁴ qui disposent, comme à Paris, de bois ou forêts urbains, la préservation de la biodiversité ainsi que la recherche permanente d'un équilibre entre l'accueil du public et la préservation de la nature sont des enjeux essentiels. Dans la forêt de Soignes, en région bruxelloise, les forestiers s'efforcent de restaurer les continuités écologiques avec les trames vertes, bleues et noires* et ont recours, là où l'éclairage est nécessaire, à des lampes de couleur ambrée respectueuses de la faune ou des lampes qui ne s'allument que quand elles détectent du passage.

La ville de Londres assure un suivi de la biodiversité dans ses parcs et dispose d'une réglementation contraignante sur l'urbanisme et la protection de l'environnement. Elle pratique notamment la non-artificialisation des sols, avec un principe de compensation similaire au principe parisien. Elle dispose également de stratégies pluriannuelles en matière de développement durable, biodiversité et transport.

Depuis quelques années, la Ville de Vienne a investi le champ de la pédagogie et de la sensibilisation du public pour limiter la pollution des espaces et préserver la pérennité des sites naturels : adaptation des tracés pour la pratique du VTT ou de la randonnée, création de zones de loisirs, gestion des zones de chasses, incitation à fréquenter uniquement certaines zones, etc. Elle a également mis en place une réglementation spécifique concernant la limitation du risque d'incendie et mise, là aussi, sur la pédagogie et la sensibilisation.

Pour la Ville de Tokyo, la question de l'accès des habitants à des espaces verts est au cœur des projets d'aménagement urbain. La fréquentation n'est pas régulée dans les parcs urbains, en revanche, dans d'autres zones comme le Mont Takao, l'affluence est contrôlée.

► La gestion de la gouvernance

En Belgique, la forêt de Soignes est gérée par la région bruxelloise, grâce à un plan de gestion. Les

83. Site web du centre de ressources Natura 2000

84. Auditions du 1er février 2024 : région de Bruxelles-Capitale (Belgique), The Royal Parks Londres (Royaume-Uni), Ville de Vienne (Autriche), Ville de Tokyo (Japon)

différentes communes concernées sont néanmoins concertées et peuvent émettre un avis sur le plan de gestion.

La Ville de Vienne bénéficie d'un dispositif ad hoc qui gère les financements nécessaires aux activités organisées en cogestion dans les zones frontalières.

Pour Londres, l'Assemblée du Grand Londres s'est dotée de plusieurs plans qui prévoient notamment la gestion des zones frontalières avec d'autres municipalités. C'est également le cas de Tokyo, dont la métropole gère les zones frontalières.

► La gestion de l'évènementiel

Le bois de la Cambre, géré par la Ville de Bruxelles, propose une offre évènementielle (concerts) populaire et qui génère notamment de la pollution sonore. La Ville de Bruxelles impose de ce fait une amplitude horaire contrainte pour ces événements.

À Londres, de grands événements sont organisés dans les parcs, à Hyde Park notamment, dont les recettes constituent une part substantielle du budget de leurs gestionnaires.

c. Perspectives et enjeux communs

► **Aménagement durable** : les collectivités auditionnées ont toutes à cœur une gestion durable de leurs bois et forêts urbains. Les différentes initiatives mises en œuvre contribuent à sensibiliser les populations et à garantir une multifonctionnalité raisonnée des espaces boisés (suivi de la biodiversité, gestion de l'affluence, etc.).

► **Défis et préoccupations partagés** : la recherche d'un équilibre entre l'accueil du public et la préservation de la nature nécessite des stratégies de gestion de long terme et doit s'appuyer sur la sensibilisation des usagers dans des démarches de co-construction de solutions.

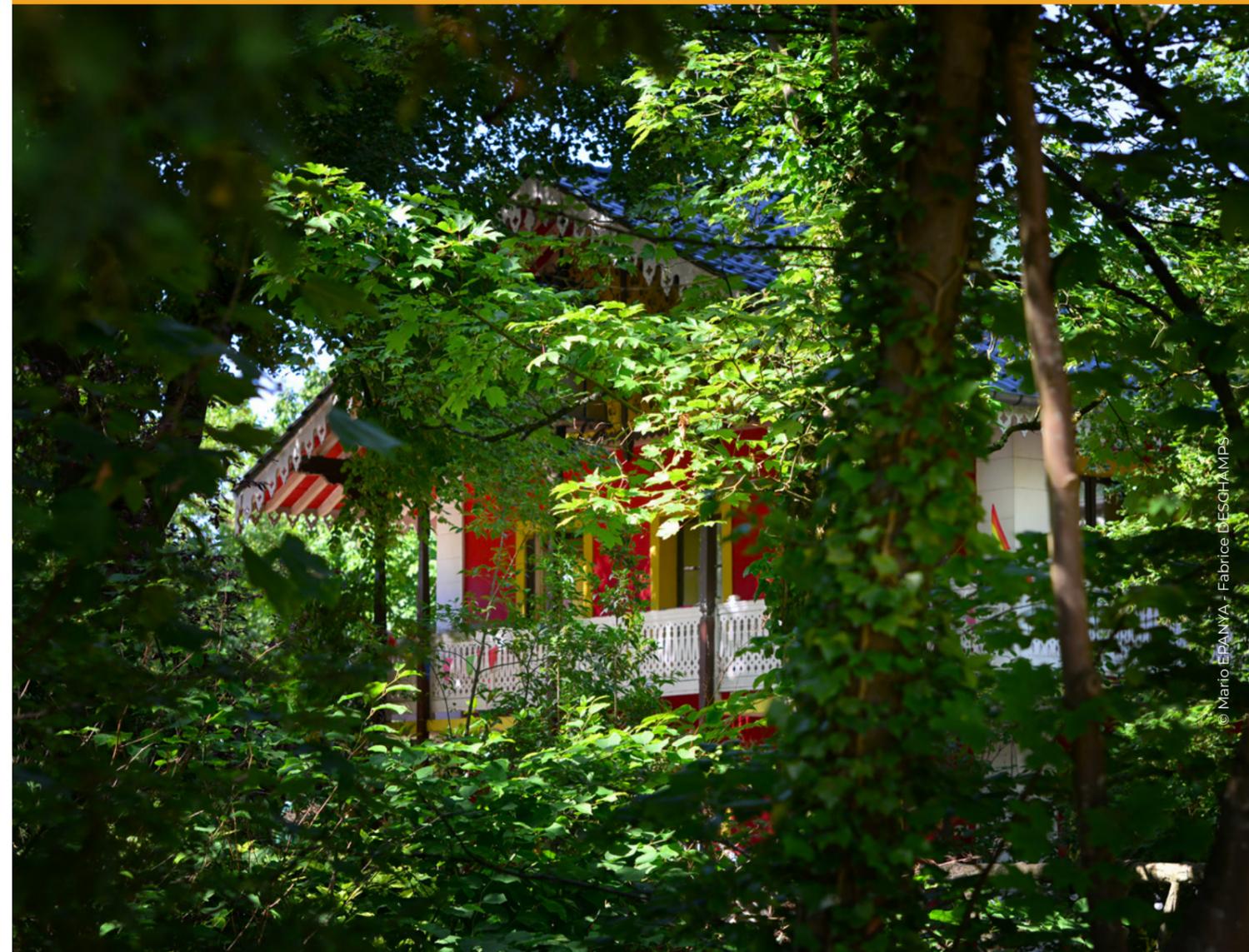
Les enjeux communs soulignent la nécessité d'une approche équilibrée, intégrant les aspects environnementaux, sociaux et économiques, pour assurer la pérennité des bois et forêts, tout en répondant aux besoins des populations locales et en préservant la biodiversité.

Préconisations

- 4- Étudier l'aménagement d'une continuité piétonne et de biodiversité entre les deux bois.
- 5- Améliorer l'information des élus sur la gestion arboricole des deux bois : présenter de façon distincte les plans de gestion arboricole au Conseil de Paris, présenter leur suivi et les plans de coupe annuels aux élus de la 8ème commission du Conseil de Paris ainsi qu'aux maires d'arrondissement concernés.
- 6- Expérimenter, sur une ou plusieurs parcelles, la gestion par futaie irrégulière à couvert continu dans le but d'évaluer la pertinence de ce mode de gestion au regard des enjeux du réchauffement climatique.
- 7- Renforcer la pédagogie afin d'expliquer aux usagers les techniques sylvicoles mises en œuvre.
- 8- Étudier la possibilité de créer des pépinières sur des parcelles spécifiques dans chacun des deux bois avec un volet pédagogique.

II. LE PATRIMOINE BÂTI DANS LES BOIS : ENTRE NÉCESSITÉS URBAINES ET UNE HISTOIRE À PRÉSERVER

Les bois de Boulogne et de Vincennes, urbains et métropolitains, accueillent de nombreuses activités qui répondent aux besoins d'une zone urbaine dense et sont affectés à de nombreux usages. Ce patrimoine méconnu fait l'objet d'une valorisation mais sa protection mériterait d'être renforcée.



1. Les lieux d'implantation de services aux publics et les aires d'accueil des gens du voyage

A. Un patrimoine bâti affecté à de nombreux usages

Les usages du patrimoine bâti des bois sont sportifs (individuels ou collectifs, libres ou encadrés), culturels, de restauration et événementiel, de loisirs, de découverte de la faune et de la flore, éducatif, social, mémoriel et même funéraire⁸⁵. Les différentes activités déployées expliquent que la gestion du patrimoine bâti des bois soit répartie entre plusieurs directions de la Ville : direction des affaires culturelles, direction de la jeunesse et des sports, direction des espaces verts et de l'environnement, direction des finances et des achats, etc.

Les bois accueillent aussi des administrations d'État ou parisiennes :

- ▶ pour le ministère de l'Intérieur : à Vincennes, la Redoute de Gravelle et le quartier Carnot et à Boulogne, des locaux ;
- ▶ pour le ministère des Armées : le Fort Neuf, à Vincennes, héberge des services tels que le service de santé des armées, ainsi qu'un casernement dédié à l'opération Sentinelle et accueillera le nouveau siège de la DGSE ;
- ▶ des services du CIRAD⁸⁶ sont hébergés dans le jardin d'agronomie tropicale René DUMONT ;
- ▶ des services municipaux, notamment les locaux divisions des bois.

Toutefois quelques bâtiments ne sont pas occupés, comme des pavillons au bois de Vincennes qui sont inclus dans le périmètre de l'étude menée au Jardin d'agronomie tropicale, ou la pompe à feu au bois de Boulogne⁸⁷.

Des concessions peuvent également être momentanément sans affectation, comme le chalet du Pré Catelan (16^e)⁸⁸, pour lequel, en novembre 2022, l'Inspection des sites s'était opposée aux travaux envisagés par le candidat retenu, en invoquant l'impératif de non-imperméabilisation des sols dans les bois, rendant ainsi le projet non viable économiquement⁸⁹. La DFA recherche donc une direction de la Ville susceptible d'y développer des activités en régie⁹⁰.

Patricia PELLOUX⁹¹ note qu'il est plus facile de trouver des projets pour les grands bâtiments ou édifices, comme en témoigne la mise en concession, en 2019, de la villa Windsor confiée à la Fondation Mansart⁹². Construite en 1929, cette villa a accueilli le Général de Gaulle et le Gouvernement provisoire de 1944 à 1946. En 1953, elle a été attribuée au duc de Windsor, l'ancien roi Edward VIII, qui lui a donné son nom. En 1986, un bail long a été accordé à Mohammed Al Fayed.

85. L'ancien cimetière de Charenton-le-Pont est situé dans le bois de Vincennes

86. Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

87. Annexe 12 – Liste des bâtiments non affectés de la Ville de Paris dans les 2 bois, source : Secrétariat Général de la ville de Paris

88. 2023 DFA 54 Résiliation de la concession dénommée « Le Chalet de la Croix Catelan »

89. Audition d'Anneli DUCHATEL, cheffe du bureau des concessions (DFA), le 21 décembre 2023

90. Audition de Lucie CASTETS, directrice des finances et des achats de la Ville de Paris, le 21 décembre 2023

91. Audition de Patricia PELLOUX, directrice adjointe de l'APUR, le 9 novembre 2023

92. Visite du bois de Boulogne par la MIE, le jeudi 9 novembre 2023

B. Les aires d'accueil des gens du voyage.

La loi Besson de 2000⁹³ impose aux communes de participer à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Paris s'est donc dotée d'un schéma départemental pour 2013-2019, dont la révision est en cours. Prescriptif, il décrit la politique parisienne à l'égard des gens du voyage⁹⁴ et visait la création de 200 places de caravane, réparties sur les deux aires, avec une occupation prioritaire pour des membres de familles de personnes hospitalisées à Paris. Ce premier schéma affichait, aussi, un fort enjeu en matière d'accompagnement social et d'accès au droit.

Gilles DELAYGUE, président de VAGO, gestionnaire de l'aire d'accueil du bois de Boulogne, et Patrick BRIENS, président de l'Association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des tsiganes et des gens du voyage (ADEPT), ont indiqué que l'appellation citoyens français itinérants s'était substituée à celle de gens du voyage.

Patrick BRIENS⁹⁵ rappelle qu'une caravane n'est pas considérée comme un logement et qu'une aire est un lieu de résidence et non de domiciliation : « *ce qui définit les gens du voyage [...] c'est le mode d'habitat qui est la caravane* ». Néanmoins, les voyageurs sont demandeurs d'un ancrage territorial réel pour voyager en fonction de leurs besoins, tout en scolarisant leurs enfants : « *ils ont besoin d'avoir un endroit où ils peuvent vivre comme tout le monde* » et en finir avec l'ambiguïté entre le domicile (droits civils, droits sociaux) et la résidence (scolarisation). Il ajoute également que « *tous les voyageurs sont dans un ancrage territorial [...] ils ne sont pas sans cesse en mouvement perpétuel* » mais ils restent des voyageurs et l'ancrage territorial ne signifie pas une sédentarisation⁹⁶. Les différentes typologies existantes à l'échelle nationale - aire de passage, aire d'accueil et terrains locatifs familiaux - permettent de répondre aux différents besoins.

CARACTÉRISTIQUES DES AIRES D'ACCUEIL DES DEUX BOIS

	Bois de Boulogne	Bois de Vincennes
Ouverture	octobre 2019	Janvier 2017
Capacité	17 emplacements, soit 36 places de caravanes	13 emplacements, soit 28 places de caravanes
Locaux en dur	Local d'accueil Local sanitaire et espace cuisine (1 par emplacement)	Local d'accueil Local sanitaire et espace cuisine (1 par emplacement)
Surface	6 700 m ²	5 200 m ²

Côté Vincennes, on dénombre 32 ménages, soit 104 personnes dont 47 enfants ; côté Boulogne, 24 ménages sont recensés, soit 101 occupants dont 42 enfants⁹⁷.

93. Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

94. Audition de Nathalie SAMPIERI, cheffe de projet d'aire d'accueil des gens du voyage (Ville de Paris), le 7 décembre 2023

95. Audition de Patrick BRIENS le 7 décembre 2023

96. Ibidem

97. Audition de Nathalie SAMPIERI, le 7 décembre 2023

Le dimensionnement des aires est idéal pour Gilles DELAYGUE⁹⁸. Il reconnaît des difficultés « à faire voyager [les occupants] au-delà » de la présence légale limitée à trois mois. Par ailleurs, ces aires parisiennes ne peuvent être « agrandies » a indiqué Nathalie SAMPIERI, cheffe de projet aires d'accueil des gens du voyage à la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris⁹⁹.

Pour différentes raisons, en particulier le manque de places, leurs occupants apparaissent comme de « moins en moins itinérants »¹⁰⁰. Leur sédentarisation, comme partout en France, est constatée, avec un sentiment d'appropriation des lieux et une inflation des besoins exprimés, fait observer Gilles DELAYGUE rappelant que le gestionnaire applique le règlement intérieur qui encadre la vie sur l'aire. On peut noter néanmoins que, pour Patrick BRIENS¹⁰¹, « la majorité des familles qui sont domiciliées à l'ADEPT sont en errance contrainte faute de places d'aires d'accueil et d'habitats adaptés ou de terrains familiaux. Ils ne sont pas en itinérance, ils sont en errance forcée ». Et de préciser que « parce que l'on reconnaît la caravane comme mode d'habitat, mais que l'on empêche de circuler parce que l'on ne réalise pas les aires d'accueil, on est dans une espèce d'injonctions paradoxales que subissent les voyageurs ».

Le gestionnaire assure la gestion des flux de voyageurs, la propreté du site, l'entretien des espaces verts et du second œuvre des bâtiments, la médiation avec les voyageurs qui rencontrent « parfois des difficultés d'accès au droit commun »¹⁰².

En 2020, un centre social itinérant porté par l'ADEPT a été mis en place pour assurer l'accompagnement social et administratif des résidents¹⁰³. Ses principaux partenaires structurels sont la Ville de Paris (DLH, DASCO¹⁰⁴, etc.), l'Académie de Paris¹⁰⁵, la Caisse d'allocations familiales de Paris et les gestionnaires des aires (VAGO et SG2A).

27 % des places prévues en aires d'accueil par les schémas départementaux des Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de Paris, ont été réalisés¹⁰⁶. Au titre du schéma parisien 2013-2019, 200 places prévues n'ont pas été ouvertes. Le nouveau schéma devrait entrer en application au 1er décembre 2024¹⁰⁷. Néanmoins, Patrick BRIENS considère que « la juxtaposition de schémas départementaux ne fera pas un schéma régional »¹⁰⁸.

Un Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) est en cours d'élaboration, sous l'égide de la Métropole du Grand Paris, désormais compétente.

98. Audition de Gilles DELAYGUE, le 7 décembre 2023

99. Audition de Nathalie SAMPIERI, le 7 décembre 2023

100. Audition de Gilles DELAYGUE, le 7 décembre 2023

101. Audition de Patrick BRIENS, le 7 décembre 2023

102. Audition de Gilles DELAYGUE, le 7 décembre 2023

103. Audition de Camille JOMAND, responsable du Centre social itinérant (ADEPT), le 7 décembre 2023

104. Direction du logement de l'habitat et Direction des affaires scolaires

105. Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

106. Audition de Patrick BRIENS, le 7 décembre 2023

107. Audition de Nathalie SAMPIERI, le 7 décembre 2023

108. Audition de Patrick BRIENS, le 7 décembre 2023

2. Le patrimoine bâti et architectural des bois

A. Un patrimoine composite méconnu à valoriser

En 2020, l'APUR dénombrait 757 bâtiments dans les deux bois, pour une emprise au sol de 37,2 ha, ainsi répartis¹⁰⁹ :

- ▶ au bois de Boulogne : 357 bâtiments pour 14,5 ha au sol, dont plus du tiers se situe dans les emprises des concessions ;
- ▶ au bois de Vincennes : 400 bâtiments pour 22,7 ha, dont plus du quart se situe dans les emprises gérées par l'État).

Quelques bâtiments relèvent de permis de construire précaires et n'ont pas vocation à être des constructions pérennes, comme le collège Saint-Exupéry installé cours des Maréchaux (12^e) ou le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), allée des Fortifications (16^e).

Si la Ville de Paris est propriétaire du sol des bois depuis 1860 – avec quelques exceptions au bois de Vincennes – elle n'est pas propriétaire de l'ensemble du patrimoine bâti pérenne. Ainsi, l'INSEP, le parc zoologique de Paris, le Fort Neuf, la redoute de Gravelle et le quartier Carnot relèvent de l'État.

Peu de bâtiments datent d'avant la cession des bois à la Ville de Paris : seul le château de Bagatelle¹¹⁰, au bois de Boulogne, vient compléter la liste de ceux exclus de la cession côté Vincennes (1860). L'essentiel du patrimoine bâti des bois date de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} siècle. Par ailleurs, les bois sont parsemés d'immeubles pittoresques, qui leur confèrent une esthétique particulière : ponts, cascades artificielles, petits kiosques, pavillons, édifices mémoriaux.

Ce patrimoine bâti est dans un état d'entretien inégal.

a. Un patrimoine méconnu

Jean-François LEGARET¹¹¹, président de la Commission du Vieux Paris, rappelle qu'au-delà de l'empreinte d'Adolphe Alphand et de Gabriel Davioud, de nombreux bâtiments portent la signature de grands architectes, comme Jean Camille Formige (grande serre du jardin des serres d'Auteuil), Albert Laprade (musée permanent de l'Exposition coloniale internationale de 1931, aujourd'hui musée de l'Immigration), François-Joseph Belanger (château de Bagatelle), Franck Gehry (Fondation Vuitton), Jean Dubuisson (ancien musée des Arts et des Traditions populaires) ou Charles Letrosne (parc zoologique de Paris).

En outre, certains édifices sont des lieux de mémoires « insuffisamment connus » du point de vue du président de la Commission du Vieux Paris, comme « le très modeste » monument commémoratif de la fusillade d'août 1944 au bois de Boulogne, le blockhaus de la Porte Dauphine d'où Paul-Émile Victor a préparé ses explorations, la Pompe à feu qui fut « la première machine à vapeur [...] installée

109. APUR- Les bois de Boulogne et de Vincennes - 1840 ha de nature à revisiter - mai 2020 Pages 48 et 150

110. Pavillon de plaisance ou « folie », construit en 1777 par le comte d'Artois à la suite d'un pari avec Marie-Antoinette

111. Audition de Jean-François LEGARET, le 9 novembre 2023

en France pour alimenter les bassins d'eau du parc Bagatelle »¹¹².

Le fonctionnement des réseaux hydrographiques des bois, pourtant vivement appréciés des usagers, est lui aussi méconnu. Au bois de Boulogne, ce réseau est composé de 10 kilomètres de rivières reliant 14 plans d'eau, avec un dénivelé de 33 mètres, et au bois de Vincennes, de 9,5 kilomètres de rivières reliant les 4 principales pièces d'eau¹¹³ avec un dénivelé de 15 mètres. Alimentés par le réseau d'eau non potable de la Ville de Paris, lui aussi hérité du XIX^{ème} siècle, l'eau s'y écoule de façon gravitaire. Pour éviter l'envasement et l'eutrophisation*, des opérations régulières de curage et de faucardage sont indispensables. Leurs débits sont régulés avec minutie, selon la période de l'année.

b. Un patrimoine à valoriser

L'entretien du patrimoine non arboricole des bois est réalisé en régie ou via une gestion externalisée des sites.

► Les sites culturels et sportifs valorisés par la Ville de Paris

Lieux culturels¹¹⁴

L'enclos Bouddhique¹¹⁵ : la pagode a fait l'objet d'une opération de restauration pour un coût de 1,2 million d'euros (fin du chantier en 2016). La toiture de la cafétéria a été reprise pour un coût de 280 000 d'euros en 2019 afin de préserver le bâtiment. Celle du pavillon des bonzes est en cours de restauration, pour 130 000 euros. En outre, des petits travaux d'entretien ont été programmés depuis une dizaine d'années, pour un coût global inférieur à 60 000 euros. La prochaine opération à programmer est la restauration globale du pavillon du Togo, bâché et inaccessible depuis 2012, pour un coût global estimé à 3 millions d'euros.

La Cartoucherie : ses différents bâtiments accueillent quatre théâtres, l'Association de Recherche et des Traditions de l'Acteur (ARTA) et un centre chorégraphique. Les parties communes sont gérées par l'association des théâtres de la Cartoucherie, dont chaque titulaire d'une convention d'occupation du domaine public (CODP) avec la Ville de Paris est membre. Sur les dix dernières années, environ 3,5 millions d'euros d'investissements ont été réalisés. En 2023, 600 000 euros de travaux ont été réalisés pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et l'entretien du bâti. Dans les prochaines années, la priorité est de développer le recours aux énergies renouvelables (études de faisabilité en cours) et d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments. Les études et diagnostics se poursuivent en 2024, en vue de l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de rénovation.

Le Jardin d'agronomie tropicale (JAT) René Dumont¹¹⁶ : la restauration de l'esplanade du Dinh est engagée. 910 000 euros sont affectés à ce projet, lauréat du budget participatif 2020. La réalisation des travaux devrait débuter mi-2025. Des études portant à la fois sur les coûts de restauration et sur le devenir de cet espace vont être lancées.

¹¹². Ibidem

¹¹³. Lacs Daumesnil (12 ha), des Minimes (6 ha), de Saint-Mandé (1,5 ha), de Gravelle (1,25 ha)

¹¹⁴. Les données chiffrées sont issues de la contribution écrite de la Direction des affaires culturelles

¹¹⁵. L'Union bouddhiste de France (UBF), fondée en 1986, est titulaire d'une Convention d'occupation du domaine public (CODP)

¹¹⁶. Cédé à la Ville de Paris par l'État en 2003, une partie du JAT est ouverte au public depuis avril 2006

Équipements sportifs

François TCHEKEMIAN, Directeur de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris, rappelle que la présence du sport dans les bois est historique¹¹⁷. Des équipements sportifs y ont été inaugurés dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. Boulogne a pu bénéficier de constructions importantes, dont la plus connue est Roland Garros (1927). Vincennes accueillait déjà des équipements dès le début du XIX^{ème} siècle et, avec la démilitarisation progressive du bois à partir de 1947, des terrains de grand jeu ont été implantés. En outre, les bois ont été marqués par l'histoire olympique. En 2019, 22 % des visiteurs des deux bois ont déclaré avoir pratiqué une activité sportive lors de leur visite¹¹⁸.

Les bois dans l'olympisme parisien

1900 : les concours sportifs organisés entre mai et octobre à l'occasion de l'Exposition Universelle tiennent lieu de Jeux et sont considérés comme la deuxième olympiade. Le « vélodrome municipal de Vincennes » en est le seul vestige. Outre le cyclisme, s'y déroulent des épreuves de gymnastique, de cricket, de football et de rugby. Le bois de Boulogne accueille les épreuves de tir à la corde, d'athlétisme (site de la Croix-Catelan) et de polo (Polo de Paris).

1924 : Paris retrouve les Jeux... La Cipale est à nouveau utilisée pour ces VIII^{èmes} Olympiades (cyclisme et hockey sur gazon). Le stade Pershing accueille diverses épreuves d'athlétisme ainsi que des matchs de football, de rugby et de hockey sur gazon. Au bois de Boulogne, se tiennent les épreuves d'athlétisme reines sur le site de la Croix-Catelan. Les tribunes de l'hippodrome d'Auteuil, où se tiennent les épreuves d'équitation, sont entièrement refaites et une piste de steeple est créée pour l'occasion.

Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 : une partie du parcours des épreuves cyclistes contre la montre se tiendra à Vincennes. L'INSEP, l'anneau cyclable et le stade Pershing seront des sites d'entraînement, et la pelouse de Reuilly accueillera 5000 militaires chargés de la sécurité des JOP. Le stade Roland Garros, à la lisière du bois de Boulogne, sera un site de compétitions pour le tennis, la boxe et le tennis fauteuil. Par ailleurs, les pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil et les parkings extérieurs de la concession serviront de base logistique pour le stationnement des véhicules officiels.

Laurent CORBIN¹¹⁹, chef du service de l'équipement (DJS), dresse un bilan des principaux investissements réalisés dernièrement (hors travaux d'entretien courant), et ceux programmés, pour les sites en régie directe (hors concessions sportives). Au bois de Boulogne, des travaux techniques (filtration et ventilation) ont été réalisés à la piscine d'Auteuil (420 000 euros) en 2019. Un club house et des vestiaires ont été aménagés sur les pelouses d'Auteuil (200 000 euros) et la réfection des terrains de foot et de rugby y est programmée après les JOP (1 million d'euros). En 2022, le logement de fonction du Stade Dominici a été remis en état (65 000 euros).

Au bois de Vincennes, des travaux liés à la sécurité incendie ont été exécutés au vélodrome Jacques

¹¹⁷. Audition de François TCHEKEMIAN, le 23 novembre 2023

¹¹⁸. Enquête bois 2019 réalisée par l'APUR, en lien avec la Ville de Paris (DEVE et DDCT)

¹¹⁹. Audition de Laurent CORBIN, le 23 novembre 2023

Anquetil (35 000 euros) en 2021, la mise aux normes fédérales des locaux occupés par le Paris université club (PUC) et le Paris cycliste olympique (PCO) a été réalisée en 2023 (290 000 euros) et la rénovation des tribunes Eiffel, des vestiaires et des lieux de stockage interviendra en 2025. Au Stade Pershing, la piste et les aires de saut ont été modernisées dans le cadre des World Para Athletics en 2023 (1,3 million d'euros), la rénovation du terrain d'honneur, des terrains d'éducation physique, des vestiaires et des travaux sur le terrain de baseball avec mise en place de l'éclairage sont programmés sur les exercices 2024 et 2025. Au centre de tennis de la Faluère, des courts ont été rénovés en 2023 (190 000 euros). Sur le stade du Polygone, un des terrains de football a été rénové en gazon naturel. Après les JOP, la rénovation des vestiaires se poursuivra, une salle de musculation et un club house y seront créés. À Mortemart, dans le cadre de la future plaine paysagère et sportive, la création d'un terrain de rugby est programmée pour l'automne 2024 et la création d'une rivière (hiver 2024-2025) s'accompagnera du déploiement progressif d'un réseau d'arrosage sur les terrains de grand jeu. Sur la plaine Saint-Hubert, un site de VTT sportif va prendre place en 2024-2025. Ces travaux s'inscrivent dans le « schéma directeur sportif du Bois de Vincennes »¹²⁰. Un tel schéma n'existe pas pour le Bois de Boulogne.

► La valorisation externalisée des autres sites

Depuis 2014, le bilan des délégations de service public et le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris présentent annuellement les montants des investissements contractuels liés à la valorisation patrimoniale.

Lieux culturels des bois en gestion externalisée¹²¹ : sur le site de Bagatelle (16^e), Bagatelle Events (groupe Paris Society), titulaire d'une concession de travaux (2019-2039) assure la rénovation intérieure et extérieure du château, ainsi que celle du Trianon, de la sous-terrasse et du Pavillon. La Fondation Mansart, en vertu d'une CODP réunissant les résidences des 4-6 (ou « Résidence Windsor ») et 10 route du Champ d'entraînement (16^e) s'est vue confier la restauration, les aménagements intérieurs, l'amélioration des performances énergétiques et des équipements des résidences principales, de la maison du gardien et des garages ainsi que les aménagements extérieurs des résidences.

Équipements sportifs des bois en gestion externalisée : par le biais de contrats de concession, certains équipements voient leur entretien délégué aux titulaires de ces contrats.

Côté Vincennes, les concessions sportives présentent un enjeu de coopération métropolitaine. En effet, certaines communes limitrophes, ou certaines de leurs associations sportives, « ont obtenu l'autorisation d'aménager ou d'occuper dans le bois, des équipements sportifs »¹²² dont la Ville de Paris reste propriétaire (stade Jean-Pierre Garchery / Joinville-le-Pont, stade de la route de la Pyramide / Vincennes, les différents jeux de boules à titre d'exemples). Dans les programmes de travaux de ces contrats, des préconisations visant à restaurer la qualité paysagère des bois sont intégrées. Par ailleurs, Muriel EMELIN a rappelé que depuis la réforme du Code de la propriété des personnes publiques de 2017, la durée des concessions est strictement limitée à l'amortissement des travaux.

L'actualité de ces concessions est marquée par l'arrivée à échéance du contrat d'occupation de l'hippodrome de Paris-Vincennes par la Société d'encouragement du trotteur français (SEFT), dite « le Trot ». Les travaux programmés dans le cadre du prochain contrat portent sur l'amélioration des performances

¹²⁰. Document DJS de février 2019

¹²¹. Note SGVP sur le bilan des travaux programmés ou en cours dans les équipements sportifs et culturels de la Ville implantés dans chacun des deux bois

¹²². Audition de Muriel EMELIN, cheffe du service du sport de haut niveau et des concessions sportives (DJS), le 19 octobre 2024

énergétiques, le traitement de l'enveloppe du bâtiment principal, la suppression et l'harmonisation des constructions légères et l'aménagement paysager¹²³.

Les 23 sites gérés par la Direction des finances et des achats (DFA) : la DFA gère les contrats de concession de 23 sites situés dans les bois, étant donnés leurs enjeux financiers, comme les hippodromes, des sites culturels comme la Fondation Vuitton, des sites de loisirs, comme le Parc Floral ou le Jardin d'acclimatation, de nombreux sites de restauration et d'évènementiel et des sites mixtes mélangeant restauration et évènementiel, comme le domaine de Longchamp où il y a plusieurs types d'activités. De grands acteurs d'un secteur (évènementiel, restauration, etc.) ou d'une activité (sociétés hippiques), des fondations (GoodPlanet ou Mansart) ou de grandes entreprises comme LVMH participent à leur valorisation patrimoniale.

Outre l'animation des sites et leur valorisation financière grâce aux redevances qu'elles génèrent¹²⁴, ces concessions ont aussi pour objectif la préservation et l'entretien du patrimoine municipal : « *l'un des meilleurs exemples est le château de Bagatelle* » qui a été restauré par la fondation Mansart¹²⁵. Les cahiers des charges contiennent les exigences de la collectivité parisienne en matière patrimoniale. Pour les établir, la DFA travaille en lien avec les services de l'État, ABF et Inspection des sites notamment, afin d'anticiper les contraintes des sites concernés¹²⁶. Les concessionnaires mettent en œuvre les programmes de travaux demandés. Parfois, les décisions des services de l'État, peuvent conduire à un renchérissement des projets, à l'abandon de certaines parties des projets, voire à la remise en cause de leur viabilité financière. Les plans d'investissements contractuels font l'objet d'un contrôle, le concessionnaire étant susceptible de verser une redevance exceptionnelle pour couvrir des investissements non réalisés : « *c'est un moyen de les contraindre* »¹²⁷.

Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires, précise que pour l'ensemble des contrats en cours des 23 sites gérés par la DFA dans les bois, l'engagement d'investissement s'élève à 580 millions d'euros (sur des durées plus ou moins longues), ces investissements contractuels pouvant être réalisés au début (fondation LVMH, château de Bagatelle) ou sur toute la durée de la concession. Et Paul SIMONDON de conclure, « *le jour où [...] la Ville de Paris voudra récupérer les sites pour en faire autre chose, ils seront en bon état* »¹²⁸.

Jean-François LEGARET¹²⁹ souligne : « *faire supporter la charge des travaux et [...] l'entretien par les concessionnaires, c'est de bonne administration, cela va de soi, mais c'est tout de même la Ville qui est l'autorité concédante et qui doit avoir toute autorité pour imposer à ses utilisateurs ce qu'il convient de faire évoluer dans un rôle bioclimatique, patrimonial et de promenade publique, qui sont les trois vocations essentielles [des bois]* ».

¹²³. Note SGVP sur le bilan des travaux programmés ou en cours dans les équipements sportifs et culturels de la Ville implantés dans chacun des deux bois

¹²⁴. En 2022, le montant total des redevances perçues par la Ville de Paris au titre des 23 concessions gérées par la DFA a été de 22,4 millions d'euros, dont un peu plus de 9 millions d'euros pour les deux hippodromes du bois de Boulogne.

¹²⁵. Audition de Paul SIMONDON, le 21 décembre 2023

¹²⁶. Audition de Lucie CASTETS, le 21 décembre 2023

¹²⁷. Ibidem

¹²⁸. Audition de Paul SIMONDON, le 21 décembre 2023

¹²⁹. Audition de Jean-François LEGARET, le 9 novembre 2023

B. Une protection des immeubles patrimoniaux à renforcer

Frédéric MASVIEL relève un paradoxe : « *si les deux bois sont couverts par un régime de protection très efficace¹³⁰[...] il y a assez peu, finalement, d'édifices protégés. [...] Il n'y en a pratiquement pas [au titre des immeubles appartenant] au patrimoine Ville de Paris* » dans le PLU. Par immeuble, « *il faut comprendre petits ouvrages, petits pavillons, etc [...] tout ce qui est construit de la main de l'homme, tout ce qui est bâti, fondé* »¹³¹.

Dans le périmètre des bois, les immeubles classés au titre des monuments historiques¹³² au 1^{er} décembre 2023 se limitent à l'Obélisque Louis XV¹³³ (1946) et à des parties de l'ensemble du château de Bagatelle, classé partiellement en 2022¹³⁴.

Les immeubles qui suivent sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- au bois de Vincennes, dans le Jardin d'agronomie tropical René Dumont : la Pagode vietnamienne (1965), la grande serre du Dahomey, les pavillons de la Réunion, de l'Indochine, de la Tunisie, du Congo, du Maroc, de la Guyane, l'Esplanade du Dinh avec son décor et l'urne funéraire, les Ponts tonkinois et khmer, la Porte chinoise, le Piège à tigre, la grande cloche de bois, le Monument aux morts de la guerre de 1914-1918 (1994) ;
- au bois de Vincennes, dans l'enclos Bouddhique : le pavillon du Cameroun et la halle aux pirogues (1975) ;
- au bois de Boulogne : le Jardin fleuriste municipal (serres d'Auteuil) et certains de ses bâtiments (1998).

Dans l'enclos bouddhique, une procédure d'extension de l'inscription au titre des monuments historiques est en cours, notamment pour le pavillon du Togo¹³⁵. En 2024, quatre nouveaux bâtiments devraient être inscrits¹³⁶.

Par ailleurs, Frédéric MASVIEL donne un panorama des monuments historiques situés aux abords et en lisière des bois :

- au bois de Boulogne : l'ensemble immobilier Walter Porte de la Muette, un hôtel particulier de Mallet-Stevens, la piscine Molitor, l'accès à la station de métro Porte Dauphine, le château Rothschild à Boulogne-Billancourt et la maison du peintre cubiste Alfred Lomberd à Boulogne-Billancourt ;
- au bois de Vincennes : le domaine national du château de Vincennes, le Palais de la Porte dorée, la maison du 37 avenue Daumesnil à Saint-Mandé, l'hôpital Esquirol à Saint-Maurice et le château de Bercy à Charenton-le-Pont.

L'ensemble de ces monuments historiques génère des périmètres de protection dans un rayon de 500 mètres. Frédéric MASVIEL¹³⁷ regrette toutefois que les centres des deux bois ne soient « *couverts par aucune protection au titre des abords* », ce qui permettrait « *de redoubler le niveau de protection s'agissant d'un accord qui relèverait de la Commission des sites, puis celui des abords qui peut être une sorte d'expertise supplémentaire* ». Tout monument historique, classé ou inscrit, est protégé en

¹³⁰. Les sites classés des Bois de Vincennes et de Boulogne représentent 17,3 % de la superficie de la Ville de Paris (source : note de la DRIEAT sur les bois parisiens)

¹³¹. Audition de Frédéric MASVIEL, le 9 novembre 2023

¹³². La protection des immeubles bâtis ou non bâtis au titre des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913), justifiée par l'intérêt de l'immeuble au point de vue de l'histoire ou de l'art, constitue une servitude d'utilité publique. Il existe deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : l'inscription et le classement, niveau le plus élevé.

¹³³. Monument commémoratif du reboisement du parc du château de Vincennes, sous la direction de Lefebvre de la Faluère

¹³⁴. Contribution écrite de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris - DRAC Ile-de-France

¹³⁵. Contribution écrite de la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris

¹³⁶. Contribution écrite de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris - DRAC Ile-de-France

¹³⁷. Audition de Frédéric MASVIEL, le 19 novembre 2023

tant qu'édifice bâti (extérieur et intérieur) et nécessite la délivrance d'autorisations par le Préfet de région, lequel donne délégation de signature au conservateur régional des monuments historiques (DRAC) pour autoriser les travaux de restauration notamment : « *nous avons un exemple assez puissant, le Jardin des plantes, le Muséum d'histoire naturelle, qui est à la fois site classé et protégé [en tant que] monument historique classé. Il y a les deux régimes de protection, c'est assez fort* ». Frédéric MASVIEL suggère de procéder à une sorte d'inventaire dans les deux bois « *qui serait tout à fait utile pour améliorer le niveau de protection du patrimoine bâti [sachant] que la DRAC [...] peut tout à fait développer une campagne d'inventaires de monuments historiques et de repérage sur la qualité des édifices* ».

Préconisations

9- Recenser et évaluer les structures bâties (concessions et hors concessions) dans les bois. Créer un inventaire exhaustif, une classification, un diagnostic de leur état patrimonial et de leur usage potentiel afin d'établir un plan d'investissement pluriannuel de rénovation et de préservation.

10- Lancer des appels à projets pour les bâtiments inoccupés proposant des activités et des perspectives d'entretien ou de rénovation.

11- Durant les périodes intercalaires, s'assurer de l'entretien courant du bâti.

12- Intégrer dans le cahier des charges de concessions identifiées un volet d'information relative à l'histoire, aux activités, à la faune, à la flore et à la préservation de la biodiversité.



© Mario EPANYA - Fabrice DESCHAMPS

III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS : LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

Les usages nombreux et variés des deux bois impliquent des enjeux importants en termes d'organisation et doivent être conciliés avec la préservation de la biodiversité.

1. Des fonctions multiples aux usages variés

Les bois parisiens accueillent près de 20 millions de visiteurs par an, soit 8 millions au bois de Boulogne et 11 millions au bois de Vincennes¹³⁸. Les conditions de cession des bois par l'État à la Ville de Paris sont sans équivoque : « entretenir et conserver à perpétuité la vocation de promenade publique ». Les bois sont aussi apparus comme les « poumons verts » indispensables au bien-être des habitants de l'agglomération parisienne. Il a fallu aussi mettre en place les dispositifs opérationnels et financiers pour créer et entretenir l'objet paysager que forment les bois¹³⁹. Au fil du temps, les motifs de visite se sont diversifiés - sportif, culturel, récréatif et de loisirs - au gré des aspirations de la société.

Cette large variété d'usages entraîne un morcellement des surfaces et des espaces concédés, soustraits à la promenade publique, dont l'accès est réglementé ou limité.

¹³⁸. Source : enquêtes réalisées par le CREDOC en 2001-2002
¹³⁹. CGEDD, MEEDDM, -Michel Brodovitch et Gilles Rouques - Mission relative à la gestion des sites classés du bois de Boulogne et du bois de Vincennes - novembre 2009



III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS : LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

SPORTS		
1	Vélodrome Jacques Anquetil (la Cipale) : inaugurée en 1896, cette enceinte est un site olympique pour les Jeux de 1900 puis pour ceux de 1924	B4
2	Terrain de rugby du Vélodrome : stade dédié au rugby situé au centre du vélodrome	B4
3	Arc Club du bois de Vincennes : ce lieu accueille un des trois clubs de tir à l'arc de Paris	D4
4	Association Boules Bridge de Saint-Mandé : terrain pour les jeux de boules	C2
5	Centre équestre Bayard : ce centre propose des initiations et des cours de plusieurs niveaux avec trois manèges, trois clairières et un parcours de cross	D2
6	Centre équestre de la Cartoucherie : depuis 1970, ce centre propose des équipements équestres de pointe	F2
7	Tennis de la Faluère : cet équipement municipal propose 21 courts découverts et éclairés, avec des revêtements en béton poreux ou synthétique et un mur d'entraînement	E3
8	Stade et tennis de la route de la Pyramide : équipements sportifs gérés et utilisés par la ville de Vincennes	E2
9	Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) : opérateur majeur du sport de haut niveau en France, l'INSEP rassemble sur 28 hectares des équipements sportifs spécifiques, des infrastructures médicales et de récupération, un hébergement et de la restauration	G3
10	Terrain de jeux de boules de Vincennes : terrain pour les jeux de boules	F1
11	Jeu de boules Saint-Maurice : terrain pour les jeux de boules	D4
12	Jeu de boules la Nogentaise : terrain pour les jeux de boules	H2
13	Carrière hippique de la Plaine Saint-Hubert : ce centre propose des activités autour du cheval et du poney	F3
14	Stade Pershing : ensemble multisports comprenant notamment un terrain d'honneur permettant la pratique du rugby, ceinturé par une piste d'athlétisme de 6 couloirs, un terrain de basket-ball, un de volley-ball, deux de handball, deux de baseball, un de softball	G3
15	Hippodrome Paris-Vincennes : surnommé 'le temple du trot', il s'étend sur 42 hectares. Il accueille jusqu'à 40 000 personnes pour de nombreuses grandes courses françaises et rendez-vous hippiques internationaux, comme le Prix d'Amérique	F5
16	Stade Jean-Pierre Garchery : équipement sportif géré et utilisé par la ville de Joinville-le-Pont	G5
17	Tennis Club parisien de Joinville : école de tennis proposant aussi des créneaux de pratique libre	G5
18	Anneau cycliste Raymond Poulidor : refait en 2023, il offre une boucle de 3 km de route sur laquelle les voitures sont interdites	F3
19	Plaine Saint-Hubert : espace ouvert qui offre une multitude d'usages libres et sert de cadre à de nombreux événements sportifs et culturels	F3
20	Plaine Mortemart : espace ouvert en lisière du Bois de Vincennes qui offre une multitude d'usages libres et sert de cadre à de nombreux événements sportifs et culturels	G4
21	Parcours sportifs : parcours Daumesnil (400 m / 16 agrès) ou 2200 m / 20 agrès), de la Patte d'Oie (2700 m / 12 agrès), des Minimes (300 m / 12 agrès), de la Porte Dorée (2100 m / 15 agrès)	
CULTURE, PATRIMOINE ET LOISIRS		
22	Pagode du Bois de Vincennes : plus important lieu de culte bouddhique de la capitale, elle abrite le plus grand Bouddha d'Europe	B3
23	Temple Romantique de l'île de Reuilly : l'île de Reuilly arbore une grotte et une cascade artificielles créées vers 1860 par l'architecte Gabriel Davioud et surplombées par un kiosque romantique inspiré du « temple de la Sybilie »	B3
24	Parc Floral de Paris : il attire 1 million de visiteurs chaque année sur ses 35 hectares grâce à ses jardins à thème et une offre diversifiée, sédentaire et événementielle, de culture et de loisirs. Il touche aussi bien le grand public que des publics spécifiques, scolaires ou professionnels. S'y tiennent également un festival de jazz et un festival pour le jeune public.	F2
25	Théâtres de la Cartoucherie : ce site libéré par l'armée en 1970 héberge 11 salles réparties sur 4 théâtres (théâtres du Soleil, de la Tempête, de l'Épée de bois et de l'Acquarium), un atelier de danse, l'association de recherche des traditions de l'acteur (ARTA) et une école	F2
26	Jardin d'Agronomie Tropicale - René Dumont : créé par des agronomes qui y mènent des expériences sur la reproduction des plantes issues des colonies (café, cacao, vanille, banane...), il se transforme pour abriter les cinq villages de l'Exposition coloniale de 1907, dont demeurent quelques vestiges (pavillons, portiques...)	H2
27	Pelouse de Reuilly : constituée d'un vaste espace entouré par des arbres, elle accueille de nombreuses manifestations publiques tout au long de l'année comme les circuits Grass, Phénix et Mondial entre novembre et janvier et la Foire du Trône entre avril et début juin	A3
28	Plaine de la Belle Étoile : ce lieu accueille notamment le festival We Love Green depuis 2016 qui reçoit environ 30 000 personnes par jour pour un total de 93 000 spectateurs en 2023	E3
29	Monument à Beethoven : hommage inachevé au célèbre compositeur	G1
30	Barques du lac Daumesnil	B3
31	Barques du lac des Minimes	G2
32	Parc Zoologique de Paris : inauguré en 1934, ce site de loisirs, culturel et scientifique appartenant au Muséum national d'histoire naturelle accueille 3 000 animaux sur 14 hectares. Il a fait l'objet d'une rénovation majeure entre 2008 et 2014. En 2022, il a attiré environ 700 000 visiteurs.	C3
33	Manège de la Jungle	C1
34	Manège le Carrousel de Saint-Mandé	C1
35	Manège le Chahut	C1
36	Marionnettes de Paris	C1
37	Vieux manège du bois de Vincennes	F1
38	Théâtre de Guignol du Parc Floral	F2

III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS : LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

RESTAURATION ET EVENEMENTIEL		
39	Restaurant un instant de rêve : lieu de restauration rapide situé sur les rives du lac Daumesnil	B3
40	Restaurant la Cipale : cet établissement propose une offre de restauration dans un lieu attenant au vélodrome	B4
41	Chalet des Îles Daumesnil : ce chalet réaménagé propose une offre de restauration au cœur du lac Daumesnil	B3
42	Chalet du lac de Saint-Mandé : ce chalet réaménagé propose une offre de restauration au bord du lac de Saint-Mandé	C1
43	Restaurant le Bosquet : lieu de restauration rapide situé au cœur du Parc Floral	F2
44	Pavillon la Chesnaie du Roy : situé au sein du parc Floral, ce pavillon à l'architecture naturelle accueille des événements privés et professionnels	E2
45	Pavillon de la Tunisie - Restaurant la Belle Gabrielle : au cœur du Jardin d'Agronomie Tropicale, ce lieu propose une offre de restauration durable au cœur d'un projet d'accompagnement et d'insertion de femmes en situation d'exclusion	H3
46	Chalet de la Porte Jaune - Rosa Bonheur à l'est : classé Monument Historique et entièrement restauré, ce lieu propose des salons de réception modulables	G2
47	Hall de la Pinède : au cœur du Parc Floral, ce hall de style Baltard et ses cinq pavillons attenants peuvent accueillir des événements d'envergure sur 12 000 m ² d'espaces couverts et de plain-pied	F2
48	Pavillon Gravelle : ce lieu compte un restaurant et plusieurs salons de réception	F5
49	Confiserie du Lac	G2
50	Chalet 8	C4
51	Chalet des gaufres	C1
52	Chalet jeux de boules Saint-Mandé	C2
53	Chalet 5	B3
54	Chalet 4	B3
PARCS, JARDINS ET NATURE		
55	Square de la Croix-Rouge : réaménagé au cours des années 2010, ce square de 12 000 m ² géré de manière écologique propose de nombreux jeux pour enfants	B3
56	Square du jeu de boules de Saint-Mandé : d'une surface totale de 7 500 m ² , il est composé de deux parties, un jardin fermé de 3500 m ² avec une piste à patin, deux tables de ping-pong et deux bacs à sables et une portion ouverte en permanence avec deux tables de ping-pong, un manège, un kiosque à bonbons et des parcours de jeux naturels	C2
57	Arboretum de Paris : ce site du jardin botanique de Paris accueille des arbres des régions tempérées du monde entier	G5
58	Ecole Du Breuil : établissement rattaché à la Ville de Paris qui dispose d'un jardin de 10 hectares dont la mission principale est la formation (lycée professionnel agricole, CFA et centre de formation continue)	G4
59	Ferme de Paris : exploitation de 5 hectares gérée selon les principes de l'agroécologie et du respect du bien-être animal. Elle propose de nombreux ateliers pour les scolaires, les associations ou le grand public.	F4
60	Maison Paris Nature : au cœur du Parc Floral, ce lieu dédié à biodiversité parisienne accueille notamment une bibliothèque spécialisée « nature » et un jardin des papillons	E2
61	Espace de liberté pour chiens : d'une taille de 1,3 hectare, il se situe à proximité de l'hippodrome	F4
DIVERS		
62	Cimetière ancien de Charenton : bien que situé sur le territoire de Paris, ce cimetière dans lequel se trouve un carré militaire et un monument aux Morts est géré par la commune de Charenton-le-Pont	B4
63	École de Chiens Guidés de Paris : créée en 1987, elle élève, éduque et remet gratuitement des chiens aux malvoyants (plus de 1150 depuis sa création)	C3
64	Garde Républicaine - Quartier Carnot : construit en 1892, le site abrite deux des trois escadrons de marche du dernier régiment de cavalerie de l'armée française. Il compte 200 chevaux et de nombreux équipements comme une forge à charbon, dont les maréchaux ferrants sont les derniers à perpétuer la tradition de ce savoir-faire artisanal, et un manège d'entraînement.	D2
65	Fort Neuf : construit entre 1841 et 1844, il est l'un des sites de la 2 ^{ème} Base de Soutien au Commandement. Il abrite notamment une partie du Service de santé des armées, la délégation militaire départementale du Val-de-Marne et une partie du 24 ^{ème} régiment d'infanterie. Il doit prochainement faire l'objet d'importants travaux afin d'accueillir le futur siège de la DGSC.	E1
66	Zone naturiste : signalée par des panneaux, cette aire de 0,75 hectare a été ouverte en 2017	E3
67	Aire d'accueil des gens du voyage	G5
68	Redoute de Gravelle (Ecole de Police) : construite entre 1840 et 1845, elle abrite aujourd'hui le centre de formation régionale de la Police	G5
69	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) : rattaché au CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), ce laboratoire de recherche situé sur le site du Jardin d'agronomie tropicale étudie les tensions entre environnement, gestion à long terme des ressources naturelles et développement économique	H2
70	Services municipaux	F2



III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS : LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

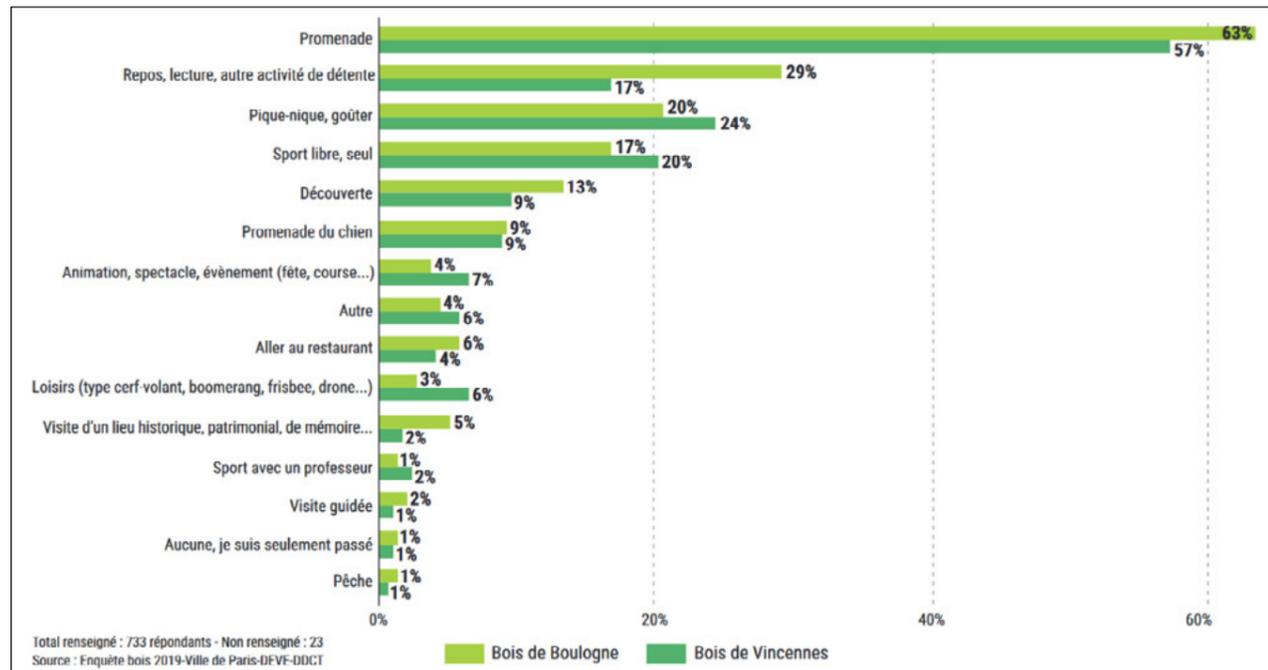
SPORTS		
1	Hippodrome d'Auteuil : champ de courses hippiques considéré comme l'hippodrome français de référence pour les courses d'obstacles. Il est exploité par l'association hippique France Galop	D5
2	Hippodrome de Longchamp : vaste champ de courses hippiques accueillant chaque année les festivals Solidays, en juin, et Lolapalooza, en juillet, fréquentés respectivement par 250 000 et 130 000 spectateurs	A5
3	Anneau de Longchamp : d'une longueur de 3,6 km autour de l'hippodrome de Longchamp, cette piste est très prisée des cyclistes sportifs de Paris	A4
4	Plaine de jeux de Bagatelle : espace ouvert au cœur du Bois de Boulogne qui offre une multitude d'usages libres et sert de cadre à de nombreux événements sportifs et culturels	B3
5	Équipements des pelouses de l'hippodrome d'Auteuil : au sein du parc de 8 hectares de la pelouse de l'hippodrome, ces équipements permettent de pratiquer l'athlétisme, le rugby, le football, le hockey sur gazon, le basketball et comprennent une piscine	D6
6	Centre sportif du Fond des Princes : ces installations sportives proposent sept variétés de sports : football, gymnastique artistique, handball, badminton, jeu de volant, basketball, tennis et volley-ball	C7
7	Stade Christophe Dominici : anciennement nommé Saut du Loup, le stade Christophe Dominici a été renommé en 2021 en hommage à l'ancien ailier emblématique du XV de France et du Stade Français dont il est le lieu d'entraînement	A6
8	Stade Roland Garros : construit en 1927, ce stade de renommée internationale accueille tous les ans les Internationaux de France de tennis (depuis 1897) ainsi que le Paris Major Premier Padel	C6
9	Centre sportif de la Croix Catelan - Lagardère Paris Racing : centre sportif consacré au sport de compétition et aux loisirs, trois activités sportives y sont principalement pratiquées : le tennis, la natation et le fitness	C3
10	Polo de Paris : d'une superficie de 9 ha, ce club de polo créé en 1891 dispose de nombreuses infrastructures nécessaires à la pratique du Polo, mais également d'autres sports comme l'équitation ou le golf	A4
11	Tir aux Pigeons : cercle multisport tirant son nom de son sport le plus historiquement emblématique, il propose quinze courts de tennis, divers terrains de sport et une piscine	D2
12	Cercle de l'Étrier de Paris : l'Étrier de Paris est une association loi 1901 créée en 1895 et qui regroupe aujourd'hui environ 1000 membres autour de la pratique équestre	C2
13	Cercle hippique - Touring Club de France / SEP : installé sur le site du Bois de Boulogne depuis 1949, le TCF y développe de nombreuses activités : dressage, concours hippiques, courses, raids d'endurance, équitation d'extérieur	C1
14	Golf de Longchamp : situé au cœur de l'hippodrome de Longchamp, ce site d'entraînement comprend également une école de golf ainsi qu'un restaurant	A5
15	Jeu de boules Saint-James : accueille un club de pétanque et de boule lyonnaise créé en 1868	C1
16	Le Petit Jean Bouin : ce site intègre des terrains de basket-ball, de hockey sur gazon, de tennis et un club de bridge	C6
17	Société de Jeux de Boules de Passy : créée officiellement en 1901, cette association propose à ses adhérents diverses activités autour de la pétanque	C5
18	Manège Dauphine : située non loin de la porte Dauphine, cette construction en colombage est l'un des derniers manèges d'équitation encore en activité à Paris	E2
19	Aire sportive et d'entraînement de plein air	D2
20	Parcours sportif (2500 m / 19 étapes)	C5
CULTURE, PATRIMOINE ET LOISIRS		
21	Le Jardin d'Acclimatation : inauguré en 1860, c'est le plus ancien parc d'attractions de France. En 2023, il a accueilli 1,2 million de visiteurs sur ses 18 hectares de superficie	D1
22	Fondation Louis Vuitton : ouvert en 2014, ce musée accueille des expositions ciblées sur l'art contemporain. Il a été visité par 1,4 million de personnes en 2023	D1
23	Maison LVMH / Arts – Talents – Patrimoine : ce lieu dont l'ouverture est prévue au troisième trimestre 2026 sera dédié à l'art vivant, aux métiers de l'art et à l'artisanat	D1
24	Villa Windsor : cet hôtel particulier, construit en 1929, a été la demeure du duc et de la duchesse de Windsor de 1952 à 1986 qui lui confèrent son nom. Il est en cours d'aménagement par la Fondation Mansart pour accueillir des expositions	C2
25	Château de Longchamp : construit au milieu du XIX ^{ème} siècle par Gabriel Davoud à la demande du baron Haussmann, ce pavillon a été rasé puis reconstruit dans les années 1930. Il abrite depuis 2015 la fondation GoodPlanet	A4
26	Location de barques du bois de Boulogne : ouvert toute la semaine, ce service propose une offre de location de barques sur le Lac inférieur	D3
27	Théâtre de verdure du Jardin Shakespeare : ce lieu accueille un festival de théâtre en plein air organisé sur 35 jours de juin à septembre au cœur du Jardin Shakespeare	C4
28	Orangerie du parc de Bagatelle : construite en 1835, l'Orangerie accueille depuis 1983 divers festivals de musique classique chaque année	B3
29	Pelouse de la Muette : accueille divers événements de loisirs, notamment, en septembre-octobre, la « Fête à Neucou » et ses 115 000 visiteurs annuels	D3
30	Pelouse de Saint-Cloud : accueille des activités événementielles, comme des représentations de cirques (ex. Folies Gruss)	D5

III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS : LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

31	Blockhaus de l'avenue du Maréchal Foyolle : construite en 1941, cette forteresse bétonnée abritait pendant la Seconde Guerre mondiale un poste de commandement de la marine allemande. Il est l'un des derniers blockhaus de Paris	E2
32	Monument aux fusillés de la grande Cascade : inauguré le 6 juillet 1946, ce mémorial a été dressé en hommage aux 35 jeunes résistants exécutés par l'occupant nazi le 16 août 1944	B4
33	Pompe à feu : installée par le comte d'Artois (futur Charles X) en 1783, elle devait permettre l'irrigation des terrains de sa ferme ainsi que l'alimentation des pièces d'eau du château de Bagatelle. La machine fonctionnera jusqu'en 1860	B2
34	Kiosque de l'Empereur : situé sur l'île du Lac Inférieur, ce kiosque a été réalisé lors de l'aménagement du Bois de Boulogne en 1852 à la demande de Napoléon III par l'architecte Gabriel Davioud	D4
35	Camping de Paris : ce lieu de loisir offre aux visiteurs du parc et de la capitale 410 emplacements répartis sur 7 hectares	A3
36	Château de Bagatelle : le château et le parc attenants doivent leur nom au passé l'bertin du château	B2
37	Moulin de Longchamp : aussi connu sous le nom de Moulin de Reuvray, il fut construit en 1312 au sein de l'abbaye de Longchamp. Il resta en activité jusqu'en 1809, servant à pomper l'eau du Lac inférieur pour l'amener au Lac supérieur.	A4
RESTAURATION ET EVENEMENTIEL		
38	Pré Catelan : ce pavillon datant de l'époque Napoléon III offre un service de réception haut-de-gamme aux publics privés et aux professionnels	C4
39	Grande cascade : restaurant gastronomique aménagé dans le pavillon qui servait de halte de chasse à Napoléon III	B4
40	Auberge du Bonheur : cette auberge, qui fut fréquentée par Napoléon III, propose aujourd'hui une offre de restauration traditionnelle	B4
41	Chalet des Îles : ce chalet réaménagé propose une offre de restauration au cœur du Lac Inférieur	D3
42	Ecuries des jardins de Bagatelle : anciennes écuries de la Reine Marie-Antoinette, elles abritent aujourd'hui un restaurant	B3
43	Vigne de Bagatelle : l'hôtel particulier a été construit en 1926 pour le Maharaja de Kapurthala. Il abrite aujourd'hui un lieu de réception	B2
44	Chalet des Acacias : lieu de restauration rapide situé sur les rives du Lac inférieur	D3
45	Chalet des Bosquettes : guinguette située en face du Lac inférieur	D3
46	Le café du Bois : lieu de restauration rapide situé sur les rives du Lac supérieur	D5
47	La Pause Verte : lieu de restauration rapide à proximité de la mare Saint-James	C2
48	La Pause Verte : lieu de restauration rapide à proximité des olaines de Bagatelle	B2
49	Le café du Bois : lieu de restauration rapide	B6
50	Pavillon d'Armenonville : ancien pavillon de chasse du XVIII ^{ème} siècle, il abrite aujourd'hui un espace de réception	E1
51	Pavillon des Étangs : vaste chalet situé à proximité du Tir au Pigeon, il offre ses différents salons à la location pour accueillir tous types d'événements	C2
52	Pavillon Dauphine : pavillon du XIX ^{ème} siècle accueillant des événements privés et professionnels.	E2
53	Pavillon Royal : ce pavillon réaménagé du XIX ^{ème} siècle est composé de trois niveaux et quatre salons et accueille tous types d'événements, des séminaires aux mariages en passant par les colloques	D2
54	Pavillon des Princes : initialement Pavillon de Garde, l'édifice a connu différentes fonctions. Aujourd'hui, son unique salon accueille événements et réceptions privés ou professionnels.	C7
PARCS, JARDINS ET NATURE		
55	Jardin des Serres d'Auteuil : réaménagé à la fin du XIX ^e siècle, ce lieu ouvert au public est l'un des quatre pôles du Jardin Botanique de la ville de Paris	D6
56	Pelouse de l'Espérance : espace permettant la promenade canine sans laisse	B6
57	Pelouse de Longchamp au bout des lacs : espace permettant la promenade canine sans laisse	D2
58	Jardin des Poètes : inauguré en 1954, ce jardin d'une superficie de 13 500 m ² est parsemé de nombreux hommages à la poésie française et internationale	D6
59	Square de la photo hippique : espace de verdure intégrant des jeux pour enfants	D3
60	La Grande Cascade : complètement artificielle, la Grande Cascade est aménagée à l'ouest du bois en 1856. Ses rochers en grès viennent de Fontainebleau. La chute d'eau fait 7,50 mètres.	B4
61	Parc de Bagatelle : des concerts y sont proposés aux beaux jours comme l'Octobre de France, le festival Chopin, Les Musicales, Lyrique au vert et Les solistes	B3
62	La Roseraie : située dans le Parc de Bagatelle, cette roseraie de renommée internationale est l'une des plus importantes et des plus anciennes de France	B3
63	Jardin du Pré Catelan : parc botanique bordant le pavillon du Pré Catelan. Autrefois, c'est ici qu'étaient extraites les pierres qui servaient à paver les chemins du bois de Boulogne	C3
64	Jardin Shakespeare : espace de verdure composé de petits jardins thématiques inspirés des 5 pièces de théâtre de Shakespeare	C4
65	Square de Passy : petit square aménagé dans les années 1930	D4
DIVERS		
66	Aire d'accueil des gens du voyage	A5
67	Services municipaux	C4

A. Des usages libres

Les bois de Boulogne et de Vincennes s'offrent à leurs usagers comme un espace convivial de liberté : « se promener, se reposer, pique-niquer ou faire du sport en pratique libre » sont les activités les plus pratiquées dans les bois parisiens¹⁴⁰.



Activités pratiquées dans les bois de Boulogne et de Vincennes

(source : Enquête bois 2019 réalisée par l'APUR, en lien avec la Ville de Paris, DEVE et DDCT)

Pierre RABADAN, adjoint à la Maire en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine, indique que « 54 % des sportifs franciliens citent la nature comme l'une des principales motivations pour faire de l'activité physique »¹⁴¹. La tendance à la pratique sportive dans des espaces naturels est encore plus forte depuis la fin de la crise sanitaire de la COVID-19.

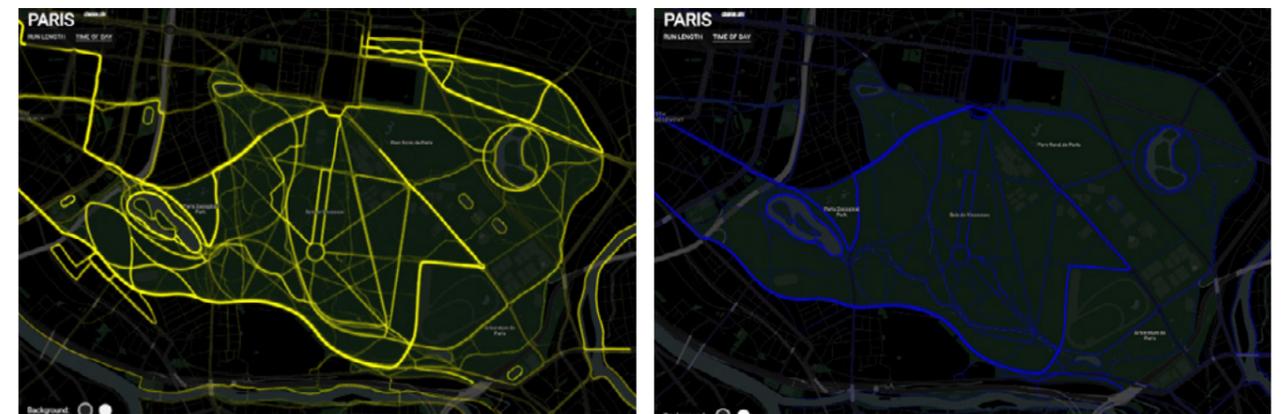
Des équipements, comme des aires de jeux pour enfants ou des parcours sportifs, agrémentent ce cadre de détente. Parmi les usages libres, on trouve également des usages sportifs en groupe, comme des cours de sport encadrés par un coach (stretching, taïchi, boxe, etc.), des groupes de randonnée, de marche nordique ou de jogging. La pratique en club est d'ailleurs de plus en plus plébiscitée par les femmes qui préfèrent ne pas courir seules : « la moitié des adhérents sont des femmes, alors que sur les courses sur route, elles ne représentent que 30 à 40 % »¹⁴². Des parcours de running populaires, tels que le tour du lac Daumesnil, attirent de nombreux joggers mais peuvent être surpeuplés le dimanche. La pratique est généralement limitée à des itinéraires spécifiques, à cause d'une signalisation insuffisante et de la crainte de se perdre, surtout tôt le matin ou en soirée pour des raisons de sécurité. Il a été

¹⁴⁰. Usages et attentes des visiteurs dans le bois de Boulogne et de Vincennes, analyse des résultats de l'enquête été 2019 de la Ville de Paris, APUR

¹⁴¹. Audition de Pierre RABADAN, le 1er février 2024

¹⁴². Audition de Claude MERCIER, membre du bureau directeur du comité de Paris d'athlétisme, le 23 novembre 2023

demandé la création de parcours balisés, un éclairage nocturne et le respect strict de l'interdiction des chiens non tenus en laisse afin de réduire les incidents.



Itinéraires empruntés par les joggers aux bois de Vincennes et de Boulogne : en jaune, entre 7h et 19h, en bleu, entre 19h et 7h

(source : Smashrun, mars 2024)

La promenade des chiens fait partie des usages libres couramment pratiqués dans les bois. Le règlement des bois impose que les animaux soient tenus en laisse, en dehors de quelques « espaces de liberté pour chiens », créés en juillet 2019. Mais trop de chiens se promènent sans laisse hors de ces zones, causant des conflits avec les promeneurs et mettant en danger la faune locale. Ce cadre attire des sociétés de dog sitting, telles que Promenons-nous dans les bois, qui s'y rendent, parfois depuis le centre de Paris, et ont même récemment signé une convention avec la Ville de Paris pour délimiter une zone de promenade et se garer à proximité¹⁴³.

¹⁴³. Audition de Stéphane BENGUIGUI, fondateur, dirigeant et promeneur de la société Promenons-nous dans les bois, le 30 novembre 2023

Zoom sur les grandes plaines de jeux

Dans chacun des bois se trouvent des plaines qui accueillent une multitude d'usages libres (voir cartes des usages), allant de rassemblements festifs, de type pique-nique, à la pratique du cerf-volant ou du modélisme. Certaines sont très utilisées par les clubs de football et de rugby, mais aussi des groupes d'amateurs.



Plaine de jeux de Bagatelle au bois de Boulogne (Source : DEVE)

Les associations sportives déplorent unanimement leur mauvais état, les qualifiant de « terrains vagues »¹⁴⁴ ou de « plaines sauvages »¹⁴⁵. Elles sont pourtant structurantes pour la pratique de certains sports collectifs qui, à Paris notamment, manquent de terrains d'entraînement, au point que « les clubs refusent maintenant plein de jeunes »¹⁴⁶, mais aussi de terrains pour l'accueil de compétitions, face au nombre croissant de leurs adhérents.

Dans le cadre du schéma directeur sportif du bois de Vincennes¹⁴⁷, la plaine de Mortemart fait l'objet d'un projet de restructuration importante, à horizon 2024-2025, pour devenir une plaine à la fois sportive et paysagère, avec la création d'une rivière. Les terrains de grand jeu seront rénovés, avec l'intégration d'un réseau d'arrosage et la création d'un terrain de rugby supplémentaire.

Les plaines de jeux, très populaires, nécessitent un entretien complexe car leur usage intensif et varié endommage le gazon et peut générer beaucoup de déchets. Leur accès ouvert rend la régulation difficile, y compris la mise au repos du gazon ou la séparation des activités.

À l'image du projet de la plaine de Mortemart, une amélioration des plaines de jeux est attendue, via un meilleur encadrement des activités, l'installation d'éclairage pour prolonger les heures d'utilisation, la création ou la rénovation de gradins et vestiaires, et l'utilisation de sols résistants mais écologiques. Pierre RABADAN résume: « il faut entretenir évidemment, aménager parfois et faire en sorte de guider les pratiques pour éviter les mésusages. »¹⁴⁸.

Enfin, ces plaines de jeux présentent, pour la plupart, l'inconvénient d'être difficiles d'accès par les transports en commun.

144. Audition de Jérôme BOUSQUET, président et directeur administratif du Paris Université Club (PUC) rugby, le 23 novembre 2023

145. Audition de Philippe SURMONT, président du district parisien de football, le 23 novembre 2023

146. Ibidem

147. Document DJS de février 2019

148. Audition de Pierre RABADAN, le 1er février 2024

Les bois sont aussi propices au regroupement convivial en plein air, pour un pique-nique, un évènement amical ou familial, comme l'illustre le film de Claire SIMON¹⁴⁹, ou pour des rassemblements festifs non autorisés, tels les regroupements massifs que connaît la pelouse de la Muette au bois de Boulogne certains week-ends et les débordements associés (vendeurs à la sauvette, nuisances sonores, barbecues, piétinement important, etc.). Conformément à la réglementation des bois de Boulogne et de Vincennes (2018), « les barbecues comme tous les autres feux [y] sont interdits ».

B. Un cadre sportif exceptionnel mais insuffisant pour les métropolitains

Les bois de Boulogne et de Vincennes proposent une diversité d'équipements sportifs (voir cartes des usages). Les clubs privés offrant des installations sportives exclusivement à leurs membres sont caractéristiques de l'offre sportive du bois de Boulogne. Le bois de Vincennes, quant à lui, se distingue par la présence de l'institut national du sport des performances et de l'expertise (INSEP), qui fournit des infrastructures de pointe aux sportifs de haut niveau.

Les bois offrent un cadre propice à la pratique de l'équitation : pistes cavalières, 4 clubs d'équitation au bois de Boulogne et 3 au bois de Vincennes (environ 12 000 licenciés et 1 200 chevaux et poneys). Danièle GAILLARD, présidente du comité départemental d'équitation de Paris, tient à souligner cette exception parisienne : « nous sommes la seule capitale où l'on peut encore monter à cheval dans la ville. [...] A Paris, nous avons cette chance, aidez-nous à la garder »¹⁵⁰.

Toutefois, malgré une offre étendue d'espaces sportifs, la demande excède largement l'offre et l'entretien des installations, notamment pour le football et le rugby, reste un défi de taille. Pierre RABADAN souligne que, quelles que soient les orientations politiques des observateurs, le constat est le même : « il nous faut essayer de trouver les moyens de développer une offre plus grande et de meilleure qualité [...]. C'est aussi cela qui doit guider notre action politique »¹⁵¹.

Préconisations

13-Créer un schéma directeur des équipements sportifs du bois de Boulogne, à l'image de celui existant au bois de Vincennes.

14-Améliorer les parcours sportifs balisés (course à pied, parcours santé, etc.) et développer leur signalétique pour désengorger les axes sur-fréquentés et ceux dédiés à la promenade.

15-Étudier les possibilités de reconquête des terrains de sport en herbe soumis à une très forte fréquentation en :

- ▶ expérimentant des revêtements innovants, comme des pelouses hybrides sans produit synthétique, adaptés à leurs usages et à la fréquence de leur utilisation ;
- ▶ étudiant un meilleur éclairage des équipements sportifs en tenant compte des enjeux de biodiversité et de saisonnalité pour augmenter les créneaux disponibles, notamment les soirs d'hiver.

16- Optimiser l'utilisation des hippodromes et de leurs parkings.

149. Le Bois dont les rêves sont faits, Dulac Distribution, 2015, 146 minutes. Le film a pu être visionné par les membres de la mission lors de sa projection au Forum des images le 2 février 2024.

150. Audition de Danièle GAILLARD, le 23 novembre 2023

151. Audition de Pierre RABADAN, le 1er février 2024

17- Étudier les possibilités de renaturation de la pelouse de Reuilly en diversifiant ses usages lorsqu'elle est inoccupée, au profit des familles et des sportifs au fil des saisons, par exemple en réalisant un terrain « Savoir rouler à vélo ».

C. Une offre culturelle et de loisirs

Chacun des bois dispose d'une offre variée d'activités culturelles et de loisirs qui peut aussi bien agré- menter la promenade ou y attirer spécifiquement un public. Les cartes des usages détaillent cette offre.

La pêche de loisir est pratiquée dans les deux bois, dans le cadre de conventions entre la Ville de Paris et les amicales de pêche. Le bois de Boulogne accueille aussi un site de camping de 410 emplacements, sur 7 ha.

Le site de la Cartoucherie est emblématique de l'offre culturelle au bois de Vincennes. Ariane MNOUCHKINE, fondatrice et directrice du Théâtre du Soleil, à l'origine de l'occupation du site en 1970, y revendique « une certaine atmosphère, une indépendance esthétique »¹⁵².

Au bois de Boulogne, l'offre culturelle est notamment marquée par la Fondation Louis Vuitton, bâtiment aux allures de bateau aux voiles gonflées par le vent, conçu par Frank Gehry, qui accueille une « *program- mation ciblée sur l'art contemporain, avec un intérêt particulier porté aux enfants et aux familles* »¹⁵³. Le Jardin d'acclimatation, à proximité immédiate, se présente quant à lui comme « *un parc paysager, un parc de loisirs de 42 attractions, un lieu de promenade et de détente, un parc animalier, un cadre de fêtes et d'expositions en plein air* »¹⁵⁴.

Préconisations

18- Proposer un « parcours culture » pour les jeunes Parisiens, en collaboration avec les acteurs cultu- rels des bois (cessionnaires, Ville de Paris, etc.).

19- Prévoir, dans quelques parcelles, une expérimentation encadrée de barbecues.

D. Une offre diversifiée de lieux de restauration et de convivialité

Les bois accueillent une offre de restauration et de convivialité variée : buvettes et kiosques de vente, restauration plus élaborée dans des bâtiments concédés ou au sein de concessions sportives ou de loisirs, restaurants emblématiques comme le Pré Catelan au bois de Boulogne ou le restaurant de la Cipale au bois de Vincennes.

Certaines concessions offrent avant tout un cadre festif pour l'accueil de soirées à thème, de guinguettes, de DJs, d'événements professionnels (séminaires, conférences, etc.) ou privés (anniversaires, mariages, etc.).

¹⁵². Audition d'Ariane MNOUCHKINE, le 30 novembre 2023

¹⁵³. Audition de Marc-Antoine JAMET, secrétaire général du groupe LVMH et président-directeur général du Jardin d'acclimatation, le 25 janvier 2024

¹⁵⁴. Audition du groupe LVMH, le 25 janvier 2024

E. De nombreuses activités événementielles ou saisonnières

Les bois accueillent des événements qui sont encadrés, depuis 2016, par la charte pour des événements écoresponsables à Paris, dont l'objectif est de limiter leur « impact environnemental et comportemental », tant vis-à-vis du milieu naturel que de l'environnement général (concessions, usagers des bois, com- munes riveraines, etc.).

Les événements sportifs occupent la majeure partie de l'activité événementielle des bois. De nombreuses courses, essentiellement pédestres, s'y déroulent pour tout ou partie. Qu'il s'agisse de cross organisés par les écoles alentour ou de courses renommées comme le Semi-Marathon ou le Marathon de Paris, les bois se prêtent à de tels événements.

L'offre événementielle de loisirs recouvre essentiellement des spectacles de cirques et les fêtes foraines : la Foire du Trône, entre avril et début juin, au bois de Vincennes, et la Fête à Neuneu, en septembre-oc- tobre, au bois de Boulogne.

Les bois accueillent une offre culturelle saisonnière variée : théâtre en plein air, festivals de musique clas- sique, de jazz, etc. De grandes scènes musicales s'y installent, trouvant dans ce cadre l'espace nécessaire à l'accueil d'un public important, au cœur de l'agglomération parisienne. On peut citer notamment les festivals Solidays, en juin, et Lolapalooza, en juillet au bois de Boulogne, et We love Green en juin au bois de Vincennes, festival « *au contenu pluridisciplinaire et moderne* »¹⁵⁵. Certains festivals intègrent une dimension solidaire et écologique, comme We love Green, « *festival à la production écoresponsable* »¹⁵⁶, ou Solidays, festival engagé sur les questions de santé et de solidarité.

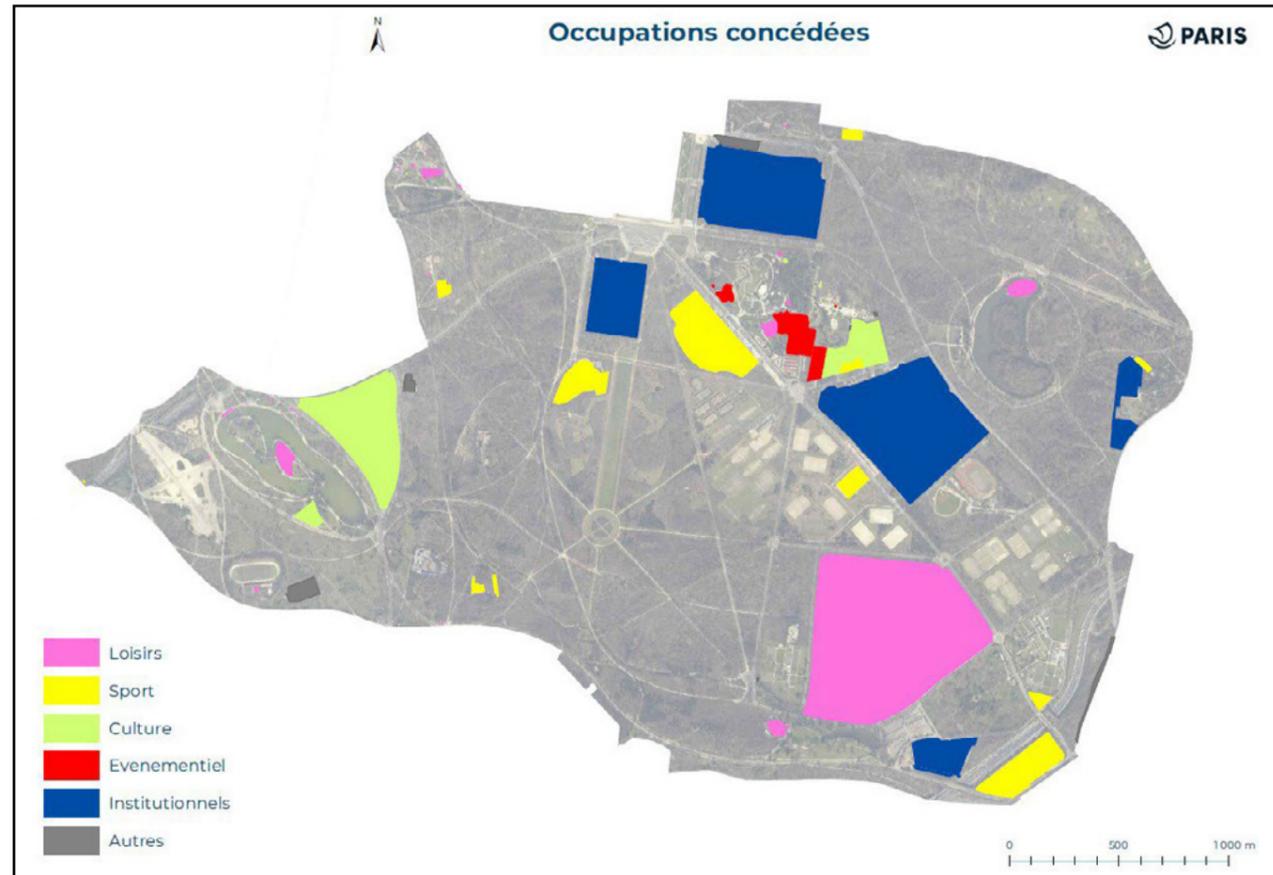
L'activité événementielle variée et dense, particulièrement d'avril à septembre, attire et concentre un public nombreux, pour lequel les bois ne sont pas toujours bien adaptés, qui exerce une pression anthro- pique* forte sur le milieu naturel et suscite des conflits d'usages.

¹⁵⁵. Audition de Marie SABOT, directrice de We love Green, le 30 novembre 2023

¹⁵⁶. Ibidem

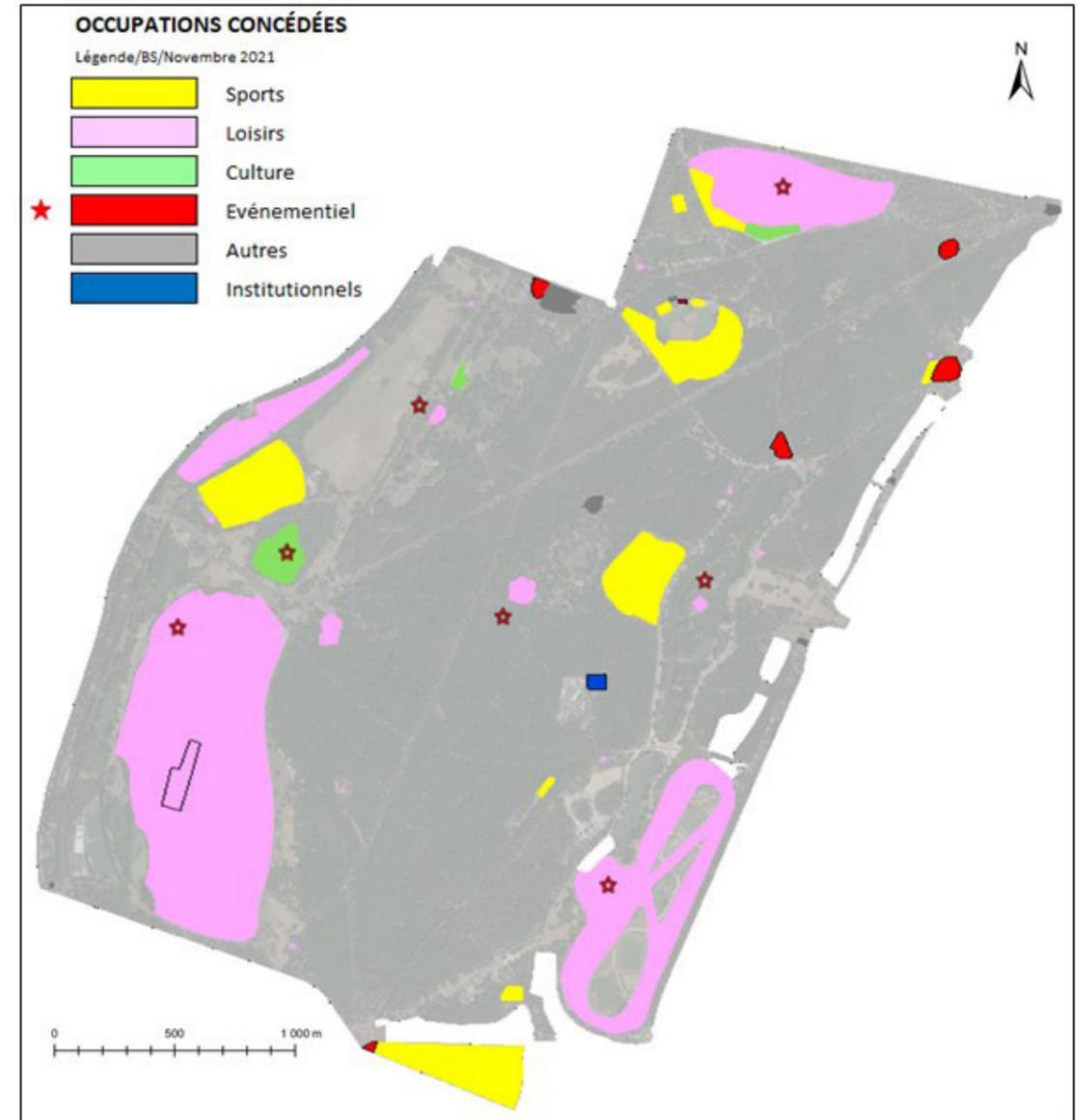
2. Rôle, gestion et évolution des concessions

Les concessions font partie intégrante de l'histoire des bois car elles ont eu notamment pour finalité de financer les travaux d'entretien dans les bois.



Occupations concédées dans le bois de Vincennes, avril 2024

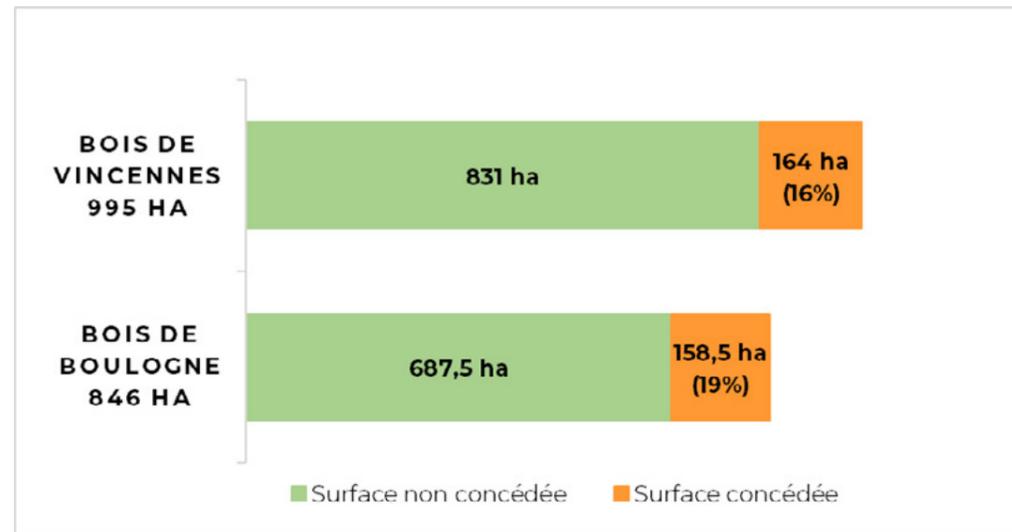
(source : DEVE)



Occupations concédées dans le bois de Boulogne

(source : DEVE)

A l'heure actuelle, 322 ha du domaine public de la Ville de Paris situés dans les bois sont concédés, respectivement 158,5 ha au bois de Boulogne et 164 ha au bois de Boulogne.



Surfaces totales et concédées

(source : plan de gestion arboricole 2021-2035 du bois de Vincennes)

A. Typologie des concessions dans les bois

Le fait que la Ville de Paris concède certains sites dans les bois, « dans un endroit réglementairement extrêmement contraint », poursuit plusieurs objectifs que Paul SIMONDON, adjoint à la Maire, exprime en ces termes : « d'abord, préserver et entretenir du patrimoine municipal, [...] l'animation au sens large [...] en déclinant nos politiques publiques, en mettant des objectifs [...] de respect et de tranquillité des bois, [...] sur la biodiversité, [...] en imposant des tarifs sociaux, [...] en imposant des pratiques environnementales vertueuses, [...] et il y a l'idée d'avoir une valorisation financière et d'avoir des redevances qui peuvent être importantes. »¹⁵⁷

Dans les bois, la concession par la Ville de Paris se décline en différents contrats, dont le choix dépend des objectifs prioritaires de chaque site :

- ▶ 3 délégations de service public (DSP), forme de contrat dans laquelle la Ville de Paris est la plus prescriptive ;
- ▶ 12 concessions, de travaux (11) ou de services (1), en fonction de la quantité d'investissement à faire, dans le cadre desquelles la Ville de Paris reste très prescriptive, notamment sur l'activité et le programme d'investissement ;
- ▶ des conventions d'occupation du domaine public (CODP), dont l'objet est la valorisation du domaine public et dans lesquels la Ville est moins prescriptive.

Les tableaux en annexe 13 présentent, pour chaque bois, les concessions en cours et leurs principales caractéristiques¹⁵⁸.

¹⁵⁷. Audition de Paul SIMONDON, le 21 décembre 2023

¹⁵⁸. Ces contrats de concession concernent des actifs et des secteurs d'activité variés : équipements ou événements sportifs (hippodromes, stades, terrains de jeux de boules, centres équestres, Marathon de Paris, etc.), culturels (fondation Louis Vuitton, fondation Good Planet, villa Windsor, théâtres de la Cartoucherie, festivals, etc.), établissements ou activités de loisirs (marionnettes, barques, parc zoologique de Paris, Jardin d'acclimatation, etc.), de tourisme (camping du bois de Boulogne) ou de restauration (buvettes, restaurants, pavillons accueillant de l'événementiel, etc.) de tourisme (camping du bois de Boulogne) ou de restauration (buvettes, restaurants, pavillons accueillant de l'événementiel, etc.)

En 2022, les redevances touchées par la Ville de Paris sur les 23 concessions des bois suivies par la Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris, qui correspondent aux enjeux financiers les plus élevés, s'élèvent à « 22,4 millions d'euros, les hippodromes du bois de Boulogne étant de très loin la plus importante des redevances, à un peu plus de 9 millions d'euros ». Sur ce même périmètre, « les contrats en cours [...] couvrent un engagement d'investir 580 millions d'euros »¹⁵⁹.

B. Gestion des concessions

La passation des contrats de concession et leur suivi administratif, financier et technique mobilisent plusieurs directions de la Ville, dont la DFA pour les concessions à fort enjeu financier. Celle-ci apporte également son concours aux autres directions en méthodologie et sur les aspects financiers de leurs concessions.

Ces dernières années, comme le souligne Lucie CASTETS, directrice des finances et des achats de la Ville de Paris, la DFA « a progressivement professionnalisé sa conduite des procédures de renouvellement »¹⁶⁰, tout comme la gestion de la vie des contrats. Les améliorations portent notamment sur :

- ▶ les procédures de consultation (sourçage des entreprises susceptibles de répondre, allongement des délais de consultation) ;
- ▶ la sécurité juridique des contrats (mise en concurrence systématique, limitation de la durée des concessions, type de contrat en fonction des investissements, etc.) ;
- ▶ les critères de sélection et clauses des contrats imposés par la Ville (critères qualitatifs, environnementaux, modification de l'assiette de calcul des redevances, contractualisation des programmes d'investissements, etc.) ;
- ▶ le suivi d'exécution des contrats, avec application éventuelle d'une redevance en cas de non-réalisation des investissements.

Ceci s'inscrit dans la logique des conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de 2017, qui porte notamment sur la gestion des concessions des bois de Boulogne et de Vincennes¹⁶¹, selon lequel « des progrès [restaient] à accomplir dans la gestion des concessions ».

À titre d'illustration, on peut souligner le travail partenarial engagé par la DEVE et la DJS pour sensibiliser les titulaires des concessions sportives aux enjeux environnementaux. La Ville tend à privilégier les concessions de travaux, plus prescriptives en matière environnementale et de suivi de travaux.¹⁶²

Les concessionnaires échangent régulièrement avec leur direction de tutelle, pour le suivi contractuel notamment, mais aussi avec les divisions de chaque bois, plus spécifiquement autour des problématiques de « terrain », ainsi qu'avec les mairies des 12^e et 16^e arrondissements. Toutefois, certains concessionnaires rencontrent des difficultés à se faire entendre, comme en témoigne Olivier DELLOYE, directeur général de France Galop : « nous ne ressentons pas une considération suffisante sur les sujets véritablement

¹⁵⁹. Audition de Paul SIMONDON, le 21 décembre 2023

¹⁶⁰. Audition de Lucie CASTETS, le 21 décembre 2023

¹⁶¹. La gestion des bois de Boulogne et de Vincennes – Ville de Paris, exercice 2010 et suivants, Rapport d'observations définitives et sa réponse, Chambre Régionale des Comptes, observations définitives délibérées le 9 mai 2017

¹⁶². Ceci a été notamment mis en œuvre au centre équestre Bayard à l'occasion du renouvellement du contrat de concession, en 2015, qui a intégré une « vraie démarche de valorisation environnementale [...] par la réhabilitation d'une mare écologique » indique Muriel EMELIN, cheffe du service du sport de haut niveau et des concessions sportives à la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris, audition du 23 novembre 2023. Le cas de la concession du Tir aux Pigeons illustre, lui aussi, cette mesure : en 2007, lors du renouvellement de la concession, 3,6 ha ont été retirés du périmètre pour être restitués à la promenade publique. Toutefois, les modalités de prise en charge financière des coûts de dépollution des sols, sur cet espace libéré par le concessionnaire, ont fait polémique car ces frais n'ont été que partiellement portés par le concessionnaire sortant. Les modalités de remise en état du site par le concessionnaire, à l'expiration du contrat, représentant donc un enjeu important pour la Ville de Paris.

problématiques que nous rencontrons »¹⁶³.

Zoom sur le regard des concessionnaires des bois

Dans le cadre des travaux de la présente MIE, un questionnaire a été adressé à 55 concessionnaires¹⁶⁴ des bois afin de recueillir leur avis sur différents volets (propreté, déplacements, attractivité, etc.) de leur concession. Le cadre de réponse était ouvert, permettant ainsi aux concessionnaires d'exprimer très librement leurs points de satisfaction, pistes d'amélioration et sources de mécontentement. Malgré une relance, seules 21 réponses ont été reçues, dont certaines peu fournies et d'autres reprenant des éléments déjà abordés lors d'auditions.

3 points font l'unanimité parmi les réponses reçues :

- ▶ Tous prévoient de demander le renouvellement de leur concession à l'expiration de leur contrat ;
- ▶ A la question « l'accessibilité à votre concession fait elle l'objet d'une préoccupation particulière de votre part ? », tous répondent oui¹⁶⁵;
- ▶ Les relations avec les services de la Ville de Paris sont qualifiées de « bonnes », « très bonnes », voire « excellentes ».

Quelques points sont soulevés par la majeure partie des répondants :

- ▶ Le besoin d'une meilleure concertation, en particulier sur les questions qui touchent l'accès aux concessions (fermeture de routes, stationnement, projets d'aménagement) ;
- ▶ Les problèmes d'insécurité aux abords et au sein des concessions ;
- ▶ La cohabitation difficile entre le public accueilli dans les concessions et la pratique de la prostitution aux abords.

C. La gouvernance des contrats de concessions

En matière de gouvernance, le *board* des concessions¹⁶⁶, instance décisionnaire, et la Commission élus concessions (CECP)¹⁶⁷, instance informative, permettent de définir les grandes orientations et les objectifs lors de la passation des contrats de concession.

Par ailleurs, la DFA élabore chaque année le rapport d'activité des délégataires et concessionnaires, d'une part, et le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris. Ces documents sont présentés au Conseil de Paris et publiés sur le site Internet de la Ville.

¹⁶³. Audition Olivier DELLOYE, le 21 décembre 2023

¹⁶⁴. Un questionnaire a été envoyé à un échantillon représentatif d'une cinquantaine de concessionnaires des bois. Le questionnaire et la liste des destinataires et des concessionnaires ayant répondu sont en annexe 7

¹⁶⁵. 4 réponses possibles : oui, plutôt oui, plutôt non ou non. La question de l'accessibilité aux bois est traitée au point III. 3. A. « S'y rendre et s'y déplacer »

¹⁶⁶. « Une instance d'arbitrage coprésidée [...] par le Secrétariat Général de la Ville de Paris et l'adjoint à la Maire chargé des finances, qui informe et qui requiert un arbitrage de ces deux présidents, en présence des directions concernées et des cabinets d'adjoints qui sont concernés ». Il permet de prendre des décisions sur les grandes caractéristiques de la consultation, préalablement à son lancement (destination du site, durée, critères de consultation, aspects financiers, etc.). Lucie CASTETS, audition du 21 décembre 2023

¹⁶⁷. « C'est une instance plus informationnelle [...] qui se tient en amont des conseils de Paris, soit avant de lancer la consultation pour une délégation de service public, soit en amont de l'attribution pour les autres contrats. Elle est aussi présidée par l'adjoint en charge des finances et cette fois, en présence des conseillers de Paris qui représentent les différents groupes politiques de la Ville et, le cas échéant, des mairies d'arrondissement concernées ». Lucie CASTETS, audition du 21 décembre 2023

D. Des sites restant à concéder

Pour diverses raisons – faible surface disponible, complexité de réalisation des travaux, enclavement du site, nuisances importantes à proximité, etc. – certains sites des bois dans l'attente d'une affectation plus pérenne, en régie ou par concession, sont intégrés au domaine intercalaire de la Ville pour un usage limité dans le temps.

Pour faire face à la difficulté à trouver des opérateurs, la DFA a lancé un appel à idées en 2015¹⁶⁸, portant notamment sur sept sites du bois de Boulogne, tels le château de Bagatelle, le Pavillon des Princes ou la Pompe à feu. Finalement, plusieurs de ces sites n'ont pas trouvé de solution technique ou de montage adapté pour y faire émerger un projet viable.

Préconisations

20- Instaurer des réunions d'échanges et d'information qui rassemblent concessionnaires et Ville de Paris afin de coordonner les actions communes et l'organisation de leurs événements.

21- S'assurer, à l'occasion de la révision de la charte pour des événements écoresponsables de 2016, que cette dernière réponde aux enjeux des bois et que ses dispositions soient bien respectées.

22- Inciter les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) à postuler aux appels à projets.

23- Définir un protocole pour la réalisation des études d'impact environnemental et comportemental des grands événements. Publier ces études afin de mieux éclairer le débat et la prise de décision des acteurs publics.

24- S'assurer de la réalisation des investissements prévus par les contrats de concession et joindre ce suivi au rapport d'activité des délégataires et des concessionnaires.

¹⁶⁸. Appel à idées sur « le devenir des pavillons et lieux d'exception de la Ville de Paris », portant sur 24 bâtiments sur l'ensemble du domaine de la Ville

3. Les enjeux associés aux différents usages des bois : entre besoins urbains et environnement naturel

Les bois attirent un nombre important d'usagers¹⁶⁹ qui réclament de bonnes conditions en termes d'accès, de déplacements, de sécurité, de propreté, etc.

A. S'y rendre et s'y déplacer

Du fait de leur situation géographique excentrée par rapport à Paris, à ses extrémités ouest et est, l'accès aux bois de Boulogne et de Vincennes est un enjeu important et une préoccupation forte exprimée par leurs usagers qui, pour 60 % d'entre eux viennent en transports en commun, en voiture ou en deux-roues motorisés¹⁷⁰. Toutefois, on note une utilisation bien moindre de la voiture pour se rendre dans les bois en 2019 (29 %), par rapport à 2002 (63 %). Par ailleurs, étant donnée la superficie des bois, les déplacements en leur sein sont un enjeu en soi.

a. Les déplacements piétons

Les bois sont largement fréquentés à pied, pour s'y promener, rejoindre un équipement depuis les transports en commun, et offrent une multitude d'itinéraires piétons, de typologie variée : sentiers, trottoirs aménagés et protégés, voies vertes à usage mixte, etc.

Si le caractère moins urbain des bois a pu encourager le développement de voies partagées entre piétons et cyclistes, « les piétons demandent que les voies vertes ne soient plus mixtes »¹⁷¹. Ainsi, dans le cadre de l'aménagement récent d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue de Nogent au bois de Vincennes, la DVD a « choisi de créer un plus grand linéaire de piste cyclable sur chaussée pour enlever cette voie verte et la rendre intégralement aux piétons. Au fur et à mesure des projets, nous allons essayer de diminuer ces conflits. »¹⁷²

Le piéton privilégie l'itinéraire le plus court. Or, dans les bois, il rencontre parfois des obstacles sur son parcours, comme de grandes concessions qu'il ne peut traverser (ex. hippodrome de Longchamp ou Parc Floral) ou des axes de circulation importants, comme l'illustre Constance RIVIERE, directrice du Palais de la Porte Dorée : « cette avenue Daumesnil, avec une circulation assez rapide, fait qu'il y a vraiment une coupure très forte qui existe aujourd'hui entre le Palais [de la Porte Dorée] et les allées du bois et le lac de Daumesnil, qui sont pourtant possiblement dans une véritable continuité »¹⁷³.

¹⁶⁹. 8 millions au bois de Boulogne et 11 millions au bois de Vincennes, source : enquêtes réalisées par le CREDOC en 2001-2002

¹⁷⁰. Usages et attentes des visiteurs dans le bois de Boulogne et de Vincennes, analyse des résultats de l'enquête été 2019 de la Ville de Paris, APUR

¹⁷¹. Audition de Claude BIRENBAUM, président de l'association 60 millions de piétons, le 25 janvier 2024

¹⁷². Audition de Charlotte GUTH, cheffe de la mission vélo à la DVD, le 25 janvier 2024

¹⁷³. Audition de Constance RIVIERE, le 9 novembre 2023

b. L'accessibilité des bois

Les bois doivent être accessibles à tous, notamment aux personnes en situation de handicap. Cela passe par des chemins dont l'entretien permet le passage d'un fauteuil roulant, un balisage facilitant l'orientation de personnes en situation de handicap mental ou du prêt de matériel de type audioguide adapté aux personnes porteuses de handicap sensoriel. Parmi les initiatives concrètes mises en œuvre dans les bois auprès des personnes en situation de handicap, l'association Escapade Liberté Mobilité¹⁷⁴ propose un service d'accompagnement de personnes porteuses de handicap dans des activités de randonnée, à l'aide de véhicules adaptés.

Marc COLMAR¹⁷⁵, usager de fauteuil roulant et élu du conseil départemental APF France Handicap de Paris, rappelle que « le bois ne commence pas que dans le bois. Il commence quand je sors de chez moi pour prendre les transports ».

Les actions mises en places par la Ville de Paris en faveur d'une meilleure accessibilité des bois¹⁷⁶ se traduisent par la mise aux normes PMR des passages piétons, la réhabilitation des trottoirs en stabilisé, la création de nombreuses places GIC GIC¹⁷⁷ depuis la mise en place du stationnement payant, la mise aux normes des arrêts de bus et la rénovation de nombreux chemins partagés vélos/piétons. La DVD envisage en outre des améliorations telles qu'une meilleure information et communication au sein des bois et le développement d'activités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap.

En amont des projets, APF France Handicap recommande de faire appel à un maximum de personnes en situation de handicap, avec des handicaps différents pour avoir une vision globale du sujet.

c. Les aménagements cyclables

Les bois sont fréquentés par des cyclistes pour trois types d'usages : le « vélotaf » (trajets domicile-travail), l'usage sportif de loisir et le loisir familial.

Charlotte GUTH, cheffe de la mission vélo à la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris¹⁷⁸ indique que les bois de Vincennes et de Boulogne offrent respectivement 100 et 78 kilomètres d'aménagements de type pistes, bandes cyclables, voies fermées à la circulation, couloirs de bus - donc en revêtements pavés ou enrobés - et environ 200 et 137 kilomètres de sentiers.

Le plan « Paris 100 % cyclable », qui vise à permettre de faire le choix du vélo pour qui le souhaite, repose sur une hiérarchisation du réseau existant et souhaité, en distinguant les futurs axes de transit du maillage local. Sur la présente mandature, 8,75 kilomètres d'aménagements cyclables de transit doivent être réalisés au bois de Boulogne, sur lesquels 1,6 kilomètre de pistes provisoires a été réalisé (allée du bord de l'eau et route des Tribunes), et 5,6 kilomètres au bois Vincennes, dont 4,4 kilomètres ont déjà été réalisés.

Vincent GAILLOT, vice-président de l'association Mieux se déplacer à bicyclette souligne le travail engagé en faveur d'une amélioration de la cyclabilité des bois : « cette amélioration est portée depuis 2020 par une volonté

¹⁷⁴. Audition déléguée du 2 février 2024

¹⁷⁵. Audition de Marc COLMAR, le 25 janvier 2024

¹⁷⁶. Contribution écrite de la DVD

¹⁷⁷. Grand invalide civil / grand invalide de guerre

¹⁷⁸. Audition de Charlotte GUTH, le 25 janvier 2024

que l'on perçoit comme étant régionale, aussi bien le projet de réseau Vélo Île-de-France, porté par la Région, le plan vélo métropolitain de la Métropole du Grand Paris, le plan vélo de Paris, le plan vélo des Hauts-de-Seine, le plan vélo du département du Val-de-Marne. Tout cela se connecte aux bois, voire les traverse »¹⁷⁹. Toutefois, les cyclistes entendus dans le cadre des auditions qualifient le réseau cyclable des bois comme « une sorte de patchwork d'infrastructures aux qualités diverses »¹⁸⁰, auquel ils reprochent notamment :

- des axes majeurs non réalisés (traversées nord-sud ou diagonales des bois, par exemple), morcelés ou de piètre qualité¹⁸¹ ;

Vincent GAILLOT estime qu'il peut y avoir « deux réalisations d'excellente qualité et [...] entre les deux, une voie verte plus forcément en très bon état »¹⁸².

- des traversées de grands axes parfois non sécurisées ou inexistantes ;

- un défaut d'éclairage ;

- un manque d'entretien de certaines voies empruntées par les cyclistes ;

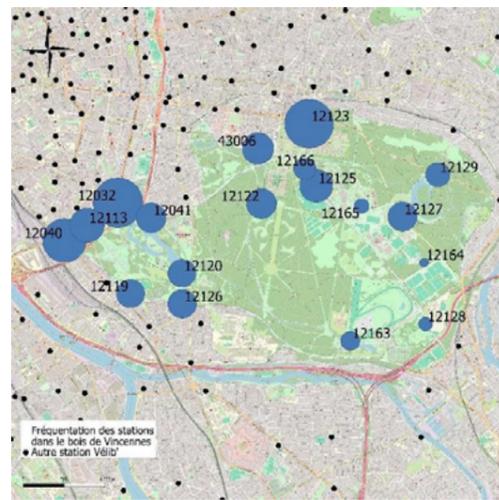
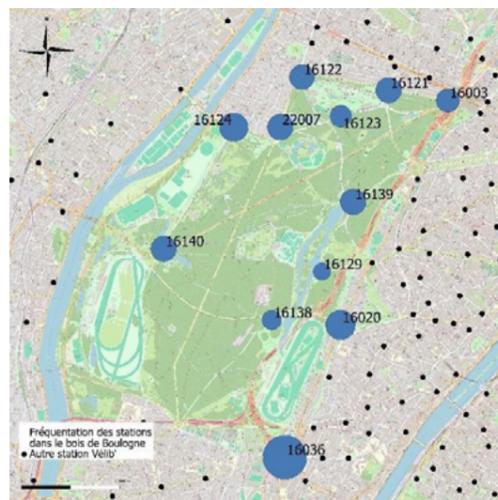
Olivier DELLOYE, directeur général de France Galop, confirme : « Lorsque l'on circule [à vélo] dans le bois de Boulogne, nous ne nous sentons pas traités comme en plein Paris »¹⁸³.

- un manque d'équipements pour le stationnement des vélos, tant sur l'espace public, aux abords des équipements générateurs de mobilités, qu'au sein de certaines concessions.

Des stations Vélib sont implantées dans et aux abords immédiats des deux bois :

- 12 stations côté Boulogne, soit un maillage de 1,4 station Velib pour 100 ha ;

- 18 stations côté Vincennes, soit un maillage de 1,8 station pour 100 ha.¹⁸⁴



Emplacements et fréquentation des stations Vélib' dans les bois

(Source : Vélib' Métropole)

Yannick CABARET, directeur général du Syndicat Autolib Vélib Métropole, dégage les tendances d'usage

¹⁷⁹. Audition de Vincent GAILLOT, le 25 janvier 2024

¹⁸⁰. Ibidem

¹⁸¹. Support de présentation de l'audition de l'association Mieux se déplacer à bicyclette, en collaboration avec Paris en selle et Le Collectif vélo Île-de-France, audition du 25 janvier 2024

¹⁸². Audition de Vincent GAILLOT, le 25 janvier 2024

¹⁸³. Audition d'Olivier DELLOYE, le 21 décembre 2023

¹⁸⁴. Dans Paris (hors bois), on compte environ 11 stations Velib pour 100 ha

et les perspectives d'amélioration suivantes¹⁸⁵ :

- au bois de Boulogne : un profil « bureau » de certaines stations en semaine et des stations avec un comportement de loisir le week-end, des équipements/concessions non encore desservis par des stations Vélib' (ex : hippodrome de Longchamp) ;

- au bois de Vincennes : un usage plus marqué du Vélib' par rapport au bois de Boulogne, quelques stations avec un comportement de bureau, quelques stations avec une activité uniquement le week-end (stade Pershing, Parc Floral).

Yannick CABARET estime que le maillage des bois en stations Vélib' est globalement adapté mais que l'offre pourrait être améliorée grâce à l'extension de certaines stations par un système permettant d'offrir plus de places de stationnement (45 versus 30) et un transfert plus systématique des vélos entre les stations pleines et les stations vides, comme le prévoit le contrat du prestataire. En tout état de cause, l'offre Vélib' apporte un complément utile à la desserte des bois.

d. Les transports en commun

► Au bois de Boulogne



Desserte du bois de Boulogne par les transports en commun¹⁸⁶

(Source : RATP, janvier 2024)

¹⁸⁵. Audition de Yannick CABARET, le 1er février 2024

¹⁸⁶. Le bois de Boulogne est desservi au nord, par les gares du RER C de Neuilly Porte Maillot et Avenue Henri-Martin, et, prochainement, la gare Porte Maillot du RER E. Les stations de métro Porte Maillot, ligne 1, et Porte Dauphine, ligne 2, bordent le bois à l'est, la station Porte d'Auteuil, ligne 10, offrant une desserte du bois au sud.

A l'ouest, une partie du bois pourrait être accessible par le tramway T2, mais la liaison piétonne est allongée par la nécessité de contourner des équipements tels que l'hippodrome de Longchamp. Le prolongement du tramway T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine, dont la mise en service a lieu en avril 2024, offrira une desserte complémentaire du bois entre la Porte Maillot et la Porte Dauphine, en remplacement du bus PC.

Éric TARDIVEL, directeur de l'agence territoriale Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne, du groupe RATP¹⁸⁷, indique que plusieurs projets sont étudiés, à des stades plus ou moins avancés :

- le prolongement de la ligne 2 du métro entre la Porte Dauphine et Rueil-Suresnes-Mont Valérien, inscrit au projet de SDRIF-E¹⁸⁸, qui pourrait traverser le bois, sans que l'impact sur le bois n'ait été mesuré à ce stade ;
- le bouclage du tramway T3, entre la Porte Dauphine et le pont du Garigliano, inscrit dans le projet de SDRIF-E, qui, selon le tracé retenu, pourrait longer une partie du bois de Boulogne au sud de la Porte Dauphine ;
- le projet de ligne 15 ouest, à l'ouest de la Seine par rapport au bois.

14 lignes de bus desservent et bordent le bois, qui offrent un bon rabattement vers les principales stations de RER et de métro dont :

- la ligne 43 qui ne dessert le bois que le week-end et les jours fériés par 5 arrêts, dont l'hippodrome de Longchamp et le parc de Bagatelle ;
- la ligne 63, dont le terminus en semaine se situe à la Porte de la Muette et qui ne dessert le bois que le week-end et les jours fériés par 4 arrêts jusqu'à l'entrée principale du Jardin d'Acclimatation ;
- la ligne 70 qui dessert le bois du lundi au vendredi par 3 arrêts et dont le terminus est à la Porte de Passy le week-end ;
- la ligne 244 et ses 8 points d'arrêt qui permettent l'accès aux principaux sites du bois, avec deux itinéraires dissociés en fonction des jours ouvrés et week-end/jours de fêtes.

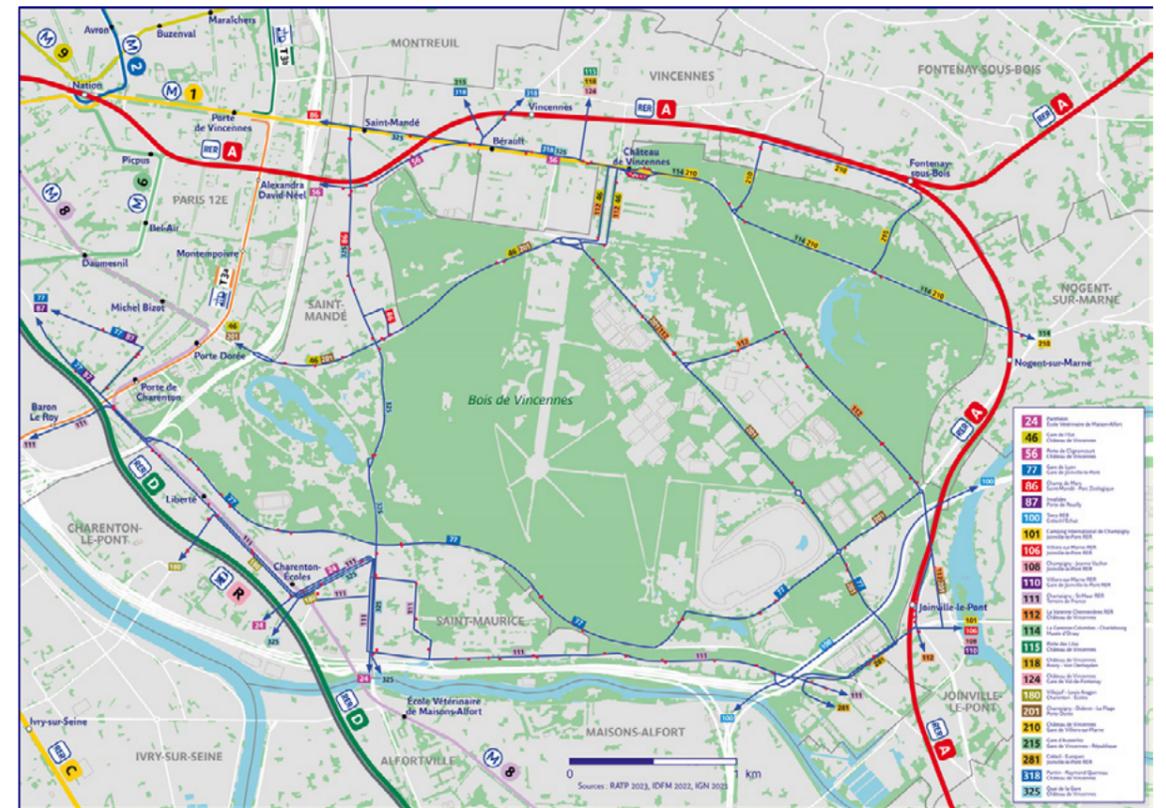
Certains usagers, comme en témoigne Danièle GAILLARD¹⁸⁹, regrettent que sur certaines lignes de bus, des portions d'itinéraires dans le bois ne soient desservies que le week-end et les jours fériés, comme les lignes 43 et 63, ou que du lundi au vendredi, comme la ligne 70.

¹⁸⁷. Audition de Eric TARDIVEL, le 25 janvier 2024

¹⁸⁸. En mars 2022, la Région Île-de-France a lancé la révision de son Schéma directeur environnemental (SDRIF-E), qui détermine l'aménagement du territoire d'ici à 2040 pour les 12 millions de Franciliens qui y vivent. Le projet de SDRIF-E arrêté par le Conseil Régional le 12 juillet 2023 a été soumis à enquête publique jusqu'au 16 mars 2024

¹⁸⁹. Audition de Danièle GAILLARD, présidente du comité départemental d'équitation de Paris, le 23 novembre 2023

► Au bois de Vincennes



Desserte du bois de Vincennes par les transports en commun¹⁹⁰

(Source : RATP, janvier 2024)

Le projet de prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à Val de Fontenay, qui permettrait une connexion avec la future ligne 15, est à l'étude mais suscite de vives controverses, notamment au regard de son impact sur la faune, la flore et le patrimoine arboré du bois de Vincennes, aussi bien en phase travaux qu'à long terme.

7 lignes de bus traversent le bois de Vincennes et 10 sont en bordure du bois, qui offrent un bon rabattement vers les principales stations de RER et de métro, dont :

- la ligne 201 entre Champigny-sur-Marne et la Porte Dorée, qui compte plusieurs points d'arrêt dans le bois et dessert entre autres, l'INSEP, le Parc Floral et le parc zoologique ;
- la ligne 112 qui relie Vincennes (Château, M1) à Saint-Maur-des-Fossés et compte une dizaine de points d'arrêt dans le bois ;
- la ligne 77 qui relie Joinville-le-Pont (RER A) à Paris - Gare de Lyon et dessert le sud du bois, notamment l'hippodrome de Paris-Vincennes et les hôpitaux de Saint-Maurice.

Les mêmes remarques sont faites par les usagers concernant la desserte en transports en commun. Ariane MNOUCHKINE¹⁹¹ se fait la porte-parole de ses salariés et des spectateurs de la Cartoucherie en ces termes : « Les fréquences de desserte sont bien trop grandes pour être praticables. Il est donc quasiment

¹⁹⁰. Le bois de Vincennes est desservi par le RER A au nord et à l'est (gares de Vincennes, Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne et Joinville-le-Pont), le métro ligne 1 au nord (stations Saint-Mandé, Bérault et Château de Vincennes), le métro ligne 8, au sud-ouest du bois (stations Porte Dorée, Porte de Charenton et Liberté), le tramway T3, sur les Maréchaux.

¹⁹¹. Audition d'Ariane MNOUCHKINE, le 30 novembre 2023

impossible pour nos salariés et nos spectateurs de s'en remettre au 112 pour arriver à l'heure sur le site ». S'agissant de l'offre de bus dans les deux bois, Guillaume de GAVRE, directeur de la stratégie, des relations avec les territoires et des voyageurs d'Île-de-France Mobilités¹⁹², indique que « *pour la desserte des bois le week-end, certains renforts d'offre sont intervenus ces dernières années, pas sur toutes les lignes* », mais sur les lignes de bus qui empruntent un trajet sur lequel les gens stationnent massivement et peuvent gêner le passage des bus, « *la coexistence du mode voiture avec le mode bus n'est pas si évidente que cela. Certaines lignes ont donc été renforcées, d'autres non* ». Il poursuit en indiquant que l'augmentation de la fréquence des bus est difficile à mettre en œuvre à court terme car elle nécessite le recrutement de chauffeurs de bus, l'acquisition de matériels roulants supplémentaires et la construction de nouveaux centres de bus.

Le constat est donc un maillage insuffisant du réseau des transports en commun à proximité et dans les bois et une fréquence trop faible des bus qui les desservent.

e. Des solutions alternatives de déplacement

Face à ce constat, certaines concessions ont mis en place des navettes afin d'améliorer l'accès à leurs équipements.

Au bois de Boulogne, par exemple, la Fondation Vuitton a mis en place une navette payante (2 euros pour un aller-retour) accessible avec son billet d'entrée à la Fondation, entre le métro/RER Charles de Gaulle-Étoile et la fondation, avec des horaires coordonnés avec ses heures d'ouverture. Elle est utilisée par 10 % des visiteurs.

Au bois de Vincennes, les théâtres de la Cartoucherie proposent depuis longtemps une navette gratuite permettant de rejoindre la Cartoucherie à partir de la station de métro Château de Vincennes (ligne 1). Une subvention de 150 000 euros a été accordée à la Cartoucherie par la Ville de Paris pour l'acquisition d'un nouveau véhicule lors de la séance du Conseil de Paris de février 2024¹⁹³.

Fabien CANU, directeur général de l'INSEP¹⁹⁴ déplore lui aussi l'insuffisance de l'offre de transports en commun dans le bois de Vincennes. Dans le cadre d'un partenariat, l'Institut prévoit la mise à disposition d'une trentaine de vélos sur une station située à proximité du métro Château de Vincennes. Il juge également intéressant d'étudier une navette pour desservir l'INSEP, dans le cadre d'un dispositif mutualisé avec la Cartoucherie.

f. Le réseau routier

En termes d'infrastructure routière, les deux bois sont situés à proximité immédiate du périphérique parisien : le bois de Boulogne est même partiellement coupé par celui-ci, cette « *traversée, en partie à ciel ouvert, du bois* » étant qualifiée de « *vraie hérésie* » par Christophe BLANCHARD-DIGNAC, président du conseil de quartier du bois de Boulogne¹⁹⁵. Chaque bois est traversé par un réseau viaire* dense, certaines voies supportant une circulation importante de transit, comme en témoigne le fait qu'un certain nombre des voies des bois restent à 50 km/h, alors que, dans tout Paris, la vitesse est désormais limitée à 30 km/h en dehors des grands axes.

¹⁹². Audition de Guillaume de GAVRE, le 25 janvier 2024

¹⁹³. Délibération 2024 DAC 17

¹⁹⁴. Audition de Fabien CANU, le 21 décembre 2023

¹⁹⁵. Audition de Christophe BLANCHARD-DIGNAC, le 30 novembre 2023

François WOUTS, directeur de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris¹⁹⁶, précise que l'action de la Ville de Paris dans les bois vise « *à développer un espace plutôt propice à la promenade, à favoriser la biodiversité et à préserver l'accès [...] aux équipements et autres activités qui se trouvent sur les sites. Il est toujours question d'équilibre, avec des actions qui sont associées aux différentes possibilités et mobilités* ». Concrètement, sur « *la question de la circulation et du stationnement, ce travail [...] vise à apaiser le dispositif de circulation* ».

La DVD indique engager tous les ans des dépenses d'entretien des voiries des bois¹⁹⁷. Le mauvais état d'entretien de certaines chaussées est cependant soulevé par plusieurs usagers des bois, comme Danièle GAILLARD : « *je ne vous parle pas des nids de poule qu'il y a absolument partout* ». ¹⁹⁸

Le dispositif Paris Breathe, qui consiste en des fermetures de voies à la circulation les week-ends et jours fériés, voire en période de vacances scolaires, est déployé sur certaines voies des bois. Par ailleurs, afin de réduire la place de la voiture dans les bois, conformément aux chartes d'aménagement durable de 2003, certaines voies de circulation sont désormais définitivement fermées. Mais certaines collectivités riveraines dénoncent un manque de concertation préalable et l'impact sur la circulation dans leurs communes¹⁹⁹. La fermeture de voies circulées entraîne parfois des difficultés d'exploitation pour les concessionnaires, comme le déplore Eddie SOYEZ, gérant du Chalet des Acacias au Bois de Boulogne, selon qui ces mesures ont contribué à faire chuter son chiffre d'affaires²⁰⁰. Franck ESKENAZI, gérant des barques du lac Daumesnil en regrette, lui aussi, certaines conséquences : « *quand la route de la Ceinture était encore ouverte, cela était relativement fluide et maintenant, c'est la catastrophe. [...] je voyais régulièrement des personnes âgées qui venaient s'asseoir sur les bancs et qui ne viennent plus depuis que les routes sont fermées.* » ²⁰¹

g. Le stationnement

Depuis 2023, la Ville de Paris a progressivement rendu le stationnement payant dans les bois, mesure qui « *visait surtout à exclure le stationnement ventouse** » ²⁰². Un tarif spécifique de « *promenade bois* », de 3 euros pour 3 heures de stationnement, a accompagné cette mesure. Alors que François WOUTS²⁰³ estime que « *ce dispositif a pas mal vidé les bois du stationnement [ventouse]* », les concessionnaires interrogés lors des auditions ou ceux qui ont répondu au questionnaire sont plus sceptiques quant à l'efficacité de la mesure et regrettent les contraintes qu'elle fait supporter aux usagers.

Paroles d'usagers

Benjamin BOULANGER²⁰⁴ : « *le stationnement ventouse, malheureusement, nous ne voyons aucune évolution et bien au contraire, rien n'a changé.* »

¹⁹⁶. Audition de François WOUTS, le 25 janvier 2024

¹⁹⁷. Au bois de Vincennes : 43 000 euros en fonctionnement (2023), 200 000 euros en investissement (2022). Au bois de Boulogne : 32 000 euros en fonctionnement (2023), 1,1 million d'euros en investissement (2022 à 2024). Source : Note DEVE/DVD/DPE sur les moyens humains, financiers et matériels des bois du 1er février 2024

¹⁹⁸. Audition de Danièle GAILLARD, le 23 novembre 2023

¹⁹⁹. Partie IV. 2.B. Une concertation insuffisante pointée par les collectivités de l'ouest et de l'est

²⁰⁰. Audition d'Eddie SOYEZ, le 21 décembre 2023

²⁰¹. Audition de Franck ESKENAZI, le 21 décembre 2023

²⁰². Audition de François WOUTS, le 25 janvier 2024

²⁰³. Ibidem

²⁰⁴. Audition de Benjamin BOULANGER, directeur général du Lagardère Paris Racing, le 23 novembre 2023

Franck ESKENAZI²⁰⁵ : « j'ai des gens qui raccourcissent la promenade car le stationnement est trop cher [...] et il y a ceux qui ne font pas la promenade car le stationnement est trop cher. Ce ne sont pas forcément les voitures ventouses qui ont été éradiquées, mais plus les familles ou les personnes âgées. »

Danièle GAILLARD²⁰⁶ : « la décision prise par le Conseil de Paris de rendre le stationnement payant est très pénalisante, que ce soit pour le personnel, même si les clubs et les concessions prennent une partie à leur charge, et cela peut devenir rédhibitoire pour les cavaliers, leurs parents, notamment le mercredi. [...] Il est quand même étonnant qu'ayant la volonté de développer les sports, la mairie rend notamment le stationnement payant le samedi. »

Préconisations

- 25- Inclure les deux bois dans le plan local de mobilité de Paris actuel.
- 26- Étudier les différentes options de revêtements afin de remplacer, lorsque cela est possible, les routes goudronnées par des matériaux écoresponsables adaptés aux types d'usage.
- 27- Favoriser l'accessibilité et la mobilité des personnes âgées ou en situation de handicap aux bois en mettant en place une offre publique d'aides techniques à la mobilité. Dans ce même objectif, prévoir des aménagements spécifiques (bornes et panneaux à hauteur normalisée, revêtement de sol adapté à la circulation aisée des fauteuils, etc.) le long des chemins de promenade.
- 28- Améliorer et sécuriser les déplacements doux (pistes cyclables sécurisées, marquage au sol, rénovation et accessibilité de la voirie, signalétique, etc.).
- 29- Aménager les entrées des bois pour faciliter les accès piétons et cyclistes.
- 30- Renforcer la signalétique pour faciliter l'orientation et la liaison entre la ville et les bois (inclure les « parcours fraîcheur »)²⁰⁷ et rendre plus visibles les bois dans les plans des transports en commun.
- 31- Développer des infrastructures pour les vélos (optimisation et augmentation des capacités des bornes Vélib' existantes, arceaux sécurisés, développement d'une offre de location).
- 32- Demander aux concessionnaires de prévoir des stationnements sécurisés pour les vélos.
- 33- Étudier, en lien avec la RATP et Île-de-France Mobilités, les conditions d'amélioration de la fréquence, de la desserte et de l'amplitude horaire des transports en commun dans les bois.
- 34- Étudier, en lien avec les concessionnaires et les acteurs publics de la mobilité, des systèmes mutualisés de navettes écologiques.
- 35- Mutualiser et optimiser l'offre de stationnement automobile des concessionnaires, des parkings publics et commerciaux aux abords des bois.

²⁰⁵. Audition de Franck ESKENAZI, gérant des barques du lac Daumesnil, le 21 décembre 2023

²⁰⁶. Audition de Danièle GAILLARD, présidente du comité départemental d'équitation de Paris et membre du comité directeur du Polo de Paris, le 23 novembre 2023

²⁰⁷. Cf rapport de la MIE « Paris à 50° » (avril 2023)

36- Réduire les nuisances sonores avec de nouveaux revêtements, des dispositifs antibruit et des études de vitesse en cohérence avec le plan local de mobilité de Paris.

B. La sécurité dans les bois

Les bois de Boulogne et de Vincennes sont confrontés à des problématiques d'insécurité spécifiques et exposés à des risques naturels qu'il convient d'anticiper et de gérer.

a. Les problématiques sécuritaires : des convergences et des différences dans chacun des 2 bois

Les deux bois font tous deux face à des enjeux sécuritaires liés à la présence de sans-abri et à un système prostitutionnel pouvant générer des actes de délinquance, voire des crimes entre ces personnes ou dirigés contre elles. Ces populations étant peu enclines à déposer plainte, les problèmes de sécurité les concernant sont largement sous-estimés et méconnus²⁰⁸.

La présence d'individus gravitant autour de l'activité prostitutionnelle génère un sentiment d'insécurité pour les usagers des bois, notamment pour les jeunes enfants ou les femmes qui fréquentent les concessions, selon Danièle GAILLARD²⁰⁹ et Ariane MNOUCHKINE²¹⁰.

Les deux bois font par ailleurs face à de la délinquance diffuse, de type vols ou violence. Pour le commissaire Michaël REMY, commissaire central de police du 12^e arrondissement, « peu d'infractions nous sont remontées [...] il n'y a pas de sujet véritablement objectivé d'insécurité dans ce bois. Dans la partie urbaine du 12^e arrondissement, sur 21 000 faits constatés, nous en avons 648 sur le bois, c'est extrêmement marginal, de l'ordre de 3 % ». Mais, comme l'explique Hélène DENÉCHÈRE, commissaire centrale de police du 16^e arrondissement, il y a sans doute une méconnaissance du volume général de cette délinquance, à l'image de celle dirigée contre les clients de la prostitution qui ne déclarent sans doute pas les préjudices subis.

Il est également à noter quelques faits de dégradation et d'intrusion dans les concessions, en général pour commettre des vols.

À titre d'exemple, la concession de l'INSEP²¹¹, a récemment installé 38 caméras sur son site afin de lutter contre ces intrusions. Fabien CANU, directeur général de l'INSEP, explique que le site a connu « des intrusions régulières sur le site, à toute heure du jour ou de la nuit »²¹².

Enfin, les incivilités - infractions au règlement des espaces verts, épanchement d'urine, jet de mégot, etc. - et la régulation des déplacements sont aussi des sujets identifiés dans les deux bois, mais pas dans les mêmes proportions.

²⁰⁸. Ces sujets sont développés dans la partie III. 4. « Des réalités sociales contrastées »

²⁰⁹. Audition de Danièle GAILLARD, le 23 novembre 2023

²¹⁰. Audition d'Ariane MNOUCHKINE, le 30 novembre 2023

²¹¹. Audition de Michaël REMY, le 21 décembre 2023

²¹². Audition de Fabien CANU, le 21 décembre 2023

► **Le bois de Vincennes**

Le bois de Vincennes est concerné par des événements imprévisibles, difficiles à appréhender. Michaël REMY relève que « des personnes se réunissent à cinquante, cent, pour faire des barbecues avec le risque que cela présente dans un bois d'incendie, de pollution, de dégradation et d'accaparement de l'espace public »²¹³.

Il évoque également des sujets spécifiques à ce bois : la présence de l'espace naturiste, d'une part, et celle d'un lieu de rencontres homosexuelles et masculines, d'autre part, qui peuvent conduire à des problèmes d'exhibition et des conflits d'usage, qui restent assez marginaux.

► **Le bois de Boulogne**

Au bois de Boulogne, Hélène DENÉCHÈRE décrit « à la fois de la délinquance d'appropriation à l'égard des personnes qui fréquentent les concessions, notamment les concessions de luxe, avec des agressions violentes et des vols à la roulotte, avec de très nombreux véhicules dégradés »²¹⁴. Nathalie NASSAR, présidente du Touring Club de France, indique de son côté : « nous avons eu des plaintes de nos cavaliers, des vols, des agressions physiques et nous avons porté plainte pour agression sur nos chevaux »²¹⁵.

Parmi les motifs d'intervention des forces de sécurité, on peut aussi citer les regroupements festifs importants, comme il peut s'en tenir sur la pelouse de la Muette le week-end, ceux-ci attirant de multiples nuisances, notamment sonores, vis-à-vis des autres usagers ou des concessions alentour et des activités illégales en marge de leur organisation, comme le décrit Eddie SOYEZ, gérant du Chalet des Acacias au bois de Boulogne²¹⁶ : « j'ai de la sauvette depuis plus de 20 ans sur la pelouse de la Muette. Ils font des barbecues, des paris, il y a de la prostitution [...] Mes clients ne viennent plus le week-end ».

b. Des acteurs et des missions diverses

► **La police nationale** : sa présence et sa visibilité dans les bois sont essentiellement assurées par la brigade territoriale de contact au bois de Boulogne, qui a une bonne connaissance du terrain et établit des contacts avec tous les publics (concessionnaires, personnes sans-abri, personnes en situation de prostitution, etc.) et, au bois de Vincennes, par le groupe de surveillance de la voie publique sur le volet prostitution et une équipe en VTT. L'action de la police peut aussi se faire de façon plus discrète. Elle agit sur les volets répressif et préventif.

◆ Volet répressif

Évolution de la délinquance dans les bois²¹⁷

Bois de Vincennes

- On dénombre 169 atteintes aux biens (AAB) en 2023 contre 219 en 2022 (-23 %) ;
- 134 atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été constatées en 2023 contre 124 en 2022 (+8 %) ;

²¹³. Audition de Michaël REMY, le 18 janvier 2024

²¹⁴. Audition de Hélène DENÉCHÈRE, le 18 janvier 2024

²¹⁵. Audition de Nathalie NASSAR, le 23 novembre 2023

²¹⁶. Audition d'Eddie SOYEZ, le 21 décembre 2023

²¹⁷. Chiffres de la Préfecture de Police

- Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) sont en hausse de 95 %, passant de 65 faits révélés en 2022 à 127 en 2023. Au cours de l'année 2023, 104 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) stupéfiants ont été dressées contre 49 en 2022 (+112 %) ;
- L'indicateur de pilotage des services (APS) recule de 19 %, avec 120 faits en 2023 contre 149 en 2022.

À l'exception des vols à la tire qui enregistrent 1 fait de plus par rapport à 2022 (13 faits en 2023, contre 12 en 2022), la délinquance acquisitive est globalement en baisse.

Il est par ailleurs à noter la forte augmentation des incendies volontaires de 175 % en raison de l'épisode de violences urbaines qui a marqué le début de l'été 2023.

En 2023, le nombre de mis en cause diminue de 17 % et celui des gardes à vue de 37 %.

Enfin, les faits relevés d'achats d'actes sexuels sont en hausse de 8,4 % avec 129 faits relevés en 2023 contre 119 en 2022.

Bois de Boulogne

- On dénombre 647 atteintes aux biens (AAB) en 2023 contre 601 en 2022 (+8 %) ;
- 81 atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont été constatées en 2023 contre 124 en 2022 (-34 %) ;
- Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) progressent de 17 %, passant de 58 faits révélés en 2022 à 68 en 2023. Au cours de l'année 2023, 65 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) stupéfiants ont été dressées contre 51 en 2022 (+27 %) ;
- L'indicateur de pilotage des services (APS) augmente de 14 %, avec 540 faits en 2023 contre 472 en 2022.

À l'exception des vols à la tire qui enregistrent une hausse de 46 % (60 faits en 2023, contre 41 en 2022) et des vols à la roulotte et d'accessoires automobiles qui progressent de 30 % (353 faits en 2023 contre 272 faits en 2022), la délinquance acquisitive est globalement en baisse.

Il est par ailleurs à noter la forte augmentation des incendies volontaires qui ont bondi de 300 % en raison de l'épisode de violences urbaines qui a marqué le début de l'été 2023,

En 2023, le nombre de mis en cause augmente de 20 % ; celui des gardes à vue baisse de 10 %.

Enfin, les faits relevés d'achats d'actes sexuels sont en baisse de 4,8 %, avec 20 faits relevés en 2023 contre 21 en 2022.

◆ Volet préventif, auprès des concessionnaires et des usagers

Au bois de Boulogne, la police nationale rend régulièrement visite aux concessionnaires et établit des diagnostics de sûreté pour leur conseiller certains aménagements et éviter les intrusions et les vols. Elle adresse également des messages de prévention à leurs clients. Un Groupe de partenariat opérationnel (GPO) a en outre été monté spécifiquement au bois de Boulogne, qui réunit régulièrement police, concessionnaires et municipalités riveraines sur les questions de sécurité.

► **La police municipale** participe également à la sécurité dans les bois. Les divisions territoriales des 12^e et 16^e arrondissements agissent principalement à pied et à vélo, le moins possible en voiture. Elle agit, elle aussi, sur les volets préventif et répressif et mène des actions spécifiques.

- ◆ Le volet préventif : la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) dispose d'un département de la prévention, de la médiation et des personnes vulnérables qui « regroupe à peu près 130 agents dont la mission consiste à la fois à traiter des politiques publiques parisiennes de

prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes »²¹⁸. Il est constitué d'agents spécialisés en médiation et d'une unité d'assistance aux sans-abri (UASA), particulièrement présente dans le bois de Vincennes²¹⁹.

- ◆ Le volet répressif se traduit par la verbalisation contraventionnelle²²⁰. Michel FELKAY précise : « notre activité comprend aussi la régulation de l'espace public et de ce qui se passe dans les bois »²²¹.
- ◆ La lutte contre les incivilités : en 2022 et 2023, la police municipale a dressé 788 procès-verbaux au bois de Boulogne, dont 97 % pour des infractions au règlement des espaces verts, contre 3 899 au bois de Vincennes, dont 89 % pour des infractions au règlement des espaces verts.
- ◆ La régulation des déplacements : en 2022 et 2023, la police municipale a dressé 7 442 procès-verbaux au bois de Boulogne, contre 20 718 dans le bois de Vincennes.

► **La Garde républicaine** : son régiment de cavalerie agit de jour car, comme l'explique le lieutenant-colonel Vincent MARESCAUX²²², commandant adjoint du régiment de cavalerie de la Garde républicaine, « l'intérêt d'employer les unités de cavalerie est d'abord une capacité d'observation. Nos cavaliers ont une capacité à entrer dans des zones où les véhicules motorisés ne peuvent pas accéder. » Le régiment de cavalerie intervient en appui des autres unités, davantage sur un volet préventif : « c'est de la prévention de proximité face à tous les types de délinquance, les actes de prostitution, stupéfiants, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des interventions ou des identifications de véhicules volés. ». La présence des chevaux facilite souvent l'entrée en contact avec le public. Leur volonté d'entamer « un travail de réflexion sur l'orientation de [leurs] missions » peut faire craindre une diminution de cette présence unanimement saluée.

Ces différents acteurs travaillent ensemble, comme l'illustrent par exemple les contrats locaux de sécurité élaborés conjointement par les commissariats parisiens et la police municipale.

c. La gestion des risques

Loïc BAIETTO, chef du service de gestion de crise de la Ville de Paris, indique que les bois ne sont pas considérés comme des lieux de risques majeurs²²³.

► **Le risque d'inondation** : seule une partie du bois de Boulogne est concernée (partie ouest, camping et hippodrome de Longchamp). Le colonel Patrick GINDRE²²⁴, sous-chef d'état-major, adjoint du commandant de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, indique que les pompiers de Paris n'ont réalisé aucune intervention dans ce cadre depuis 5 ans. Loïc BAIETTO précise : « nous commençons à alerter et à renforcer les maraudes sociales à partir de 3,50 mètres sur ce secteur du bois de Boulogne pour prévenir les personnes »²²⁵.

Le bois de Vincennes est quant à lui plutôt identifié par la Ville de Paris comme une base de repli des véhicules d'intervention de la ville en cas de crue majeure.

► **Le risque d'incendie** : ce risque est bien identifié dans les bois parisiens mais n'y est considéré comme majeur, ni par les sapeurs-pompiers, ni par le service de gestion de crise de la Ville de Paris.

²¹⁸. Audition de Michel FELKAY, directeur de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris, le 18 janvier 2024

²¹⁹. Les missions de l'UASA sont détaillées dans la partie III. 4. « Des réalités sociales contrastées »

²²⁰. Annexe 15 - Bilan de la verbalisation effectuée par la DPMP dans les bois en 2022 et 2023

²²¹. Audition de Michel FELKAY, le 18 janvier 2024

²²². Audition de Vincent MARESCAUX, le 18 janvier 2024

²²³. Audition de Loïc BAIETTO, le 18 janvier 2024

²²⁴. Audition de Patrick GINDRE, le 18 janvier 2024

²²⁵. Audition de Loïc BAIETTO, le 18 janvier 2024

Le colonel Patrick GINDRE explique que dans ces bois entretenus, le risque d'incendie concerne plutôt des feux de broussailles et non des feux de forêt, comme on peut en voir dans le sud de la France. L'intervention de la brigade des sapeurs-pompiers pour des incendies dans les bois est assez marginale : « nous sommes à précisément 220 interventions de feux de broussailles en cinq ans. [...] nous avons un fort maillage routier, nous avons une défense contre l'incendie qui est bien réalisée à l'intérieur des deux bois. »²²⁶

Loïc BAIETTO²²⁷ précise que ce risque n'est pas évoqué dans le plan communal de sauvegarde mais qu'il est envisagé de l'aborder en tant que risque émergent à la faveur du changement climatique et de la multiplication des périodes de sécheresse. De même, Paul MOURIER²²⁸, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris, indique que ce risque va être pris en compte dans un plan résilience porté par le Conseil métropolitain et le Gouvernement.

La Ville de Paris a néanmoins une action préventive face au risque incendie ciblée sur les campements illicites et les barbecues²²⁹.

► **Le risque de tempête** : il est surtout pris en compte dans le cadre de la gestion sylvicole qui s'efforce de favoriser des massifs plus résistants et résilients face aux forts coups de vent.

En conclusion, Loïc BAIETTO souligne que « les bois sont plus vus aujourd'hui comme des lieux ressources que comme des lieux de crise potentiels. Face aux situations climatiques notamment, ils restent un îlot de fraîcheur important pour Paris »²³⁰.

Préconisations

37- Renforcer la présence de la police municipale avec des équipes formées aux enjeux des bois.

38- Demander le maintien des effectifs de la Garde républicaine et le renforcement de ses actions de prévention.

39- Expérimenter sur les axes fréquentés, en évitant les sous-bois et dans le respect de la trame noire*, des dispositifs d'éclairage intelligent et adaptatif par l'ajustement de l'intensité lumineuse (comme l'éclairage en lumière rouge de faible intensité et des réflecteurs au sol) et l'utilisation de systèmes de détection de présence à infrarouge en mode « chenillard » à l'image des actions menées en forêt de Soignes (Belgique) ou en forêt de Pålshög à Helsingborg (Suède).

²²⁶. Audition de Patrick GINDRE, le 18 janvier 2024

²²⁷. Outil de gestion de la crise et document qui contribue à la sensibilisation du public et à la diffusion de la « culture du risque » élaboré en collaboration avec les services de l'État

²²⁸. Audition de Paul MOURIER, le 30 janvier 2024

²²⁹. Audition de Loïc BAIETTO, le 18 janvier 2024

²³⁰. Ibidem

C. La propreté des bois

La fréquentation et les usages variés des bois génèrent une quantité importante de déchets, parfois de façon diffuse, dans le milieu naturel.

Les déchets rencontrés dans les bois sont de natures différentes en fonction des usages²³¹ : liés au grand public (déjections canines, restes de repas, etc.), en lien avec l'activité prostitutionnelle (mouchoirs, préservatifs, lingettes, etc.), liés à une forme d'habitation dans les bois (bouteilles, cartons, déchets de repas, déjections, etc.), liés aux évènements festifs non autorisés (bouteilles, canettes, etc.), dépôts "sauvages" de gravats et de déchets de chantiers.

a. Les actions conduites

La propreté dans les bois de Boulogne et de Vincennes est principalement assurée par la DEVE et des agents de la direction de la propreté et de l'eau (DPE), pour la voirie.

	Personnel affecté ²³²	Nombre de points de collecte du verre	Nombre de points de collecte des déchets alimentaires	Encombrants
Bois de Vincennes	77	34	1	612 m ³ /an
Bois de Boulogne	61	54	1	1 809 m ³ /an

Les concessionnaires contribuent eux aussi à la collecte des déchets, y compris pour d'autres usagers que leurs clients, du fait du nombre insuffisant de réceptacles de propreté par endroits et d'une évolution des pratiques encore trop lente. Franck ESKENAZI et Eddie SOYEZ, gérants de concessions, constatent que les usagers des bois, bien qu'ils ne soient pas clients de leurs concessions, déposent leurs déchets dans leurs poubelles, du fait du manque de poubelles alentour²³³.

La politique de la collecte des déchets a évolué de façon à inciter le public à réduire les déchets produits et à améliorer la collecte. Selon Jérémie CHAUBENIT²³⁴, adjoint technique d'entretien d'espace (ATEE) au bois de Vincennes, les nombreuses poubelles métalliques présentes il y a 10 ans attiraient les animaux qui dispersaient leur contenu et n'étaient pas adaptées au volume de déchets produits, surtout l'été et le week-end. La DEVE ajoute que les corbeilles traditionnelles nécessitaient également « une consommation importante de sacs plastiques et non hermétiques favorisant la prolifération des nuisibles (rats, corneilles, etc.) et apportant des nuisances visuelles, olfactives et attirant les vespides* ».

La Ville a donc fait le choix de limiter le nombre de poubelles en s'appuyant sur le constat que la poubelle attire le déchet. Aussi, en accord avec l'identité naturelle des bois, le nombre de corbeilles a été largement réduit pour laisser place à des points de collecte mieux dimensionnés, dans des endroits ciblés, adaptés à la fréquentation et aux besoins.

²³¹. Contribution écrite du Bureau de prévention des risques professionnels (BPRP) de la DEVE

²³². Les agents techniques d'entretien et d'espace (ATEE) des bois travaillent essentiellement à la pince.

²³³. Auditions de Franck ESKENAZI et d'Eddie SOYEZ, le 21 décembre 2023

²³⁴. Audition de Jérémie CHAUBENIT, le 18 janvier 2024

Julien WEIL, maire de Saint-Mandé, précise que l'absence de poubelles en lisière des bois entraîne un déport sur les communes avoisinantes.

► **Le bois de Boulogne** est actuellement équipé de 30 conteneurs semi-enterrés ou « moloks* » de 300 litres, souvent installés par 2 ou 3, mais qui se révèlent insuffisants et vont être remplacés par 14 conteneurs de 1300 litres, 12 de 1300 litres et 3 de 3000 litres, collectés entre 1 et 3 fois par semaine selon la période de l'année et la fréquentation. Les corbeilles traditionnelles sont toujours disponibles au niveau des arrêts de bus. Le bois de Boulogne dispose par ailleurs de 54 points de collecte du verre et d'un point de collecte des déchets alimentaires.



Pose d'un molok (source : DEVE)

► **Le bois de Vincennes** : après avoir expérimenté les moloks fixes qui offraient de bons résultats mais s'avéraient sous-dimensionnés dans les périodes de grande fréquentation, il a été fait le choix de mettre en place des bacs mobiles dont le nombre varie en fonction des besoins. Ceux-ci sont collectés une fois par jour par la DPE, voire deux fois en cas de forte fréquentation. Le bois est ainsi doté d'une vingtaine de points de collecte en hiver, portée à une soixantaine en été, ces points étant répartis dans les espaces de plus forte fréquentation. Il n'y a plus de corbeilles. Le bois de Vincennes dispose par ailleurs de 34 points de collecte du verre et d'un point de collecte des déchets alimentaires.

D'après le syndicat Union des cadres parisiens (UCP)²³⁵, l'organisation de la collecte des déchets en bacs a permis d'améliorer nettement la propreté et les conditions de travail des agents. Pour la Confédération des travailleurs chrétiens (CFTC), le maintien de poubelles à proximité des bancs reste nécessaire. Elle note que « d'une manière générale et même avec l'aide d'une bonne communication, les déchets sont toujours présents en grande quantité sur l'ensemble du bois de Vincennes durant la période estivale, la période hivernale étant plus facile à gérer »²³⁶.

Les volumes d'ordures ménagères sont relativement stables et les comportements individuels évoluent lentement. Le volume de déchets ramassés au sol annuellement par les 70 agents d'entretien de la DEVE au bois de Vincennes représente 3 500 m³ et le volume dans les bacs collectés par la DPE représente environ 6 500 m³. Pour favoriser l'implication du public dans la propreté des bois, des nettoyages participatifs sont organisés ponctuellement.

²³⁵. Contribution écrite de l'UCP

²³⁶. Contribution écrite de la CFTC

b. Les perspectives

► **La pédagogie**

Le choix de diminuer les corbeilles et de mieux cibler et dimensionner les points de collectes est également celui de villes comme Angers ou Lyon²³⁷ : cette dernière expérimente le retrait des poubelles de ses parcs, avec un travail de pédagogie réalisé par des équipes au contact des usagers. De même, à Angers, les poubelles sont concentrées en bordure des parcs. La municipalité de Tokyo a également fait le choix d'installer très peu de poubelles dans ses bois et parcs²³⁸.

Il apparaît en effet qu'afin d'emporter l'adhésion des usagers et de faire évoluer les comportements, une démarche de sensibilisation du public est nécessaire.

Pour Sébastien SOUDANI²³⁹, technicien des services opérationnels au bois de Boulogne, le public doit accepter le principe de repartir avec ses déchets. Des panneaux de communication ont été implantés à l'entrée des bois pour sensibiliser les usagers à ce principe et à trier leurs déchets chez eux.



Source : DEVE

²³⁷. Audition de Gautier CHAUPUIS, adjoint au Maire de Lyon et Jacques-Olivier MARTIN, adjoint au Maire d'Angers, le 1er février 2024
²³⁸. Audition de la Ville de Tokyo le 1^{er} février 2024
²³⁹. Audition de Sébastien SOUDANI, le 18 janvier 2024

Les dépôts sauvages

Dans chacun des bois, quelques sites font l'objet de dépôts sauvages récurrents de gravats, déchets de chantier, meubles, gros électroménager, etc.

Des affiches rappelant l'interdiction de ces dépôts et mentionnant l'amende encourue ont été apposées sur les sites identifiés mais ont été rapidement arrachées.

Jérémie CHAUBENIT, ATEE au bois de Vincennes, suggère de placer des caméras de surveillance dans des endroits ciblés, aux abords des zones de dépôts sauvages fréquents et de développer la vidéo-verbalisation.

C'est dans ce but qu'un dispositif de piège photographique est déployé dans la forêt de Compiègne. Jérôme JAMINON²⁴⁰, directeur de l'agence territoriale de Compiègne à l'Office national des forêts (ONF), précise que le recours à un tel dispositif est très encadré. Celui-ci doit notamment respecter le caractère naturel des sites et se conformer à la législation.

► **Le traitement des déchets**

Certains acteurs du bois souhaitent aller plus loin dans la valorisation et le traitement des déchets. Ainsi, les théâtres de la Cartoucherie, au bois de Vincennes, réfléchissent à des solutions de valorisation des déchets organiques, par la mise en place de composteurs et d'un méthaniseur* mutualisé²⁴¹.

Enfin, François-Xavier DECRE, président de l'association fluviale de Longchamp et membre du conseil de quartier du bois de Boulogne, alerte sur l'absence de dispositif de collecte des eaux usées provenant de la trentaine de bateaux-logements stationnés sur les berges de la Seine, entre le pont de Suresnes et la passerelle de l'Avre : « à ce jour, nous déversons tout dans la Seine. Nous sommes écologistes, très protecteurs vis-à-vis de notre cadre de vie et cela nous préoccupe »²⁴².

- Préconisations**
- 40- Améliorer les conditions de travail et les outils des agents : mise à disposition de tricycles et véhicules électriques adaptés afin de pouvoir travailler sur toutes les surfaces des bois.
 - 41- Rénover les locaux sociaux qui seraient encore vétustes des agents de la Ville qui travaillent dans les bois.
 - 42- Renforcer les campagnes de sensibilisation au « zéro déchet » et intensifier les verbalisations.
 - 43- Optimiser le maillage des moloks et containers à la lisière des bois.
 - 44- Renforcer, en période estivale, les équipes de la DEVE et de la DPE qui interviennent au quotidien dans les bois.
 - 45- Explorer de nouvelles solutions pilotées par la Ville de Paris pour lutter contre les dépôts sauvages.

²⁴⁰. Contribution écrite de l'ONF
²⁴¹. Audition d'Astrid RENOUX, administratrice de la compagnie du Théâtre du Soleil, audition du 30 novembre 2023
²⁴². Audition de François-Xavier DECRE, le 30 novembre 2023

D. Le mobilier des bois

L'enquête menée par l'APUR en 2019²⁴³ montrait que l'attente principale des usagers était que les bois restent des espaces de nature non aménagés, non artificialisés et protégés. Certains besoins méritent l'attention : la possibilité de s'asseoir, une meilleure signalétique, davantage d'aires de jeux pour les enfants, de fontaines et de sanitaires, etc.

Le défi est de trouver un juste équilibre entre la préservation d'un environnement naturel, où l'installation de mobilier est très réglementée, et la réponse aux besoins des usagers en zone urbaine.

a. Les bancs publics

Gabriel BLANCHONG²⁴⁴, président de l'association vélo Longchamp, et la CFTC se rejoignent sur le fait que le nombre de bancs est insuffisant pour le public, notamment les personnes âgées. « *[Leur] remplacement par des troncs d'arbres est une catastrophe car [ils sont] inutilisables (pourrissement rapide, glissants, etc.)* »²⁴⁵. Avec la fermeture de certaines routes à la circulation automobile, la fréquentation de bancs existants diminue nettement car ils sont trop éloignés d'un point de stationnement ou d'un mode de transport, ce que note Frank ESKENAZI²⁴⁶, gérant des barques de Daumesnil au bois de Vincennes.

b. Les sanitaires

Au bois de Vincennes, les seules toilettes se situent au sein du Parc Floral et près du lac Daumesnil (publics) et au sein des concessions. Au bois de Boulogne, on en trouve seulement dans les parcs et les concessions. Ceci a pour conséquence la présence dans les sous-bois de mouchoirs et d'excréments. Bon nombre d'usagers, comme Claude BIRENBAUM²⁴⁷, président de l'association 60 millions de piétons, ou Christophe BLANCHARD-DIGNAC²⁴⁸ souhaiteraient que leur nombre soit sensiblement accru.

Carolina MARTINEZ-TABARES²⁴⁹, chercheuse en mobilité urbaine, évoque quant à elle un enjeu d'inclusion : « *est-ce qu'il y a des installations sanitaires propres et sécurisées, qui prennent en compte, par exemple, le fait de changer, de vider une coupe menstruelle ? De même, est-ce qu'il y a un endroit confortable pour qu'un père ou une mère change la couche de son enfant ? Est-ce qu'il y a des endroits où une femme peut se sentir confortable pour allaiter son bébé ?* »

c. Les mobiliers associés aux mobilités

Chacun des bois est équipé d'environ 80 arrêts de transport en commun, dont 12 abris voyageurs au bois de Vincennes et un seul au bois de Boulogne. Ces abris répondent pourtant à de réels besoins, comme se protéger de la pluie ou du soleil et participent à l'attractivité des transports en commun. Jean-Dominique HIETIN, directeur régional Paris chez JCDecaux (depuis le décès du fondateur de la société), explique : « *à partir du moment où nous avons équipé une desserte d'un abris voyageurs, nous disposons d'un mobilier qui est susceptible d'accueillir différentes informations, un plan* »²⁵⁰.

²⁴³. Enquête bois 2019 réalisée par l'APUR, en lien avec la Ville de Paris, DEVE et DDCT

²⁴⁴. Audition de Gabriel BLANCHONG, le 23 novembre 2023

²⁴⁵. Contribution écrite de la CFTC

²⁴⁶. Audition de Franck ESKENAZI, le 21 décembre 2023

²⁴⁷. Audition de Claude BIRENBAUM, le 25 janvier 2024

²⁴⁸. Audition de Christophe BLANCHARD-DIGNAC, le 30 novembre 2023

²⁴⁹. Audition de Carolina MARTINEZ-TABARES, le 25 janvier 2024

²⁵⁰. Audition de Jean-Dominique HIETIN, le 2 février 2024

La gestion de ces abris voyageurs est régie par le contrat entre la Ville de Paris et JCDecaux (depuis le décès du fondateur de la société) qui prévoit un parc total de 2000 abris pour l'ensemble du territoire parisien, la priorité étant donnée aux points d'arrêt les plus fréquentés. Sur l'ensemble du parc, 250 abris sont prévus sans publicité afin de s'insérer au mieux dans des sites plus sensibles, tels que les bois.

d. La signalétique

Les indications directionnelles sont données par des panneaux qui s'insèrent dans le paysage.



Source : la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports Île-de-France

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Île-de-France²⁵¹ note qu'il n'y a pas d'indications relatives aux bus, ni aux distances à parcourir, mis à part quelques panneaux affichant un « M » discret orientant vers le métro : « *il nous semble indispensable d'améliorer et de créer si nécessaire une signalétique favorisant la liaison et l'orientation entre la ville et les bois* ». Pour Ariane MNOUCHKINE, le manque de signalisation horizontale représente un problème de sécurité : « *la piste cyclable est partagée avec les piétons sans aucun marquage au sol, sans oublier les sorties des parkings adjacents qui ne sont pas bien signalées* »²⁵².

Cette conception va cependant à l'encontre de la philosophie des architectes des bâtiments de France qui, comme le rappelle Frédéric MASVIEL, chef de l'unité départementale d'architecture et du patrimoine de Paris, cherchent à éviter « *la standardisation de certains ouvrages, la signalétique, les revêtements de sol, tout ce qui peut rappeler un peu trop ce que nous trouvons en milieu urbain* »²⁵³.

²⁵¹. Contribution écrite de la FNAUT

²⁵². Audition d'Ariane MNOUCHKINE, le 30 novembre 2023

²⁵³. Audition de Frédéric MASVIEL, le 9 novembre 2023

Préconisations

- 46- Améliorer l'accessibilité et la convivialité dans les bois par :
- ◆ L'installation et le redéploiement de bancs ;
 - ◆ L'expérimentation de sanitaires à des endroits spécifiques et limités ;
 - ◆ Le déploiement d'abris voyageurs intégrés dans le paysage et proposant diverses informations pratiques ;
 - ◆ La rénovation et mise en accessibilité des aires de jeux, en particulier pour les enfants en situation de handicap.
- 47- Développer un mobilier qui respecte une identité visuelle et un design spécifique aux bois et respectueux de l'environnement.
- 48- Renforcer la maintenance des fontaines à eau potable.

E. L'éclairage

La question de l'éclairage se situe au carrefour de plusieurs enjeux : la protection de la biodiversité, notamment la trame noire, mais aussi la sécurité, les mobilités et les usages.

a. Éclairage et biodiversité

Même à faible intensité, l'éclairage remet en question le cycle jour/nuit qui structure la vie. Il est à noter que les végétaux sont plus sensibles à l'intensité lumineuse et les animaux plus sensibles à la durée de l'éclairage. Les effets de la lumière artificielle varient selon les espèces: les animaux diurnes restent actifs et sont attirés par les lumières, tandis que certains animaux nocturnes fuient les zones éclairées ou au contraire s'y rassemblent, abandonnant leurs habitats habituels. Ceci entraîne une mortalité accrue, en particulier pour les oiseaux et les insectes, et une diminution des habitats naturels de ces derniers.

Cela peut également créer des perturbations dans les relations entre les espèces (proie-prédateur, pollinisation), des anomalies dans les cycles biologiques des animaux et des plantes (retard dans la chute des feuilles des arbres caduques) et une perturbation significative de la vie animale et végétale, surtout dans les environnements aquatiques²⁵⁴.

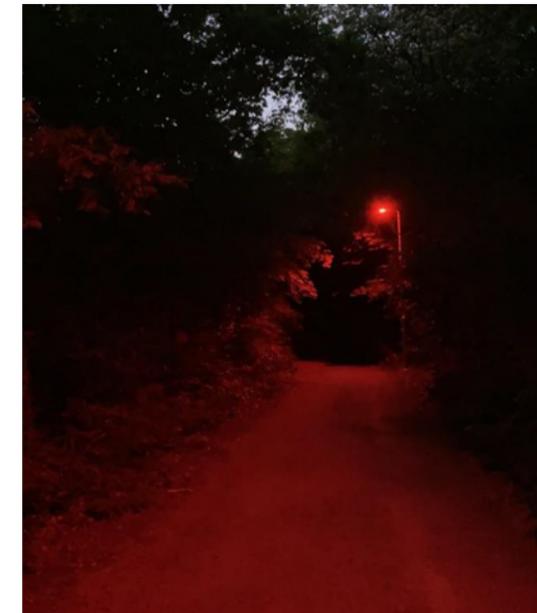
Eric LAMELOT précise que l'éclairage dans les bois est ainsi adapté : suppression de l'éclairage sur certaines voies qui ne sont plus ouvertes à la circulation automobile, réduction de l'intensité lumineuse sur les voies ouvertes aux circulations cycliste et automobile, avec une variation entre le cœur de nuit et le reste de la nuit, suppression de l'éclairage en cœur de nuit sur certaines voies non circulées qui ne desservent que des concessions²⁵⁵.

²⁵⁴. Limiter les éclairages extérieurs chez soi, pour préserver les espèces végétales et animales (ofb.gouv.fr)

²⁵⁵. Audition d'Eric LAMELOT, le 19 octobre 2023

Solutions innovantes pour l'éclairage

Certaines collectivités ont mis en place des solutions innovantes d'éclairage. C'est le cas de la ville d'Helsingborg en Suède qui souhaitait trouver un équilibre entre la préservation de la trame noire et les usages. Un éclairage adapté tant en termes de conception (lumière rouge de faible intensité) que d'emplacement, a été mis en place dans la réserve naturelle de la forêt de Pålssjö. Une enquête avant/après a été réalisée et montre que cet éclairage semble toléré par les chauve-souris, y compris les espèces les plus sensibles, et par les usagers qui ont compris l'intérêt d'un éclairage de faible intensité pour la faune.



Source : « Inventering av fladdermöss i Pålssjö Skog » – Ville d'Helsingborg – Suède - 2021

Depuis l'automne 2023, la ville d'Helsingborg évalue et adapte son infrastructure lumineuse grâce à un dispositif canadien, Unihedron, qui mesure la « lueur du ciel » toutes les 5 secondes. Elle travaille également sur le projet « The future street Light and IoT » qui comprend notamment le passage à un éclairage par LED.

En France, la société Kawantech qui travaille sur l'équilibre « sécurité-énergie-biodiversité » développe une solution d'éclairage intelligent qui consiste à implanter des équipements de contrôle d'éclairage sur chaque luminaire pour adapter l'intensité au besoin exact du moment. « Le concept repose sur l'analyse avancée de mouvement, pour pouvoir distinguer en moins de 3 secondes sa nature dans une rue : identifier un déplacement de piéton, auto, vélo, mouvement d'arbre, etc. Une fois le type de mouvement classifié, le capteur Kara™ implanté dans, ou sous le luminaire, apporte l'intensité d'éclairage la plus pertinente pour cette catégorie d'utilisateur de la voirie »²⁵⁶.

Kawantech préconise également d'utiliser des LEDs blanches avec une composante bleue (la plus impactante pour la biodiversité) très faible (inférieure à 2 %). Depuis 2022, des LEDs blanches répondant à ces exigences sont disponibles sur le marché.

Cette société accompagne de nombreuses collectivités dans la mise en œuvre de leur politique écoresponsable d'éclairage, y compris dans le 15^e arrondissement de Paris.

²⁵⁶. Contribution écrite de la société Kawantech

b. Éclairage, sécurité et usages

L'éclairage public est limité à l'intérieur des bois, voire totalement absent sur les voies peu circulées, ce qui entraîne, par endroits, un sentiment d'insécurité, comme l'exprime François-Xavier DECRE : « *le bois, le jour, c'est bien. La nuit, cela se complique légèrement* »²⁵⁷.

Un éclairage insuffisant rend également l'utilisation des terrains sportifs impossible le soir et rend le déplacement des cyclistes et des piétons plus dangereux.

Cette question concerne également les personnes en situation de prostitution qui, du fait d'un manque d'éclairage, peuvent être davantage exposées à des violences.

Éclairage et sécurité²⁵⁸ - paroles d'usagers

Gabriel BLANCHONG²⁵⁹ : « *Le faisceau de nos lumières ne suffit pas à créer une atmosphère accueillante, et à anticiper une mauvaise rencontre, une branche ou n'importe quoi pourrait nous mettre en danger. Sans éclairage, les gens ne vont pas dans le bois. [...] Nous n'avons pas besoin d'éclairage toute la nuit. C'est quand on sort du travail, concrètement, entre 18 h et 22 h maximum. Nous n'avons pas besoin d'éclairages puissants, des éclairages assez bas, voire au sol, suffiraient largement* ».

Danièle GAILLARD²⁶⁰ : « *toutes les concessions sont dans le noir. [...] vous envoyez vos enfants monter à cheval dans le bois par le métro ou par le vélo dans le noir. Pas très sympathique* ».

Benjamin BOULANGER²⁶¹ : « *dès la tombée de la nuit, nous avons un flot d'individus parfois dangereux* ».

Ariane MNOUCHKINE²⁶² : « *s'il y a un endroit où l'on a envie de regarder les étoiles, c'est bien au bois de Vincennes. En revanche, de légers éclairages pour ne pas se perdre, cela ne consommera pas beaucoup d'énergie* ».

Fabien CANU²⁶³ : « *il y a un enjeu de sécurité sur l'entrée [de l'INSEP] qui souffre d'un manque d'éclairage et la nuit, c'est très dangereux* ».

Hélène DENÉCHÈRE²⁶⁴ : « *S'agissant de l'accidentologie en lien avec l'éclairage, nous avons une accidentologie réelle dans le bois de Boulogne, en revanche, elle ne me semble pas liée à l'absence d'éclairage dans la mesure où nous avons plus d'accidents sur les voies éclairées, qui sont les plus fréquentées* ».

Carolina MARTINEZ TABARES²⁶⁵ : « *s'il n'y a pas d'éclairage public, un trajet à vélo peut être considéré comme non sécurisant, même si la personne a son propre éclairage* ».

²⁵⁷. Audition de François-Xavier DECRE, le 30 novembre 2023

²⁵⁸. Le sujet « éclairage et biodiversité » est traité dans la partie III. 3. D. "Le mobilier des bois"

²⁵⁹. Audition de Gabriel BLANCHONG, président de l'association Vélo Longchamp, le 23 novembre 2023

²⁶⁰. Audition de Danièle GAILLARD, présidente du comité départemental d'équitation de Paris et membre du comité directeur du Polo de Paris, le 23 novembre 2023

²⁶¹. Audition de Benjamin BOULANGER, directeur général du Lagardère Paris Racing, le 23 novembre 2023

²⁶². Audition d'Ariane MNOUCHKINE, directrice du Théâtre du Soleil, le 30 novembre 2023

²⁶³. Audition de Fabien CANU, directeur général de l'INSEP, le 21 décembre 2023

²⁶⁴. Audition d'Hélène DENECHERE, commissaire divisionnaire du 16^{ème} arrondissement, le 18 janvier 2024

²⁶⁵. Audition de Carolina MARTINEZ TABARES, chercheuse en mobilité urbaine, le 25 janvier 2024

L'installation de mobiliers dans les bois doit concilier deux enjeux qui s'opposent par nature : naturalité et urbanité. Jean-Dominique HIETIN exprime ce paradoxe : « *pour préserver la dimension de naturalité des bois, il faut préparer le fait que ces bois soient fréquentés par les humains. Bien préparer l'accueil des humains dans les bois, c'est aussi les préserver* »²⁶⁶.

4. Des réalités sociales contrastées

Les bois de Boulogne et de Vincennes sont marqués par la présence de populations marginalisées et vulnérables. La prise en charge des personnes précarisées, que ce soit des personnes sans domicile ou des personnes en situation de prostitution, nécessite un maillage resserré et cohérent des différents acteurs qui interviennent auprès de ces populations.

A. Le « sans-abrisme » dans les bois

a. La population

Comme l'illustre le film de Claire SIMON, *Le bois dont les rêves sont faits*²⁶⁷, les bois de Boulogne et de Vincennes sont habités par des personnes sans-abri qui s'installent dans les sous-bois. Ce sont dans la très grande majorité des hommes seuls, mais également quelques femmes, particulièrement vulnérables et exposées aux violences, ainsi que des couples.

On compte entre 120 et 140 personnes sans-abri au bois de Vincennes, installées dans des campements plutôt sédentarisés et une trentaine au bois de Boulogne dans des campements plus mobiles, avec des habitants en situation irrégulière travaillant dans l'économie informelle. Ces chiffres sont assez stables mais peuvent varier au cours de l'année, avec une augmentation en été.

Les personnes « installées » présentent trois profils différents :

- ▶ des personnes avec de grandes fragilités psychologiques, voire psychiatriques. Ce profil a tendance à augmenter avec des risques de passages à l'acte importants ;
- ▶ des personnes arrivées récemment dans le bois, suite à un accident de la vie, mais pour lesquelles le mode de fonctionnement des centres d'hébergement n'est pas adapté ;
- ▶ des personnes installées depuis longtemps, parfois plusieurs dizaines d'années, qui ne recherchent pas forcément un autre mode d'hébergement.

Globalement, les habitants des bois sont relativement autonomes et « débrouillards ».

b. La nécessaire coordination des différents acteurs du sans-abrisme

La prise en charge du sans-abrisme dans les bois nécessite le concours de nombreux acteurs (associatifs, municipaux, étatiques) dans différents domaines (social, sanitaire, policier, réinsertion, hébergement). Toutes ces compétences travaillent de concert.

²⁶⁶. Audition de Jean-Dominique HIETIN, directeur régional Paris chez JCDecaux, le 2 février 2024

²⁶⁷. Dulac Distribution, 2015, 146 minutes

Parmi les acteurs associatifs, l'association Emmaüs au bois de Vincennes et l'association Aurore au bois de Boulogne sont notamment des acteurs incontournables du sans-abrisme. Leur travail s'articule autour de deux missions :

- ▶ une première mission sur le terrain : la veille sociale dans une démarche « d'aller vers », grâce à des maraudes (création et maintien du lien et pré-évaluation des besoins de première nécessité), et le recensement de toutes les personnes qui s'installent dans le bois ;
- ▶ une deuxième mission lors de permanences sociales : l'accompagnement global vers l'orientation, l'accès à une solution d'hébergement ou de logement adaptée, à une couverture médicale, aux soins (physique et psychique), la restauration de l'estime de soi, l'accès à l'emploi, etc.

Pour Herbert NDOUMOU, « l'objectif de la maraude est de créer un parcours : le premier contact se fait à la tente mais l'entretien social se fait à la permanence »²⁶⁸.

Centre d'hébergement d'urgence (CHU) « La Terrasse »

Emmaüs gère le CHU « La Terrasse » situé dans le bois de Vincennes. Il comprend 17 lits en chambres partagées et 5 places « en fauteuil », dites « places halte nuit ».

La Ville de Paris est propriétaire des locaux, l'État en paie le fonctionnement. Seules les personnes qui résident dans le bois peuvent bénéficier de ce dispositif.

- ◆ Objectif : le CHU est un lieu de passage, un lieu pour rebondir dont le but est de faire adhérer les personnes du bois à un hébergement stable (petite structure collective ou hébergement individuel). Emmaüs travaille avec le Service intégré d'accueil et d'orientation de Paris (SIAO 75) pour orienter les personnes.
- ◆ Limites : le CHU avec ses chambres partagées n'est pas totalement adapté au profil « cible », c'est-à-dire aux personnes qui sont dans la non-demande, qui ont pu avoir des expériences malheureuses dans d'autres centres d'hébergement et pour lesquelles le partage de chambre n'est pas adapté.

Du fait du manque de solutions pérennes d'hébergement, le dispositif est engorgé. Les personnes accueillies ne peuvent être orientées et bloquent de fait des places prévues initialement pour être des places temporaires.

Emmaüs et Aurore travaillent de façon étroite avec l'unité d'assistance aux sans-abri (UASA) de la Ville de Paris dont le but est la sortie de la rue. Créée en 2004, l'UASA est composée de 58 agents, policiers municipaux et travailleurs sociaux. Elle est active 7 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire parisien.

Ses missions comprennent :

- ◆ des maraudes ;
- ◆ de l'assistance, accompagnements, distribution (plan hivernal, plan canicule) ;
- ◆ de la médiation ;
- ◆ la rédaction de constats d'occupation illicite ;
- ◆ de l'évaluation sociale afin de permettre la sortie de la rue en mobilisant les outils du travail social, de l'hébergement, de l'orientation vers le droit commun.

²⁶⁸. Audition d'Herbert NDOUMOU, le 7 décembre 2023

L'UASA travaille autour de deux volets, le volet social (évaluation, diagnostic) et le volet de veille territoriale (localisation des personnes à la rue), et intervient sur tout le territoire parisien, y compris dans les deux bois et surtout au bois de Vincennes, le plus concerné par le sans-abrisme (une trentaine de maraudes par mois).

Le travail de partenariat avec les commissariats, le Samu social et les associations est essentiel. L'UASA établit notamment une cartographie partagée des personnes sans-abri, avec des partenaires tels qu'Emmaüs ou les services d'urgence pour faciliter les interventions rapides.

Enfin, l'UASA est chargée de réguler l'espace dans les bois, c'est-à-dire d'éviter l'installation de personnes dans les espaces définis, comme à proximité d'aires de jeux d'enfants ou de lieux très fréquentés. Cette action peut être complétée, si besoin, avec celle de la police judiciaire.

c. Les enjeux du sans-abrisme

▶ Une vie à risque

Pour l'ensemble des acteurs et face à la précarité de la vie dans les bois (dénuement, risques de violence et d'agression, risques sanitaires), l'un des enjeux est de « décourager les gens de s'installer dans les bois »²⁶⁹. Aussi, l'association Emmaüs ne distribue pas de denrées alimentaires afin de ne pas sédentariser les personnes.

L'association Aurore observe une « tolérance très faible vis-à-vis de nouvelles installations dans le bois de Boulogne, si bien que peu de nouvelles personnes restent »²⁷⁰.

▶ Des enjeux de sécurité

Les personnes sans-abri peuvent être victimes d'agression ou de violence par des tiers ou entre eux, mais ne sont pas forcément enclines à porter plainte. En 2023, une dizaine de faits ont cependant été portés à la connaissance de la police avec dépôt de plainte, voire interpellation.

Par ailleurs, la présence de campements dans les bois comporte des risques liés aux conditions de vie comme l'utilisation de bonbonnes de gaz ou le fait d'allumer des feux.

▶ Une saturation des dispositifs d'hébergement et des besoins de soutien non couverts

Les acteurs sociaux déplorent le manque de places dans les dispositifs d'hébergement et de réinsertion, ce qui embolise les structures d'accueil d'urgence.

L'association Aurore note que, pour les personnes accompagnées, « la difficulté principale est l'accès à l'hébergement ou au logement. Le peu de propositions ou l'inadaptation des rares propositions reçues aux situations individuelles, compliquent les démarches. Le travail de conviction de l'équipe auprès des personnes est long et rarement conclusif [...] »²⁷¹. Par ailleurs, Emmaüs constate un besoin accru de professionnels dédiés au soutien psychique lors des maraudes pour pouvoir dépister et orienter les personnes les plus fragiles.

²⁶⁹. Audition d'Herbert NDOUMOU, le 7 décembre 2023

²⁷⁰. Contribution écrite de l'association Aurore

²⁷¹. Ibidem

Préconisations

- 49- Renforcer les actions de suivi médical, psychologique et social (accès aux droits, maraudes, programmes d'insertion par l'emploi, soutien psychique, etc.) des personnes sans-abri, notamment en accentuant le soutien de la Ville aux associations.
- 50- Développer les petites structures collectives d'accueil dans le bâti existant à l'image du Pavillon « La Terrasse », en collaboration avec les acteurs du secteur et les communes riveraines.
- 51- Créer des bagageries solidaires dans le bâti existant pour faciliter la gestion des affaires personnelles des personnes sans-abri.
- 52- Renforcer les dispositifs des bus qui permettent l'accès aux services essentiels (douches, sanitaires, etc.).

B. La prostitution dans les bois

Les personnes en situation de prostitution sur la voie publique sont surreprésentées dans les bois de Boulogne et de Vincennes par rapport au territoire parisien sur lequel 80 % de la prostitution s'exerce de façon plus discrète, à l'hôtel ou en appartement. Les profils des personnes en situation de prostitution sont très différents en termes d'âge, d'origine ou de situation administrative.

a. Typologie de la prostitution dans les bois

L'approche de la prostitution par les différents acteurs dépend de plusieurs facteurs : la situation administrative des personnes en situation de prostitution et le fait qu'elles exercent leur activité sous contrainte de proxénètes ou de façon libre et consentie.

- **Au bois de Vincennes**, une centaine de personnes sont en situation de prostitution d'après le commissaire central de police du 12^e arrondissement, parmi lesquelles on peut distinguer ²⁷²:
 - ◆ des femmes en situation régulière, de plus de 60 ans, qui ne sont sous l'emprise d'aucun tiers et exercent librement leur activité ;
 - En 2003, elles ont rédigé une charte qui définit leurs conditions d'activité, notamment de ne pas exercer les mercredis, samedis et dimanches en journée. Elles arrivent et repartent avec leur véhicule.
 - ◆ de façon plus marginale, des femmes sous l'emprise de réseaux hongrois, roumains et chinois ;
 - ◆ des femmes arrivées, pour certaines, pendant la « crise migratoire » (2014-2018) via des réseaux de traite des êtres humains, et d'autres arrivées plus récemment depuis l'Italie. Leurs véhicules sont garés dans le bois 24h/24.
- Le Bus Des Femmes note que l'état de santé de ces femmes est fragile et que leurs conditions de travail sont difficiles (rythme, exposition aux violences et aux viols) et leurs conditions de vie précaires. Comme le note la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (MIST)²⁷³, ces femmes sont par ailleurs vulnérables à l'exploitation sous toutes ses formes (proxénétisme, marchands de sommeil, escroqueries pour obtenir des papiers) et subissent la pression économique

²⁷². Audition de Michaël REMY, le 18 janvier 2024

²⁷³. Contribution écrite de la MIST

de leurs familles. Elles sont généralement ouvertes à l'aide proposée par les associations. Comme l'explique la MIST, « elles se répartissent le territoire le long de la route de la Pyramide, surnommée « Light Road », en opposition à la partie sombre après le rond-point de Mortemart surnommée « Dark Road » parce qu'elle n'a pas d'éclairage ».

- **Au bois de Boulogne**, entre 100 et 150 personnes sont en situation de prostitution d'après la commissaire divisionnaire de police du 16^e arrondissement, parmi lesquelles on peut distinguer ²⁷⁴:
 - ◆ des femmes transgenres migrantes (environ 80). Elles sont en situation régulière et exercent en camionnettes ou dans le sous-bois, en tente ou complètement à découvert. Elles occupent essentiellement l'allée de la Reine-Marguerite, La Croix-Catelan, la route du Champ-d'Entraînement et les environs du Jardin d'acclimatation et de la Fondation Louis Vuitton ;
 - ◆ de façon plus marginale, des femmes roumaines, des femmes bulgares et de jeunes hommes.

b. Les différents acteurs qui interviennent auprès des personnes en situation de prostitution

- **Plusieurs associations** interviennent dans les bois comme l'association Aux captifs la libération, le Bus des Femmes ou encore la MIST. Elles vont au contact des personnes au cours de maraudes et, pour certaines, les accompagnent ensuite, pour celles qui le souhaitent, vers un parcours d'insertion, d'accès aux soins ou encore d'accès aux droits via des permanences sociales. Pour Amel SELKA, travailleuse sociale à l'association Aux captifs la libération²⁷⁵, « on va rencontrer les personnes en situation de prostitution, peu importe leurs origines ou leurs positionnements et on va proposer un accompagnement. Notre réponse sera adaptée à chaque personne en fonction de ses besoins, de ses attentes ».

De nombreux autres associations ou dispositifs, militants ou non, agissent auprès des personnes en situation de prostitution tels qu'Act Up-Paris, Acceptess-T, PASTT, le STRASS, etc.

- **La Ville de Paris** : le service Égalité, intégration, inclusion (SEII) de la Direction de la démocratie, des territoires et des citoyens subventionne un ensemble de partenaires associatifs²⁷⁶ qui accompagnent les personnes en situation de prostitution dans l'accès aux droits, à la santé, à l'insertion professionnelle pour celles qui le désirent. Sarah PEPE, chargée de projet éducation sur l'égalité femme/homme au sein de ce service²⁷⁷ indique que celui-ci élabore des campagnes de sensibilisation pour le grand public ou les personnels de la Ville de Paris qui sont en contact avec la prostitution. Des modules de sensibilisation ont été mis en place à destination des agents qui travaillent sur le bois de Vincennes, notamment les agents de la DEVE. De plus, le SEII travaille étroitement avec la Direction des Solidarités de la Ville de Paris sur l'élargissement de maraudes spécialisées (maraudes dentaires, maraudes dermatologiques).

► Les services de police

Le fait de se prostituer n'est pas interdit en France. L'achat de prestation sexuelle et le proxénétisme, c'est-à-dire l'organisation ou la fourniture de moyens au profit de personnes qui se prostituent, sont pénalisés et leur répression relève de la compétence de la Police nationale, notamment de la brigade de répression du proxénétisme.

²⁷⁴. Hélène DENECHERE, commissaire centrale de police du 16^e arrondissement, le 18 janvier 2024

²⁷⁵. Audition d'Amel SELKA, le 7 décembre 2023

²⁷⁶. On peut citer notamment (source : SEII) : Altaïr, Pastt, Médecins du Monde, Le Bus des Femmes, L'Amicale du Nid, Le Mouvement du Nid, La MIST, Oppélia (ex.Charonne), ACPE (agir contre la prostitution des enfants), EACP (équipes d'action contre le proxénétisme), ANRS (association nationale de réadaptation sociale), Esperem, Institut de victimologie, Aux Captifs, la Libération, Foyer Jorbalan, Acceptess-t, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking), AREMEDIA, Aurore, ALC (Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social), Osez le féminisme, E-enfance, Fondation Scelles, Contre les violences sur les mineurs (CVM), ARC-Équipes d'amitié, École des parents et éducateurs d'île de France, Avec nos aînées (ANA), Association FIT une femme un toit, Les promeneurs du net, AIDES, Act'Up, Vers Paris sans sida, ADSF

²⁷⁷. Audition de Sarah PEPE, le 1er février 2024

D'une manière générale, la prostitution sur la voie publique dans les bois reste relativement stable. Les commissariats des 12^e et 16^e arrondissements disposent chacun d'une brigade spéciale chargée des questions de prostitution²⁷⁸ :

- ◆ dans le bois de Vincennes, le groupe de surveillance de la voie publique évolue en civil et est chargé de verbaliser la constatation de l'achat d'acte sexuel. Il effectue également des opérations de lutte contre l'immigration irrégulière. Certaines personnes en situation de prostitution peuvent alors être considérées comme des personnes en situation irrégulière ;
- ◆ dans le bois de Boulogne, la brigade territoriale de contact, qui a une très bonne connaissance à la fois de la typologie du bois et de sa sociologie, établit des contacts avec les personnes en situation de prostitution.

Virginie DREESSEN, cheffe de la brigade de répression du proxénétisme à la direction régionale de la police judiciaire²⁷⁹, considère que « *l'élément fondamental est certes, de combattre les réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, mais aussi de venir en aide aux victimes. On les met en contact avec des associations pour qu'elles fassent, si elles le souhaitent, la démarche d'intégrer le parcours de sortie de la prostitution, auquel cas elles peuvent se voir délivrer des papiers temporaires, avec la possibilité d'exercer une activité professionnelle, condition sine qua non pour sortir de la prostitution* ».

c. Une population à risque

Les personnes en situation de prostitution sont particulièrement exposées à la violence et aux agressions. En 2018, Vanessa CAMPOS, prostituée au bois de Boulogne, a été tuée par un groupe d'hommes armés.

Ces personnes pouvant se montrer réticentes à déposer plainte en cas d'agression, étant parfois en situation irrégulière, Hélène DENÉCHÈRE²⁸⁰ affirme : « *nous avons une méconnaissance probable du nombre de faits d'agressions. C'est la raison pour laquelle nous travaillons notamment à l'accès au droit des personnes, pour qu'elles attirent davantage notre attention sur les faits dont elles sont victimes* ».

S'ajoute à cela la difficulté à se localiser dans les bois. Les commissariats travaillent avec le barreau de Paris à la réalisation d'un outil d'aide à la localisation des personnes dans les bois, à disposition de la plateforme des appels urgents qui traite l'ensemble des appels au 17 de l'agglomération parisienne.

Tous les commissariats parisiens sont dotés d'un officier de liaison LGBT. Les agents du commissariat du 16^e arrondissement bénéficient en outre de formations et sensibilisations sur ce thème.

Les personnes en situation de prostitution étant majoritairement étrangères, se pose le problème de la barrière de la langue et de la méconnaissance de leurs droits par les intéressées. Des cours de français existent mais ne sont accessibles, pour certains d'entre eux, qu'aux personnes en situation régulière. Ces cours ne répondent pas non plus toujours aux besoins des personnes en situation de prostitution qui préfèrent des environnements non mixtes. Certaines associations, comme les Roses d'Acier (collectif de travailleuses du sexe chinoises), se sont emparées du sujet en développant leur propre offre de cours de français.

Depuis dix ans, les femmes victimes de traite des êtres humains peuvent bénéficier d'un statut de réfugiée, même si certaines d'entre elles sont découragées par les démarches administratives. « *Beaucoup*

²⁷⁸. Ces brigades sont également abordées dans la partie III. 3. B. "La sécurité dans les bois"

²⁷⁹. Audition de Virginie DREESSEN, le 7 décembre 2023

²⁸⁰. Audition d'Hélène DENECHERE, commissaire divisionnaire du 16^e arrondissement, le 18 janvier 2024

aimeraient bénéficier d'un parcours de sortie de prostitution (PSP) mais ne savent pas par où commencer, sont en attente dans une des associations agréées déjà saturées par la demande, ou bien ne veulent pas rester dans un foyer pendant deux ans ne supportant plus le contrôle et le fait de devoir rendre trop de comptes à quelqu'un. »²⁸¹

d. Les débats liés à la prostitution

► **La loi n°2016-444 du 13 avril 2016** contre le système prostitutionnel interdit l'achat d'actes sexuels, abroge le délit de racolage pour les personnes en situation de prostitution et permet de proposer des parcours de sortie de la prostitution.

Selon certaines associations, cette loi ne protège pas assez les femmes et peut être à l'origine d'une insécurité et d'une vulnérabilité accrues des personnes en situation de prostitution, qui sont contraintes de se replier plus loin dans les bois et se mettent ainsi davantage en danger. Les clients, plus rares, peuvent alors plus facilement imposer des rapports sexuels non protégés, des baisses de tarifs ou tenter de ne pas payer.

Hélène DENÉCHÈRE²⁸² explique qu'il est « *absolument nécessaire de lutter contre ces achats, mais difficile d'avoir une attitude de prévention et de protection à l'égard des prostituées et parallèlement, de verbaliser leurs clients puisque cela porte préjudice à leurs moyens de subsistance.* »

► **Le rôle de la police** : certaines associations, comme la MIST ou Act'Up Paris, par la voix de Cecil LHUILLIER²⁸³, son secrétaire général, expliquent que « *la police n'intervient jamais à la suite d'alertes de TDS [travailleuses du sexe] qui se font agresser, en revanche, elle vient pénaliser les clients et [les] intimider* ». Ces associations dénoncent des pratiques policières davantage axées sur le statut administratif (régulier ou non) des personnes en situation de prostitution que sur la lutte contre la criminalité dont elles sont victimes.

A l'inverse, Hélène DENÉCHÈRE²⁸⁴ explique : « *il est important pour nous de maintenir des contacts sereins et apaisés avec les travailleurs du sexe aussi. C'est la raison pour laquelle il peut être difficile, parfois, de maintenir ces contacts lorsque nous nuisons à leur activité en verbalisant un client. Cependant, cela ne nous empêche en aucune manière de verbaliser les clients.* »

► **Le stationnement** : pour la police municipale et la police nationale, le stationnement payant n'a pas eu d'incidence sur l'activité des personnes en situation de prostitution. Pourtant, Éva VOCZ, chargée de mission Act'Up-Paris²⁸⁵, regrette que les arrêtés municipaux sur le stationnement aux bois de Boulogne et de Vincennes pénalisent directement les travailleuses du sexe, les poussant à travailler davantage pour payer des amendes ou des frais de fourrière.

Préconisations

53- Renforcer les actions de suivi médical, psychologique et social (insertion, accès aux droits, apprentissage du français, parcours de sortie de prostitution, etc.) des personnes en situation de prostitution, notamment en accentuant le soutien de la Ville aux associations.

²⁸¹. Contribution écrite de la MIST

²⁸². Audition d'Hélène DENÉCHÈRE, le 18 janvier 2024

²⁸³. Audition de Cecil LHUILLIER, secrétaire général d'Act'Up-Paris, le 1er février 2024

²⁸⁴. Audition d'Hélène DENÉCHÈRE, le 18 janvier 2024

²⁸⁵. Audition d'Eva VOCZ, le 1^{er} février 2024

54- Créer un observatoire de la prostitution dans les bois pour mieux coordonner et informer les acteurs, notamment la police et les associations.

55- Organiser au bois de Boulogne, à l'image du bois de Vincennes, une coordination des acteurs œuvrant auprès des publics en situation de prostitution.

5. Les impacts des usages des bois sur la biodiversité

A. Biodiversité et activités humaines : une conciliation nécessaire

Les bois parisiens, îlots de fraîcheur, lieux de nature, de promenade, de détente, de sport et de loisirs doivent concilier leurs multiples fonctionnalités. Trouver un équilibre entre les diverses activités anthropiques inhérentes à des espaces de nature urbains et la préservation de la biodiversité dans un contexte de changement climatique représente un défi crucial pour assurer la pérennité de ces écosystèmes d'une grande richesse.

a. La forte fréquentation humaine et ses conséquences

► Les menaces sur la biodiversité

La forte affluence dans les bois crée des contraintes et des risques pour la biodiversité : fragmentation des espaces par les voiries ou des clôtures, morcellement des habitats et « grignotage » par des activités ou des concessions, perte des friches ou zones de biodiversité ordinaires, baisse d'attractivité des habitats, dérangement et pollution lumineuse²⁸⁶.

Le sol des bois est par ailleurs très compacté par la fréquentation. On observe alors un phénomène de descente de cime : « *le haut des arbres est séché car la sève ne monte plus assez bien. Ces arbres ont du mal à exploiter le sol qui s'est compacté entre le moment où ils ont établi leur ramure et le moment actuel* »²⁸⁷. Le sol des bois est paradoxalement riche du fait de la présence humaine et de la grande fréquentation. Marc-André SELOSSE, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle et à l'Institut universitaire de France, observe une « *eutrophisation des sols du fait des déchets, notamment les dépôts d'urine riches en azote et phosphate [...]. Y poussent alors des plantes adaptées à ces milieux-là qui ne représentent pas une forêt standard de nos régions* ». Le marronnier pousse par exemple de manière spontanée au bois de Vincennes, contrairement aux abords de Paris, faute d'un sol suffisamment riche. Cette richesse anthropique des sols peut également favoriser le développement de plantes banales et invasives.

La fréquentation peut également « *favoriser la dispersion d'espèces végétales invasives via des graines*

²⁸⁶. Audition de Jean-Louis DUCREUX, le 19 octobre 2023

²⁸⁷. Audition de Marc-André SELOSSE, le 1^{er} février 2024

transportées par inadvertance par les visiteurs ou les personnels »²⁸⁸.

Une forte fréquentation peut aussi avoir des conséquences négatives sur la faune. « *Pour les oiseaux, cela limite leur utilisation de certaines zones pour l'alimentation ou la reproduction. Pour les mammifères, cela les pousse à devenir plus nocturnes notamment dans les zones les plus fréquentées [...]. Là où les forêts urbaines jouxtent les zones d'habitation des humains, la divagation d'animaux domestiques et en particulier des chats va avoir un effet très négatif sur les petits mammifères et les oiseaux* »²⁸⁹.

Quels revêtements de sols pour concilier les différents usages dans les bois (vélo, voiture, piéton) et la préservation de la biodiversité (réflexion du soleil, respect des trames, absorption des eaux de pluie) ?

Plante & Cité a mené un travail comparatif sur les revêtements selon leurs fonctions, leurs caractéristiques techniques, ainsi que leurs coûts de mise en œuvre. Le tableau figurant en annexe 14 présente 9 types de revêtements perméables et l'évaluation de leur niveau de fonctionnement.

Il en ressort, qu'« *il existe peu de revêtements perméables capables de répondre à l'ensemble des besoins mentionnés. Les quelques exceptions font partie des solutions techniques les plus onéreuses. Elles sont donc à envisager avec parcimonie. La diversité des revêtements perméables permet toutefois de répondre aux besoins de chaque aménagement. Certains revêtements sont particulièrement adaptés à la végétalisation et au maintien des trames vertes (mais sont peu carrossables), d'autres sont adaptés aux déplacements plus intensifs de véhicules (mais n'assurent aucune fonction écologique ou sont coûteux dans leur mise en œuvre et leur entretien). L'association de plusieurs revêtements est donc à privilégier pour une réponse optimale adaptée à chaque contexte* »²⁹⁰.

► La présence humaine et les mésusages

Les activités humaines dans les bois occasionnent en outre différentes contraintes pour l'environnement : dépôts d'ordures, pollution sonore, pollution lumineuse, incivilités, etc.

À titre d'exemple, on observe des dépôts sauvages d'encombrants ou de matériel de chantier dans les bois.

► Un partage des espaces et un accompagnement du public

Selon Jean-Louis DUCREUX²⁹¹, la préservation de la biodiversité nécessite un partage des espaces entre trois zones : une zone d'exclusion, réservée à la biodiversité, une zone de superposition où le public fréquente le lieu le moins possible et une zone d'intégration réservée aux usages intensifs avec une biodiversité anthropophile ou opportuniste.

Ce partage des espaces nécessite un travail de pédagogie pour canaliser les flux et rendre les usagers acteurs de la préservation de la biodiversité.

²⁸⁸. Contribution écrite de Jean-Louis MARTIN, écologue au CNRS

²⁸⁹. Ibidem

²⁹⁰. Contribution écrite de Plante & Cité

²⁹¹. Audition de Jean-Louis DUCREUX, le 19 octobre 2023

Il est à noter que plusieurs voies ont été fermées à la circulation automobile dans chacun des bois pour être renaturées et mises à la disposition des cyclistes et promeneurs. Ces voies permettent de canaliser les flux d'usagers et de redonner sa place à la biodiversité. Mais cette renaturation ne s'est pas systématiquement accompagnée de débitumisation. Or, Marc-André SELOSSE²⁹² rappelle que le bitume, qui contient beaucoup d'hydrocarbures, est polluant. De plus, avec la végétation qui pousse par-dessus, les revêtements deviennent au fil du temps de plus en plus difficiles à retirer. La DEVE indique quant à elle qu'il faut que le revêtement soit conservé sur une largeur minimum de voie pour permettre la circulation des vélos, des véhicules d'urgence et d'entretien.

b. Les pratiques sportives²⁹³

D'après l'étude de l'APUR de 2019²⁹⁴, 21 % des visiteurs ont fait du sport dans les bois - soit environ 4 millions d'usagers par an. Il s'agit pour 90 % d'entre eux d'une pratique libre. Parmi eux, 8 répondants sur 10 ne sont allés que dans les espaces naturels et les parcs au cours de leur visite.

Outre les infrastructures (parcours cyclables, équipements, concessions, etc.), l'impact du sport sur la biodiversité est principalement lié à la sollicitation intensive et au compactage des sols.

Guider les pratiques sportives vers des parcours ou équipements balisés permet d'éviter les mésusages mais ne peut canaliser qu'une partie des pratiquants. En effet, Charlotte BIRKS, maître de conférences, explique qu'« *aménager un chemin c'est prendre le risque de mettre à l'écart ceux qui ne souhaitent pas que le chemin soit aménagé et de les pousser indirectement à tracer eux-mêmes d'autres sentiers dans la forêt* »²⁹⁵.

Revêtement des sols à usage sportif

Dans les bois, la question des sols est particulièrement prégnante sur les grandes plaines de jeux qui subissent un usage intensif et dont l'état d'entretien est unanimement décrié. Si les pelouses naturelles constituent un atout écologique indéniable (séquestration du carbone, filtration des eaux pluviales et préservation de la biodiversité locale), elles sont cependant moins résistantes, deviennent inutilisables en période de sécheresse, lors de conditions climatiques difficiles ou en cas de forte fréquentation²⁹⁶. Pierre RABADAN explique que « *pour qu'une pelouse naturelle reste en bon état, il faut l'utiliser moins de 15 heures par semaine* »²⁹⁷.

La question du revêtement et des alternatives au revêtement naturel se pose alors légitimement pour garantir des terrains de sport en bon état et des pratiques sportives dans de bonnes conditions. Elle doit néanmoins être compatible avec l'écosystème des sols et la biodiversité des bois.

Les alternatives au revêtement naturel sont :

- ◆ les pelouses renforcées ou « hybrides », constituées d'un couvert végétal naturel associé à un substrat renforcé par des fibres synthétiques (qui a un effet drainant et filtrant supérieur à la terre végétale), leur permettant de combiner les avantages de la pelouse naturelle avec une meilleure résistance. Pierre RABADAN précise que, pour que ces pelouses restent en bon état, il

²⁹². Audition de Marc-André SELOSSE, le 1er février 2024

²⁹³. Le sport est également abordé dans la partie III. 1. B. « Un cadre sportif exceptionnel mais insuffisant pour les métropolitains »

²⁹⁴. Usages et attentes des visiteurs dans les bois de Boulogne et de Vincennes, APUR, 2020

²⁹⁵. Contribution écrite de Charlotte BIRKS

²⁹⁶. Contribution écrite de la société Natural Grass

²⁹⁷. Audition de Pierre RABADAN, le 1er février 2024

faut qu'elles soient utilisées « *moins de 40 heures par semaine et, idéalement, moins de 4 heures par jour, avec des conditions d'entretien importantes* »²⁹⁸. Elles ont par ailleurs un coût initial non négligeable ;

- ◆ les pelouses synthétiques, constituées d'un gazon avec un remplissage synthétique (thermoplastique par exemple) ou, de plus en plus, naturel (liège, olive, etc.). Elles présentent de nombreux avantages (notamment faible entretien, résistance, durabilité, consommation d'eau réduite) mais également des inconvénients comme le fait de chauffer au soleil, un coût d'installation élevé ou encore un impact environnemental et sanitaire pour les pelouses avec remplissage synthétique. Leur utilisation peut aller jusqu'à 100h par semaine avec une durée de vie de 5 à 10 ans.

Les avis des sportifs sur la question divergent. Le conseiller technique départemental de Paris (rugby) indique que « les joueurs préfèrent dans la grande majorité le gazon naturel ». A contrario, selon la Ligue Île-de-France de rugby, « *les joueurs de tout âge préfèrent le terrain synthétique avec des billes de liège* » car la surface est plus plane, les actions de jeux sont facilitées, le traçage du terrain est indélébile et le jeu est possible par tout temps²⁹⁹.

Comme l'explique la société Sparfel³⁰⁰, « *le choix entre un terrain en gazon naturel et d'autres options dépend des préférences individuelles, du budget disponible, de l'emplacement géographique et de la volonté d'investir du temps et des efforts dans l'entretien* ».

c. Les loisirs

Les usagers des bois ont accès à de nombreuses activités de loisirs, qu'elles soient libres ou encadrées, gratuites ou payantes. De même que pour le sport, leur impact sur la biodiversité est donc très variable et dépend de plusieurs facteurs :

- ▶ l'équipement et les infrastructures nécessaires ;
- ▶ les pollutions générées (lumineuse, sonore, déchets, etc.) ;
- ▶ la fréquentation et la durée, donc la pression exercée sur les sols et les habitats, la dégradation des végétaux et le dérangement de la faune. À titre d'exemple, Etienne PIECHAUD³⁰¹ déplore la création de l'espace naturiste dans le bois de Vincennes, sur une zone riche en biodiversité, car l'affluence qu'il génère est dommageable pour les animaux et les végétaux ;
- ▶ le bien-être animal. La pêche de loisir par exemple est autorisée dans les deux bois mais la consommation des poissons qui en sont issus est interdite. Pour l'association Paris Animaux Zoopolis, cette situation est « absurde. Les pêcheurs peuvent blesser, tuer ou relâcher les poissons s'ils le souhaitent »³⁰². L'association dénonce également la pratique de l'empoisonnement qui consiste à déverser dans les lacs de jeunes poissons d'élevage qui seront ensuite pêchés, de préférence quand leur taille aura augmenté. À ce jour, ni le type d'espèces introduit, ni le volume ne sont encadrés. Un risque de développement endémique d'une espèce ne peut être écarté.

Pour l'Amicale des pêcheurs du bois de Vincennes, « la pêche de loisir est un outil de sensibilisation à la protection de l'eau et du milieu aquatique [...] en même temps qu'un facteur de lien social et ludique, elle [...] permet la découverte de la nature dans le respect des lieux publics »³⁰³.

²⁹⁸. Ibidem

²⁹⁹. Contribution écrite de la ligue régionale Île de France de rugby

³⁰⁰. Contribution écrite de la société Sparfel

³⁰¹. Contribution écrite d'Etienne PIECHAUD, naturaliste

³⁰². Audition d'Amandine SANVISENS, le 10 janvier 2024

³⁰³. Contribution écrite de l'Amicale des pêcheurs du bois de Vincennes (APBV)

Certains comportements malveillants peuvent également nuire à la biodiversité. Amandine SANVISENS évoque le vol régulier d'œufs de cygnes.

d. L'évènementiel

Les activités évènementielles, sportives, culturelles ou de loisirs, qui se déploient dans les bois³⁰⁴, à l'image du festival Solidays à l'hippodrome de Longchamp, peuvent induire, par leur fréquentation et leur objet, des contraintes environnementales fortes sur un temps limité : pollution sonore, piétinement, dérangement de la faune et de la flore, pollution lumineuse, pollution liée au moyen de transport choisi pour y accéder, dépôt d'ordures, etc.

Pour Mael BESSON, expert de la transition écologique du sport, « nous avons besoin de ces évènements festifs, de ces moments de liesse, de communion. [...] À partir du moment où l'on préconise d'arrêter de partir loin pour faire la fête, pour pratiquer du sport et que l'on préconise de pratiquer en local, il faut que l'on fasse de la place pour pouvoir pratiquer et avoir ces évènements en proximité [...] En revanche, il faut les concentrer sur des milieux, quitte à ce que ces zones assez concentrées en pâtissent un peu pour pouvoir préserver le reste »³⁰⁵.

Selon Amaury Sport Organisation (ASO), société organisatrice de deux des plus grandes courses parisiennes, « Schneider Electric Marathon de Paris » et « Harmonie Mutuelle Semi de Paris » (45 000 participants chacune), les besoins sont très normés : utilisation de chaussées dont le sol est goudronné (axes de circulation automobile), axes suffisamment larges, en bon état pour le passage des coureurs (valides et en fauteuil) avec le moins d'aménagement possible pour la sécurité des athlètes, trottoirs utilisables pour les points de ravitaillement, accueil d'un important public non participant, etc.

Ce type d'évènements de grande envergure nécessite une gestion ad hoc des déchets. Pour ASO, cela passe par une sensibilisation des coureurs, la mise en place d'une collecte via des filières spécifiques (plastiques, cartons, organique pour les résidus de fruits) et un travail de collaboration important avec les services de la Ville, des prestataires privés et des associations spécialisées³⁰⁶.

We Love Green

Le festival We Love Green, installé au bois de Vincennes depuis 2016, est un festival écologiquement engagé qui accueille environ 30 000 personnes par jour sur 3 jours et qui a lieu chaque année fin mai-début juin sur les 11 ha de la plaine de jeux de la Belle Étoile. Le festival propose 6 scènes de tailles différentes.

Il est critiqué par de nombreuses associations qui dénoncent les nuisances sonores en pleine période de reproduction des oiseaux. Pour Marie-Noëlle BERNARD, « We Love Green est une catastrophe pour la faune »³⁰⁷. En 2023, le collectif « Sauvons le bois de Vincennes » a lancé une pétition pour lutter contre la « disneylandisation » du bois de Vincennes et pour demander notamment la délocalisation du festival. Elle a recueilli à ce jour plus de 30 000 signatures.

La direction du festival a néanmoins fait de nombreux efforts pour limiter au maximum les nuisances

³⁰⁴. Ces activités sont présentées dans la partie III.1.E. « De nombreuses activités évènementielles ou saisonnières »

³⁰⁵. Audition de Mael BESSON, le 23 novembre 2023

³⁰⁶. Contribution écrite de la société Amaury Sport Organisation

³⁰⁷. Audition de Marie-Noëlle BERNARD, le 19 octobre 2023

qu'il génère :

- ▶ gestion du flux de spectateurs : la plaine de jeux de la Belle Etoile est facilement accessible en transport en commun. 80 % des festivaliers viennent par la ligne 1 du métro. Le festival met également à disposition un garage à vélos. Le parcours d'arrivée du public est bien calibré à l'afflux massif des spectateurs et préserve les sous-bois du piétinement et un système de double barriérage est mis en place pour éviter les « excursions » en forêt ;
- ▶ exigences de sécurité : la plaine de jeux de la Belle Etoile répond aux critères Vigipirate écarlate en termes d'évacuation ;
- ▶ engagement écologique : le festival a un bilan carbone réduit, une énergie 100 % développement durable, un approvisionnement local des denrées (moins de 180 kilomètres), bio et végétariennes. Le festival propose également un salon dédié aux innovations, une scène d'entreprises, des conférences. Les véhicules motorisés ne sont pas autorisés à l'intérieur de l'enceinte et les sols sont protégés. Le festival remet l'espace en état après le démontage de toute l'infrastructure ;
- ▶ limitation des nuisances sonores : le festival a réfléchi l'orientation des scènes et le dispositif sonore en collaboration avec les communes riveraines et la Préfecture. L'amplitude horaire des concerts est réduite par rapport à d'autres festivals (fin des concerts entre 0h30 et 1h du matin) ;
- ▶ préservation de la biodiversité : après une étude succincte avec la LPO, le festival va s'engager dans une étude plus complète avec le Muséum national d'Histoire naturelle sur 3 ans pour évaluer les impacts du festival sur la faune et la flore.

We Love Green a exploré un scénario de relocalisation du festival à l'hippodrome Paris-Vincennes. Cette alternative supposerait un redimensionnement de l'évènement qui passerait d'un espace exploitable de 11 ha à 4,4 ha (soit une réduction du nombre de scènes de 6 à 1 et demi). L'hippodrome est par ailleurs moins accessible en transports en commun (donc potentiellement moins attractif et de nature à encourager l'utilisation de moyens de transport polluant) et plus proche des habitations (avec un enjeu majeur en termes de pollution sonore).

Ce scénario n'est pas compatible par ailleurs avec le calendrier des courses puisqu'au mois de juin, des courses ont lieu tous les jeudis et vendredis. Un décalage du festival est impossible puisque We Love Green est tenu de respecter un calendrier de non-concurrence avec les autres grands festivals français et internationaux qui permet également de proposer aux artistes un « parcours » de festivals et ainsi réduire leur bilan carbone en limitant les trajets.

Enfin, la Ville de Paris conduit actuellement des études, en lien avec l'association We Love Green, afin d'identifier une nouvelle implantation du festival à compter de l'année 2025, soit sur d'autres espaces sur le bois de Vincennes, soit sur un tout autre site qui apparaîtrait plus adapté aux enjeux et contraintes d'un tel évènement³⁰⁸.

Préconisations

56- Développer des aménagements écologiques spécifiques le long des grands axes routiers et cyclistes pour permettre à la faune de traverser en toute sécurité (tels que des batrachoducs, écuroducs, tunnels, etc.).

57- Mettre en place un plan de développement des espèces bénéfiques telles que les mésanges ou les chauves-souris.

³⁰⁸. Exposé des motifs de la délibération 2023 DAC 91

- 58- Renforcer le suivi de l'évolution de la biodiversité et des continuités écologiques dans les bois en améliorant la captation des données et leur exploitation (organisation de créathons, projets de thèses, etc.) en lien avec l'atlas de la biodiversité réalisé par la Métropole.
- 59- Réaliser, dans le cadre de la révision du Plan Biodiversité 2024-2030, une étude indépendante au long cours sur l'évolution de la biodiversité des bois afin qu'experts, acteurs du monde associatif et citoyens puissent bénéficier d'une information actualisée.
- 60- Identifier de nouvelles zones à haut potentiel de biodiversité à sanctuariser.
- 61- Porter une attention particulière au bien-être des animaux participant à l'entretien et l'animation du bois et leur permettre de prendre leur retraite dans un environnement paisible.
- 62- En lien avec la Préfecture de police et l'office français de la biodiversité, établir un plan de lutte contre les différentes formes de braconnage (piscicole, œufs, etc.).
- 63- Publier sur l'OpenData de la Ville les rapports d'autopsie d'animaux en cas de suspicion d'infection particulière (cyanobactérie, etc.).



B. La sensibilisation des publics à la protection de la nature et de la biodiversité

Les deux bois jouent un rôle crucial dans la sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux et dans la promotion de comportements durables. Pour Frédéric MALHER, « on ne protège bien que ce que l'on connaît. Le petit urbain qui vivrait sans voir le moindre animal « sauvage » ou la moindre plante à peu près spontanée se moquerait complètement du sort de la biodiversité dans le monde. Si nous voulons que les générations qui viennent reprennent le flambeau de la protection de la nature, il faut que cette génération soit en contact quotidien, pas seulement pendant les vacances, avec la biodiversité »³⁰⁹.

Des dispositifs de sensibilisation et d'éducation existent dans chaque bois, sous différentes formes et émanant de différents acteurs, aussi bien publics que privés.

La Ville de Paris informe les visiteurs et usagers du bois grâce à une signalétique directionnelle et patrimoniale qui contribue à valoriser la biodiversité et notamment les collections remarquables du Jardin Botanique de Paris. Par ailleurs, la Ville s'efforce d'expliquer sa gestion forestière grâce à des panneaux explicatifs.

Au-delà de ces actions du « quotidien », plusieurs dispositifs dédiés en tout ou partie à l'éducation et à la sensibilisation des publics existent :

► **La Ferme de Paris** de la Ville de Paris : située dans le bois de Vincennes, c'est une exploitation de 5 ha gérée selon les principes de l'agroécologie* et du respect du bien-être animal. Elle propose de nombreux ateliers pédagogiques pour les scolaires, les associations ou le grand public (« une journée à la ferme », « soigneur d'un jour », « fruits et légumes de saison », etc.), des jardins pédagogiques,

³⁰⁹. Audition de Frédéric MALHER, le 10 janvier 2024

des chantiers participatifs, des évènements, des partenariats éducatifs et des formations et accompagnements pour les professionnels. Pour Magali DRUTINUS, responsable de la Ferme de Paris, « il est très important de renouer le lien avec le cycle de la nature, de savoir à quel moment on peut trouver tel produit et quand le consommer »³¹⁰.

► **L'école Du Breuil** : établissement rattaché à la Ville de Paris qui dispose d'un jardin de 10 ha dont une partie est ouverte au public. Sa mission principale est la formation (lycée professionnel agricole, centre de formation d'apprentis, et centre de formation continue). Léon GARAIX, directeur de l'école Du Breuil, explique que l'école a également vocation à sensibiliser des étudiants en urbanisme par exemple « pour [leur] mettre les mains dans la terre et qu'ils se familiarisent au vivant pas seulement par le biais de schémas et de discours »³¹¹.

► **La Fondation Good Planet** : fondation d'utilité publique située dans le bois de Boulogne au domaine de Longchamp qui a pour mission d'une part la sensibilisation des publics (dès 3 ans) et d'autre part l'action en France et à l'international à travers des collaborations avec des organisations non gouvernementales (ONG). La Fondation propose entre autres des expositions, un escape game sur les économies d'énergie, un atelier cuisine, des ateliers de découverte de la biodiversité, des chasses au trésor « biodiversité ».

► **La « classe dehors »** : cette démarche consiste pour des enseignants à amener leurs élèves faire classe à l'extérieur de l'école, dans un espace de nature. Isabelle DANEYROLLE, directrice d'une école dans le 12^e arrondissement qui pratique la « classe dehors » depuis plusieurs années explique que « les objectifs [...] sont clairs, il s'agit de remettre nos élèves dans un espace de nature [...] et de leur proposer toutes les activités qui correspondent aux apprentissages des programmes, avec un accent sur la découverte du monde, de la nature »³¹². Les enfants sont ainsi amenés à s'engager dans un parcours citoyen au travers d'une démarche de développement durable, à apprendre autrement dans un environnement différent et motivant et à pratiquer des activités physiques.

► **La Maison Paris Nature** : située au cœur du Parc Floral, la Maison Paris Nature permet de découvrir la richesse de la biodiversité parisienne et la façon de la préserver. Elle propose des balades, des conférences, des expositions, des ateliers de découverte de la flore, de la faune et autour de la gestion forestière. La Maison Paris Nature est également dotée d'une bibliothèque spécialisée « nature » et d'un jardin des papillons.

D'autres initiatives basées sur la participation citoyenne existent ailleurs :

La convention citoyenne pour la forêt et le bois en Île-de-France, organisée par Fibois en 2022 dans le cadre de ses états généraux

- Objectif : créer un espace de dialogue entre la filière bois et les citoyens franciliens autour de la question : « Comment la forêt et le bois en Ile-de-France peuvent-ils contribuer à répondre aux besoins actuels et futurs des Franciliens ? »
- Méthode : 20 citoyens représentatifs de l'Île-de-France, en termes de genre, âge, catégorie socio-professionnelle, connaissance de la forêt ont été retenus grâce à un institut de sondage et ont été formés pendant trois week-ends. Ils ont échangé avec des professionnels de la forêt, de l'économie, du climat, ont entendu des avis contradictoires et ont fait des visites de terrain. À l'issue de ces 3

³¹⁰. Audition de Magali DRUTINUS, le 10 janvier 2024

³¹¹. Audition de Léon GARAIX, le 10 janvier 2024

³¹². Audition d'Isabelle DANEYROLE, le 10 janvier 2024

week-ends, un avis citoyen comprenant 26 propositions a été rédigé en novembre 2022 sur la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation du public et la représentation citoyenne dans les instances. Fibois a produit en 2023 un cahier d'engagement pour répondre à cet avis citoyen dans lequel certaines propositions ont été retenues.

- Retour d'expérience : cette démarche a permis à Fibois de comprendre ce qui pouvait être bien ou mal perçu, bien ou mal compris par des personnes qui ne sont pas issues du milieu forestier et donc d'adapter son discours.

Le programme « La forêt fait école »

Ce programme, porté par la Fédération nationale des Communes forestières, propose de confier à des enfants une parcelle de forêt de leur commune pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle qu'y joue leur commune. Les enfants se rendent régulièrement sur leur parcelle, rencontrent des acteurs forestiers, font des propositions et transmettent en fin d'année leur parcelle à un nouveau groupe d'enfants. De nombreuses régions de France sont parties prenantes de ce dispositif.

Préconisations

- 64- Développer le contact des jeunes publics avec la nature, notamment en accompagnant des dispositifs comme l'école dehors, etc.
- 65- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public pour la préservation de la biodiversité avec l'organisation de circuits de découverte et d'évènements (la Nuit des Bois, « la forêt fait école » ou le parrainage d'arbres par exemple) par le renforcement de l'action et des moyens des structures existantes (Maison Paris Nature, la Ferme de Paris, la Bibliothèque nature, le Jardin d'Agronomie Tropicale René-Dumont, etc.).
- 66- Expérimenter des zones non-fumeurs dans les bois, notamment aux abords des aires de jeux.

6. Des intérêts divers pouvant créer des conflits d'usages dans les bois

La densité et la variété des usages que suscitent les bois conduisent à des conflits d'usage qu'il convient d'identifier afin de faire émerger des solutions opérationnelles, en complément de la sensibilisation du public à la protection de la nature et de la biodiversité.

Les grandes plaines de jeux³¹³ sont le cadre de tels conflits, à la fois entre usagers d'une même activité et entre usages différents. Ces plaines sont ainsi utilisées pour la pratique de sports collectifs, par des associations ou clubs sportifs, mais aussi par des amateurs qui s'y retrouvent dans un cadre amical, voire festif. Le niveau d'exigence des joueurs vis-à-vis du terrain est alors différent : là où les amateurs se satisfont de trouver de l'espace pour pratiquer leur sport, en même temps qu'un cadre festif au grand air, les clubs regrettent le manque d'entretien de terrains surexploités, l'absence d'éclairage, de ne pas pouvoir disposer de créneaux fixes, etc. Par ailleurs, ces grandes plaines attirent de nombreux autres usages, tels que des regroupements conviviaux en famille ou entre amis, voire à une échelle bien supérieure. Des évènements festifs non autorisés y sont parfois organisés, générant leur lot de débris, contribuant à la dégradation des sols, etc.

Les activités sonores et les évènements festifs, en plein air ou au sein de concessions, auxquels se prêtent plutôt bien les bois a priori, apportent aussi leur lot de conflits d'usages, comme l'illustre les théâtres de la Cartoucherie. Ariane MNOUCHKINE et Astrid RENOUX³¹⁴ indiquent par exemple devoir composer avec certaines activités bruyantes, comme les ateliers de la Compagnie BATOUKA, qui se tiennent dans le bois de Vincennes, « *mettant en péril les représentations [...]. Selon le vent, on entend comme s'ils jouaient dans la rue d'à côté* ». De même, des soirées privées organisées au Parc Floral sont sources de nuisances sonores : « *nombreux sont les spectateurs perturbés par une soirée DJ qui se déroule de l'autre côté de la clôture* » rapporte Astrid RENOUX.

Le règlement des bois impose que les chiens soient tenus en laisse en dehors de quelques espaces définis. Or, nombreux sont les propriétaires de chiens à ne pas se conformer à ce règlement, ce dont se plaignent certains usagers comme les familles avec enfants ou les joggers.

La promenade des chiens occasionnerait aussi un conflit d'usage avec les personnes sans-abri, dont les déchets laissés autour de leurs lieux de vie attireraient les chiens, comme en témoigne Honorine MORENO, directrice générale de l'École de Chiens Guides de Paris³¹⁵.

Certaines pratiques, du fait de leur usage accru au fil du temps, conduisent à des conflits avec d'autres usages préexistants. Il en est ainsi de la route qui ceinture l'hippodrome de Longchamp, devenue un « anneau cyclable » très fréquenté par des cyclistes circulant en nombre et à vitesse élevée, rendant ainsi accidentogènes certains accès à l'hippodrome, en particulier pour les visiteurs à pied lors de grands évènements : « *des cyclistes à Longchamp, il y en a depuis des années. Je pense que les risques sont amplifiés aujourd'hui par un nombre croissant d'utilisateurs cyclistes de cette route, par le fait qu'ils vont aussi de plus en plus vite* » rapporte Olivier DELLOYE, directeur général de France Galop³¹⁶. De même en

³¹³. Sujet évoqué dans la partie III. 1. A. « Des usages libres »

³¹⁴. Audition d'Ariane MNOUCHKINE et d'Astrid RENOUX, le 30 novembre 2023

³¹⁵. Contribution écrite de l'École de chiens guides de Paris

³¹⁶. Audition d'Olivier DELLOYE, le 21 décembre 2023

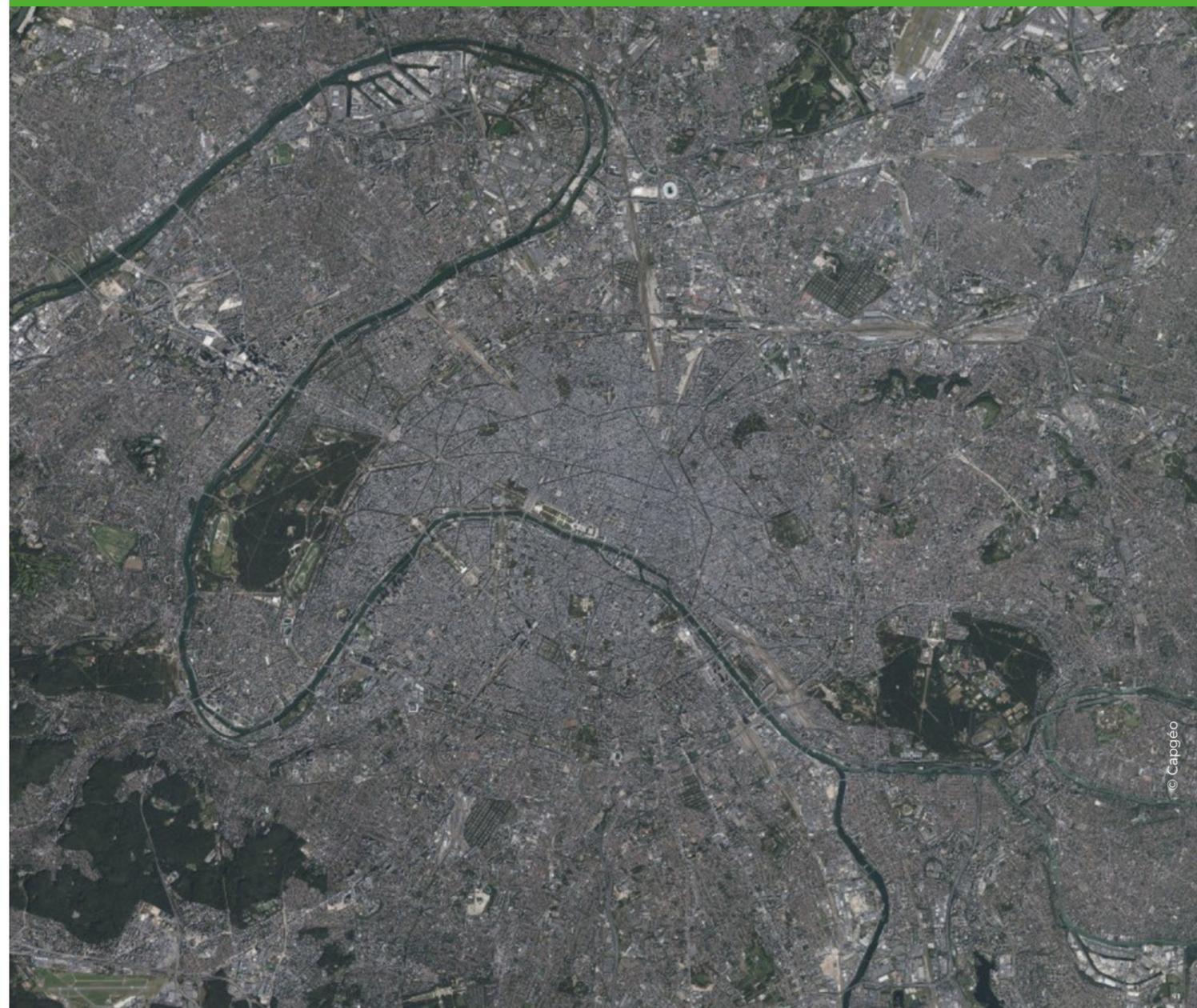
est-il de l'accès des véhicules à l'hippodrome, pourtant nécessaire à son fonctionnement, a fortiori lors des grands évènements, comme le met en évidence Gabriel BLANCHONG³¹⁷ : « *les usagers de l'anneau sont mis en danger par le ballet incessant des voitures et camions de livraison* ».

De nombreux exemples pourraient encore illustrer ces conflits entre usagers des bois : promeneurs et cyclistes, cyclistes en promenade et « vélotafeurs », marathoniens et promeneurs du dimanche, automobilistes pressés de rentrer chez eux et sportifs du soir, naturistes et familles avec enfants, adhérents de clubs sportifs prestigieux et personnes en situation de prostitution, etc.

A la lumière des auditions, questionnaires et contributions réalisés dans le cadre de la présente MIE, il semble que bon nombre des conflits d'usage identifiés pourraient être réglés ou apaisés par une meilleure organisation des usages, ainsi qu'une écoute et une concertation renforcées auprès des usagers et des concessionnaires des bois.

IV. UNE GOUVERNANCE IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS, FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS

Patrimoine parisien, les bois de Boulogne et de Vincennes sont insérés au cœur du territoire métropolitain et leur gouvernance fait intervenir de nombreux acteurs.



³¹⁷. Audition de Gabriel BLANCHONG, le 23 novembre 2023

1. Le rôle des différentes collectivités

A. Articulation entre la mairie centrale, les mairies d'arrondissement et la Métropole du Grand Paris

L'enquête de l'APUR réalisée en 2019 démontre que 53 % des usagers des bois sont parisiens. Les bois parisiens, s'ils font partie du territoire de Paris et sont donc gérés administrativement par la Ville, sont aussi au cœur de la Métropole.

a. Le rôle de la Ville de Paris

Les bois parisiens bénéficient d'un statut juridique dérogatoire au droit commun qui résulte du don fait par l'État à la Ville de Paris du bois de Boulogne puis de Vincennes. C'est donc la Ville de Paris qui a la charge et la responsabilité administrative et financière de ces deux bois. La Ville a prévu un budget annuel lissé sur la mandature pour la partie DEVE de 9 776 670 euros pour les deux bois en 2024 (4 450 000 euros pour leur fonctionnement et 5 326 667 euros pour l'investissement³¹⁸).

Comme le souligne Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris, « *le bois de Boulogne et le bois de Vincennes sont des biens communs de la Région, de la Métropole. Ce ne sont pas des biens parisiens, ils sont fréquentés par des gens qui viennent du monde entier. [...] Ce sont des biens universels accessibles à tous mais sur lesquels il y a une autorité compétente, la Ville de Paris* »³¹⁹.

b. Le rôle des mairies d'arrondissement

Si les mairies d'arrondissement n'ont pas de prérogatives particulières sur la gestion de ces deux espaces boisés à l'instar des autres espaces verts de la Ville, elles sont néanmoins les interlocutrices privilégiées de bon nombre d'acteurs tels que les associations, les concessionnaires, les commissariats d'arrondissement, les services de la Ville, les usagers et, dans une moindre mesure, les communes riveraines. Par ailleurs, le Conseil de Paris a voté en 2020 la création d'un conseil de quartier du bois de Boulogne. Cette instance participative, qui a l'originalité de concerner un « quartier » sans habitant est un relai entre les élus et les services de la mairie d'arrondissement et les différents acteurs et usagers du bois de Boulogne.

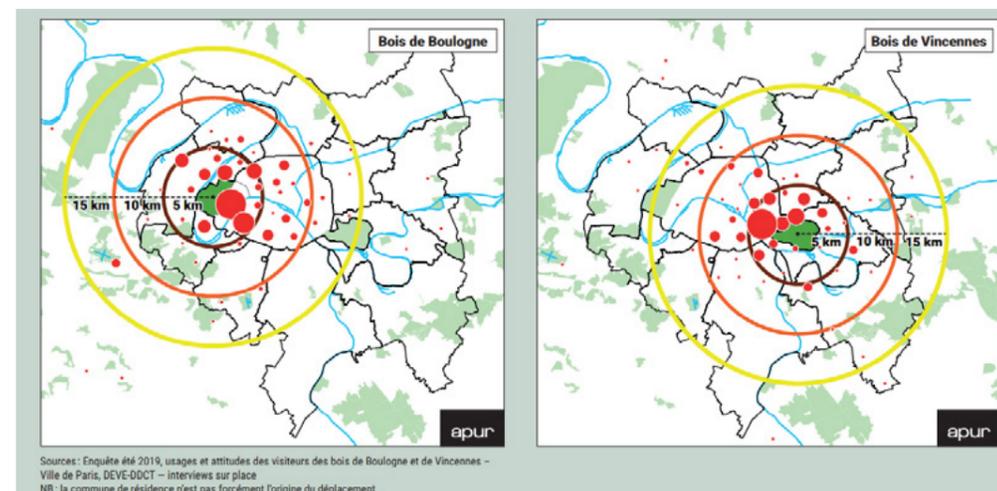
Les maires des deux arrondissements concernés sont en outre invités aux ateliers des bois (anciennement comités), leur principal organe de gouvernance.

c. Le rôle de la Métropole

Dans le cadre de l'enquête réalisée par l'APUR en 2019, 91 % des personnes interrogées habitaient une commune de la Métropole du Grand Paris.

³¹⁸. Ce budget ne comprend pas l'ensemble des moyens alloués aux bois, qui recoupe également une part du budget de la DPE, DVD, DPMP en fonctionnement et investissement.

³¹⁹. Audition d'Emmanuel GRÉGOIRE, le 11 janvier 2024



Dans le projet de PLU bioclimatique, l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Liens métropolitains » traite des interfaces entre Paris et les territoires limitrophes et réaffirme l'importance des bois comme des territoires administrativement parisiens mais qui ont une importance métropolitaine. Cette orientation a pour ambition l'amélioration de la qualité des paysages des bois et rappelle leur vocation de loisir, de sport et de culture.

Outre les communes et les départements, les établissements publics territoriaux (EPT) sont également associés à la gouvernance et participent aux ateliers des bois : pour le bois de Vincennes, l'EPT Paris Est Marne&Bois (PEMB) et pour le bois de Boulogne, les EPT Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et Paris Ouest La Défense (POLD).

La Métropole du Grand Paris a inscrit la préservation des espaces naturels dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et a signé une convention avec l'État et l'Office national des forêts (ONF) pour accorder à l'ONF des subventions afin de mener des actions en faveur de certaines forêts domaniales (mise en valeur d'entrées de forêts, amélioration de la signalétique, intervention au titre de la compétence GEMAPI, etc.). A la question posée sur les possibilités de financement de la Métropole pour les bois parisiens, Paul MOURIER répond qu'il « *faudrait à ce moment-là définir le cadre dans lequel la Métropole peut intervenir, la gouvernance à mettre en place et à quel niveau.* »³²⁰

B. Les modalités de la gouvernance actuelle des bois et la multiplicité des documents

La signature en 2003 des chartes d'aménagement durable des bois de Vincennes et de Boulogne a engendré la mise en place de structures de gouvernance, qui ont connu des dynamiques variables au cours des années.

a. Les chartes d'aménagement durable et leur déclinaison sur le terrain³²¹

La signature des chartes d'aménagement durable en 2003 pour chacun des deux bois, s'est traduite par la création d'une comitologie associant la Ville de Paris et les collectivités riveraines.

La mise en œuvre de ces documents s'est concrétisée dès 2003 par la création d'instances auxquelles

³²⁰. Audition de Paul MOURIER, le 30 janvier 2024

³²¹. Source : Délégation générale du Grand Paris de la Ville de Paris

sont associées les représentants de la Ville de Paris et des collectivités riveraines. Signées il y a 20 ans, les chartes ne sont aujourd'hui plus totalement d'actualité car elles n'intègrent pas les collectivités apparues depuis, comme la MGP et les EPT. De plus, leur déclinaison opérationnelle n'apporte pas pleine satisfaction aux collectivités riveraines.

Alors que la dynamique de gouvernance a été inégale au fil des années, la Ville de Paris a souhaité dès 2020 donner un nouveau souffle à la gouvernance. Pour cela, elle a créé un atelier du bois qui remplace les comités des bois. Ces instances qui associent aussi les EPT riverains, se réunissent deux fois par an pour chaque bois et adoptent une démarche plus horizontale. Ces réunions sont préparées en amont avec les services techniques des communes riveraines avec un ordre du jour plus collaboratif.

Depuis 2020, les thématiques suivantes ont été abordées dans ce cadre :

- ▶ la présentation de l'étude de l'APUR et celle, par la DEVE, des grands principes d'aménagement pour la mandature à court, moyen et long terme ;
- ▶ les mobilités (avec les associations et les concessionnaires) ;
- ▶ les paysages et la gestion arboricole avec une visite forestière de chacun des bois ;
- ▶ les usages ;
- ▶ la prévention et la solidarité.

b. Les partenariats bilatéraux et relations entretenues avec les collectivités

Des conventions de coopération incluant le sujet des bois ont été signées avec plusieurs communes riveraines, avant et après la conclusion des chartes d'aménagement. Il s'agit de documents politiques et juridiques adoptés au Conseil de Paris et dans les assemblées délibérantes des collectivités partenaires qui déterminent les actions à mener en commun sur la base des compétences de chaque collectivité. Ces conventions sont signées sur une durée donnée, renouvelable. À ce jour, pour le bois de Vincennes, des conventions de coopération ont été signées avec Charenton-le-Pont et Saint-Mandé et sont en discussion pour un éventuel renouvellement. Une convention avec Vincennes pour le bois de Vincennes et avec Neuilly-sur-Seine pour le bois de Boulogne sont également en projet.

Ces nouvelles conventions auront notamment pour objectif de renforcer les continuités écologiques et les mobilités douces.

c. La répartition des compétences entre les collectivités riveraines des bois

Une même compétence n'est pas exercée par la même collectivité en fonction des territoires. Par exemple, la compétence aménagement et gestion de l'espace public est exercée par l'EPT Grand Paris Seine Ouest pour Boulogne-Billancourt mais non par l'EPT Paris Ouest la Défense pour Neuilly-sur-Seine, qui l'exerce elle-même. Pour l'est parisien, chaque commune a la compétence et la gestion de l'espace public mais peut la déléguer à l'EPT Paris Est Marne&Bois sur des portions du domaine public.

Certaines routes interconnectées avec Paris sont gérées par les départements (axe interconnecté avec l'allée du bord de l'eau au bois de Boulogne, avenue des Canadiens rejoignant la RD4 gérée par le Département du Val-de-Marne par exemple). Les EPT sont notamment compétents en matière d'assainissement, gestion de l'eau potable et des déchets sur leurs territoires.

Ces acteurs se sont dotés de documents de planification présentant nécessairement des interfaces avec les bois parisiens. La Métropole a notamment adopté le SCoT en 2023 et un plan biodiversité métropolitain en 2022. L'EPT PEMB a arrêté son projet de PLUi en 2023 et mène une politique de préservation de

la biodiversité. L'EPT GPSO travaille également à l'élaboration de son PLUi et à un plan pour la gestion de ses 17 espaces verts, envisageant la promotion de corridors de biodiversité.

d. Les limites observées

Depuis 2020, les communes riveraines sont invitées à participer à la définition de l'ordre du jour des ateliers des bois et à présenter leurs projets portant sur leurs lisières. La Ville de Paris constate que les communes ne se sont à ce jour pas saisies de cette opportunité.

L'enchevêtrement des compétences exercées par les différentes collectivités riveraines (communes, départements, EPT) et la multiplicité des acteurs ne facilitent pas le dialogue sur les sujets qui concernent la gestion des bois.

Enfin, concernant les décisions de gestion prises par la Ville de Paris pouvant avoir un impact sur les communes riveraines (fermeture de voies, emprises de travaux), une concertation ou a minima une information préalable des collectivités concernées est nécessaire mais n'est pas toujours opérationnelle. De même, les communes riveraines ne consultent pas systématiquement la Ville de Paris s'agissant de leurs projets et politiques pouvant avoir un impact sur la gestion des bois.

2. Regards croisés des collectivités riveraines des bois de Boulogne et de Vincennes

Une large proportion des usagers de chaque bois étant des habitants des communes voisines de Paris, la mission a souhaité prendre une connaissance aussi complète que possible de la perception par les collectivités riveraines de ces espaces naturels de rayonnement métropolitain.

Elle a ainsi adressé un questionnaire aux collectivités riveraines des deux bois afin de bénéficier de leur éclairage sur les divers aspects des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Paris, notamment dans le cadre des chartes pour l'aménagement durable signées en 2003. Sur les 19 collectivités sollicitées (12 communes dont 5 riveraines du bois de Boulogne et 7 du bois de Vincennes, 2 conseils départementaux, 3 établissements territoriaux, la Région, la MGP)³²², la mission a reçu 9 réponses³²³.

Pour faciliter les échanges de points de vue, la mission a par ailleurs organisé une table ronde pour chacun des deux bois auxquelles 8 représentants des collectivités riveraines au total ont pu participer le 11 janvier 2024³²⁴.

³²². Ont été sollicités : Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Conseil Départemental 92, conseil Départemental 94, Conseil Régional Ile-de-France, EPT Grand Paris Seine Ouest, EPT Paris Est Marne et Bois, EPT Paris Ouest La Défense, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Métropole du Grand Paris, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Puteaux, Saint-Cloud, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Suresnes, Vincennes

³²³. Ont répondu à la mission : le Conseil Départemental 94, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Seine, Saint-Mandé, Suresnes, Vincennes et la Région Île-de-France

³²⁴. Étaient présents pour Boulogne, Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt, Fabrice BULTEAU adjoint au maire de Suresnes, en charge de l'urbanisme, de la voirie et du stationnement, Marc WARNOD, adjoint au maire de Neuilly, délégué de la voirie, et Éric BERDOATI, vice-président du Département des Hauts-de-Seine, et pour Vincennes, Olivier DOSNE, maire de Joinville-le-Pont, Julien WEIL, maire de Saint-Mandé, Marie-Hélène MAGNE, adjointe au maire de Charenton-le-Pont, et Igor SEMO, maire de Saint-Maurice.

Les éléments recueillis dans le cadre de ces deux démarches font apparaître des convergences entre les deux bois qui peuvent être regroupées autour des six thématiques suivantes. Elles sont abordées par ordre décroissant d'occurrence, tant dans les tables rondes que les questionnaires.

Au fil de ces parties seront cités les témoignages (auditions et questionnaires) des acteurs suivants :

► Du côté du bois de Boulogne :

Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt

Éric BERDOATI, vice-président du Département des Hauts-de-Seine et maire de Saint-Cloud

Guillaume BOUDY, maire de Suresnes

Fabrice BULTEAU adjoint au maire de Suresnes, en charge de l'urbanisme, de la voirie et du stationnement

Marc WARNOD, adjoint au maire de Neuilly-sur-Seine, délégué de la voirie

► Du côté du bois de Vincennes :

Olivier DOSNE, maire de Joinville-le-Pont

Jean-Pierre GAUTRAIS, maire de Fontenay-sous-Bois

Charlotte LIBERT-ALBANDEL, maire de Vincennes

Igor SEMO, maire de Saint-Maurice

Julien WEIL, maire de Saint-Mandé

Marie-Hélène MAGNE, adjointe au maire de Charenton-le-Pont

Pierre SALIS, directeur général des services de Saint-Mandé

Paul PUY, chargé de mission enjeux métropolitains et régionaux auprès du conseil départemental du Val-de-Marne

A. Un impact positif multiforme des bois sur les populations riveraines unanimement reconnu

Les bois sont des « poumons verts » aux usages variés, dont les collectivités soulignent la dimension régionale. Pour Guillaume BOUDY et Marc WARNOD, le bois de Boulogne est un lieu de détente, de culture de sensibilisation au développement durable. Il forme un couloir écologique avec le Mont-Valérien mais il est aussi fréquenté par les automobilistes, les usagers des transports en commun et des modes doux. Il suscite des attentes en termes de sécurité et de propreté.

Pour de nombreux élus de l'est dont Marie-Hélène MAGNE et Olivier DOSNE, le bois de Vincennes est avant tout un lieu de promenade offrant un environnement agréable et préservé. Charlotte LIBERT-ALBANDEL ajoute que cet espace de respiration offre une diversité d'activités qui participe à l'identité et à la qualité de vie de sa ville. De son côté, Jean-Philippe GAUTRAIS souligne les possibilités offertes par le bois pour les loisirs, les sports, la convivialité et la restauration.

B. Une concertation insuffisante selon les collectivités participantes

Le ressenti exprimé par Julien WEIL indiquant qu'« on nous écoute sans nous entendre réellement » est majoritairement partagé pour chaque bois. Charlotte LIBERT-ALBANDEL indique que le bois est devenu « une enclave parisienne » et a rompu « de fait ce lien historique et cette relation que Paris pouvait cultiver avec ses voisines ». Elle insiste sur le fait que les élus locaux doivent être entendus et écoutés, constat partagé par Pierre-Christophe BAGUET qui mentionne « les relations méprisantes de la Ville de Paris envers les communes riveraines ». Ce dernier liste une vingtaine de sujets conflictuels – principalement de voirie – sur des fermetures de voies apprises par voie de presse, des verbalisations abusives, etc. Cela fait écho aux demandes de Marc WARNOD qui réclame aussi plus d'information préalable et de concertation, mais se montre ouvert à la conclusion du projet de convention de coopération initiée avec sa commune en

2023, qui doit traiter de sujets à l'interface du bois et de Neuilly-sur-Seine.

Les villes limitrophes ont le sentiment d'être trop souvent mises devant le fait accompli par des décisions unilatérales alors que les bois sont fréquentés par tous. Selon Olivier DOSNE, Paris n'écouterait pas les « intérêts sociaux, environnementaux ou sécuritaires » des villes voisines. Igor SEMO évoque une « grande frustration et le sentiment qu'il y a pas mal d'occasions gâchées » tout en se voulant constructif et confiant sur les marges de progression et les attentes de cette mission.

C. Une gouvernance davantage concertée souhaitée par les élus participants

À l'est comme à l'ouest, l'ensemble des élus participants attend une amélioration de la gouvernance (ateliers du bois, chartes des bois). Certains proposent la création d'une vraie structure de concertation et d'échanges plus transparente, en distinguant mieux les dimensions décisionnelles et techniques. Éric BERDOATI précise que les usages pluriels devront être mieux pris en compte.

Concernant les ateliers du bois, Igor SEMO et Marie-Hélène MAGNE considèrent que ce sont des lieux intéressants d'échanges, de présentations d'études, bien que non adaptés aux élus selon le maire de Saint-Maurice. Pour Jean-Philippe GAUTRAIS, ils seraient suffisants mais il faut veiller à associer les communes limitrophes. La participation d'associations d'usagers et de protection de l'environnement est demandée par Pierre SALIS, ce qui est déjà le cas pour les ateliers élargis.

Guillaume BOUDY va plus loin dans la réflexion et propose d'organiser la gouvernance avec trois instances : une première regroupant les élus, une deuxième purement technique et une dernière regroupant les professionnels et les usagers.

Des points positifs sont cependant relevés. Marc WARNOD note que la collaboration avec Paris se déroule bien pour l'avenue Charles-de-Gaulle et la Porte Maillot. Pierre-Christophe BAGUET évoque de manière positive les rencontres trimestrielles avec Pierre MANSAT³²⁵ qui permettraient de « faire avancer les dossiers ».

D. Les décisions portant sur la voirie et les mobilités actives, principal point d'achoppement.

La voirie fournit la plupart des exemples de décisions prises par Paris et contestées par les collectivités. Les élus demandent des plans concertés pour la circulation, le stationnement et les mobilités actives. Un renforcement des transports en commun est aussi réclamé.

À l'ouest, Pierre-Christophe BAGUET demande plus de cohérence dans l'aménagement des cinq axes principaux nord-sud du Bois de Boulogne pour favoriser tant la circulation automobile que cyclable. Pour Marc WARNOD, les aménagements cyclables sur la RD1 sont inutilisés par les vélos qui traversent le bois. Tout comme Éric BERDOATI, il réclame un plan de circulation avec des études d'impacts.

Un plan de stationnement permettrait de mieux gérer le départ des bois vers Neuilly-sur-Seine estime Marc WARNOD qui préconise aussi un plan vélo dédié au bois³²⁶. Concernant les transports en commun, Guillaume BOUDY, Pierre-Christophe BAGUET et Fabrice BULTEAU estiment que les prolongations des

³²⁵. Adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France (2001-2008)

³²⁶. Ce point est évoqué dans la partie III. 3. A. « S'y rendre et s'y déplacer »

lignes 2 du métro, 43 et 244 du bus diminueraient la circulation automobile.

À l'est, selon plusieurs élus, les fermetures sans concertation de routes provoquent un report de circulation sur les communes limitrophes. Paul PUY estime qu'un plan de circulation concerté avec études d'impacts est nécessaire avant toute fermeture de voies et qu'un plan des mobilités actives est souhaitable. Julien WEIL et Charlotte LIBERT-ALBANEL déplorent le manque de places de stationnement. Pour cette dernière, la politique tarifaire aurait dû être négociée. Olivier DOSNE et Julien WEIL demandent la réouverture et le partage du parking de l'hippodrome de Paris-Vincennes.

Pour Marie-Hélène MAGNE, le renforcement des bus n'est pas une bonne solution car ceux qui circulent déjà sont « bloqués dans les bouchons à Joinville-le-Pont, Charenton-le-Pont ou Saint-Mandé. » Comme d'autres élus, elle préconise des études d'impacts préalables aux décisions de voirie. Le département souhaite une amélioration des liaisons intercommunales tandis que Jean-Pierre GAUTRAIS soutient la prolongation de la ligne 1 de métro jusqu'à Val-de-Fontenay.

E. Des bois aussi sources de questions pour les communes riveraines

Si Igor SEMO évoque des nuisances mieux maîtrisées pour certains événements organisés dans le bois, ce sujet reste une préoccupation majeure de tous les édiles. Marie-Hélène MAGNE cite notamment la foire du Trône et Marc WARNOD se plaint des répercussions de Solidays. La fréquence et le bruit sont fréquemment cités tout comme la propreté des sites et l'augmentation du sentiment d'insécurité. « Le divertissement des uns ne doit pas se traduire par une dégradation de la qualité de vie des autres » selon Guillaume BOUDY.

Charlotte LIBERT-ALBANEL attire l'attention sur les risques d'incendie liés à l'évènementiel dans un contexte d'évolution climatique.

Pierre-Christophe BAGUET note que les équipements sportifs sont sur le territoire parisien mais que Boulogne-Billancourt subit les nuisances liées à leur utilisation (voies d'accès saturées, saleté, etc). Certains élus, comme Fabrice BULTEAU et Éric BERDOATI, proposent une réflexion commune sur les calendriers et les horaires des événements qui doivent être harmonisés avec ceux des transports en commun, ainsi que sur l'éclairage.

Selon Pierre-Christophe BAGUET et Marc WARNOD, les interventions dans les zones limitrophes sont difficiles à gérer car les compétences sont partagées territorialement en matière de propreté, de sécurité et d'éclairage.

La prostitution, les sans-abri et l'aire des gens du voyage sont aussi évoqués par les différents représentants (Éric BERDOATI, Olivier DOSNE, Paul PUY, Marie-Hélène MAGNE et Julien WEIL). Ce dernier explique que le traitement de l'insécurité, de la drogue et de la délinquance est plus difficile dans les zones limitrophes du fait du partage des compétences et la création d'une brigade des bois est évoquée comme solution par Charlotte LIBERT-ALBANEL.

Olivier DOSNE note par ailleurs que l'État ne réalise pas l'entretien des abords des autoroutes A86 et A4.

F. Gouvernance et partage des financements

La question de la participation des collectivités au financement est abordée différemment par les collectivités de l'ouest et de l'est de Paris. Les exemples de partage des charges ponctuels existent d'ailleurs déjà notamment pour les collectivités de l'est parisien dans le cadre de conventions.

À l'ouest, Pierre-Christophe BAGUET et Marc WARNOD sont ouverts à la possibilité de participer financièrement au fonctionnement du bois si cela permet de lutter contre les nuisances et de régler les problèmes d'éclairage et de stationnement.

À l'est, Olivier DOSNE estime à l'inverse que les collectivités limitrophes auront des difficultés à participer aux financements. Il rappelle que sa commune entretient déjà le stade Jean-Pierre-Garchery dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public³²⁷, (contractée en 2016 pour 15 ans au titre d'une jouissance majoritaire des équipements sportifs de ce site). La commune de Vincennes, quant à elle, entretient un parc des sports dont elle a la jouissance quasi intégrale à ce jour et a participé financièrement à des programmes sociaux avec la Ville de Paris, compétence dorénavant transférée à l'EPT Paris Est Marne&Bois (subvention à Emmaüs Solidarité).

Sur la question de la gouvernance, Pierre-Christophe BAGUET déclare : « Il faut vraiment que l'on apaise et il faut que l'on réfléchisse et j'espère que cette mission va permettre de mettre en place une véritable structure de concertation. »

Emmanuel GRÉGOIRE précise³²⁸ : « il ne s'agit pas de nier les difficultés et les ressentis exprimés lors de cette MIE, on ne peut cependant exclure des prises de positions qui découlent d'une différence de vision. Aussi, pour objectiver un tant soit peu, il n'est pas contestable que toutes ces communes bénéficient à plein de la présence des bois parisiens et que celle-ci participe de leur attractivité. Il est notable que par ailleurs nombre d'entre elles prennent des mesures, bien légitimes, qui visent à réduire la place de la voiture sur le territoire communal et diminuer le flux automobile passant par celui-ci. On ne peut reprocher aux élus parisiens de prendre les mesures qui sont conformes avec le projet politique pour lequel ils ont été élus et semblables à celles prises dans ces mêmes communes. » Il s'est montré ouvert à une amélioration du dispositif actuel, reconnaissant que des progrès pouvaient être réalisés.

3. Ce qui se fait ailleurs à l'étranger

La mission a souhaité prendre connaissance des modalités de gouvernance mises en œuvre par d'autres capitales, s'agissant de leurs bois et grands parcs. Elle a ainsi auditionné des représentants de Bruxelles, Londres, Tokyo et Vienne. Même si les traditions et les contextes sociopolitiques et administratifs de ces villes sont très différents, il a été possible de tirer de ces échanges les enseignements suivants.

³²⁷. Ce sujet est abordé dans la partie II. 2. A. b. « Un patrimoine à valoriser »

³²⁸. Complément apporté par Emmanuel GRÉGOIRE à son audition du 11 janvier 2024

A. Les bois urbains font l'objet de protections internationales, européennes, nationales ou locales.

Les espaces verts majeurs – aménagés ou naturels - sont protégés du fait de leur intérêt prioritaire notamment en matière de services écosystémiques, bien-être physique et psychique des riverains, etc. Cette protection s'exerce :

- ▶ au titre de patrimoine mondial par l'UNESCO dans les trois capitales européennes ;
- ▶ par leur inscription dans le réseau des sites européens Natura 2000 (sauf pour Londres) ;
- ▶ par des lois à l'échelle nationale ou d'autres textes régionaux ou locaux, en particulier pour Tokyo.

B. Le gestionnaire n'est pas toujours le propriétaire.

- ▶ À Vienne, la commune et la province assurent la gestion des forêts et des zones agricoles, y compris celles appartenant à l'État (20 % des forêts) ou à l'Église. La gestion des zones frontalières ou limitrophes est assurée par un service dédié ainsi que son financement (voir ci-dessous).
- ▶ À Londres, le gestionnaire est une association caritative depuis 2017, The Royal Parks, alors que la Couronne reste propriétaire des parcs.
- ▶ À Bruxelles, la région Bruxelles-Capitale gère la majorité des espaces naturels selon un mode consultatif. Les plans de gestion sont en effet soumis à enquête publique et prennent en compte l'avis des communes.
- ▶ À Tokyo, les espaces verts sont gérés dans le cadre de la loi fondamentale de l'urbanisme qui distingue notamment, des espaces verts avec une assise locale, un système local et d'autres plus importants qui relèvent du Gouvernement métropolitain de Tokyo. Lorsqu'il y a deux communes mitoyennes, c'est cette collectivité qui a la charge de la gouvernance des parcs.

C. Les sources de financements.

Les financements sont diversifiés mais s'appuient souvent sur l'évènementiel.

- ▶ À Vienne, une institution finance la gestion des forêts ainsi qu'un service spécifique de financement pour les zones frontalières, ce qui laisse entrevoir une participation des collectivités riveraines.
- ▶ À Londres, le budget est assuré par des recettes provenant à 20 % du gouvernement, à 30 % de l'évènementiel ainsi que par les locations, les concessions, les sports et les loisirs. Tous les plans, dès leur conception, prévoient le financement ainsi que la gestion des zones frontalières avec d'autres municipalités.
- ▶ À Bruxelles, les recettes évènementielles et audiovisuelles sont aussi citées.

D. Les plans de gestion face aux enjeux patrimoniaux, climatiques et d'usages.

- ▶ À Vienne, la population a augmenté de 20 % en 20 ans. De nouvelles aires doivent donc être créées pour répondre au besoin de nature des populations urbaines. La volonté est aussi de rendre les aires ou les zones de loisirs qui existent déjà plus attractives notamment par le développement de tracés pour la randonnée, la marche et le VTT. Les actions pour la biodiversité sont nombreuses : informations sur les cycles de vie des espèces animales, réduction des pesticides, agriculture biologique, arbres fruitiers, etc.
- ▶ La sensibilisation à l'environnement s'est étendue au changement climatique. Des lignes

directrices pour l'adaptation au changement climatique ont été rédigées. Les barbecues sont interdits dans les zones boisées et ne peuvent se faire qu'en limite des zones urbaines.

Afin de définir des plans de gestion différenciés selon la fréquentation, une cartographie de la fréquentation est effectuée grâce aux données GPS des téléphones mobiles.

- ▶ À Londres, la stratégie en matière d'environnement, en particulier le réseau vert visant à faire de Londres une ville parc national, est complétée dans chaque borough* par une stratégie locale en matière d'infrastructures vertes. Sur cette base, « The Royal Parks management strategies » fixe un cap pour cinq ans en matière de développement durable, biodiversité, transport.

Chaque parc a aussi un plan de gestion avec une vision à cent ans et des plans d'action à un horizon de dix ans. Si des constructions sont autorisées, le principe de compensation est appliqué. L'évènementiel doit respecter un cahier des charges des pratiques durables.

- ▶ À Bruxelles, les espaces semi-naturels (bois, forêts) ou aménagés (parcs et jardins) sont très fréquentés. Il faut donc rechercher un équilibre entre d'une part, les services aux visiteurs et, d'autre part, la conservation de la nature et des paysages. Cependant, les espaces naturels souffrent actuellement d'un déséquilibre entre accueil et conservation.

L'évènementiel est soumis à une réglementation horaire et sonore. Les clients de la prostitution sont verbalisés.

- ▶ À Tokyo, dans le cadre de l'aménagement urbain de la métropole, le Gouvernement métropolitain travaille à la réalisation d'un réseau vert de parcs urbains, notamment dans les districts d'aménagement prioritaires et le long des rivières.

E. De nombreux défis convergents avec les bois de Boulogne et Vincennes.

- ▶ À Vienne, les contraintes évoquées sont la sur fréquentation du fait de la croissance démographique importante, la pollution notamment par les déchets plastiques, ainsi que le changement climatique.
- ▶ À Londres, l'évènementiel est une source importante de revenus. Cependant, les organisateurs doivent respecter les arbres sous peine d'amendes lourdes. Ils doivent privilégier des pratiques durables, réduire leur empreinte carbone, faire en sorte de s'approvisionner avec des produits locaux.
- ▶ À Bruxelles, la fréquentation du public dans les espaces naturels est un enjeu majeur. À titre d'exemple, les visiteurs en sortant des chemins perturbent les espaces naturels. Les chiens sans laisse sont évoqués car ils nuisent à la faune sauvage. L'éclairage des promenades se fait par détection de présence et lumière ambrée pour perturber le moins possible la faune et la flore sauvages. La pression foncière conduit à un mitage des espaces naturels.

Préconisations

67- Renforcer le dialogue et la coopération entre la Ville de Paris, les communes riveraines et les parties prenantes des bois et notamment :

- ▶ Réformer le mode de fonctionnement des « ateliers des bois » afin de mieux prendre en compte les spécificités de chaque niveau d'intervention : institutionnel (élus parisiens et des collectivités riveraines et État), technique (services et spécialistes intervenants) et élargi (concessionnaires, associations et usagers). Prioriser des rencontres régulières afin de fluidifier les échanges et poursuivre les discussions sur les conventions bilatérales ;
- ▶ Dans ce cadre, réviser la charte d'aménagement durable des bois de 2003 et faire de cette révision un grand moment de démocratie métropolitaine pour aboutir à la création de sa déclinaison opérationnelle : un schéma directeur des bois.

68- Créer un encadré spécifique dans les comptes administratifs permettant d'identifier dans chaque bois l'ensemble des recettes, dépenses et investissements engagés.

PRÉCONISATIONS DE LA MISSION

L'héritage du bois.

1- Valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique des bois grâce à des parcours permettant de faire connaître les lieux, éléments et paysages remarquables, associant une signalétique inclusive et des outils innovants (ex : flash code qui permettrait d'avoir accès à un audio guide).

Des sites naturels à protéger

2- Mettre en valeur le réseau hydrographique des deux bois :

- ▶ Augmenter la fréquence des curages et des faucardages des pièces et cours d'eau ;
- ▶ Améliorer la communication en cas de pollution aux cyanobactéries dans les plans d'eau afin de prévenir leurs effets néfastes sur la santé publique : affichages de proximité, communication sur les réseaux sociaux et sur Internet ;
- ▶ Poursuivre l'objectif de continuité de la trame bleue, avec notamment la création de mares privilégiant des revêtements d'étanchéification naturels comme l'argile plutôt que synthétiques et sans que le projet n'implique d'abattage d'arbres ;
- ▶ Dresser un état de la berge naturelle du bois de Boulogne et définir de façon concertée avec Voies Navigables de France et les riverains, la manière d'améliorer l'état de cet espace (voirie, eaux usées des péniches, etc.).

3- Adopter le principe de l'arrêt du mitage des bois.

Des réservoirs de biodiversité

4- Étudier l'aménagement d'une continuité piétonne et de biodiversité entre les deux bois.

5- Améliorer l'information des élus sur la gestion arboricole des deux bois : présenter de façon distincte les plans de gestion arboricole au Conseil de Paris, présenter leur suivi et les plans de coupe annuels aux élus de la 8ème commission du Conseil de Paris ainsi qu'aux maires d'arrondissement concernés.

6- Expérimenter, sur une ou plusieurs parcelles, la gestion par futaie irrégulière à couvert continu dans le but d'évaluer la pertinence de ce mode de gestion au regard des enjeux du réchauffement climatique.

7- Renforcer la pédagogie afin d'expliquer aux usagers les techniques sylvicoles mises en œuvre.

8- Étudier la possibilité de créer des pépinières sur des parcelles spécifiques dans chacun des deux bois avec un volet pédagogique.

Le patrimoine bâti

9- Recenser et évaluer les structures bâties (concessions et hors concessions) dans les bois. Créer un inventaire exhaustif, une classification, un diagnostic de leur état patrimonial et de leur usage potentiel afin d'établir un plan d'investissement pluriannuel de rénovation et de préservation.

10- Lancer des appels à projets pour les bâtiments inoccupés proposant des activités et des perspectives d'entretien ou de rénovation.

11- Durant les périodes intercalaires, s'assurer de l'entretien courant du bâti.

12- Intégrer dans le cahier des charges de concessions identifiées un volet d'information relative à l'histoire, aux activités, à la faune, à la flore et à la préservation de la biodiversité.

Le sport

13- Créer un schéma directeur des équipements sportifs du bois de Boulogne, à l'image de celui existant au bois de Vincennes.

14- Améliorer les parcours sportifs balisés (course à pied, parcours santé, etc.) et développer leur signalétique pour désengorger les axes sur-fréquentés et ceux dédiés à la promenade.

15- Étudier les possibilités de reconquête des terrains de sport en herbe soumis à une très forte fréquentation en :

- ▶ expérimentant des revêtements innovants, comme des pelouses hybrides sans produit synthétique, adaptés à leurs usages et à la fréquence de leur utilisation ;
- ▶ étudiant un meilleur éclairage des équipements sportifs en tenant compte des enjeux de biodiversité et de saisonnalité pour augmenter les créneaux disponibles, notamment les soirs d'hiver.

16- Optimiser l'utilisation des hippodromes et de leurs parkings.

17- Étudier les possibilités de renaturation de la pelouse de Reuilly en diversifiant ses usages lorsqu'elle est inoccupée, au profit des familles et des sportifs au fil des saisons, par exemple en réalisant un terrain « Savoir rouler à vélo ».

La culture et les loisirs

18- Proposer un « parcours culture » pour les jeunes Parisiens, en collaboration avec les acteurs culturels des bois (concessionnaires, Ville de Paris, etc.).

19- Prévoir, dans quelques parcelles, une expérimentation encadrée de barbecues.

Les concessions

20- Instaurer des réunions d'échanges et d'information qui rassemblent concessionnaires et Ville de Paris afin de coordonner les actions communes et l'organisation de leurs événements.

21- S'assurer, à l'occasion de la révision de la charte pour des événements écoresponsables de 2016, que cette dernière réponde aux enjeux des bois et que ses dispositions soient bien respectées.

22- Inciter les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) à postuler aux appels à projets.

23- Définir un protocole pour la réalisation des études d'impact environnemental et comportemental des grands événements. Publier ces études afin de mieux éclairer le débat et la prise de décision des acteurs publics.

24- S'assurer de la réalisation des investissements prévus par les contrats de concession et joindre ce suivi au rapport d'activité des délégataires et des concessionnaires.

Les mobilités et l'accessibilité

25- Inclure les deux bois dans le plan local de mobilité de Paris actuel.

26- Étudier les différentes options de revêtements afin de remplacer, lorsque cela est possible, les routes goudronnées par des matériaux écoresponsables adaptés aux types d'usage.

27- Favoriser l'accessibilité et la mobilité des personnes âgées ou en situation de handicap aux bois en mettant en place une offre publique d'aides techniques à la mobilité. Dans ce même objectif, prévoir des aménagements spécifiques (bornes et panneaux à hauteur normalisée, revêtement de sol adapté à la circulation aisée des fauteuils, etc.) le long des chemins de promenade.

28- Améliorer et sécuriser les déplacements doux (pistes cyclables sécurisées, marquage au sol, rénovation et accessibilité de la voirie, signalétique, etc.).

29- Aménager les entrées des bois pour faciliter les accès piétons et cyclistes.

30- Renforcer la signalétique pour faciliter l'orientation et la liaison entre la ville et les bois (inclure les « parcours fraîcheur »)³²⁹ et rendre plus visibles les bois dans les plans des transports en commun.

31- Développer des infrastructures pour les vélos (optimisation et augmentation des capacités des bornes Vélib existantes, arceaux sécurisés, développement d'une offre de location).

32- Demander aux concessionnaires de prévoir des stationnements sécurisés pour les vélos.

33- Étudier, en lien avec la RATP et Ile-de-France Mobilités, les conditions d'amélioration de la fréquence, de la desserte et de l'amplitude horaire des transports en commun dans les bois.

34- Étudier, en lien avec les concessionnaires et les acteurs publics de la mobilité, des systèmes mutualisés de navettes écologiques.

35- Mutualiser et optimiser l'offre de stationnement automobile des concessionnaires, des parkings publics et commerciaux aux abords des bois.

36- Réduire les nuisances sonores avec de nouveaux revêtements, des dispositifs antibruit et des études de vitesse en cohérence avec le plan local de mobilité de Paris.

³²⁹. Cf rapport de la MIE « Paris à 50° » (avril 2023)

La sécurité

- 37- Renforcer la présence de la police municipale avec des équipes formées aux enjeux des bois.
- 38- Demander le maintien des effectifs de la Garde Républicaine et le renforcement de ses actions de prévention.
- 39- Expérimenter sur les axes fréquentés, en évitant les sous-bois et dans le respect de la trame noire, des dispositifs d'éclairage intelligent et adaptatif par l'ajustement de l'intensité lumineuse (comme l'éclairage en lumière rouge de faible intensité et des réflecteurs au sol) et l'utilisation de systèmes de détection de présence à infrarouge en mode « chenillard » à l'image des actions menées en forêt de Soignes (Belgique) ou en forêt de Påljö à Helsingborg (Suède).

La propreté

- 40- Améliorer les conditions de travail et les outils des agents : mise à disposition de tricycles et véhicules électriques adaptés afin de pouvoir travailler sur toutes les surfaces des bois.
- 41- Rénover les locaux sociaux qui seraient encore vétustes des agents de la Ville qui travaillent dans les bois.
- 42- Renforcer les campagnes de sensibilisation au « zéro déchet » et intensifier les verbalisations.
- 43- Optimiser le maillage des moloks et containers à la lisière des bois.
- 44- Renforcer, en période estivale, les équipes de la DEVE et de la DPE qui interviennent au quotidien dans les bois.
- 45- Explorer de nouvelles solutions pilotées par la Ville de Paris pour lutter contre les dépôts sauvages.

Le mobilier

- 46- Améliorer l'accessibilité et la convivialité dans les bois par :
- ▶ L'installation et le redéploiement de bancs ;
 - ▶ L'expérimentation de sanitaires à des endroits spécifiques et limités ;
 - ▶ Le déploiement d'abris voyageurs intégrés dans le paysage et proposant diverses informations pratiques ;
 - ▶ La rénovation et mise en accessibilité des aires de jeux, en particulier pour les enfants en situation de handicap.
- 47- Développer un mobilier qui respecte une identité visuelle et un design spécifique aux bois et respectueux de l'environnement.
- 48- Renforcer la maintenance des fontaines à eau potable

Le sans-abrisme

- 49- Renforcer les actions de suivi médical, psychologique et social (accès aux droits, maraudes, programmes d'insertion par l'emploi, soutien psychique, etc.) des personnes sans-abri, notamment en accentuant le soutien de la Ville aux associations.

- 50- Développer les petites structures collectives d'accueil dans le bâti existant à l'image du Pavillon « La Terrasse », en collaboration avec les acteurs du secteur et les communes riveraines.
- 51- Créer des bagageries solidaires dans le bâti existant pour faciliter la gestion des affaires personnelles des personnes sans-abri.
- 52- Renforcer les dispositifs des bus qui permettent l'accès aux services essentiels (douches, sanitaires, etc.).

La prostitution

- 53- Renforcer les actions de suivi médical, psychologique et social (insertion, accès aux droits, apprentissage du français, parcours de sortie de prostitution, etc.) des personnes en situation de prostitution, notamment en accentuant le soutien de la Ville aux associations.
- 54- Créer un observatoire de la prostitution dans les bois pour mieux coordonner et informer les acteurs, notamment la police et les associations.
- 55- Organiser au bois de Boulogne, à l'image du bois de Vincennes, une coordination des acteurs œuvrant auprès des publics en situation de prostitution

Biodiversité et activités humaines

- 56- Développer des aménagements écologiques spécifiques le long des grands axes routiers et cyclistes pour permettre à la faune de traverser en toute sécurité (tels que des batrachoducs, écuroducs, tunnels, etc.).
- 57- Mettre en place un plan de développement des espèces bénéfiques telles que les mésanges ou les chauves-souris.
- 58- Renforcer le suivi de l'évolution de la biodiversité et des continuités écologiques dans les bois en améliorant la captation des données et leur exploitation (organisation de créathons, projets de thèses, etc.) en lien avec l'atlas de la biodiversité réalisé par la Métropole.
- 59- Réaliser, dans le cadre de la révision du Plan Biodiversité 2024-2030, une étude indépendante au long cours sur l'évolution de la biodiversité des bois afin qu'experts, acteurs du monde associatif et citoyens puissent bénéficier d'une information actualisée.
- 60- Identifier de nouvelles zones à haut potentiel de biodiversité à sanctuariser.
- 61- Porter une attention particulière au bien-être des animaux participant à l'entretien et l'animation du bois et leur permettre de prendre leur retraite dans un environnement paisible.
- 62- En lien avec la Préfecture de police et l'office français de la biodiversité, établir un plan de lutte contre les différentes formes de braconnage (piscicole, œufs, etc.).
- 63- Publier sur l'OpenData de la Ville les rapports d'autopsie d'animaux en cas de suspicion d'infection particulière (cyanobactérie, etc.).

La sensibilisation des publics à la protection de la nature et de la biodiversité

64- Développer le contact des jeunes publics avec la nature, notamment en accompagnant des dispositifs comme l'école-dehors, etc.

65- Mener des campagnes de sensibilisation auprès du grand public pour la préservation de la biodiversité avec l'organisation de circuits de découverte et d'évènements (la Nuit des Bois, « la forêt fait école » ou le parrainage d'arbres par exemple) par le renforcement de l'action et des moyens des structures existantes (Maison Paris Nature, la ferme de Paris, la Bibliothèque nature, le jardin d'agronomie tropicale, etc.).

66- Expérimenter des zones non-fumeurs dans les bois, notamment aux abords des aires de jeux.

La gouvernance

67- Renforcer le dialogue et la coopération entre la Ville de Paris, les communes riveraines et les parties prenantes des bois et notamment:

- ▶ Réformer le mode de fonctionnement des « ateliers des bois » afin de mieux prendre en compte les spécificités de chaque niveau d'intervention: institutionnel (élus parisiens et des collectivités riveraines et État), technique (services et spécialistes intervenants) et élargi (concessionnaires, associations et usagers). Prioriser des rencontres régulières afin de fluidifier les échanges et poursuivre les discussions sur les conventions bilatérales ;
- ▶ Dans ce cadre, réviser la charte d'aménagement durable des bois de 2003 et faire de cette révision un grand moment de démocratie métropolitaine pour aboutir à la création de sa déclinaison opérationnelle : un schéma directeur des bois.

68- Créer un encadré spécifique dans les comptes administratifs permettant d'identifier dans chaque bois l'ensemble des recettes, dépenses et investissements engagés.

GLOSSAIRE

Les mots qui apparaissent dans le glossaire sont marqués d'un astérisque* dans le rapport.

Abattage phytosanitaire : abattages d'arbre en dépérissement afin d'assurer la sécurité du public (risques de chutes de branches) et éviter la transmission des maladies aux autres végétaux.

Agroécologie : ensemble de théories et de pratiques agricoles nourries ou inspirées par les connaissances de l'écologie, de la science agronomique et du monde agricole.

Anthropique : qui a une origine humaine ; qui est causé par l'homme.

Avien : qui concerne les oiseaux.

“Borough” (terme de langue anglaise) : forme de municipalité locale dans les pays anglophones, correspondant à l'arrondissement municipal français.

Canopée : strate supérieure d'une forêt, composée des feuillages directement exposés au rayonnement solaire. Elle est considérée comme un écosystème distinct où elle constitue un habitat riche de biodiversité et de productivité biologique.

Commensal : être vivant, animal ou végétal, qui est l'hôte habituel d'un organisme sans lui causer de dommage.

Continuité écologique : zone vitale, riche en biodiversité où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri, etc.).

Concession : mode de gestion d'un site ou d'un événement, par le biais d'un contrat pouvant relever du Code de la commande publique ou du Code général de la propriété des personnes publiques.

Débitumisation : action d'enlever le bitume afin de végétaliser un espace.

Écosystémique : qui concerne un système écologique complet et donc les relations existant entre les êtres vivants et leur milieu dans un endroit donné.

Essence horticole : espèce d'arbre au feuillage panaché et à la forme sophistiquée (chêne, épicéa, bouleau, érable, etc.).

Essence de lumière : espèce forestière ayant besoin de beaucoup de lumière pour vivre (chêne, frêne, épicéa, etc.).

Eutrophisation : apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux qui entraîne une prolifération végétale, un appauvrissement en oxygène et un déséquilibre de l'écosystème. Cela peut se traduire par exemple par une forme de pollution dans un milieu aquatique qui reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues qui deviennent proliférantes.

Évapotranspiration : processus biophysique de transfert d'une quantité d'eau vers l'atmosphère, par l'évaporation au niveau du sol et par la transpiration des plantes.

Faucardage : opération de fauchage des végétaux qui bordent les cours d'eau, afin de garantir le bon écoulement des eaux, d'éviter l'étouffement de la rivière lié aux problèmes d'oxygène et aux excès de matières organiques.

Fonge : désigne tous les êtres vivants étudiés par la mycologie : champignons, moisissures, levures, etc.
Îlot de fraîcheur : lieu d'accueil, de halte et/ou de repos, accessible au grand public et repéré comme source de rafraîchissement par rapport à son environnement proche en période chaude ou caniculaire. C'est un espace extérieur ou intérieur qui peut être naturellement frais ou rafraîchi.

Molok : conteneur de déchets semi-enterré qui permet de collecter un volume important de déchets sur un espace restreint. Le terme provient du nom d'une entreprise finlandaise, “Molok Oy”, de fabrication et de commercialisation des conteneurs de collecte profonds des déchets, et dont le nom est une marque déposée.

Méthaniseur : appelé aussi digesteur, c'est une cuve utilisée pour la méthanisation, processus biologique de dégradation des matières organiques pour produire à la fois de l'énergie renouvelable et un résidu pouvant servir de fertilisant des sols et des cultures.

Mitage : éparpillement de constructions et d'infrastructures dans des espaces initialement ruraux, sans continuité du bâti ni plan d'urbanisme.

Pollinisation : transport des grains de pollen entre les organes de reproduction mâle appelés étamines vers les pistils (organes femelles) des fleurs.

Photosynthèse : processus bioénergétique qui permet à des organismes de synthétiser de la matière organique en utilisant l'énergie lumineuse, l'eau et le dioxyde de carbone.

Placette permanente : surface délimitée et localisée avec précision, dans laquelle des inventaires de végétation (parfois de microfaune) sont effectués plusieurs fois durant une période donnée.

Réseau mycélien : également appelé réseau mycorhizien, il se forme lorsque les racines de deux plantes sont reliées entre elles et sont colonisées par un même champignon mycorhizien. Ce phénomène optimise grandement la survie, la nutrition minérale et l'établissement des plantes dans un écosystème.

Réseau viaire : ensemble des voies de circulation terrestres permettant le transport par véhicules routiers, et en particulier, les véhicules motorisés.

Roselière : friche en zone humide en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivières où poussent des plantes de la famille des roseaux.

Sénescent : atteint de dépérissement ou qui a dépassé l'âge d'exploitabilité.

Stationnement ventouse : stationnement de véhicules sur un emplacement pendant plus de 7 jours d'affilé, comprenant les épaves.

Sylviculture : Ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération (culture, reboisement, etc.).

Taxon : entité conceptuelle qui regroupe tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères bien définis. La classification d'insectes, par exemple, distingue deux taxons : les aptérygotes, insectes primitivement dépourvus d'ailes, et les ptérygotes, insectes normalement ailés à l'état adulte.

Trame arborée : composante ligneuse, arborée et arbustive, c'est-à-dire les haies, les arbres hors forêt depuis les arbres de haut jet jusqu'aux arbustes, les bosquets et les ensembles forestiers.

Trame bleue : réseaux plus ou moins physiquement connectés dans des milieux naturels et semi-naturels aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides).

Trame noire : réseaux de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

Trame verte : réseaux plus ou moins physiquement connectés d'espaces verts dans des milieux naturels et semi-naturels terrestres.

Vespidés : famille d'insectes hyménoptères comprenant des guêpes sociales et de nombreuses guêpes solitaires. Il s'agit de la deuxième plus nombreuse famille de guêpes avec plus de 5 000 espèces, derrière les Crabronidae (guêpes fouisseuses).

ANNEXES

N°1 Courrier demandant la création de la mission

N°2 Exposé des motifs du projet de délibération portant création de la mission

N°3 Délibération portant création de la mission

N°4 Liste des membres de la mission

N°5 Calendrier de travail de la mission et liste des personnes auditionnées

N°6 Liste des contributions écrites

N°7 Questionnaire adressé aux concessionnaires

N°8 Questionnaire adressé aux collectivités riveraines

N°9 Bibliographie

N°10 Préconisations des groupes politiques

N°11 Chronologies abrégées des bois de Boulogne et de Vincennes

N°12 Liste des bâtiments non affectés de la Ville de Paris dans les 2 bois

N°13 Tableau des concessions de chaque bois

N°14 Tableau présentant les types de revêtements de sols perméables et leurs caractéristiques

N°15 Bilan de la verbalisation effectuée par la DPMP dans les bois en 2022 et 2023



Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
Hôtel de Ville

Paris, le mardi 20 juin 2023

Objet : Constitution d'une Mission d'Information et d'Évaluation relative aux Bois de Boulogne et de Vincennes.

Madame la Maire,

En application de l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris, nous, élus du groupe *Changer Paris* signataires du présent courrier tenons à vous faire part de notre demande de création d'une Mission d'Information et d'Évaluation dédiée au rôle et à la gestion des Bois de Boulogne et de Vincennes.

Poumons verts de la ville, ces lieux pluriséculaires représentent à la fois des réservoirs de biodiversité uniques dans notre espace urbain, et proposent une multitude de curiosités incomparables, de promenades et d'activités. Ils représentent à eux deux l'équivalent de 5,5 fois Central Park, cœur naturel iconique de New York. Chacun de ces deux Bois a fait l'objet d'un classement dans les années 1960 et bénéficie depuis de nombreuses protections environnementales.

Pour autant, si les confinements ont permis de réaffirmer l'attachement des habitants des villes aux espaces naturels et aux bienfaits qu'ils leur procurent au quotidien, Paris semble encore largement tourner le dos à ses Bois - ou du moins ne pas les mettre en valeur autant que cela peut exister dans les métropoles disposant de larges espaces boisés en cœur de ville comme par exemple New York, Berlin ou Madrid.

Dans l'esprit des Parisiens, les Bois de Boulogne et de Vincennes n'occupent pas la place éminente qui devrait pourtant être la leur, grâce à la multitude de possibilités qu'ils offrent. Ces deux sites sont en effet riches en termes d'usages, de patrimoine et de biodiversité. Chacun possède aussi une identité et une Histoire propre qui les distingue des autres espaces verts parisiens. Leur état, leur entretien et leurs usages posent cependant question, au présent comme à l'avenir.

Les Bois doivent redevenir des lieux de vie majeurs de notre bassin de population. Ce constat est d'autant plus important dans le contexte alarmant de lutte contre le changement climatique auquel Paris doit faire face. Paris serait la ville la plus mortelle d'Europe en cas de vague de chaleur, selon une étude publiée en mars dernier dans la revue scientifique *The Lancet*. Ce phénomène de canicule est d'ailleurs amené à se multiplier et à s'intensifier dans les années à venir. Dans une ville dense et sous dotée en espaces verts comme l'est Paris, les Bois de Vincennes et de Boulogne doivent être des éléments structurants de la réponse proposée aux Parisiens pour les décennies à venir sur ces problématiques.

Cela nous oblige, en tant qu'élus, à nous pencher au rôle que nous voulons donner aux Bois dans la vie des Parisiens pour les prochaines décennies tout en préservant durablement ces poumons verts et leurs richesses. Pour cela, nous devons répondre à une question essentielle : comment concilier l'attractivité de ces lieux, les différents usages que nous y avons et les bienfaits qu'ils nous procurent avec les exigences de préservation et de développement de la faune et la flore qui y vit depuis des siècles ?

Si un cadre existe pour la gestion et la préservation de ces Bois matérialisé par diverses réglementations, conventions ou un plan de gestion arboricole, le débat sur leurs différents usages ou la valorisation de la nature qui les composent est de plus en plus vif. Les questions posées, toujours plus nombreuses et précises, mobilisent de plus en plus d'acteurs civils, scientifiques et institutionnels, à la fois dans des réunions, dans des manifestations ou même des pétitions comme récemment concernant le Bois de Vincennes.

Cette mission d'information et d'évaluation devra permettre :

- D'évaluer la place du Bois de Vincennes et du Bois de Boulogne dans le Paris actuel et de définir à la fois ce qui différencie et unit ces deux lieux ;
- De préciser et de rendre compte de l'évolution des différents usages de chacun de ces Bois tant pour des pratiques individuelles (promenade, sport ...) que collectives (événements sportifs ou culturels) ;
- D'évaluer l'efficacité des moyens et de la stratégie des services de la Ville pour assurer le bon entretien et le développement de la biodiversité de chacun de ces deux Bois ;
- D'évaluer l'efficacité des moyens et de la stratégie des services de la Ville pour mettre en valeur les lieux historiques et patrimoniaux qui les composent (Jardin d'agronomie tropicale, Pavillons de garde, ...) ;
- De préciser les modalités avec lesquelles la Ville partage et affecte les différents espaces de chacun de ces deux Bois ;
- D'analyser les modalités d'accessibilité tant en transport en commun qu'en transport personnel et de stationnement pour chacun de ces deux Bois, puis de définir des orientations pour assurer de façon pérenne un accès simple et pratique, incluant notamment les besoins des personnes à mobilité réduite ;
- D'analyser les modalités de sécurisation et de définir des orientations pour assurer la sécurité de tous les usagers en tenant compte de la diversité des réalités et problématiques auxquelles sont confrontés ces lieux ces lieux tant le jour que la nuit ;
- D'évaluer les politiques mises en place par la Ville et les acteurs publics pour accompagner les différentes réalités sociales qui existent dans chacun de ces deux Bois ;
- D'évaluer les méthodes à améliorer ou à développer pour une gestion concertée et partagée des Bois avec les communes riveraines, dont la proximité avec ces lieux constitue une part importante de leur identité et du cadre de vie de leurs populations ;
- De consulter les autres métropoles mondiales disposant de larges espaces boisés en cœur de ville afin de voir comment ces lieux s'insèrent dans la vie quotidienne de leurs habitants et quels enseignements pourrions-nous en tirer pour que les Parisiens profitent toujours plus des bienfaits des Bois.

A ce titre, il nous semble essentiel de solliciter les différents acteurs impliqués dans la vie quotidienne de ces deux Bois ainsi que des experts à l'occasion des auditions de cette MIE. Celles-ci auront pour but d'effectuer un constat clair sur les réalités des deux Bois parisiens et leurs besoins nécessaires à leur entretien et à leur protection. Ces réflexions devront faire émerger des propositions efficaces pour assurer de façon pérenne la vocation des Bois d'être des espaces de vie pour les Parisiens, les habitants des villes environnantes et, de façon plus large, des Franciliens.

Cette mission d'information et d'évaluation s'inscrira dans cette démarche et aboutira à un rapport permettant d'éclairer le Conseil de Paris sur ces questions et de formuler des propositions concrètes en la matière. C'est en ce sens que nous vous remercions par avance de bien vouloir inscrire cette demande de MIE à l'ordre du jour du prochain Conseil de Paris.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Rachida DATI
 Présidente du groupe « *Changer Paris* »
 Maire du 7^e arrondissement

et les 27 cosignataires dont la liste figure en annexe.



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Service du Conseil de Paris

2023 DDCT 85 Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Présidente du groupe Changer Paris m'a saisie d'une demande signée par 28 élu.e.s de son groupe, visant à créer une mission d'information et d'évaluation portant sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes. La présidence en reviendra, comme cela est la règle, au groupe qui en est à l'initiative.

J'ai accepté d'inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée la création de cette mission. En effet, ces deux « poumons verts » qui représentent 1840 hectares de nature, soit près du quart de la surface du Paris urbanisé, constituent des atouts majeurs pour notre agglomération, notamment dans le contexte du réchauffement climatique.

Cette mission devra s'attacher notamment à évaluer :

- Le rôle et l'héritage des bois de Boulogne et de Vincennes, notamment leur place dans le Paris actuel, leurs usages tant individuels que collectifs, leur biodiversité et leur patrimoine historique ;
- Les enjeux relatifs à la gestion de ces bois, notamment en termes de changement climatique, de partage de l'espace, d'accessibilité et de mobilité, de sécurité et de réalités sociales contrastées ;
- La place des communes riveraines dans la gestion concertée et partagée des bois ;
- Les moyens et les stratégies actuels des services de la Ville pour répondre à ces différents enjeux et leurs possibles évolutions.

La mission d'information et d'évaluation (MIE) procédera à l'audition des divers acteurs et experts concernés et pourra consulter les autres métropoles mondiales disposant de larges espaces boisés en cœur de ville afin d'examiner comment ces lieux sont valorisés et s'insèrent dans la vie quotidienne de leurs habitants. Au terme de ses travaux, elle pourra ainsi formuler des préconisations.

Il s'agira de la dix-neuvième MIE conduite au sein de la Ville de Paris et de la cinquième de la présente mandature. Ce dispositif, institué en 2008 au sein du Conseil de Paris, a montré son efficacité. Les

rapports rendus par les MIE témoignent en effet de la volonté de leurs membres d'aboutir à un constat partagé et à la formulation de propositions consensuelles dans l'intérêt des Parisien.ne.s.

Je souhaite bien entendu qu'il en soit de même pour la mission dont je vous demande d'approuver aujourd'hui la création.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023

2023 DDCT 85 Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22-1 ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu la lettre du 20 juin 2023 de Madame Rachida Dati, présidente du Groupe Changer Paris, demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes ;

Considérant que ce thème constitue une question d'intérêt pour la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2023 par lequel la Maire de Paris lui demande la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NADJOVSKI, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une mission d'information et d'évaluation est formée au sein du Conseil de Paris sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes.

Article 2 : La mission débutera à partir du 15 septembre 2023 pour une durée de six mois.

Article 3 : Cette mission est composée de 15 conseillers de Paris désignés à la proportionnelle des groupes. Chaque groupe peut également désigner un suppléant.

Article 4 : A l'issue de la mission, le rapport sera soumis au vote de ses membres. À défaut d'une adoption unanime, des contributions pourront être annexées au rapport. Après adoption, le rapport sera inscrit à l'ordre du jour et débattu au Conseil de Paris.

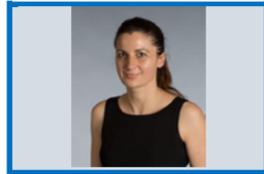
Article 5 : La mission sera assistée dans ses travaux par le Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires. Les directions de la collectivité, sous l'autorité de la secrétaire générale de la Ville de Paris, répondront à toutes demandes de documentation de la mission. Les adjoints à la Maire qui, sans en être membres, sont concernés par le champ de la mission participeront aux travaux de celle-ci sans voix délibérative.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

Trombinoscope MIE RELATIVE AUX BOIS DE BOULOGNE ET VINCENNES



Présidente

MONTANDON, Valérie
12^e - Groupe Changer Paris



Rapporteur

MELNIER, Emile
18^e - Groupe Les Écologistes



BADAT-KARAM, Samia
16^e - Groupe Changer Paris



BALDIN, Veronique
16^e - Groupe Changer Paris



BLAUDEL, Cécile
14^e - Groupe Paris en commun



BOURNAZEL, Pierre-Yves
18^e - Groupe Indépendants et Progressistes



GARRIGOS, Geneviève
20^e - Groupe Paris en commun



GATEL, Maïa
15^e - Groupe MoDem, Démocrates et Écologistes



GILLET, Jean-Philippe
19^e - Groupe Communiste et Citoyen



IBLED, Catherine
15^e - Groupe Indépendants et Progressistes



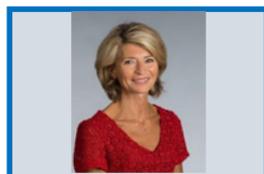
JEMNI, Halima
19^e - Groupe Paris en commun



KUSTER, Brigitte
17^e - Groupe Changer Paris



LAVILLE, Nathalie
13^e - Groupe Paris en commun



LECOLURIER, Béatrice
16^e - Groupe MoDem, Démocrates et Écologistes



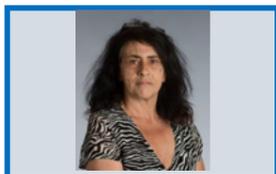
MARGAIN, François
12^e - Groupe Changer Paris



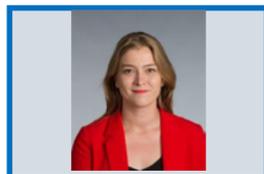
NACET, Camille
19^e - Groupe Communiste et Citoyen



PIERRE-MARIE, Emmanuelle
12^e - Groupe Les Écologistes



PR MET, Raphaële
20^e - Groupe Communiste et Citoyen



REMY-LEU, Raphaële
Paris Centre - Groupe Les Écologistes



SAGASPE, Chloé
1^e - Groupe Les Écologistes



SAMAKÉ, Hamidou
20^e - Groupe Paris en commun

12 octobre 2023 - séance d'installation de la MIE

Visite patrimoniale du bois de Vincennes, sous la conduite d'**Eric LAMELOT**, chef de division du bois de Vincennes, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris et d'**Aurélia CHAVANNE**, ingénieure de la division du bois de Vincennes, direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris

19 octobre 2023 - séance d'auditions n°1 : biodiversité

BERNARD Marie-Noëlle	chargée de l'antenne du Groupe national de surveillance des arbres (GNSA) de Vincennes
CHAVANNE Aurélia	ingénieure de la division du bois de Vincennes, direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
DELBAERE Aurélien	ingénieur de la division du bois de Boulogne, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
DUCREUX Jean-Louis	directeur de l'atelier d'écologie urbaine
JACOB Philippe	chef de la division biodiversité et animal en ville de l'agence d'écologie urbaine, Direction des espaces verts et de l'environnement, Ville de Paris
LAMELOT Eric	chef de la division du bois de Vincennes, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
MULLER Serge	professeur émérite, chercheur à l'institut systématique, évolution, biodiversité, Muséum d'histoire naturelle
NEDELEC Christine	présidente de France nature environnement Paris, séance n°1 du 19 octobre 2023
VALLIN Louis	vice-président de l'association A.R.B.R.E.S

9 novembre 2023 - visite patrimoniale du bois de Boulogne, sous la conduite de **Joseph SANTUCCI**, chef de la division du Bois de Boulogne à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement ; échange avec **Albéric DE MONTGOLFIER**, président de la Fondation Mansart

9 novembre 2023 - séance d'auditions n°2 : le patrimoine naturel et culturel

AUMONIER Christophe	sous-préfet, directeur adjoint du cabinet de Marc GUILLAUME, préfet de la région Île-de-France
DEREX Jean-Michel	docteur en histoire, auteur
FILIPPETTI Aurélie	directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris
LEGARET Jean-François	président de la Commission du Vieux Paris
MASVIEL Frédéric	chef de l'unité départementale d'architecture et du Patrimoine de Paris de la Direction régionale des affaires culturelles Île-de-France
NAJDOVSKI Christophe	adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale
PELLOUX Patricia	directrice adjointe de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
RIVIERE Constance	directrice du palais de la Porte dorée,
SALOFF-COSTE Carine	directrice des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris

23 novembre 2023 – séance d'auditions n°3 : La cohabitation des usages : les sports	
BESSON Maël	expert de la transition écologique du sport
BLANCHONG Gabriel	président de l'association Vélo Longchamp
BOULANGER Benjamin	directeur général du Lagardère Paris Racing,
BOUSQUET Jérôme	directeur administratif de Paris université club rugby
CORBIN Laurent	chef du service de l'équipement, Direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris
EMELIN Muriel	chefe du service du sport de haut niveau et des concessions sportives à la Direction de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris
GAILLARD Danièle	présidente du comité départemental d'équitation de Paris et membre du comité directeur du Polo de Paris
MERCIER Claude	membre du bureau directeur du comité de Paris d'athlétisme, président de la commission running de Paris
SURMON Philippe	président du District parisien de football
TCHEKEMIAN François	directeur de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris
30 novembre 2023 – séance d'auditions n°4 : La cohabitation des usages : culture, évènementiel, usagers	
ANSPACH Ted	président de l'association des naturistes de Paris
BENGUIGUI Stéphane	fondateur dirigeant de l'association de dog-sitting « Promenons-nous dans les bois »
BLANCHARD-DIGNAC Christophe	président du conseil de quartier du bois de Boulogne
DECRE François-Xavier	président de l'association fluviale de Longchamp, membre du Conseil de quartier du bois de Boulogne
FLOREANI-DEGRAVE Catherine	chefe du bureau des kiosques et attraction de la direction de l'attractivité et de l'emploi de la Ville de Paris
JOUBERT Louis	président du Comité de la Foire du Trône
LUFT Laurent	ancien président de l'association des naturistes de Paris
MNOUCHKINE Ariane	directrice du Théâtre du Soleil
RENOUX Astrid	administratrice de la compagnie du Théâtre du Soleil
SABOT Marie	directrice de We love Green
7 décembre 2023 – séance d'auditions n°5 : Modes de vie et réalités sociales contrastées	
BRIENS Patrick	président de l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes et Gens du voyage (ADEPT)
DELAYGUE Gilles	président de VAGO, gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage au bois de Boulogne
DREESEN Virginie	chefe de la brigade de répression du proxénétisme à la direction régionale de la police judiciaire
GUYADER Anne	chefe de la cellule de proximité à la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris
JOMAND Camille	responsable du centre itinérant de l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des Tsiganes et Gens du voyage (ADEPT)
IODICE Nicola	responsable de l'unité d'assistance aux sans-abris à la direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris

NDOUMOU Herbert	chef de service de la maraude dans le bois de Vincennes, Emmaüs Solidarité
ROBIN Agnès	chefe du département des actions préventives et des publics vulnérables à la direction de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris
SAMPIERI Nathalie	chefe de projet aires d'accueil des gens du voyage à la direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris
SELKA Amel	travailleuse sociale au pôle prostitution de l'association aux Captifs la Libération
VIDAL-NAQUET Camille	réalisateur du film « Sauvage » (2018)
21 décembre 2023 – séance d'auditions n°6 : Les concessions	
CANU Fabien	directeur général de l'institut national du sport de l'expertise et de la performance (INSEP)
CASTETS Lucie	directrice des finances et des achats de la Ville de Paris
DELLOYE Olivier	directeur général de France Galop
DUCHATEL Anneli	Chefe du service des concessions à la direction des finances et des achats de la Ville de Paris
ESKENAZI Franck	gérant des barques du lac Daumesnil au bois de Vincennes
SIMONDON Paul	adjoint à la Maire de Paris, en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires
SOYEZ Eddie	gérant du chalet des Acacias au bois de Boulogne
WITTMANN Anne	directrice générale adjointe de l'institut national du sport de l'expertise et de la performance (INSEP)
10 janvier 2024 – séance d'auditions supplémentaire : La biodiversité	
JARNY Olivia	déléguée générale de Fibois
HENRY Jean-Yves	ingénieur expert forestier
LAMELOT Eric	chef de division du bois de Vincennes, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
MUNZER Déborah	adjointe au maire de Nogent-sur-Marne en charge de la culture
SANVISENS Amandine	co-fondatrice de Paris Animaux Zoopolis (PAZ)
10 janvier 2024 – séance d'auditions n°7 : La biodiversité (suite)	
CARNUCCINI Anne-Sophie	chefe de la division alimentation durable de l'Agence d'écologie urbaine, direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
COUDERT Sylvestre	PDC de Forestry, ancien président des experts forestiers de France
DANEYROLE Isabelle	directrice de l'école maternelle située 59 rue de Reuilly (12ème arrondissement), l'École dehors
DUCROUX Sylvain	directeur adjoint territorial Seine Nord à l'office national des forêts
DRUTINUS Magali	responsable de la Ferme de Paris, Agence d'écologie urbaine, Division alimentation durable, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
CARAIX Léon	directeur de l'École du Breuil
GROSS François	délégué régional de la Ligue de protection des oiseaux Île-de-France
JAVANAUD Cédric	directeur de la Fondation Good Planet

MALHER Frédéric	membre de la ligue de protection des oiseaux d'Île-de-France, spécialiste de la biodiversité urbaine
11 janvier 2024 – séance d'auditions n°8 : Gouvernance et mode de gestion des bois	
BAGUET Pierre-Christophe	Maire de Boulogne-Billancourt
BERDOATI Éric	vice-président du département des Hauts-de-Seine et Maire de Saint-Cloud
BULTEAU Fabrice	adjoint au Maire de Suresnes, en charge de l'urbanisme, de la voirie et du stationnement
DOSNE Olivier	Maire de Joinville-le-Pont
GREGOIRE Emmanuel	premier adjoint à la Maire de Paris, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques
LECLER Stéphane	directeur de l'urbanisme de la Ville de Paris
MAGNE Marie-Hélène	adjointe au Maire de Charenton-le-Pont, chargée du développement durable et de l'écologie urbaine
SEMO Igor	Maire de Saint-Maurice
WARNOD Marc	adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine, délégué à la voirie
WEIL Julien	Maire de Saint Mandé
16 janvier 2024 - Visite arboricole du bois de Vincennes sous la conduite d' Éric LAMELOT , chef de la division du Bois de Vincennes à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement et d' Aurélia CHAVANNE , ingénieure de la division du bois de Vincennes	
18 janvier 2024 – séance d'auditions n°9 : La sécurité, la propreté et la gestion des risques	
BAIETTO Loïc	chef du service de gestion de crise de la Ville de Paris Erreur ! Signet non défini.
CHAUBENIT Jérémie	adjoint technique spécialité entretien d'espace au bois de Vincennes, direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
DENÉCHÈRE Hélène	commissaire divisionnaire du 16ème arrondissement
FELKAY Michel	directeur de la police municipale et de la prévention de la Ville de Paris
GINDRE Patrick (Colonel)	sous-chef d'état-major, adjoint du commandant de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris chargé de l'opération, de la prévision et de la prévention et chef de la division emploi
MARESCAUX Vincent (Lieutenant-colonel)	commandant adjoint du régiment de cavalerie de la Garde républicaine
REMY Michaël	commissaire du 12ème arrondissement,
SOUDANI Sébastien	technicien des services opérationnels au bois de Boulogne, direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
25 janvier 2024 – Audition déléguée de LVMH au bois de Boulogne et visite des concessions LVMH (jardin d'acclimatation , Fondation Louis Vuitton et chantier MATP)	
BES Stéphanie	responsable des affaires publiques au secrétariat général du groupe LVMH, audition LVMH

DELIAU Philippe	paysagiste pour les concessions LVMH du bois de Boulogne, audition LVMH
DESHAYES Béatrice	directrice fiscale du groupe LVMH, audition LVMH du 25 janvier 2024
DURRELMAN Sophie	directrice déléguée de la Fondation Louis Vuitton, audition LVMH
JAMET Marc-Antoine	secrétaire général du groupe LVMH et président-directeur général du jardin d'acclimatation
REYNE Christian	directeur des grands projets du groupe LVMH, architecte en charge du projet MATP, audition LVMH
SORIA Mikhael	directeur des relations presse du groupe LVMH, audition LVMH du 25 janvier 2024
25 janvier 2024 – séance d'auditions n°10 : Accessibilité et mobilité	
de BIASI Rémi	directeur de cabinet et gestionnaire de contrats du réseau de surface (bus et tram) du groupe RATP
BIRENBAUM Claude	président de l'association 60 millions de piétons
COLMAR Marc	élu du conseil départemental de Paris d'APF France Handicap
DOUADY François	ancien président de l'association 16ème demain
GAILLOT Vincent	vice-président de l'association Mieux se déplacer à bicyclette
GUTH Charlotte	cheffe de la mission vélo à la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris
de GAVRE Guillaume	directeur de la stratégie, des relations avec les territoires et des voyageurs d'Île-de-France Mobilités (IdFM)
MARTINEZ TABARES Carolina	chercheuse en mobilité urbaine, membre de l'association Femmes en mouvement
PENALVER Lisa	cheffe de projet politique en Île-de-France d'APF France Handicap
TARDIVEL Éric	directeur de l'agence territoriale Paris, Seine-et-Marne, Essonne, Val-de-Marne, du groupe RATP
WOUTS François	directeur de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris
26 janvier 2024 - Visite arboricole du bois de Boulogne sous la conduite de Joseph SANTUCCI , chef de la division du Bois de Boulogne à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, d' Aurélien DELBAERE , ingénieur de la division du bois de Boulogne et François PICAUD , de l'atelier forestier	
30 janvier 2024 – Séance d'audition supplémentaire	
MOURIER Paul	préfet, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris
PEIGNEY Fabrice	directeur de la stratégie et de la prospective de la Métropole du Grand Paris
1^{er} février 2024 – séance d'auditions supplémentaire	
AZUMA Sumire	Staff Member, International Affairs Division, Office of the Governor for Policy Planning Tokyo (Japon)
CABARET Yannick	directeur général du syndicat autolib' et vélib' Métropole (SAVM)
ENDO Shun	Senior Staff Member, General Affairs Division, Bureau of Urban Development Tokyo (Japon)
HAYASHI Mizue	Deputy Director, Urban Development Policy Division Bureau of Urban Development Tokyo (Japon)

HOMMA Seiichi	Deputy Director, General Affairs Division, Bureau of Urban Development Tokyo (Japon)
ITAGAKI Mari	Deputy Director, International Affairs Division, Office of the Governor for Policy Planning Moderator Tokyo (Japon)
KOBAYASHI Akiko	Director, International Affairs Division, Office of the Governor for Policy Planning Tokyo (Japon)
KONDO Kazuki	Deputy Director, Urban Development Policy Division, Bureau of Urban Development Tokyo (Japon)
LHUILIER Cecil	secrétaire général d'Act Up-Paris,
PEPE Sarah	chargée de projet éducation à l'égalité femme/homme au Service égalité, intégration, inclusion (SEII) de la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires de la Ville de Paris
PEREIRA Thierry	directeur technique du syndicat autolib' et velib' métropole (SAVM)
PERENNES Bénédicte	chefe du service de l'arbre et des bois à la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris
RABADAN Pierre	adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine
SANTUCCI Joseph	chef de la division du Bois de Boulogne à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris
SELOSSE Marc-André	professeur au Museum national d'histoire naturelle et à l'Institut universitaire de France
SUGAWARA Junko	Director, Urban Development Policy Division, Bureau of Urban Development Tokyo (Japon)
VOCZ Éva	chargée de mission à Act Up-Paris
1^{er} février 2024 – séance d'auditions n°11 : Insertion dans le tissu urbain	
ABRAHAMCZIK Nina	présidente de la commission du climat et de l'environnement du conseil municipal de Vienne (Autriche)
CHAPUIS Gautier	adjoint au Maire de Lyon chargé de la végétalisation, de la biodiversité, de la condition animale et de l'alimentation,
HAYES Alister	responsable de la conservation et de la biodiversité à The Royal parks, Londres (Royaume- Uni)
LABASSE Alexandre	directeur général de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
MARTIN Jacques-Olivier	adjoint au maire d'Angers chargé de la voirie, du stationnement et des bâtiments, vice-président d'Angers Loire Métropole, chargé de la voirie et des réseaux de chaleur
MAUJEAN Fanny	directrice du service des parcs et jardins, environnement et nature en ville à la mairie d'Angers
PELLOUX Patricia	directrice adjointe de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
ROWLAND Michael	représentant de The Royal Parks, Londres (Royaume-Uni)
VAES Frederik	chef du service forêts de Bruxelles Environnement, région de Bruxelles-Capitale (Belgique)
VANWIJNSBERGHE Stéphane	chef de la sous-division forêt et nature de Bruxelles Environnement, région de Bruxelles-Capitale (Belgique)
WELDINGER Herbert	adjoint au chef du département du climat, des forêts et de l'agriculture de la ville de Vienne (Autriche)
2 février 2024 – séance d'auditions supplémentaire	

DELIGNE Jean-Marie	directeur de projet opérations immobilières FNV à la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement du ministère des Armées
FRICOT Daniel	président de l'association Escapade, liberté, mobilité
HINETIN Jean-Dominique	directeur régional Paris chez JCDecaux
LANSOY Yves	directeur de projet au ministère des Armées
MARI Isabelle	directrice des nouveaux usages chez JCDecaux
SIMON Claire	réalisatrice du film documentaire « Le bois dont les rêves sont faits »
2 février 2024 - Projection du film « Le bois dont les rêves sont faits » de Claire Simon au Forum des Images	

Liste des contributions écrites

Agence Régionale de la Biodiversité
 Amaury Sport Organisation (ASO)
 Amicale des pêcheurs du bois de Vincennes
 ANCEAU Eric, professeur
 Airparif
 Association des Usagers des Transports d'Île-de-France
 Atelier de Paris Carolyn Carlson (association)
 Aurore (association)
 BIRKS Charlotte, maître de conférences
 CAUE 77
 CFTC
 Charenton-le-Pont (94)
 Comité départemental cycliste de Paris
 Direction de la Propreté et de l'eau (DPE) de la Ville de Paris
 Direction des affaires culturelles (DAC) de la Ville de Paris
 Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) de la Ville de Paris
 Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) de la Ville de Paris
 Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris
 Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) de la Ville de Paris
 Direction des Finances et des Achats (DFA) de la Ville de Paris
 Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) de la Ville de Paris
 Direction de l'Urbanisme (DU) de la Ville de Paris
 Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) de la Ville de Paris
 DELSENY Michel, directeur de recherche émérite au CNRS
 Délégation générale au Grand Paris de la Ville de Paris
 Département du Val-de-Marne (94)
 DUCHIRON Marie-Stella, expert forestier
 École de Chiens Guides de Paris
 ENSELME Gianni, naturaliste
 Escapade liberté mobilité (association)
 Fibois (association)
 France Nature Environnement Ile-de-France
 Fondation GoodPlanet
 Fontenay-sous-Bois (94)
 Guignol du Parc Floral de Paris
 HAPPE David, expert arboriste
 Hello Snack
 Helsingborg (Suède)
 Inspection des sites
 Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)
 Institut Paris Région

Joinville-le-Pont (94)
 Kawantech (société)
 La Cartoucherie
 La pause verte
 Lac inférieur et Porte Dauphine
 Lagardère Paris Racing
 Le Bus des femmes (association)
 Le Café du Bois
 Le Chalet des îles
 Le Chalet du Lac
 Le Tir aux Pigeons
 LEJEUNE Jacqueline, observatrice d'oiseaux
 Mairie du 16^{ème} arrondissement
 MARTIN Jean-Louis, directeur de recherche émérite, écologue au CNRS
 Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist)
 Neuilly-sur-Seine (92)
 Natural Grass (société)
 Office national des forêts - Agence territoriale de Compiègne
 Pavillon des Princes
 Pavillon Royal
 Plateau de Gravelle
 Paris Animaux Zoopolis (association)
 PIECHAUD Etienne, naturaliste
 Plante & Cité (association)
 Préfecture de Police de Paris
 Rosa Bonheur au Chalet de la Porte Jaune
 Région Ile de France
 Saint-Mandé (94)
 SKAWINSKI Florent (Cerf vert)
 SPARFEL Normandie IDF (société)
 Société Equestre de l'Etrier
 Suresnes (92)
 Théâtre de la Tempête
 Théâtre de l'Aquarium
 Théâtre du Parc Floral
 TRONQUET Alain, Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
 Union des Cadres de Paris (UCP)
 Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Paris (UDAP75)
 Val de Marne (94)
 We love green

Questionnaire Concessions

Madame, Monsieur,

Le Conseil de Paris a récemment créé une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur **le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes**.

La mission a émis le souhait qu'un questionnaire soit adressé aux concessionnaires des deux bois afin de bénéficier de leur éclairage et de leur témoignage sur les divers aspects des concessions dans les bois parisiens.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire avant le 12 janvier 2024.

** Indique une question obligatoire*

1. Adresse e-mail *

2. Nom de votre concession *

3. Nom du répondant et fonction au sein de la concession *

7. 4- Modalités d'ouverture au public: *

Une seule réponse possible.

- Accès libre
- Accès payant
- Accès libre au site, payant aux attractions
- Accès réservé à la clientèle
- Accès réservé aux membres
- Sans objet

8. Commentaire éventuel:

9. Vous pouvez joindre ici votre grille tarifaire

Fichiers envoyés :

Les concessions

10. 5- Date de début de votre concession : *

Exemple : 7 janvier 2019

11. Date de fin de votre concession : *

Exemple : 7 janvier 2019

4. 1- Nature de votre concession (plusieurs choix possible): *

Plusieurs réponses possibles.

- Jardins, découverte de la faune et de la flore
- Terrains ou équipements de sport, plaine de jeux
- Loisirs
- Camping
- Culture
- Événementiel
- Restauration
- Éducation, administration
- Autre : _____

Le questionnaire

5. 2- Combien de personnes accueillez-vous annuellement ? *

6. 3- Quelle est l'évolution de la fréquentation de votre équipement au cours des trois dernières années, notamment avant et après la crise sanitaire de 2020 ? *

12. A l'échéance de votre concession, envisagez-vous de solliciter son renouvellement? *

Plusieurs réponses possibles.

- Oui
- Non

6- Retour d'expérience

13. La question de la sécurité fait elle l'objet d'une préoccupation particulière de votre part : *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Cocher une case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

14. Commentaire

15. La préservation de la biodiversité fait elle l'objet d'une préoccupation particulière de votre part : *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Cocher une case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

16. Commentaire

17. L'attractivité de votre concession fait elle l'objet d'une préoccupation particulière de votre part : *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Cocher une case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

18. Commentaire

19. La question à l'accessibilité à votre concession fait elle l'objet d'une préoccupation particulière de votre part : *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Cocher une case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

24. 8- L'équilibre financier de votre concession vous paraît-il assuré ?

25. 9- Comment évaluez-vous les relations que vous entretenez avec la Ville de Paris et quelles sont vos attentes en la matière ?

26. 10- Avez-vous des remarques complémentaires dont vous souhaiteriez faire part à la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris ?

20. Commentaire

21. Le thème de la propreté fait il l'objet d'une préoccupation particulière de votre part : *

Plusieurs réponses possibles.

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Cocher une case	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

22. Commentaire

Suite du questionnaire

23. 7- Comment évaluez-vous les attentes de votre public vis-à-vis de votre activité ? Quelles sont-elles ? Dans quelle mesure vous paraissent-elles satisfaites ?

Réponses au questionnaire adressé aux concessionnaires		
Nom de la concession	Bois	Retour du questionnaire
Chalet les Bosquettes	Boulogne	O
Chalet La Pause Verte (dans le parc de Bagatelle)	Boulogne	O
Chalet le Café du Bois	Boulogne	O
Barques du bois de Vincennes	Vincennes	N
Marionnettes du Parc floral	Vincennes	O
Marionnettes du bois de Vincennes	Vincennes	N
Chalet bois de Vincennes, route circulaire du lac Daumesnil	Vincennes	O
Chalet du lac des Minimes	Vincennes	N
Manège du bois de Vincennes	Vincennes	N
Festivals musicaux au parc floral	Vincennes	N
Pagode du bois de Vincennes	Vincennes	N
Festival We love Green	Vincennes	O
Théâtre de l'Aquarium (Cartoucherie)	Vincennes	O
Association pour la recherche des traditions de l'acteur (ARTA) - la Cartoucherie	Vincennes	N
Atelier de danse Carolyn Carlson / atelier de Paris CDCN (centre de développement chorégraphique national)	Vincennes	O
Théâtre de la Tempête - la Cartoucherie	Vincennes	O
Association des théâtres de la Cartoucherie	Vincennes	N
Théâtre de l'Épée de bois - la Cartoucherie	Vincennes	N
Théâtre du Soleil - la Cartoucherie	Vincennes	N
Théâtre Dunois (Parc floral)	Vincennes	O
Centre hippique du bois de Boulogne	Boulogne	N
Centre sportif Croix Catelan / Lagardère Paris Racing	Boulogne	O
Société équestre de l'Etrier	Boulogne	O
Centre sportif Polo de Paris	Boulogne	N

Centre sportif Tir aux Pigeons	Boulogne	O
Centre équestre de la Cartoucherie	Vincennes	N
Restaurant la Cipale	Vincennes	N
Tennis de la route de la Pyramide	Vincennes	N
Carrière hippique de la plaine Saint-Hubert	Vincennes	N
Stade JP Garchery	Vincennes	N
Centré équestre Bayard	Vincennes	N
INSEP	Vincennes	O
Restaurant du Plateau de Gravelle	Vincennes	O
Parc Floral	Vincennes	N
Les Magnolias (Parc Floral)	Vincennes	N
Rosa Bonheur au chalet de la Porte Jaune	Vincennes	O
Chalet des îles Daumesnil	Vincennes	N
Restaurant du chalet du lac (Saint-Mandé)	Vincennes	O
Hippodrome de Paris-Vincennes	Vincennes	N
Le Bosquet et les Magnolias (Parc Floral)	Vincennes	N
Villa Windsor	Boulogne	N
Camping du bois de Boulogne	Boulogne	N
Chalet des Iles (lac inférieur)	Boulogne	O
Fondation GoodPlanet Château/domaine de Longchamp	Boulogne	O
Pavillon de la grande Cascade / Auberge du Bonheur	Boulogne	N
Hippodromes Paris Auteuil/Longchamp	Boulogne	N
Jardin d'Acclimatation	Boulogne	N
Restaurant les Jardins de Bagatelle	Boulogne	N
Pavillon d'Armenonville	Boulogne	N
Pavillon Dauphine	Boulogne	N
Pavillon Royal	Boulogne	O
Restaurant du Pré Catelan	Boulogne	N
Fondation Louis Vuitton pour la création	Boulogne	N
Pavillon des Princes	Boulogne	O
Zoo de Vincennes	Vincennes	N

Questionnaire à l'attention des collectivités riveraines des Bois

Madame, Monsieur,

Le Conseil de Paris a récemment créé une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur **le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes**.

La mission a émis le souhait qu'un questionnaire soit adressé aux collectivités riveraines des deux bois afin de bénéficier de leur éclairage sur les divers aspects des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Paris, notamment dans le cadre des chartes pour l'aménagement durable signées en 2003.

Nous vous remercions de bien vouloir renvoyer ce document complété avant le 19 janvier 2024

*** Indique une question obligatoire**

1. Adresse e-mail *

2. Identification de la collectivité *

3. Nom du répondant et fonction au sein de la collectivité *

Le questionnaire

4. 1- Quel rôle joue le bois de Boulogne/bois de Vincennes pour les habitants de votre collectivité ?

5. 2- Quelles sont les attentes des habitants de votre collectivité vis-à-vis du bois de Boulogne/bois de Vincennes ?

6. 3- De quels usages ou politiques publiques souhaiteriez vous le développement ou, au contraire la limitation dans les bois parisiens?

7. 4- Quels outils de valorisation des bois souhaiteriez-vous mettre en œuvre pour les habitants de votre collectivité?

8. 5- Votre collectivité participe-t-elle à la gestion d'équipements ou au financement d'actions dans les bois ?

9. 6- Quels outils vous semblent les plus adaptés pour une gestion concertée des bois et des territoires limitrophes (instances et personnes représentées, types de réunions, fréquence, mode d'organisation) ?

10. 7- Faut-il, et si oui de quelle manière, associer les acteurs non institutionnels à la gouvernance (associations, concessionnaires, commerçants, habitants, etc.) ?

11. 8- Êtes-vous favorable à l'élaboration de nouvelles chartes des bois, avec quels objectifs, quelles modalités d'élaboration et quel calendrier ?

12. 9- Avez-vous des remarques complémentaires dont vous souhaiteriez faire part à la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris ?

Bibliographie

(Consultable en ligne sauf ●●)

Bois de Boulogne et Vincennes

Adolphe ALPHAND et le Baron ERNOUF - L'art des jardins. Parcs-jardins-promenades, Paris, J. Rothschild (1886)

Adolphe ALPHAND, Les promenades de Paris, Paris, J. Rothschild (1867-1873) ; Notes du directeur à l'appui du budget de l'exercice 1872

APUR

3015 personnes rencontrées à Paris lors de la 6e édition de la Nuit de la Solidarité du 26 janvier 2023

Les personnes sans-abri à Paris, la nuit du 20-21 janvier 2022

Analyses des données issues du décompte de la 5e édition de la Nuit de la Solidarité

Espaces publics à végétaliser à Paris (2020)

Les bois de Boulogne et de Vincennes - 1840 hectares de nature à revisiter (2020)

Usages et attentes des visiteurs dans les bois de Boulogne et de Vincennes - Analyse des résultats de l'enquête estivale 2019 de la Ville de Paris (2019)

Evolution de la nature à Paris de 1730 à nos jours (2018)

Parcours et îlots de fraîcheur à Paris (2018)

L'accueil et l'habitat des gens du voyage de la Métropole du Grand Paris - Extrait du diagnostic du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) (2018)

Déplacements dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Contribution de l'APUR aux diagnostics (2004) ; Véhicules autonomes - quel avenir dans le Grand Paris ? (2018)

L'eau dans les bois de Boulogne et de Vincennes - Valorisation de la ressource (2013)

Le rôle de la nature (2011)

Retour sur l'état des lieux du patrimoine naturel et sur les services rendus par la nature (2011)

Situation et perspectives de la place de la nature à Paris (2011)

Bois de Boulogne et de Vincennes. Orientations paysagères pour l'intégration des projets d'aires d'accueil des gens du voyage (2011)

La remise en valeur des bois de Boulogne et de Vincennes (1978)

Assemblée nationale - Rapport d'information sur la prostitution en France (2011)

Chambre régionale des comptes Île-de-France - Ville de Paris " Gestion des bois de Boulogne et de Vincennes " - Exercices 2010 et suivants (2017)

Centre national de la propriété forestière - Biodiversité et gestion forestière (2022)

Inspections générales des Affaires sociales, de l'Administration, de la Justice - Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées (2019)

Institut national de l'information géographique et forestière - Les effets du changement climatique sur la croissance des forêts (2023)

I4CE- Vivian DEPOUES/Julia GRIMAUT/Valentine ROLE - Adapter la forêt métropolitaine au changement climatique - d'abord bien investir (2022)

Jonathan CAQUERE - Berlin et ses parcs, expression des natures urbaines (2019)

Le Bus des Femmes - rapport d'activité 2022

Ministère de l'Agriculture - Rapport « Objectif Forêt », en vue de l'élaboration du plan national de renouvellement forestier (2023)

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer - Inspection générale de l'environnement et du développement durable - Michel BRODOVITCH et Gilles ROUQUES - Mission relative à la gestion des sites classés du bois de Boulogne et du bois de Vincennes (2009)

Parcs Canada - Vers une Politique sur les parcs urbains nationaux (2017)

Rapport du Comité des sciences de l'environnement de l'Académie des sciences et points de vue d'Académiciens de l'Académie d'Agriculture de France: Les forêts françaises face au changement climatique (2023)

Région Île-de-France - Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région Île-de-France (2013, modifié le 17 novembre 2017)

SESAME - Services écosystémiques rendus par les arbres, modulés selon l'essence (2019)

Ville de Paris

Déclaration de Politique Environnementale des Bois Parisiens

Bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris (en ligne depuis 2014); Bilan des délégations de service public (en ligne depuis 2014)

Plan biodiversité de Paris 2018-2024

Plan Biodiversité 2024-2030

Réglementation générale des bois de Boulogne et de Vincennes appartenant à la Ville de Paris (2018)

Atlas de la Nature de Paris (2020)

Les unités paysagères des bois parisiens (2021) ●●

Systèmes de management environnemental ISO 14001 des bois de Boulogne et Vincennes (2022) ●●

Bois de Boulogne

Charte pour l'aménagement durable du bois de Boulogne (2003) ●●

Gabriel DAVIOUD (sous la direction de A. ALPHAND), Le bois de Boulogne architectural, choix de constructions élevées dans son enceinte, Paris, A. Lévy éditeur (1875)

Jean-Michel DEREK, Histoire du bois de Boulogne, le bois du roi et la promenade mondaine de Paris - L'Harmattan (1997) ●●

Ville de Paris - Bois de Boulogne - plans de gestion arboricole 2006 - 2020 et 2021-2035 ●●

Bois de Vincennes**APUR**

Le Jardin d'Agronomie Tropicale - Bois de Vincennes - Perspectives d'évolution du site (2013)

Requalification de l'avenue de Nogent. Une séquence d'une grande radiale dans le bois de Vincennes (2011)

Propositions pour un schéma directeur du bois de Vincennes, actualisation (2009)

CAIRN. INFO - Gaspard LION - En quête de chez-soi. Le bois de Vincennes, un espace habitable ? (2014)

Charte pour l'aménagement durable du bois de Vincennes (2003) ●●

Etienne PIECHAUD - Le Bois de Vincennes et sa gestion : bilan mitigé pour la nature (2022)

Gianni ENSELME - Bois de Vincennes, inventaire des espèces protégées et évaluation de l'impact de la gestion forestière actuelle (2023)

Jean-Michel DEREK, Histoire du bois de Vincennes, la forêt du roi et le bois du peuple de Paris L'Harmattan (1997) ●●

Olivier ROGER - Bois de Vincennes - ZNIEFF Continentale de type 2 (2022)

Ville de Paris - Bois de Vincennes - plans de gestion arboricole 2006 - 2020 et 2021-2035 ●●

MIE « Rôle et gestion des bois de Boulogne et de Vincennes »
Contribution annexe du groupe Changer Paris

La question environnementale est un élément majeur du débat politique, notamment dans le contexte alarmant de lutte contre le changement climatique auquel le monde fait face. Ce constat est d'autant plus vrai à Paris où la forte densité de la ville la rend plus vulnérable à ces effets néfastes. L'étude publiée en mars 2023 dans la revue scientifique *The Lancet* en atteste : Paris serait la ville la plus mortelle d'Europe en cas de forte vague de chaleur. La multiplication et l'intensification des canicules dans les années à venir doivent nous alerter et surtout nous pousser à prendre les bonnes décisions.

Dans une ville dense et sous-dotée en espaces verts comme l'est Paris, les Bois de Vincennes et de Boulogne doivent être des éléments structurants de la réponse proposée aux Parisiens pour les décennies à venir. C'est avec cette ambition que le groupe Changer Paris a souhaité initier cette Mission d'information et d'évaluation sur les Bois de Boulogne et de Vincennes.

Oui, il faut redonner ces Bois aux Parisiens ! Il faut leur (re)donner envie de mieux les connaître, de les apprécier et de s'y rendre.

En tant qu'élus, nous devons nous pencher sur le rôle que nous voulons donner aux Bois dans la vie des Parisiens, tout en préservant durablement ces poumons verts et leurs richesses diverses. Pour cela, nous une question essentielle s'imposait à nous : comment concilier l'attractivité de ces lieux, les différents usages que nous y avons et les bienfaits qu'ils nous procurent avec les exigences de préservation et de développement de la faune et la flore qui y vit depuis des siècles ?

Pour répondre à cette question, trois grands axes de travail incombaient à cette Mission :

- S'informer des réalités, des identités et des usages divers et variés de chacun des Bois, pour mieux les comprendre. A cet égard, le périmètre de cette mission s'est révélé très étendu, tant cette variété est forte.
- Évaluer de façon critique et impartiale l'impact réel des orientations et des moyens que la Ville de Paris met en œuvre dans ces deux Bois afin d'identifier des pistes nouvelles ou d'amélioration.
- Proposer des solutions innovantes pour mieux concilier tous les usages et besoins recensés dans les Bois, en faisant de ceux-ci de véritables moteurs de la réponse proposée aux Parisiens pour lutter contre les effets du changement climatique.

C'est avec cette philosophie et cette ambition que Valérie MONTANDON a présidé les travaux de cette Mission et que plusieurs élus de notre groupe, Véronique BALDINI, Brigitte KUSTER et Franck MARGAIN, y ont participé activement.

Au cours de ce travail, il nous a apparu essentiel d'auditionner des personnalités reconnues pour leur expertise scientifique ou pour leur implication dans des domaines reliés au quotidien des Parisiens comme le sport, la culture, les transports ou les réalités sociales. Nous avons aussi mis un point d'honneur à ne pas centrer notre réflexion sur la seule vision de la Ville de Paris mais à l'ouvrir sur les pratiques d'autres collectivités en France et à l'étranger. Cela nous a permis de trouver de nombreux axes d'innovations que nous souhaitons défendre pour le bien de nos Bois de Boulogne et de Vincennes.

Nous nous réjouissons que les travaux de cette Mission aient pu se dérouler dans un climat apaisé, avec l'objectif de trouver des points de convergences. Nous souhaitons aussi remercier chaleureusement l'équipe du Bureau des Missions de l'Assemblée dont l'implication a été essentielle au bon déroulement de cette MIE, en particulier pour organiser ces 27 séances de travail (auditions, visites et projection) et pour recueillir un grand nombre de contributions écrites qui auront particulièrement nourri notre réflexion.

Ces réflexions nous ont amenés à nous saisir de nombreuses thématiques et à faire valoir nos idées sur l'ensemble des questions abordées. Nous nous félicitons que certaines aient pu être reprises parmi les grandes orientations présentées dans

ce rapport. Par cette contribution annexe, nous souhaitons cependant rappeler l'ensemble des préconisations que nous avons proposé lors de cette MIE, qui constituent la base de nos orientations futures en la matière, en vue de l'alternance à Paris.

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS. ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Les bois de Boulogne et de Vincennes : héritage d'une histoire singulière

- 1) Créer dans chaque Bois un parcours historique balisé et numéroté (avec des panneaux dans la veine de ceux d'« Histoire de Paris » et par un parcours numérique) indiquant les lieux et curiosités historiques marquants.
- 2) Créer dans chaque Bois une signalétique particulière et un parcours numérique autour des éléments naturels remarquables afin de mieux informer les passants sur leur Histoire, leurs spécificités et les bienfaits qu'ils apportent à notre environnement.

2. Des sites naturels historiquement protégés : effets, évolution et limites

- 3) Acter le principe d'arrêt de toute construction dans les Bois. En cas d'installation d'un équipement démontable dans un des Bois :
 - Etablir (quand elle ne l'est pas) puis transmettre aux Maires d'arrondissements et aux groupes politiques du Conseil de Paris une étude de l'impact de l'installation sur l'environnement (notamment les sols, les cours d'eau, la faune, la flore...)
 - Fixer de façon très précise la durée de son installation de sorte à ce que ce besoin temporaire ne devienne pas, de fait, un besoin permanent
- 4) Travailler au retrait progressif des structures temporaires actuellement existantes en leur proposant des solutions compensatoires dans Paris ou sur le territoire de la Métropole.

3. Des réservoirs de biodiversité reconnus et en évolution

Gestion arboricole

- 5) Différencier les Plans de gestion arboricole (PGA) de chacun des deux Bois pour mieux tenir compte des spécificités de chacun d'entre eux.
- 6) Présenter les Plans de gestion arboricole au Conseil de Paris lors d'un débat assorti d'un vote.
- 7) Adopter un moratoire sur la pratique des « coupes rases » dans les Bois pour la durée des Plans de gestion arboricole actuels et inscrire, dans les versions suivantes, la gestion irrégulière des massifs forestiers (coupe mélangée à couvert continue) avec une diversification des essences, si possible par régénération naturelle comme le préconisent Fibois ou Marie-Stella DUCHIRON.
Les gestionnaires forestiers publics majoritaires, l'ONF et Ile-de-France Nature, ont abandonné les coupes rases, hormis dans le cas de coupes sanitaires pour des peuplements gravement déperissant. L'ARB-IdF recommande « une gestion plus douce reposant sur le couvert forestier continu et sur la diversification des âges, des strates et des essences d'arbres permet à la fois l'accueil du public, l'expression des services écosystémiques et l'adaptation de la ville dense aux effets présents et à venir du changement climatique ».
- 8) Proposer chaque année un bilan de la gestion arboricole de chaque Bois (grandes opérations réalisées, cartes et solde des plantations et des coupes).

- 9) Lancer un comité scientifique arboricole des Bois proposant régulièrement des informations sur les évolutions constatées ailleurs en France, en Europe et dans le monde concernant la gestion arboricole, les effets du changement climatique et les besoins nécessaires à l'adaptation de notre stratégie face à cela.
- 10) Organiser une convention citoyenne sur la gestion des Bois et de la Biodiversité, sur le modèle de celle réalisée par Fibois.

Biodiversité : mieux la connaître et mieux la faire connaître

- 11) Faire établir, par le Service parisien de la Santé environnementale, une carte par Bois sur les risques allergènes liés à la faune et la flore présente ou tout autre allergène détecté.
- 12) Lors d'épisodes de pollution des cours d'eau aux cyanobactéries, qu'une communication signalétique et numérique soit déployée afin de mieux informer les usagers concernant les risques liés à ces proliférations.
- 13) Publier sur l'OpenData de la Ville les rapports d'autopsie d'animaux morts dans les Bois, notamment en cas de suspicion d'infection particulière (cyanobactérie...)
- 14) Prévoir le long des grands axes routiers et cyclistes des Bois des dispositifs de type « tunnels » pour permettre aux animaux, notamment les plus petits, de traverser en toute sécurité.
- 15) Préserver et protéger la berge de Seine naturelle du Bois de Boulogne, unique en son genre à Paris.
- 16) Engager une réflexion et une modernisation sur les méthodes de suivi de la biodiversité dans les Bois, en vue d'expérimenter l'usage de dispositifs innovants comme le contrôle par l'image, satellitaire ou par drones, les outils de surveillance sonores pour les oiseaux ou les placettes permanentes qui, sur une surface délimitée, permettent une mesure de tous les éléments relatifs à la biodiversité (évolution des arbres, diversité des espèces, etc).
- 17) Mettre en application le « barème de l'arbre », outil porté par Plante & Cité, l'association Copalme et le CAUE 77, qui a pour objectif d'évaluer la valeur d'un arbre et des dégâts en cas de sinistre, de mieux connaître les arbres, de sensibiliser à leur présence et bénéfiques en ville et ainsi de les protéger de façon préventive en faisant un bilan de leurs atouts et faiblesses.
- 18) Faire utiliser par les services de la DEVE de nouveaux indicateurs pour optimiser la gestion de la biodiversité des bois à l'image de l'indice de végétation par différence normalisée (NDVI – qui est un outil d'identification, de suivi de l'évolution de la végétation, utile afin de comprendre où et comment optimiser la présence de cette dernière) ou de l'indice de biodiversité potentielle (IBP – outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité taxonomique ordinaire dans leur gestion courante).

II. LE PATRIMOINE BÂTI DANS LES BOIS: ENTRE NÉCESSITÉS URBAINES ET UNE HISTOIRE À PRÉSERVER

- 19) Pour chaque Bois, recenser les éléments bâtis, leur situation administrative, leur état et leurs usages potentiels afin d'améliorer leur niveau de protection et d'établir, en lien avec la DRAC, un inventaire des monuments historiques et un repérage fin sur la qualité des édifices.
- 20) Pour les bâtiments non occupés, lancer un appel à manifestation d'intérêt pour que des concessionnaires, des entreprises, des associations ou des services municipaux puissent proposer des activités et des perspectives d'entretien et/ou de rénovation.
- 21) Préserver la capacité d'alimentation en eau non potable et systématiser, notamment par la rénovation du réseau, le recours à l'eau non potable quand le type d'usage le permet.

- 22) Favoriser la réutilisation des eaux de pluie, notamment en gérant mieux les rejets, en luttant contre l'imperméabilisation des sols et en valorisant l'eau avant rejet.
- 23) Au sein du Plan Local d'Urbanisme, que le périmètre secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) ne se résume qu'au seul périmètre des bâtis existants et ne prenne pas en compte les emprises terrestres libres autour.
- 24) Que les STECAL-Projet soient dûment justifiés conformément aux demandes de la Métropole du Grand Paris dans son avis rendu sur le PLU.

III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS: LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

1. Des fonctions multiples aux usages variés

Accueil du public

- 25) Proposer, dans chaque Bois, un ou plusieurs lieux d'accueil du public conviviaux dans des bâtiments inoccupés. Ils proposeraient des informations relatives à l'Histoire, la faune, la flore et les activités des Bois. Couplés avec une activité de petite restauration (café, salon de thé) issue des circuits courts, ils dispenseraient aussi un volet de sensibilisation et d'engagement environnemental auprès des visiteurs.
- 26) Renforcer la visibilité numérique des Bois (notamment sur les réseaux de la Ville de Paris) en proposant des contenus internet interactifs sur les moyens d'accès, les promenades, les événements et les points d'intérêt.

Sport

- 27) Engager une concertation de type « états généraux » entre les élus des arrondissements concernés, les services de la Ville et les clubs sportifs usagers des équipements de chaque Bois.
A l'issue de cette concertation, il sera proposé au Conseil de Paris de voter un plan pour les équipements sportifs pour chaque Bois, récapitulatif chacun d'entre eux, son devenir et un éventuel calendrier et financement des travaux prévus.
- 28) Dans le cas du Bois de Boulogne, accompagner cette réflexion de l'établissement d'un schéma directeur comme il en existe actuellement au Bois de Vincennes.
- 29) Au cours de cette concertation, la question des pelouses, notamment hybrides, et la possible utilisation des modèles synthétiques dernière génération sera posée (et éventuellement expérimentée) afin de permettre aux services de la DJS d'établir des compte-rendu d'utilisation et d'impact sur l'environnement pour chacune d'entre elles et de dégager un mode d'emploi à appliquer.
- 30) Etudier la mise en place de dispositifs d'éclairage aux couleurs plus adaptées aux besoins de trame noire, pour augmenter l'amplitude de créneaux disponibles dans les équipements sportifs, pour mieux répondre aux attentes des clubs.
- 31) Etudier la mise en place sur les terrains sportifs d'un système de drainage de l'excédent d'eau présente après les épisodes pluviaux puis, valoriser celle-ci dans le cadre de l'usage de l'eau non potable.
- 32) Préserver, optimiser et mutualiser les itinéraires prévus pour les différents parcours sportifs (course à pied, parcours en famille, parcours santé ...) déterminés selon la fréquentation des zones, la nature des sols, leur éclairage et leur sécurisation.

- 33) Proposer, en partenariat avec une application spécialisée de course à pied, des chemins préférentiels dans les bois de Boulogne et de Vincennes selon les heures de la journée, la fréquentation des zones, la qualité des sols, les modalités d'éclairage et la sécurisation des lieux.
Cela pourrait être conclu avec Adidas France qui s'est, dans le cadre de la délibération 2022 SG 46, engagé contractuellement à créer un fonds social visant à faciliter l'accès au sport et le développement de la pratique sportive pour tous, notamment pour le public féminin.

Culture et patrimoine

- 34) Mettre en place, en concertation avec les concessionnaires et autres culturels des Bois, un « Pass Culture » spécifique pour les jeunes Parisiens leur permettant, d'accéder une fois dans l'année aux activités culturelles des Bois (jardin d'acclimatation, ferme de Paris, fondation Louis Vuitton, location de barque sur les lacs, la Cartoucherie, Villa Windsor etc...).
- 35) Mettre en valeur, à travers des itinéraires de marches culturelles des lieux particuliers des Bois à l'image du blockhaus de la Porte Dauphine ou du monument de la cascade dans le Bois de Boulogne ou de la Pyramide et du monument inachevé en hommage à Beethoven dans le Bois de Vincennes.

Loisirs

- 36) Étudier l'opportunité de définir des lieux spécifiques où l'organisation de barbecues et l'usage de sonos seraient autorisés sous conditions et encadrés de façon concertée par la DEVE, la Police municipale et la Police nationale.
- 37) Intensifier la lutte contre les barbecues et les fêtes sauvages qui se tiennent dans le reste des Bois, notamment par le renforcement des mesures de répression déjà en vigueur (contrôles, amendes, saisine des marchandises mises en vente, ...)

Utilisation du numérique

- 38) Organiser un ou plusieurs créathons centrés sur les Bois pour exploiter des données déjà collectées ou pour trouver de nouveaux modèles sur divers sujets sur lesquels le numérique pourrait être utile : suivi et soin de la biodiversité, sécurité, mobilités...

Lieux spécifiques

- 39) Les quatre saisons de la Pelouse de Reuilly : une gestion innovante pour optimiser les usages d'un lieu stratégique mais en jachère. Un appel à manifestation d'intérêts sera proposé pour l'utilisation des espaces selon la saison, quand ils ne sont pas utilisés en tenant compte la nécessité de renaturation.
- 40) Anneau de Longchamp : sécuriser la traversée de l'anneau cycliste par les piétons qui empruntent ce chemin pour se rendre à l'Hippodrome.

2. Rôle et gestion et évolution des concessions

- 41) Encourager la création, dans chaque Bois par les concessionnaires et les délégataires, d'une association ayant pour objet de promouvoir l'image de ceux-ci, l'information du public sur les activités proposées et les mesures mises en place pour la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre de projets en lien avec la Ville.
- 42) Appliquer de façon stricte dès les prochains renouvellements de contrats de concessions, la recommandation n°3 du rapport d'observation sur « la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes » délibéré le 9 mai 2017 demandant « d'insérer dans les CODP une clause prévoyant qu'à la fin de la concession, et à défaut de réalisation de la totalité du montant des investissements prévus dans le programme prévisionnel de travaux, le concessionnaire serait tenu au versement d'une redevance complémentaire égale au montant des travaux non réalisés. »

43) Mettre en place un suivi régulier par les services de la Ville sur cette question afin de s'assurer de la réalisation des investissements contractuellement promis.

3. Les enjeux associés aux différents usages des bois: entre besoins urbains et environnement naturel

A. S'y rendre et s'y déplacer

Circulation dans les Bois

44) Mettre en place un schéma directeur des modalités de circulation de chaque Bois, coordonné avec les collectivités riveraines et la Préfecture de police, afin de mieux prendre en compte les différentes formes de trafic (tant par les modes de circulation utilisés que par la différence transit-destination), de favoriser une circulation plus respectueuse de l'environnement tout en anticipant les reports éventuels de circulation à prévoir sur ce périmètre.

45) Dans ce cadre, réaliser un audit de l'état général des voiries des Bois (routes, pistes cyclables et trottoirs) et déterminer en fonction de tous ces paramètres un plan d'investissement pour leur remise en état.

46) Dans ce cadre, prioriser un ou plusieurs usages (pistes cyclables, marche et course, circulation automobile...) pour chaque axe afin de mieux partager l'espace public, sécuriser chaque usage et définir un catalogue spécifique (revêtements, éclairage, ...) à l'aménagement de chaque type de voie.

47) Déployer plus d'options de stationnement des vélos et de stations Vélib' (classiques et électriques), notamment aux abords des établissements recevant du public, en priorisant l'installation de dispositifs plus sécurisés et à l'empreinte au sol minimisée (solutions verticales ou murales).

48) Travailler à développer un service de location de vélos spécifique aux Bois (dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt proposé au point 20 par exemple) afin de compléter l'offre Vélib'.

49) Elargir la gratuité du stationnement pour les véhicules légers et les deux-roues dans les Bois aux mercredis et aux samedis, jours prisés par les familles et la pratique sportive dans de nombreux clubs.

50) Optimiser l'utilisation de l'offre de parkings disponibles (à travers des discussions entre les acteurs gestionnaires de parkings comme la ville de Paris mais aussi les villes riveraines et les concessions) en intégrant une planification en fonction des événements et selon les besoins exprimés par chacun dans l'année.

51) Mieux informer le public sur les possibilités de stationnement existantes à travers le développement d'un portail numérique orientant les visiteurs vers les parkings disponibles les plus proches.

Accessibilité et transports en commun

52) S'assurer de la mise en accessibilité intégrale aux personnes à mobilité réduite des abribus, des trottoirs et des circuits de circulation dans les Bois.

53) Améliorer l'accès au bois et la lisibilité des promenades depuis les transports en commun et les équipements remarquables.

54) En lien avec la RATP et Ile-de-France Mobilités, inclure les Bois et leurs établissements recevant du public dans la signalétique des stations de métro, RER et des abribus qui desservent ces lieux.

55) Etudier, en lien avec la RATP et Ile-de-France Mobilités, les conditions d'optimisation de passage des lignes de bus desservant et traversant les Bois (fréquence, tracés passant par les Bois, desserte le weekend ...).

56) Etablir une exception pour les lignes de bus desservant les Bois lors des journées « Paris Respire » afin de réellement inciter les Parisiens à s'y rendre et s'y promener à cette occasion.

57) Créer, en lien avec les concessionnaires et délégataires des Bois, une navette spécifique et respectueuse de l'environnement à chaque Bois qui desservirait les lieux les plus fréquentés par le public et les stations de transport en commun, en lien avec les concessionnaires (cela pourrait être un bus électrique ou une navette autonome de type Orlyval qui suivrait un tracé sur rails sur des routes actuelles).

B. La sécurité dans les Bois

58) Dans chaque Bois, créer, au sein des équipes de la Police municipale de l'arrondissement, une équipe dédiée au Bois et formée spécifiquement à ses enjeux.

59) Plaider auprès de la Garde Républicaine pour le maintien de ses effectifs et le renforcement de leurs actions de prévention sur la sécurité dans les Bois.

60) Déployer un système de caméras de vidéoprotection sur les grands axes des Bois, dans les grandes plaines et aux alentours des grands équipements des Bois.

61) Expérimenter l'usage de dispositifs d'éclairage intelligent ou alternatifs (réflecteurs aux sols, couleur adaptée) permettant de concilier l'impératif d'éclairer certaines voies des Bois avec les besoins de la faune, à l'image des actions menées en forêt de Soignes (Belgique) ou en forêt de Påljö à Helsingborg (Suède).

62) En hiver, avancer l'heure de démarrage de l'éclairage autour des concessions accueillant du public en fonction des usages prévues par celles-ci.

63) Sur le modèle du système mis en place par l'ONF en forêt de Compiègne, déployer un réseau d'appareils photographiques automatiques pour aider les agents à mieux détecter et lutter contre la tenue de certaines infractions dans les Bois, à l'image des dépôts sauvages.

C. La propreté des Bois

64) Dans les modalités d'application de la loi antigaspillage de 2020 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, prévoir un volet spécifique aux deux Bois dans le déploiement d'équipements pour collecter les biodéchets tant pour le grand public (pique-nique, rassemblements) que dans le cadre de l'activité des concessions (comme le fait déjà la Cartoucherie).

65) Porter une attention particulière au bon maillage dans les Bois et en lisière avec des moloks à la juste capacité pour éviter les débordements. En complément, prévoir quelques corbeilles plus petites à proximité de lieux prisés du public et accessibles par les équipes (bancs, lieux de pique-nique, établissements recevant du public, abribus).

66) Installer en complément de tout élément de signalétique ou panneau d'information existant ou devant être installé un panneau indiquant la direction et la distance de marche du molok le plus proche.

67) Accélérer le déploiement d'un matériel et de véhicules neufs, adaptés aux spécificités des Bois et respectueux de l'environnement pour les équipes assurant le nettoyage et la collecte des ordures dans les Bois.

68) L'été, période où la fréquentation des Bois est la plus importante, renforcer les équipes de la DEVE et de la DPE qui interviennent au quotidien par des recrutements saisonniers à destination des étudiants.

- 69) Renforcer drastiquement la lutte contre toute forme d'affichage sauvage dans les Bois par une verbalisation systématique des infractions constatées dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- 70) Etudier, en lien avec les habitants des bateaux logements du Bois de Boulogne, les différentes solutions possibles à mettre en œuvre afin qu'ils se dotent d'un système de remontée des eaux usées et grisées à terre pour éviter qu'ils ne les déversent directement dans la Seine.

D. Le mobilier des Bois

- 71) Élargir le rôle des abribus des Bois en y installant du mobilier nécessaire à d'autres usages (corbeilles, appels d'urgence, recharge de téléphone, panneaux d'informations sur le Bois...).
- 72) Délimiter certains espaces, à l'image de celui utilisé par l'association naturiste, par l'installation de haies végétales et d'une signalétique afin de mieux identifier et préserver ces lieux.
- 73) Organiser un concours « Quelle identité pour nos Bois ? » qui créerait un mobilier urbain au design spécifique pour ces deux lieux (signalétique, panneaux d'information, jalonnement, arceaux vélo, plots, barrières, bancs, tables, kiosques, abris, conteneurs poubelles, abribus, éclairage, éventuelle navette, stationnement vélo...)
- 74) Rétablir la présence de bancs pour rendre plus agréable la promenade dans les Bois pour les personnes âgées ou à mobilité difficile tout en proscrivant l'installation de troncs d'arbres pour cet usage (ils peuvent être glissants et pourrissent avec la pluie)
- 75) Déployer plus de toilettes sécurisées en adaptant leur maillage aux besoins des visiteurs tout en respectant une démarche respectueuse de l'environnement.
- 76) Installer en complément de tout élément de signalétique ou panneau d'information existant ou devant être installé un panneau indiquant la direction et la distance de marche de la sanisette la plus proche.
- 77) En concertation avec Eau de Paris, renforcer la maintenance des fontaines à eau et bornes fontaines des Bois, nécessaire pour les usagers en promenade pédestre ou cycliste notamment lors des périodes de hautes températures (selon le site d'Eau de Paris et la carte dédiée, un grand nombre de celles installées dans les Bois sont notées comme indisponibles au mercredi 20 mars 2024 à 14h28).

4. Des réalités sociales contrastées

A. Le « sans-abrisme »

- 78) Créer, pour chaque Bois, une bagagerie solidaire (avec possibilité de domiciliation) soit à travers un lieu propre soit en l'adossant à une structure déjà existante.
- 79) Optimiser et renforcer les dispositifs d'hébergement et d'accompagnement médico-social dans les environs des Bois, en collaboration avec les acteurs du secteur (à l'image de la maraude Emmaüs Bois de Vincennes, gestionnaire du Pavillon « La Terrasse ») et les communes riveraines, qu'il s'agisse de petites structures collectives ou d'hébergements éclatés individuels.

B. La prostitution

- 80) Créer un Observatoire sur la prostitution dans les bois, rassemblant les différents acteurs impliqués dans ce domaine (Préfecture de police, services de la ville, associations subventionnées).

À partir de données actualisées sur les tendances, les profils des personnes prostituées, les formes de traite et les évolutions du phénomène, il orientera les décisions et adaptera les politiques publiques aux réalités du terrain. En mettant en place d'un suivi régulier, des échanges d'informations et une collaboration étroite pour identifier et mieux protéger les personnes prostituées au sein des bois et mieux repérer et lutter contre les réseaux de proxénétisme. Enfin, il mettra en place un service d'accompagnement social spécialisé et favorisera la coordination des forces de l'ordre, services sociaux et associations.

- 81) Mettre en œuvre des mesures pour assurer la sécurité des personnes prostituées, notamment la nuit, en améliorant l'éclairage public, en intensifiant les patrouilles de police, et en créant des points de contact discrets et sécurisés (notamment grâce aux nouvelles technologies à l'image d'une alerte SMS d'urgence) où les personnes prostituées peuvent demander de l'aide sans crainte de représailles.
- 82) Faciliter l'accès aux services de santé mentale, de prévention des maladies sexuellement transmissibles et de suivi médical pour les personnes prostituées et mener des campagnes d'informations d'accès aux soins en Français facile à lire et à comprendre (FALC) afin d'encourager ces personnes – souvent allophones – à rechercher une assistance médicale.
- 83) Créer des programmes visant à offrir des alternatives professionnelles pour les personnes prostituées qui le souhaitent, en mettant l'accent sur la formation, la réinsertion sociale et professionnelle.
- 84) Développer des programmes de sensibilisation discrets destinés aux populations locales, aux clients potentiels et aux personnes prostituées elles-mêmes, évoquant les risques liés à la prostitution.

5. Les impacts des usages des bois sur la biodiversité

Impact de l'activité humaine sur la biodiversité

- 85) Que la société organisant le festival « We Love Green » et les acteurs publics, au premier rang desquels la Ville de Paris, terminent les études actuellement menées (comme précisé dans l'exposé des motifs de la délibération 2023 DAC 91) afin de proposer une nouvelle implantation du festival dès 2025 sur un autre site plus adapté aux enjeux environnementaux et aux contraintes d'organisation d'un tel événement.
- 86) Interdire l'usage de feux d'artifice dans les Bois, qui ont des conséquences négatives sur la faune.

Sensibilisation des publics

- 87) Amplifier l'organisation d'opérations de « ramassage des déchets » pour le grand public et mieux communiquer sur leur tenue, notamment dans les concessions des Bois, dans les services publics ou dans les établissements scolaires.
- 88) Renforcer le rôle pédagogique des Bois par l'installation de pavillons d'observation respectueux de l'environnement.
- 89) Identifier les moyens mobilisés par les directions de la Ville, la DEVE et la DASCO en tête, pour favoriser la sensibilisation des publics.
- 90) Étudier les conditions nécessaires à l'accentuation de la pratique de l'école dehors pour les écoles des arrondissements limitrophes des Bois, notamment sur les besoins matériels et humains pour accompagner les enfants.
- 91) Pour les autres arrondissements, proposer à chaque classe l'organisation d'une visite annuelle dans un des deux Bois centrée sur les questions liées à la nature et au patrimoine. Un planning serait fixé avec les services de la Ville pour lisser sur l'ensemble de l'année et des saisons la venue de tous.

- 92) Faire accompagner ces initiatives par un pôle de sensibilisation et de formation à l'environnement regroupant les acteurs impliqués des Bois (Ferme de Paris, Parc Floral, Parc zoologique de Paris, Serres d'Auteuil, Arboretum de Paris, Maison Paris Nature, école du Breuil, Cité du développement durable, associations...).

IV. UNE GOUVERNANCE IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS

- 93) Créer une structure dédiée à chaque Bois (de type SPL) qui aurait pour mission d'entretenir, de gérer et d'animer les Bois de Boulogne et de Vincennes, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public avec la Mairie de Paris (sur le modèle de la société Royal Parks à Londres).

A travers la délégation de toutes les compétences qu'exerce actuellement la Ville de Paris dans les Bois, ces structures devront impulser une stratégie globale pour chaque Bois en cohérence avec les enjeux de notre époque, notamment à l'adaptation de notre mode de vie aux effets du changement climatique visibles par les Parisiens. Ces missions seraient exercées à travers un programme vaste et ambitieux construit autour de trois axes :

- Préservation et valorisation de la biodiversité des deux Bois, atout inestimable au milieu du dense tissu urbain parisien ;
- Assurer la pérennité des divers usages proposés aux Parisiens et aux Franciliens dans les deux Bois ;
- Instaurer une gouvernance renouvelée et transparente favorisant le dialogue avec tous les acteurs liés à chaque Bois.

Grâce à une autonomie juridique et budgétaire, ces structures seraient dotées d'une grande réactivité pour mettre en œuvre les politiques nécessaires au rayonnement des Bois de Boulogne et de Vincennes, aux bonnes conditions nécessaires aux diverses activités qu'ils offrent quotidiennement aux Parisiens et à la préservation et à la valorisation de cette faune et cette flore unique et historique.

- 94) Dans le cadre de cette structure, proposer une coopération aux villes riveraines (ou aux collectivités exerçant les compétences similaires à celles déléguées) par une participation symbolique au capital de la structure et une représentation commune à son Conseil d'administration.
- 95) Doter le Bois de Vincennes d'un Conseil de quartier, à l'instar du Bois de Boulogne, regroupant les divers acteurs impliqués dans la vie quotidienne du Bois et de ses abords.
- 96) Dans l'attente de la structure proposée au point 93, publier chaque année, un « bleu Bois de Boulogne » et un « bleu Bois de Vincennes » pour récapituler les sommes (dépenses et recettes) dédiées à chaque Bois et les grandes opérations effectuées durant l'année.
- 97) Dans l'attente de la structure proposée au point 93, « désigner un interlocuteur unique des communes riveraines des bois sur une fonction d'interface avec les directions pour la résolution des difficultés rencontrées par ces collectivités en relation avec les Bois » en application de la recommandation n°2 du rapport d'observation sur « la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes » délibéré le 9 mai 2017.
- 98) Dans l'attente de la structure proposée au point 93, revoir et fluidifier le fonctionnement des Ateliers des Bois afin de mieux respecter la recommandation n°1 du rapport d'observation sur « la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes » délibéré le 9 mai 2017 : « mettre en place un observatoire partagé des bois de Boulogne et Vincennes avec pour objectif de mesurer l'impact des actions mises en œuvre sur les collectivités riveraines et de faciliter la prise de décisions concertées pour la réalisation des objectifs de la charte ».
- 99) Dans l'attente de la structure proposée au point 93, compléter cette organisation par une nouvelle instance réservée aux élus désignés pour représenter les collectivités riveraines de chaque Bois afin d'améliorer le dialogue avec elles et de pouvoir résoudre les problèmes observés de façon plus efficace au bénéfice des usagers du Bois, des Parisiens et des habitants de ces communes.



Groupe Communiste et Citoyen

Contribution aux préconisations de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris consacrée aux bois de Boulogne et de Vincennes

**Sur proposition de Jean-Philippe Gillet, Camille Naget et les élu.es du groupe
Communiste et citoyen**

Les bois parisiens représentent un bien commun pour les parisiens. Leur rôle écosystémique en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et de rafraîchissement ainsi que de lutte contre l'érosion des sols n'est pas à démontrer.

Les bois urbains ont également un rôle social car ceux-ci accueillent de nombreuses balades, activités sportives et culturelles plébiscitées par les parisiens et les franciliens. Ils permettent à toutes et tous de se relaxer et de s'échapper des bruits comme de la chaleur de la ville.

Ces bois sont partie prenante d'un espace habité qui doit profiter aux parisienn·es. Ils doivent rester des lieux populaires, accessibles à toutes et tous pour y développer leurs activités tout au long de leurs vies, de la petite enfance au grand âge.

C'est ce rôle social des bois qui doit guider la relation que l'on entretient avec eux. Il est donc nécessaire d'éviter les mesures qui pourraient entraîner de potentiels phénomènes « d'enclosures » de ces lieux de balades : la multiplication des concessions privées et une trop forte augmentation de zones fermées au public sous prétexte de préservation de la biodiversité pourraient entraver l'accès au bois et les différents usages dans ces lieux.

Les nécessités écologiques ne doivent pas s'opposer aux vertus sociales des bois, au risque de perpétuer et même d'accentuer les formes de ségrégation socio-spatiale qui se jouent

dores et déjà en ville (désert médicaux, recul des services publics, transports défectueux, mal-logement, manque d'équipements sportifs, éloignement des espaces verts).

Il ne faut pas confondre les bois et les forêts qui ne répondent pas à la même philosophie. Les forêts sont sources de préoccupations nombreuses et légitimes eu égard aux dynamiques de privatisation et à la baisse de la capacité en matière de captation de carbone qui nécessitent des réponses nationales.

En zone urbaine, l'objectif de la biodiversité doit être la réponse aux besoins des populations humaines comme l'a notamment rappelé Serge Muller, Professeur émérite, chercheur à l'institut systématique, évolution et biodiversité du muséum d'histoire naturelle dans le cadre de cette mission : « *Ce n'est pas dans les bois de Paris que l'on va sauver la biodiversité mondiale. Les bois dits « suburbains » doivent servir à l'activité humaine tandis que nos massifs forestiers eux, doivent être à tout prix préservés.* »

Pour autant, la biodiversité doit être préservée, sa présence renforcée et conciliée avec les usages humains. Rapprocher les parisiens et les franciliens des bois, c'est les rapprocher et les sensibiliser à la préservation de la biodiversité, des bois et aux grands défis environnementaux de notre siècle.

Ainsi, à Paris, le groupe communiste porte une vision sociale des bois dans une perspective d'écologie populaire.

Vision qui vise à s'attaquer aux déterminants sociaux et aux inégalités afin de permettre à toutes et tous les parisiens de bénéficier d'un « capital spatial » (accessibilité des bois et des équipements culturels, sportifs...) et d'une abondance d'activités et de liens sociaux qui permettent d'atténuer certaines inégalités propres à la ville et ainsi de bien vivre à Paris.

POUR DES BOIS POPULAIRES

→ Les bois, un espace populaire de détente, de convivialité et de fête

1. Développer de nouvelles aires de pique-nique et de barbecues pour favoriser l'usage des bois par les parisiennes et parisiens.
2. Veiller au maintien de lieux de fêtes populaires telles que la foire du trône
3. Déployer de nouveaux bancs afin de faciliter les promenades des personnes âgées.
4. Veiller au maintien des bois comme lieux de détente pour les parisiens et parisiennes en sanctuarisant, entre autre, l'accès aux pelouses.
5. Expérimenter l'installation de toilettes sèches dans les zones les plus fréquentées.

→ Remettre les enfants au cœur des bois

6. Développer les offres de jeux pour enfants avec l'installation de mobiliers adaptés aux enfants et s'intégrant aux bois, en libre accès afin de désengorger les aires déjà existantes (Parc floral, jardin d'acclimatation...) qui sont soit surutilisées, soit chères.
7. Porter un plan municipal de rénovation des jeux des bois et que ceux-ci intègrent davantage le handicap.

→ Favoriser la pratique sportive pour toutes et tous

8. Établir un plan de reconquête des terrains de sports abandonnés ou non entretenus (Pershing, Polygone, La Bagatelle) en développant les terrains hybrides et en herbe afin de garantir un usage régulier pour les nombreux licenciés des différents clubs sportifs.
9. Aménager les terrains de la plaine Saint-Hubert de manière à accueillir du cross-country, trail... et qu'à minima leur usage au profit d'activités sportives soit garanti.
10. Développer de nouveaux parcours balisés, sur la base des axes existants, afin de pratiquer la course à pied en toute sécurité et sans risquer de se perdre, dans le but de désengorger les axes balades et week-end.
11. Réaliser un terrain « Savoir Rouler à Vélo » dans chaque Bois pour la formation des écoles primaires qui ne disposent pas de cours de récréation suffisamment calibrée.
12. Installer un système d'éclairage à l'ensemble des infrastructures sportives afin de permettre une utilisation pendant les soirs d'hiver..
13. Maintenir la pêche de loisir dans les deux bois, dans le cadre de conventions entre la Ville de Paris et les amicales de pêche.

→ **Engager un travail de remunicipalisation de certaines concessions de la Ville de Paris**

14. Engager une réflexion sur une réappropriation municipale de l'usage des concessions actuellement fermées ou abandonnées : usages internes aux services de la ville (fonctionnement des bois, guérite d'accueil...); usage social pour créer des lieux d'accueil sociaux...

→ **Populariser l'histoire des bois**

15. Développer des parcours « mémoire » au sein des Bois de Vincennes et de Boulogne avec une visée pédagogique afin de mettre en évidence le passé marqué par l'histoire coloniale des bois et notamment la tenue de zoos humains.

16. Engager une réflexion pour créer un mémorial aux victimes de la traite des êtres humains et leurs parcours migratoires

DES BOIS PLUS ACCESSIBLES

→ **Des transports rénovés et adaptés aux besoins des usager.ères des bois**

17. Solliciter la RATP et IDFM afin d'ouvrir un groupe de travail en concertation avec les organisations syndicales et associations d'usager dans le but d'établir des lignes de navettes écologiques de circulation internes aux bois afin de faciliter l'accessibilité à toutes et tous (enfants, handicapés et personnes âgées) aux concessions et aux points d'attrait des bois (terrains sportifs...)

18. Plaider auprès de la Région et d'IDFM pour que les lignes 1 et 8 (et plus généralement toutes les lignes de transports) fassent l'objet de travaux d'adaptation et deviennent pleinement accessibles à la montée, accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant)

19. Fermer l'avenue de Tremblay le dimanche tout en permettant à la navette du Théâtre du Soleil / La Cartoucherie et aux éventuelles navettes écologiques de circulation internes aux bois de circuler sur une voie dédiée.

20. Faire participer la ville au financement d'une nouvelle navette électrique pour remplacer la navette thermique du Théâtre du Soleil / La Cartoucherie, actuellement en panne.

21. Engager une collaboration entre la Ville et les gestionnaires de ces équipements afin de déployer à proximité immédiate des options de stationnement vélo afin d'encourager les transitions vers des mobilités douces

22. Développer le nombre d'arceaux pour le stationnement des vélos dans les bois

→ **Faciliter l'orientation des usager.ères des bois**

23. Déployer une signalétique favorisant la liaison et l'orientation entre la ville et les bois.

24. Revoir le plan lumière afin de développer des cheminements lumineux pour permettre aux usagers de circuler en toute sécurité dans les bois à la tombée de la nuit, particulièrement en hiver, dans le respect de la biodiversité.

→ **Maintenir la gratuité des stationnements aux abords des équipements sportifs en attendant les investissements nécessaires en matière de transports en commun**

25. Créer des places de stationnement gratuites à proximité des équipements sportifs, réservées aux pratiquant.es, et le cas échéant leur accompagnateurs et encadrant.es de la pratique sportive

26. Garantir par la ville la gratuité des places de stationnement situées aux abords de l'enceinte du stade Pershing, du vélodrome Jacques Anquetil (La Cipale) et du centre équestre Bayard

RESPECTER LES BOIS, LEUR BIODIVERSITÉ, LEUR DEVELOPPEMENT

→ **Pour un respect de la biodiversité des bois**

27. Développer un plan d'aménagement écologique dans les bois (tours à chauve-souris au-dessus des voiries, passages à écureuil ; passage à faune sous voirie...).

28. Favoriser davantage, dans le cadre de la révision de son plan de Biodiversité 2024-2030, la présence de chauve-souris, de mésanges et d'espèces prédatrices de « nuisibles » : moustiques, moustiques tigres, chenilles processionnaires.

29. Que dans le cadre de la révision du Plan Biodiversité 2024-2030, la Ville de Paris commande une étude débouchant sur des rapports annuels à propos de l'évolution de la biodiversité dans les bois parisiens afin qu'experts, acteurs du monde associatif et citoyens puissent bénéficier d'une information actualisée sur le temps long.

30. Engager la signature par l'ensemble des concessionnaires et des sociétés qui organisent des événements signent d'une même charte visant à sensibiliser les publics à la gestion et au respect de la biodiversité et des bois (Amaury Sport, We Love Green...).

→ **Pour une gestion arboricole plus respectueuse de la flore**

31. Réviser le plan de gestion arboricole afin de développer de nouvelles zones de « libre-évolution » et d'observation dans les bois - où la coupe et l'intervention humaine sont arrêtées afin de laisser le bois se densifier et ainsi observer et objectiver la capacité d'adaptation des essences d'arbres régionales au

changement climatique - dans le but d'identifier la capacité de résilience des bois. Ces zones soient développées dans lieux qui connaissent dorénavant et déjà une très faible fréquentation.

→ Des moyens humains supplémentaires pour des bois propres et sécurisés

32. Renforcer les équipes de la DEVE pour renforcer le nombre de leur passage sur les zones de nettoyage qui doivent être identifiées (abords de l'école des Chiens guides de Paris, zones de dépôts). Engager des recrutements supplémentaires si nécessaire.
33. Rénover l'intégralité des locaux sociaux actuellement vétustes des agents de la DEVE qui officient dans les Bois parisiens.
34. Établir une charte de « bon voisinage » entre concessionnaire (soirées privées dans certaines concessions qui perturbent des représentations théâtrales, etc.) et qu'une ou deux réunions annuelles entre concessionnaires d'une même zone soient établies par la Ville de Paris pour rappeler à chacun leurs obligations respectives et les projets en cours ou à venir.

→ Sensibiliser les publics à la protection de la nature et de la biodiversité

35. Mieux communiquer sur la présence de ces espèces auprès des usagers.
36. Demander, à l'instar de WE LOVE GREEN, à chaque événement culturel une étude d'impact sur la biodiversité et que les ramassages et tris des déchets soient intégralement assurés par les organisateurs sur le site et abords du site.
37. Interpeller la préfecture de police de Paris afin qu'elle établisse un plan de lutte contre le braconnage des populations piscicoles dans le bois de Vincennes
38. Demander à la DEVE qu'elle rende publique régulièrement les résultats d'analyse des eaux afin d'informer sur d'éventuelles contaminations des eaux.

L'URGENCE SOCIALE : UNE RÉALITÉ QUI EXISTE AUSSI DANS LES BOIS

→ S'attaquer aux racines de l'augmentation du sans-abrisme

Le phénomène de sans-abrisme dans le bois est différent de celui qu'on retrouve en ville et nécessite de ce fait une approche particulière car l'accompagnement peut s'avérer plus compliqué et la création de liens peut s'étaler sur plusieurs mois voire plusieurs années. Lors de la nuit de la solidarité 2024, 168 sans-abris ont été recensés dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Pour les accompagner nous proposons :

39. Amplifier la part de l'État dans le financement de la maraude d'intervention sociale de l'association Emmaüs Solidarité, cofinancée à ce jour par l'État ainsi que les Villes de Paris, Vincennes et Saint-Mandé, afin qu'elle puisse bénéficier

de moyens encore renforcés, notamment pour faire adhérer les personnes du bois à un hébergement stable.

40. Demander que, dans le cadre de ses compétences, l'État propose de nouvelles places d'hébergement d'urgence adaptées et dédiées aux publics fragiles installés dans les bois, et ainsi permette aux équipes de maraudes de réaliser pleinement leur travail d'accompagnement à la sortie de Bois sur le territoire parisien.
41. Renforcer la prise en charge et le suivi des personnes atteintes de maladies psychique et psychiatrique en demandant à l'État d'augmenter les moyens financier et humains
42. Maintenir l'effort de création de nouvelles pensions de famille qui permettent une réponse adaptée

→ Stop au système prostitutionnel dans les bois et au-delà.

La traite des êtres humains est un fléau qui frappe nos bois parisiens. La loi n°2016-444 du 13 avril 2016 contre le système prostitutionnel permet de proposer des parcours de sortie de la prostitution. Par ailleurs, la majorité des personnes en situation de prostitution dans les bois parisiens sont immigrées, ce qui induit des enjeux spécifiques en terme d'intégration ou d'accès à l'emploi. La faible maîtrise de la langue française représente par exemple un réel frein à l'insertion. Les situations administratives, et les enjeux liés au titre de séjour, peuvent être de grandes sources d'inquiétudes.

43. Plaider auprès de l'Etat afin de débloquer de nouveaux financements qui permettront de multiplier le nombre de parcours de sorties de la prostitution (PSP) ; d'augmenter l'aide financière au niveau du RSA ; d'allonger la durée des PSP à un an - renouvelables une fois - ainsi que les droits afférents (autorisation provisoire de séjour et aide financière).
44. Demander qu'un titre de séjour soit délivré à l'issue du PSP afin de pleinement prendre en compte la situation des personnes en situation de prostitution et ainsi leur permettre de concrétiser leur intégration économique et administrative.
45. Faire en sorte que la Ville de Paris et l'Etat travaillent de concert afin de proposer une solution d'hébergement dès le pré-PSP, lorsque la personne est en situation de demande afin de favoriser la sortie.
 - Soutenir les lieux d'accueil de jours et les permanences santé, permettant de proposer un suivi médical (médecins généraliste, dépistage, consultation gynécologique) et psychologique des personnes en situation de prostitution (KAMI, porté par Kolone, Acine et le Mouvement du Nid, *All in favour*, porté par la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (MIST) ...)

RENFORCER LE DIALOGUE DES COLLECTIVITÉS RIVERAINES.

46. Dans le cadre des Ateliers des Bois, que la Ville renforce le dialogue et s'assure de la bonne communication de ses projets (emprises de travaux, fermetures de tronçons) aux communes riveraines.
47. Inciter les communes riveraines à participer à la constitution de l'ordre du jour et qu'elles puissent présenter leurs projets et leurs problématiques dans le cadre de ces rencontres.

Propositions du GIP – MIE Les Bois

- **Renforcer le massif forestier dense** en réduisant les coupures partout où cela est possible
- **Mettre fin aux coupes rases d'arbres** en développant de nouvelles pratiques agro-écologiques d'abattage d'arbres
- Développer de nouvelles **pépinières d'arbres** sur des parcelles spécifiques dans chacun des bois pour limiter l'importation d'arbres des Pays-Bas et d'Allemagne.
- **Créer un « ceinture verte » piétonne permettant de relier les deux bois** par le sud de Paris
- **Réhabiliter les édifices du XIXe siècle les plus menacés du bois de Boulogne et rénover les pavillons coloniaux du bois de Vincennes.**
- **Rénover et réaffecter les pavillons d'entrée** des parcs en logements pour les agents d'entretiens des bois et/ ou en postes de proximité de police.
- **Améliorer l'accessibilité des concessions, à l'instar des navettes gratuites de la Fondation Louis Vuitton.**
- Expérimenter des « **espaces sans tabac** » dans des zones identifiées, à l'instar des 71 parcs et jardins parisiens sans tabac, grâce à une signalétique adaptée.
- **Etudier la mise en stationnement payant rotatif** pour favoriser les visiteurs, mutualiser les parkings des concessions et valoriser l'offre en parkings publics et commerciaux aux abords du bois.
- **Multiplier les bornes vélib et les arceaux pour vélos et développer l'offre de location de vélos** aux abords des entrées activités culturelles et des concessions importantes.
- **Sécuriser les parcours sportifs** et les sentiers de VTT par un marquage au sol plus précis pour éviter les accidents.
- **Multiplier les aires et parcours sportifs balisés dans les deux bois**, à l'instar de celle du Bois de Boulogne.
- **Créer une application mobile dédiée aux bois, aux activités et aux promenades.**
- **Améliorer l'aménagement des entrées des bois** pour faciliter l'accès à pied et en vélo.
- Doubler toutes les routes restantes de pistes et chemins cyclables, accessibles et sécurisées.
- Améliorer le marquage au sol, **installer les feux tricolores pour les vélos et renforcer la signalétique** sur les routes et chemins.
- Installer des **antennes de la police nationale dans les deux bois**, notamment dans le poste de la garde républicaine à Boulogne (Préfecture de Police de Paris).
- Assurer des **patrouilles 24/7** conjointes de policiers municipaux et nationaux (Préfecture de Police de Paris / DPMP).
- **Saisir les ventes à la sauvette ainsi que le matériel et verbaliser systématiquement les activités illégales**, en particulier à proximité du Chalet des Acacias dans le bois de Boulogne le week-end (Préfecture de Police de Paris / DPMP).
- **Installer des caméras-verbalisation pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets**, notamment du BTP (entreprise : Vizia).
- **Placer plus de poubelles de tri, notamment des biodéchets, valorisés localement en lien avec les concessionnaires, à des endroits jugés stratégiques avec des panneaux de rappels à la loi** (montants des amendes encourues).

- **Organiser des évènements associatifs** pour éduquer à la découverte de la faune et la flore et à la collecte des déchets.
- **Simplifier la gestion purement administrative des bois en transférant l'ensemble des compétences, en particulier la propreté, à une seule direction.**
- Revoir les Chartes d'aménagement de 2003 :
- En créant un **Conseil de gouvernance des Bois avec les Maires des communes riveraines et les concessionnaires** qui se réunira une fois sur deux avec les maires concernés par le bois de Vincennes et l'autre fois avec le bois Boulogne, remplaçant les comités de la Charte afin de les associer véritablement aux réflexions préalables à la mise en oeuvre des projets touchant, notamment, à la régulation de la circulation, à l'organisation de manifestations festives ou à l'accueil dans les bois de personnes sans-abris ou immigrées.
- En mettant en un **Observatoire partagé des bois de Boulogne et Vincennes** avec pour objectif de mesurer l'impact des actions mises en oeuvre sur les collectivités riveraines et de faciliter la prise de décisions concertées pour la réalisation des objectifs de la charte.



LES ÉCOLOGISTES

Contribution Groupe Les Écologistes Paris à la MIE rôle et gestion des bois de Boulogne et de Vincennes

I. LES POUMONS VERTS DE PARIS. ENJEUX DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Les bois de Boulogne et de Vincennes héritage d'une histoire singulière

A. Deux sites chargés d'Histoire

- Créer des « parcours historiques et paysagers » de découverte, permettant de valoriser le patrimoine bâti et paysager (Jardin d'Agronomie Tropicale, pavillon du Togo).
- Associer les historien.nes et les associations travaillant sur l'histoire du site, participant aux différentes cérémonies mémorielles et plus largement sur l'histoire coloniale au devenir du Jardin d'Agronomie Tropicale dans le cadre d'étude de programmation de la Cité du Développement Durable.

B. Les évolutions depuis la tempête Lothar de 1999

- Lancer à l'Arboretum de Paris une expérimentation sur les essences exotiques, afin d'évaluer leurs potentialités d'acclimatation et les services écologiques qu'elles seraient susceptibles d'assurer, en particulier dans le contexte du changement climatique actuel.

2. Des sites naturels historiquement protégés: effets évolution et limites

A. La composition des sites naturels des deux Bois

- Compléter le "Manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne" avec un volet spécifique sur le mobilier des bois afin de prévenir la banalisation et la standardisation de certains ouvrages (signalétique, revêtement de sol, etc.) dénaturant le caractère naturel des bois.
- Renforcer la surveillance de la qualité des milieux aquatiques et des zones humides des bois :
 - travailler avec l'agence régionale de santé à l'établissement de normes de qualité pour l'eau non potable ;
 - augmenter la fréquence des curages et faucardages ;
 - végétaliser les berges sur une bande la plus large possible pour leurs capacités de phyto-remédiation ;
 - assurer le traitement des eaux usées des bateaux-logements.
- Dresser un état des lieux de la berge naturelle du bois de Boulogne et définir de façon concertée entre les Voies Navigables de France, la Ville de Paris et les différents occupants des berges les modalités de leur gestion environnementale.
- Améliorer les liens entre les berges de la Seine et le bois de Boulogne :
 - fermeture à la circulation automobile de L'allée du bord de l'Eau ;

- 100% de continuité des mobilités douces depuis le bois jusqu'aux berges et sur leur linéaire.

- Réaménager de façon concertée entre Voies Navigables de France et la Ville de Paris, le chemin de halage en promenade pédestre tout en préservant ou créant des espaces calmes pour la faune en retrait des circulations piétonnes.

B. Leurs classements

C. Les limites observées

- Adopter un moratoire sur la délivrance de permis de construction précaires dans les bois pour éviter leur multiplication, participant au "mitage" des bois.
- Mettre à disposition des citoyen.nes un document qui synthétise et expose de façon compréhensible l'ensemble des normes et règles issues des différents documents de planification urbaine et territoriale s'appliquant aux bois (SDRIF, SCOT, PLU b, Chartes, etc.).

3. Des réservoirs de biodiversité reconnus et en évolution

A. Etat des lieux de la biodiversité des deux bois urbains parisiens

- Mettre en place des dispositifs d'évaluation précise de la biodiversité et des trames écologiques (verte, bleue, noire), et de leur évolution afin d'apprécier l'impact des activités humaines sur celles-ci.
- Identifier et sanctuariser de nouvelles zones à haut potentiel de biodiversité dans les bois.
- Privilégier l'utilisation d'argile ou d'autres matériaux naturels en substitut des bâches en caoutchouc EPDM pour assurer l'étanchéité des pièces d'eau et envisager le remplissage par eau de pluie.

B. Les plans de gestion arboricole : bilan, débats, perspectives

- Mettre en place des parcelles d'expérimentation en futaie irrégulière à couvert continu à l'échelle de l'arbre, en privilégiant une régénération progressive et la plus spontanée possible.
- Mettre en place des outils de suivi et de contrôle de la gestion arboricole des bois
- Présenter de manière distincte les plans de gestion arboricole des deux bois et leur suivi, ainsi que les plans de coupe annuels aux élu.es de la 8ème commission.

c. Pratiques extérieures à étudier

II. LE PATRIMOINE BÂTI DANS LES BOIS: ENTRE NÉCESSITÉS URBAIN ES ET UNE HISTOIRE À PRÉSERVER

1. Les lieux d'implantation de services publics et les aires d'accueil des gens du voyage

2. Le patrimoine bâti et architectural des bois

A. Un patrimoine composite méconnu à valoriser

- Réaliser un inventaire exhaustif du bâti en concessions ou hors concessions par typologie des ouvrages (bâtiments, passerelles, murs de soutènement ou clôtures, etc.) et avec une

reconnaissance de l'état, afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement en hiérarchisant la nécessité d'intervention.

B. La protection du patrimoine à renforcer

III. LES ENJEUX DES BOIS URBAINS: LA COHABITATION DE LA NATURE ET DES USAGES

1. Des fonctions multiples aux usages variés

2. ~~Rôle, gestion et évolution des concessions~~

- Favoriser le dialogue et la coopération entre les différents concessionnaires.
- Améliorer les parcours sportifs balisés (course à pied, parcours santé, etc.) et leur signalétique pour désengorger les axes sur-fréquentés et ceux dédiés à la promenade.
- Création d'un schéma directeur précisant les perspectives sportives du Bois de Boulogne à l'image de celui existant pour le Bois de Vincennes.
- Permettre un usage plus important des équipements sportifs propriété de l'Etat (INSEP) ou occupé par des communes limitrophes ou certaines de leurs associations sportives aux associations sportives parisiennes.
- Sensibiliser aux violences sexuelles et sexistes dans le sport :
 - organiser des campagnes de communication sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport, déployées à travers le réseau des équipements sportifs, notamment par le biais d'affichages permettant de faire connaître les dispositifs d'alerte ;
 - organiser des ateliers ouverts au grand public pour approfondir les connaissances et le débat ;
 - promouvoir une culture d'écoute et de bienveillance au sein des clubs et associations sportives, en encourageant la création de cellules de soutien et de médiateurs ;
 - promouvoir une éducation non stéréotypée auprès des ETAPS de la Ville de Paris, avec des formations obligatoires pour les agent.es de la direction de la jeunesse et du sport, sur la prévention des violences sexuelles, les signaux d'alerte, et les procédures de signalement.
- Aider les clubs à lutter contre les violences sexuelles et sexistes ;
 - conditionner le versement des subventions de fonctionnement général aux associations sportives au suivi d'une formation obligatoire aux VSS ;
 - la Ville mettra en place des cycles de formations à destination des associations ;
 - décliner la priorité d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'attribution des subventions "au projet" ;
 - promouvoir la parité et la mixité entre les femmes et les hommes dans les conditions d'accès à la pratique sportive, dans l'encadrement et la direction d'une organisation.
- Évaluer les dispositifs pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ;
 - mettre en place un système de suivi et d'évaluation régulier pour mesurer l'efficacité des actions entreprises et ajuster le plan d'action en conséquence ;
 - intégrer ce plan spécifique au sport au plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville.
- Améliorer l'accessibilité aux plaines de jeux :
 - renforcer leur desserte en transport en commun ;

- favoriser les mobilités actives (augmenter l'offre en velib' à proximité des plaines et installer du stationnement pour vélo sécurisé).
- Inciter les acteurs issus de l'Économie Sociale et Solidaire à développer des activités économiques "vertueuses" dans les bois, en valorisant les projets cohérents vis-à-vis de la nature des lieux ;
 - privilégier les porteurs de projets liés à l'éducation environnementale et culturelle au sein des services proposés, plutôt que l'implantation de concessions à destination événementielle ;
 - initier une réflexion quant à la diminution du nombre de concessions commerciales et événementielles.
- Développer un projet de Cité du développement durable au Jardin d'Agronomie Tropical permettant d'accueillir les acteurs associatifs, économiques, académiques travaillant sur ce thème et de valoriser ce travail auprès de différents publics (grand public, scolaires, experts nationaux et internationaux, diplomates, etc.)
- Diminuer l'impact des espaces concédés sur le paysage et les continuités piétonnes et cyclables, par une requalification paysagère de leurs limites et une recherche de porosités visuelles (perceptives) et physiques (continuité des cheminements piétons) à travers leur enclos.*
- Diminuer l'impact des équipements et infrastructures routières sur le paysage et les continuités piétonnes et cyclables.
- Poursuivre l'intensification des usages et la diversification de l'exploitation des hippodromes :
 - réaliser des études de faisabilité pour déterminer les potentialités de diversification et d'intensification de l'exploitation des hippodromes ;
 - intégrer des clauses relatives à la diversification et à l'intensification des usages dans le cahier des charges des hippodromes lors de son renouvellement.
- S'assurer que chaque événement et occupation de l'espace public à réponde à un cahier des charges incluant les impératifs de zéro déchet (interdiction de l'utilisation de plastiques jetables, etc...), de circuits courts, d'inclusion locale et d'innovation sociale :
 - rendre la charte des événements éco-responsable contraignante pour les événements organisés dans le cadre de la régie directe, de la DSP, de contrat de production, etc.
- Faire en sorte que les organisateurs d'événements en plein air, au-dessus d'une certaine taille, réalisent des études d'impacts environnementaux et comportementaux selon un protocole commun et les publient.
- Assurer le compostage et la méthanisation des déchets organiques liés aux activités de restauration dans les concessions.

3. Les enjeux associés aux différents usages des bois : entre besoins urbains et environnement naturel

A. S'y rendre et s'y déplacer

- Poursuivre les efforts de réduction de la place de la voiture dans les bois :
 - Étendre les zones Paris Respire dans les deux bois, le samedi et le dimanche ;
 - Poursuivre la fermeture de voies circulées.
- Poursuivre le travail d'amélioration des continuités et des liaisons intercommunales en

requalifiant les itinéraires pour les mobilités actives, notamment par l'aménagement de continuités piétonnes et cyclables

- Renouveler la doctrine d'aménagement pour le réseau cyclable, en définissant une hiérarchie de la voirie cyclable des bois :
 - axes magistraux : le domaine cyclable est continu à chaque croisement avec un autre domaine ; son revêtement uniforme est maintenu sur les autres ; les rayons de courbure respectent les recommandations du Cerema ; les obstacles sont évités autant que possible, et particulièrement bien signalés lorsqu'ils sont incontournables ; une séparation claire des usages (pas de mixité piéton/cycliste ou cycliste/automobiliste) est instaurée ;
 - axes mineurs : utilisation loisirs, qualification en voie verte (vitesse max 20 km/h), mixité des usages (piétons/cyclistes).
- Développer des infrastructures pour vélo (renfort du maillage et extension des bornes Vélib, stationnement vélo sécurisé ou vélostation, développement d'une offre publique de location) pour assurer une bonne desserte des différents lieux d'activité, de promenade et les équipements dans les deux bois.
- Équiper les routes ouvertes à la circulation pedestre d'un espace piéton revêtu et distinct du domaine cyclable ; a minima, la voie commune vélos-piétons doit être suffisamment large pour permettre les dépassements confortables et respectueux.
- Aménager les carrefours d'entrée et de sortie des bois pour garantir la sécurité des cyclistes.
- Inclure dans les cahiers des charges des concessions des options de stationnement vélo sécurisé, lorsque c'est possible, répondant à 10% minimum du flux de visiteurs. afin d'encourager les transitions vers des mobilités actives.
- Élaboration d'une programmation pluriannuelle de rénovation des trottoirs et des cheminements sur la base d'un diagnostic actualisé.
- Améliorer la desserte en transports en commun et le confort des usagers :
 - étudier, en lien avec la RATP et Ile-de-France Mobilités, les conditions d'amélioration de la fréquence, de la desserte et de l'amplitude horaire des transports en commun dans les bois ;
 - assurer la mise en place d'une signalétique sur les plans de ligne de transports en commun indiquant la présence des bois aux arrêts des desservants ;
 - développer avec JC Decaux des abribus au design s'intégrant dans le cadre naturel des bois pour en doter les arrêts de bus (redéploiement ou augmentation du contingent d'abribus sans publicité dont dispose la Ville).
- Garantir l'accessibilité universelle des bois :
 - assurer la mise en accessibilité totale du réseau de bus aux personnes PMR ;
 - favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap et/ou âgées aux bois, en mettant à leur disposition des dispositifs d'aides techniques à la mobilité ;
 - prévoir des aménagements spécifiques (bornes et des panneaux à hauteur normalisée, un revêtement de sol adapté à la circulation aisée des fauteuils avec un fil d'Ariane, etc.) ;
- Améliorer la desserte des concessions :
 - lancer une étude sur le développement d'un système de navettes écologiques en lien avec les acteurs publics de la mobilité et les concessionnaires pour desservir leurs sites.
- Faire évoluer le stationnement en mutualisant les parkings des concessions, comme ceux de la Cartoucherie et de l'hippodrome, et en valorisant l'offre en parkings publics et commerciaux méconnue aux abords des bois.

B. La sécurité dans les bois

- Renforcer les contrôles de la Préfecture de Police et de la police municipale, des limitations de vitesse des véhicules sur l'ensemble des voies des bois parisiens et abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h dans les bois.
- Renforcer le rôle de médiation sociale de la police municipale entre les différent.es usager.ères et acteurs des bois.
- S'assurer que tou.tes les agents municipales et municipaux et les forces de l'ordre susceptibles d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles et sexistes soient formé.es en continu à l'identification et à l'accompagnement des victimes.
- S'assurer que tou.tes les agents municipales et municipaux et forces de l'ordre soient formé.es en continu aux LGBTQI+phobies, ainsi qu'à l'accueil et à la prise en charge des personnes LGBTQI+.

C. La propreté des bois

- Interdire la livraison de repas via les plateformes dans les bois.
- Lutter contre les dépôts sauvages :
 - renforcer les contrôles et la répression financière grâce à des agent.es plus présent.es aux points de dépôt identifiés ;
 - mise en place d'action de sensibilisation et soutien logistique aux opérations de nettoyage participatif ;
 - engagement d'une réflexion avec les acteur.es du territoire au regard de la situation existante et des problématiques rencontrées (métropole, Région, EPCI, gestionnaires de déchetteries, FFB, Capéb Grand Paris, etc.).
- Faire des bois parisiens des territoires zéro déchet pour affirmer le caractère exceptionnel et exemplaire des bois parisiens en matière d'environnement à l'instar des parcs naturels.
- Inclure dans les cahiers des charges l'obligation pour les concessionnaires d'assurer l'entretien des trottoirs devant leur emprise.
- Renforcer les actions de sensibilisation du public à la propreté dans les bois et mieux les informer sur la nouvelle politique de gestion des déchets pour faciliter l'évolution des comportements.

D. Le mobilier des bois

- Aménager les bois avec des équipements et des mobiliers en matériaux naturels répondant aux besoins des usagers :
 - déployer des abribus au design et matériaux s'intégrant dans le cadre naturel des bois ;
 - augmenter le nombre de bancs disponibles dans les bois en fonction de la fréquentation des sites ;

4. Des réalités sociales contrastées

A. Le « sans-abrisme »

- Renforcer la capacité des acteurs à prendre en compte le volet psychique et psychiatrique :
 - formation des salarié.es et bénévoles ;
 - augmentation des subventions municipales pour permettre le recrutement de personnel ressource : psychiatre, psychologue, travailleur.es sociaux spécialisé.es en réduction des risques ;

- renforcer les équipes mobiles psychiatrie précarité.
- Créer, en lien avec l'État, des places d'hébergement répondant aux besoins des personnes sans-abri (chambre individuelle, centres acceptant les animaux de compagnie, etc.) inconditionnelles et accompagnées (suivi médical, social et juridique adapté) à proximité des bois :
 - ouvrir un nouveau centre d'hébergement d'urgence sur le modèle du pavillon « La Terrasse » au Bois de Vincennes dans du bâti municipal intercalaire ;
 - ouvrir un nouveau centre d'hébergement d'urgence dans du bâti municipal intercalaire au bois de Boulogne à expiration du permis précaire du CHU «Promesse de l'aube» géré par l'association Aurore ;
 - ouvrir des pensions de famille dans le 16ème arrondissement.
- Améliorer la participation de tou.tes les acteurs concernés (y compris les usager.es de services) dans l'élaboration et l'évaluation des politiques de lutte contre le sans-abrisme.
- Mettre à disposition les infrastructures qui garantissent un accès aux premières nécessités (sanitaires, bennes à ordures, douches, bagageries, ordinateur, etc.) à proximité des campements :
 - notamment subventionner Emmaüs Solidarité pour l'achat de matériel informatique à disposition des personnes sans-abri.
- Améliorer la santé des personnes sans-abri vivant dans les bois :
 - mettre en place des dépistages sur les campements pour les principales pathologies (gale, tuberculose, etc.) ;
 - mettre à disposition des personnes sans-abri des kits de contraception et santé sexuelle ;
 - développer des programmes de soins vétérinaires pour les animaux des personnes sans-abri, jumelés à un accueil médical pour les maîtres, particulièrement efficaces pour les jeunes en errance.
- Protéger les femmes en situation de campement en aménageant, en facilitant leur accès aux associations spécialisées, et en soutenant la formation spécifique à la prévention des violences sexuelles des associations intervenant dans les campements, afin de faciliter le repérage des violences et l'orientation des femmes victimes.
- Mener des actions de sensibilisation des riverain.es et usager.ères des bois à la question du sans-abrisme, afin de lutter contre les discriminations et de favoriser des liens avec les différents acteurs associatifs et sociaux.
- Développer des programmes d'insertion par l'emploi avec les acteurs du bois, notamment les services de la Ville.
- Lutter contre les violences et garantir l'accès aux droits des personnes sans-abris à l'approche des JOP :
 - mettre à disposition des personnes sans-abri une brochure avec la cartographie précisant la délimitation dans l'espace et dans la durée des sites qui seront privatisés par les JOP et de l'information sur leurs droits avec un contact juridique en cas d'abus policier ou de violences ;
 - communiquer largement sur les structures parisiennes et franciliennes qui accompagnent les personnes sans-abri dans l'accès aux soins et la lutte contre les violences sur tout le territoire francilien afin de prévenir l'itinérance provoquée par les JOP ;
 - permettre une libre circulation des personnes sans-abri incluant la gratuité des transports afin qu'elles ne rencontrent pas de freins dans l'accès aux outils de réduction des risques ou de rupture de leur suivi médico-social.

B. La prostitution

- Plaidoyer de la Ville de Paris en faveur des personnes en situation de prostitution :
 - réaffirmer l'opposition de la Ville de Paris à toute répression directe ou indirecte des personnes en situation de prostitution, quel que soit le mode de prostitution ;
 - prioriser la lutte contre le proxénétisme, la traite des êtres humains et la prostitution forcée, en déployant notamment une action spécifique à destination notamment des femmes victimes des réseaux nigériens et des mineur.es ;
 - plaider pour la révision de la loi du 13 avril 2016 ayant conduit à une détérioration des conditions de vie des personnes en situation de prostitution et d'exercice de leur activité.
- Défendre des alternatives à la pénalisation en s'attaquant aux causes de la prostitution forcée et en garantissant les droits des publics spécifiques :
 - pour les prostitué.es étranger.es victimes de la traite, obtenir une protection sociale, sanitaire, juridique et policière, ainsi qu'une vraie régularisation avec permis de travail ;
 - pour les personnes trans, faciliter le changement d'état civil, le parcours de transition et le suivi médical lorsque les personnes le souhaitent, afin de les inclure dans le marché du travail et leur permettre de trouver d'autres ressources économiques que celles liées à la prostitution.
- Renforcer la coordination des acteurs qui interviennent dans les bois Vincennes et de Boulogne (notamment la police et les associations).
 - Organiser au bois de Boulogne, à l'image du Bois de Vincennes, une coordination des acteurs œuvrant auprès des publics en situation de prostitution : des réunions régulières entre les services de la Ville (DEVE, DPMP) et les associations.
- S'assurer de la concertation systématique des personnes en situation de prostitution et des associations qui les accompagnent sur les politiques publiques qui les concernent.
- Augmenter les subventions pour des dispositifs dits « d'aller-vers » afin de proposer davantage de moyens liés à l'accès aux soins et aux dispositifs de santé mentale, ainsi que des permanences sociales et juridiques, et aux maraudes sanitaires et sociales.
- Mieux protéger les personnes victimes de la traite d'être humain (TEH) :
 - défaire les préjugés et amalgames entre le travail sexuel et l'exploitation pour faciliter l'identification des personnes victimes de traite ;
 - mettre à disposition des brochures multilingues informant les personnes victimes de TEH de leurs droits avec un contact vers les structures d'accompagnement ;
 - inclure les associations de santé communautaires dans le mécanisme d'identification des victimes de TEH, leur approche non jugeante permet d'accompagner davantage de personnes exerçant le travail sexuel ;
 - inclure les clients dans le mécanisme d'identification des victimes de TEH. De fait, ils sont souvent les premières personnes à être en contact avec des victimes de traites ;
 - faciliter l'accès à des papiers pour tous, afin de réduire l'exploitation au travail.
- Lutter contre les violences et garantir l'accès aux droits des personnes en situation de prostitution à l'approche des JOP :
 - mettre à disposition des personnes en situation de prostitution qui exercent dans l'espace public une brochure avec la cartographie précisant la délimitation dans l'espace et dans la durée des sites qui seront privatisés par les JOP et de l'information sur leurs droits avec un contact juridique en cas d'abus policier ou de violences ;
 - communiquer largement sur les structures parisiennes et franciliennes qui accompagnent les personnes en situation de prostitution dans l'accès aux soins et la lutte contre les violences sur tout le territoire francilien afin de prévenir l'itinérance provoquée par les JOP ;
 - permettre une libre circulation des personnes en situation de prostitution, incluant la gratuité des transports afin qu'elles ne rencontrent pas de freins dans l'accès aux outils de réduction des risques ou de rupture de leur suivi médicosocial.

- Mener des actions de sensibilisation des riverain.es et usager.ères des bois à la question du travail du sexe et aux contextes migratoires des personnes en situation de prostitution afin de lutter contre les discriminations et de favoriser des liens avec les différents acteurs associatifs et sociaux.
- Encourager l'approche communautaire :
 - favoriser la démocratie en santé en incluant les personnes en situation de prostitution et les associations socio-sanitaires dans l'élaboration des politiques de santé publique les concernant ;
 - accroître les moyens des associations de santé communautaire en proportion de leur file active pour assurer le suivi de leur usagè.es ;
 - renforcer les dispositifs d'entraide communautaire (permanences, moments de convivialité, groupe d'auto-support).
- S'assurer que tou.s.tes les agents municipaux et forces de l'ordre susceptible d'être en contact avec des victimes de violences sexuelles et sexistes et de traite (inspecteur.trices du travail, personnel.les de la protection de l'enfance, personnel hospitalier, etc.) soient formé.es à l'identification et à l'accompagnement des victimes.
- Lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de prostitution au sein des institutions et services de la Ville de Paris.
- Favoriser les dépôts de plainte par la reconnaissance et l'identification des officiers de liaison LGBTQI+ au sein des commissariats.
- Améliorer le traitement policier des personnes en situation de prostitution :
 - sanctuariser les bois en mettant à terme aux contrôles d'identité réalisés à l'encontre des personnes en situation de prostitution ;
 - s'assurer du respect de la dignité et des droits des personnes en situation de prostitution.

5. Les impacts des usages des bois sur la biodiversité

A. Biodiversité et activités humaines : une conciliation nécessaire

- Faire des bois parisiens des territoires zéro carbone pour affirmer le caractère exceptionnel et exemplaire en matière d'environnement en développant, notamment, la production et l'usage des énergies renouvelables (photovoltaïque et géothermie) et en renforçant la performance énergétique de tous les bâtiments.
- Mise en place d'un éclairage « au plus juste » adapté aux différents usagers (piéton.nes, cyclistes) et moins impactant pour la biodiversité (orientation de l'éclairage, intensité lumineuse, température, détection de mouvement, etc.) en prenant également en compte les enjeux de sécurité :
 - réaliser une étude sur l'impact de l'éclairage public dans les bois sur les différents usagers, (piétons, cycliste, etc.) et la biodiversité prenant en compte les enjeux de sécurité ;
 - expérimenter des techniques d'éclairage public innovant telles que l'éclairage en lumière rouge de faible intensité ou l'allumage selon détection de présence à infrarouge en mode « chenillard ».
- Réduire le bruit des infrastructures de transport terrestre motorisé :
 - transformer le périphérique en boulevard urbain et abaisser la vitesse à 50 km/h ;
 - transformer les nationales en boulevard ;
 - vitesse à 30km/h dans tous les bois
 - mettre en place des protections à la source (écrans acoustiques ou merlons de terre) afin de réduire le bruit des infrastructures de transport terrestre motorisé.

- Mettre en place des radars sonores pour verbaliser les véhicules trop bruyants.
- Adapter au maximum les travaux, en les concentrant sur des périodes les plus courtes possibles, en dehors des périodes les plus sensibles pour les animaux.
- Interdire l'accès à l'île de Bercy au public pour en faire un site sanctuarisé pour la faune et la flore.
- Accorder un titre honorifique "d'agents municipaux" aux chevaux de trait participant à l'entretien du bois de Vincennes et leur assurer une retraite dans les meilleures conditions ;
- Interdire la pêche de loisir dans les bois.

B. La sensibilisation des publics à la protection de la nature et de la biodiversité

- Informer le public de la politique de gestion écologique des bois par la Ville de Paris, notamment au sujet des coupes de régénérations et sur les bonnes pratiques à adopter à des points stratégiques (aux portes des bois, autour du stationnement, devant les enclos de régénération, sur les abribus, etc.).
- Développer le contact des jeunes publics avec la nature et la biodiversité :
 - accompagner le développement de l'école-dehors dans le cadre scolaire et périscolaire, notamment en proposant un kit pédagogique "classe dehors" à destination des professeur.es, élèves et parents d'élèves ;
 - agir dans le cadre scolaire et périscolaire, pour permettre aux élèves des écoles de bénéficier du programme « La forêt fait école » proposant de confier à des enfants une parcelle de forêt de leur commune pour appréhender la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt et le rôle de leur commune dans celle-ci.
- Mener des actions de sensibilisation et d'éducation aux enjeux environnementaux des bois :
 - sensibiliser le public à la diversité sonore qui les entoure et aux problèmes de santé publique, physique et psychologique liés à la pollution sonore en les incitant à s'engager pour des paysages sonores de qualité ;
 - sensibiliser le public aux problématiques de la pollution lumineuse, via des conférences, des réunions publiques, des associations, le développement d'itinéraires de découverte nocturnes et en se faisant le relais d'événements nationaux autour de la nuit, tel que "le Jour de la Nuit" ou "la Nuit de la Chouette" ;
 - renforcer les actions de sensibilisation des citoyen.nes au fonctionnement des écosystèmes et à leur rôle dans notre quotidien par des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, par le renforcement de l'action des structures existantes (Maison Paris Nature, la Ferme de Paris, la Bibliothèque nature, le Jardin d'agronomie tropical, etc).
- Impliquer les habitant.es de Paris et des communes riveraines avec les sciences participatives ou des démarches d'investigation, par exemple à travers des protocoles de suivis naturalistes pour la faune et la flore comme ceux proposés par la Maison Paris Nature ou la Vigie Nature École (de la pré-élémentaire au lycée) du Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Organiser une "Nuit des Bois" annuelle afin de sensibiliser sur la biodiversité des bois de Boulogne et de Vincennes, ainsi que les rapports entre l'humain et la nature.

6. Des intérêts divers pouvant créer des conflits d'usages dans les Bois

IV. UNE GOUVERNANCE IMPLIQUANT DE NOMBREUX ACTEURS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS

1. Le rôle des différentes collectivités

A. Articulation entre la Mairie centrale, les Mairies d'arrondissement et la Métropole du Grand Paris

B. Les modalités de la gouvernance actuelle des Bois et la multiplicité des documents

C. Les limites observées

2. Regards croisés des collectivités riveraines des bois

A. De l'ouest parisien : convergences, divergences et pistes proposées par les collectivités riveraines

B. De l'est parisien : convergences, divergences et pistes proposées par les collectivités riveraines

- Réviser les chartes d'aménagement durable des Bois de 2003 et en faire un grand moment de démocratie métropolitaine.
- Établir en début d'année un calendrier des « ateliers des bois » et repenser leur fonctionnement.
- Continuer à développer les conventions de coopération sur les principaux enjeux de coopération entre la Ville de Paris, les collectivités riveraines et les EPT Est Marne et Bois et l'EPT GRAND PARIS SEINE OUEST.
- Obtenir la labellisation des bois parisiens « grand site de France ».
- Améliorer la gestion financière des bois en produisant et publiant chaque année, un "bleu budgétaire" pour chaque bois.

3. Ce qui se fait ailleurs en France et à l'étranger



MIE Rôle et gestion des bois de Boulogne et Vincennes
Préconisations du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes

Environnement et biodiversité

1. Afin de diminuer l'impact de la fragmentation des bois sur la biodiversité, mettre en place des aménagements écologiques spécifiques (batrachoducs, écuroduc, hop-over, clôtures semi-ouvertes...) afin de permettre à la faune de se déplacer librement dans les Bois de Boulogne et de Vincennes.
2. Limiter temporairement la fréquentation sur des micro-espaces « sources » en période de reproduction y compris par ganivelles.
3. Favoriser le recours à l'éclairage intelligent par détection dans les bois de Boulogne et de Vincennes pour assurer le développement des trames noires tout en alliant la nécessité d'un éclairage pour les usagers du bois.
4. Privilégier la sylviculture irrégulière permettant le maintien d'un couvert forestier afin de limiter les surfaces de coupe rase et favoriser l'installation de la régénération de manière ponctuelle et éparse dans chacune des parcelles.
6. Mener des campagnes de sensibilisation auprès du public pour la préservation de la biodiversité dans les bois et organiser des circuits de découverte autour de la biodiversité présente dans ces espaces.
7. Créer et adopter un principe pollueur/payeur lors de la réalisation de grands événements, permettant soit le financement de projets environnementaux par les organisateurs, soit la dotation d'un fonds pouvant être utilisé pour la mise en place de mesures d'adaptation.
8. Favoriser le développement de l'éco tourisme au Camping de Paris.

Propreté

7. Mettre à disposition des agents techniques d'entretien des espaces de la Ville de Paris :
 - des tricycles électriques afin de faciliter le ramassage des déchets dans les bois de Boulogne et de Vincennes ;
 - des véhicules électriques qui, à l'avenir, seront tout-terrains afin de pouvoir travailler dans l'ensemble de la surface des bois.
10. Etudier la possibilité de mettre des caméras de surveillances/pièges photographiques dans les lieux identifiés de dépôt sauvage récurrents dans les bois de Boulogne et de

Vincennes. A court terme, mettre en place des affiches/panneaux résistants rappelant les sanctions encourues en cas de dépôt sauvage.

11. Repenser l'implantation des points de collectes des déchets aux abords des concessions, des équipements sportifs et dans les grands axes, tout en assurant un juste équilibre sur les différentes zones sur lesquelles ils seront implantés, en fonction des usages.
12. Renforcer davantage les effectifs assurant la collecte des déchets le week-end.

Gouvernance

13. Redonner une impulsion du dialogue entre la Ville de Paris et les communes limitrophes en réorganisant une instance réunissant toutes les parties prenantes afin de permettre un meilleur partage de l'information et une meilleure concertation.
14. Généraliser les conventions bilatérales entre la Ville de Paris et chacune des collectivités limitrophes afin de définir les rôles de chacun, et de prévoir, des participations financières des villes le cas échéant.
15. Créer un conseil de quartier du bois de Vincennes, au même titre que celui qui a été créé pour le bois de Boulogne.
16. Refonder la Charte de 2003 des bois des Boulogne et de Vincennes, afin de l'actualiser au regard des nouveaux enjeux.

Concessions

17. Etablir une liste des concessions qui ne sont pas exploitées afin que la Ville de Paris assure l'entretien de ces bâtiments jusqu'à ce qu'un repreneur entame des rénovations plus profondes dans le cadre d'une nouvelle concession.
18. Organiser une instance de concertation réunissant les services de la Ville de Paris et tous les concessionnaires, pour échanger sur les diverses problématiques, les futurs aménagements, prévus, etc.
19. Travailler avec les concessionnaires pour réfléchir à la mise en place d'un système de navettes autogérées, électriques, afin de permettre une meilleure accessibilité aux lieux.

Usages et conflits

20. Délimiter des aires précises de pique-niques et lieux « festifs » afin de limiter les impacts que ces espaces puissent avoir sur les concessionnaires, les sportifs, les promeneurs et la biodiversité.
21. Repenser la signalétique dans les bois de Boulogne et de Vincennes à destination de tous les usages qui sont présents dans ces bois (transports en commun, piétons, sportifs, promeneurs, personnes en situation de handicap, etc.). Baliser certains parcours à destination de chaque usage afin de prévenir au mieux les conflits. EX/ Baliser des parcours pour le running.

22. Renforcer la mise en place de dispositifs anti-bruit lors des grands événements qui ont lieu dans les bois.
23. Mieux exploiter les espaces des hippodromes hors saison de courses hippiques.
24. Assurer le nettoyage et la sécurité autour des aires de gens du voyage.
25. Etablir un schéma directeur des installations sportives dans le bois de Boulogne.

Accessibilité et mobilité

26. Dans le cadre du Plan vélo, porter une intention particulière au déploiement des arceaux vélos dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Laisser la possibilité aux concessionnaires de mettre en place un stationnement sécurisé pour les usagers de leurs concessions. Evaluer la possibilité d'une aide accordée par la Ville de Paris pour la mise en place de ces stationnements sécurisés.
27. Etablir un programme d'entretien des voies piétonnes et du marquage des pistes cyclables.
28. Intégrer dans le futur plan local de mobilité les politiques qui seront menées dans les bois de Boulogne et de Vincennes, leurs physionomies et enjeux étant différents de la mobilité dans l'espace public hors bois.
29. Travailler, en lien avec la RATP et IDFM, à l'amélioration de la circulation des bus dans les bois de Boulogne et de Vincennes par :
 - l'étude de la création de couloirs dédiés aux bus sur les axes les plus fréquentés ;
 - l'étude de l'augmentation des fréquences des lignes desservant les bois les week-ends et l'été.
30. Etablir un calendrier précis de la mise en accessibilité des trottoirs et des cheminements pour les personnes en situation de mobilité réduite.
31. Favoriser l'implantation de jeux accessibles aux enfants en situation de handicap dans les aires de jeux des bois de Boulogne et de Vincennes.
32. Réaliser un catalogue d'application des revêtements aux sols qui permettra une meilleure adaptation des sols au regards des divers usages dont les bois font l'objet.
33. Renforcer la signalétique pour permettre une meilleure orientation dans les bois de Boulogne et de Vincennes.
34. Créer et cartographier des parcours fraîcheur s'appuyant sur différentes solutions : présence d'eau, de fontaines, de lieux rafraîchis, zones ombragées.
35. Travailler à l'implantation de mobilier urbain dans les bois de Boulogne et de Vincennes tout en s'attachant à une esthétique respectueuse de l'environnement paysager (bancs, abribus, signalétiques, etc.)
 - Mettre en place de réels abribus dans les bois de Boulogne et de Vincennes afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. Veiller à leur bonne intégration dans le paysage urbain de ces bois.

- Renforcer le maillage des bancs, vecteurs de lien social, dans les bois de Boulogne et de Vincennes, afin de permettre aux plus jeunes comme aux plus âgés de se déplacer en toute sérénité.
- Réfléchir à l'implantation de toilettes dans les bois de Boulogne et de Vincennes via la réalisation d'une étude préalable.

Sécurité

36. Former des policiers municipaux à l'apprentissage de langues étrangères afin de permettre un dialogue plus fluide avec les publics qui vivent ou qui sont isolés dans les bois.
37. Sensibiliser les agents municipaux qui travaillent dans les bois à déposer plainte lorsqu'ils sont victimes d'agression ou d'incivilités. Leur exposer la procédure de plainte simplifiée qui leur est ouverte.
38. Renforcer la présence de la police municipale dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Patrimoine

39. Etablir un inventaire exhaustif du bâti présent dans les bois (dans et hors concessions), les classer par typologie, établir un diagnostic précis de leur état patrimonial et engager une rénovation et préservation de ce dernier selon une hiérarchie identifiée pour intervenir sur le patrimoine le plus en danger.
40. Valoriser effectivement le bâti dans les Bois en le faisant davantage connaître aux usagers des bois. Installer des panneaux explicatifs retraçant l'histoire de chaque bâtiment.
41. Inclure dans le futur observatoire du petit patrimoine parisien l'ensemble des éléments patrimoniaux présents dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Mission d'information et d'évaluation
Rôle et gestion des bois de Boulogne et de Vincennes

Préconisations du groupe *Paris en Commun*

Améliorer la desserte en bus, en semaine comme en week-end, dans le Bois de Boulogne en contournant les zones Paris Respirer ou en réservant une voie pour leur passage.

Réduire l'impact environnemental des infrastructures autoroutières à proximité des Bois en réduisant notamment leur impact sonore et en visant, à terme, leur transformation en boulevards urbains.

Étendre les zones *Paris Respirer* dans les deux bois, le samedi et le dimanche.

Réaménager le carrefour route de Suresnes/ Allée de Longchamp.

Piétonner la route de Sèvres à Neuilly le samedi et le dimanche.

Réduire la vitesse à 30km/h et augmenter le nombre de passage piétons pour casser l'effet tranchée de la Route de Suresnes et de l'Allée de Longchamp.

Créer des couloirs de biodiversité entre le Bois de Boulogne, la Porte de la Muette et le Trocadéro par l'avenue Henri-Martin.

Débitumer et Renaturer le pourtour des lacs de Longchamp.

Mettre en valeur la trame d'eau dans le Bois de Boulogne et rétablir une continuité entre les différents plans d'eau en y intégrant les lacs de Longchamp.

Mieux expliquer les méthodes utilisées par la DEVE pour la régénération forestière, en installant des écriteaux explicatifs à proximité de parcelles sur lesquelles des opérations de gestion ont lieu.

ANNEXE 11- CHRONOLOGIE ABRÉGÉE DES DEUX BOIS¹

Le bois de Boulogne :

Jusqu'au Seconde Empire : 717 - Chilpéric donne une partie du bois à Saint-Denis - **1220** - Louis VIII donne des droits à l'abbaye de Montmartre - **1527** - Construction du château de Madrid - **1528** - Bois de Rouvray, parc de chasse royal - **1544** - Constitution du parc de chasse du château de Madrid - **1572** - Construction du relais de chasse de la Muette - **1666** - Constitution du parc de la Muette - **1680** - Création de la porte Maillot - **1737/1750** - Transformation du château de la Muette par Louis XV - **1761** - Création du Fleuriste d'Auteuil - **1774** - Création du Ranelagh; construction de Saint-James - **1775** - Agrandissement de la porte Maillot; courses de chevaux dans la plaine des Sablons - **1779** - Création de la « folie » de Bagatelle - **1792** - Démolition du château de Madrid - **1814 et 1815** - Installation des troupes alliées dans le bois - **1816** - Etablissement d'un plan forestier - **1825/18277** - Lotissement d'une partie de la plaine de Passy, du parc de Boulaivilliers à Auteuil et du canton de Saint-James - **1841** - Construction des fortifications - **1842** - Création du quartier de l'Etoile - **1848** - Incendie du Château de Neuilly - **1848** - Vente du parc de Madrid.

L'empreinte indélébile du Second Empire (1852-1870) : **8 juillet 1852** - Sénatus-consulte cédant le Bois à Paris - **1853** - Début des travaux de transformation du Bois - **1854** - Inauguration des deux lacs; création du chemin de fer de Saint-Lazare à Auteuil; création du Jardin d'Acclimatation - **1855** - Inauguration de la porte Dauphine; établissement du Jardin Fleuriste à la Muette; nouvelle délimitation du bois - **1856** - Création du parc aux daims; Ouverture du Pré Catalan - **1857** - Inauguration de l'hippodrome de Longchamp - **1860** - Auteuil et Passy annexées à Paris; ouverture du Jardin d'Acclimatation - **1870** - Coupe des futaies du Bois pour la défense de Paris; pêche dans les lacs.

Après 1870 : **1873** - Inauguration de l'hippodrome d'Auteuil - **1878** - Exposition Universelle - **1882** - Création du Racing-Club - **1889** - Exposition Universelle - **1892** - Création du polo équestre - **1896** - Création du Parc des Princes - **1897** - Chemin de fer entre la porte Maillot et la porte de Seine - **1898** - Première voiture automobile dans le bois - **1906** - Rachat de Bagatelle par la Ville de Paris; vol de 60 mètres par l'aviateur Santos-Dumont - **1919** - Loi autorisant l'arasement des fortifications - **1952** - Construction du Palmarium - **1953** - Ouverture du Jardin Shakespeare - **1972** - Création du camping - **1999** - Tempête Lothar - **2003** - charte d'aménagement durable - **2014** - Fondation Louis Vuitton - **2018** - extension de Roland-Garros - **2019** - aire d'accueil des gens du voyage.

¹ Source : Jean-Michel DEREK, Histoire du bois de Boulogne, le bois du roi et la promenade mondaine de Paris – Histoire du bois de Vincennes. la forêt du roi et le bois du peuple de Paris - 1997

Le bois de Vincennes :

Jusqu'au Seconde Empire : 639 - Fondation de l'abbaye de Saint-Maur - **Après 980** - Le bois est propriété royale - **1037/1158** - Don de droits d'usages aux abbayes parisiennes - **1164** - Création d'un parc de chasse - **1376** - Début des séjours de Charles V à Beauté - **1301-1320** - Construction de palais princiers autour du Bois - - **1585** - Installation des Minimes dans le bois - **1591** - Saccage du couvent des Minimes - **1658** - Agrandissement du parc - **1667** - Construction du mur d'enceinte méridional - **1671** - dernière chasse royale sous l'Ancien Régime - **1778** - Courses de chevaux au Clos d'Orléans - **1791** - Création du premier polygone de tir - **1794** - Atelier à poudre dans le couvent des Minimes - **1814** - Futaies détruites lors du passage des alliés - **1816** - Aménagements du bois à des fins cynégétiques **1830** - Suppression de l'administration de la chasse à tir - **1837** - Construction de l'hôpital Esquirol - **1841** - Militarisation du bois **1840/1845** - Construction des redoutes.

L'empreinte indélébile du Second Empire (1852-1870) : **1855** - Construction de l'Asile Impérial - **1858** - Construction de l'Hôpital militaire ; création de la ferme Napoléon - **1859** - Modifications des limites communales - **1860** - Le bois sort de la Liste Civile et est concédé à la Ville de Paris ; convention entre la Ville de Paris et l'armée - **1863** - Création de l'hippodrome de Vincennes - **1868** - Création du Jardin d'arboriculture.

Après 1870 : **1871** - Futaies endommagées par les troupes prussiennes - **1874** - Création de la Cartoucherie - **1881** - Création d'un établissement d'artillerie - **1889** - Création du quartier Carnot ; Création du jardin d'agriculture colonial - **1900** - Aménagement de l'esplanade du château - **1907** - Exposition coloniale dans le bois à Nogent - **1914/1920** - Extension de la militarisation du bois - **1917** - Création du centre d'enseignement colonial - **1920** - Stade Pershing - **1931** - Exposition coloniale ; Déplacement du jardin d'arboriculture - **1934** - Création du zoo - **1936** - Création de l'École du Breuil - **1947** - Institut national d'éducation physique - **1947** - Démilitarisation du bois - **1960** - Le bois est un site classé - **1962** - Projet de création d'un grand stade - **1969-1978** - Installation de l'Université de Paris 8 - **1973** - Construction de l'autoroute A4 - **1999** - Tempête Lothar - **2003** - charte d'aménagement durable - **2017** - aire d'accueil des gens du voyage.

Bois	Dénomination	Adresse	Commentaires: destination, état.	Surface utile	Direction affectataire
Bois de Vincennes	Immeuble communal 11 av. de Nogent (Vincennes)	120 avenue de Nogent	Bureaux vacants – domaine intercalaire		DLH
Bois de Vincennes	Pavillon du Maroc	45 avenue de la Belle Gabrielle	Etudes à lancer - JAT		DEVE
Bois de Vincennes	Cabanne du jardinier	45 avenue de la Belle Gabrielle	Etudes à lancer - JAT		DEVE
Bois de Vincennes	Pavillon de la Réunion	46 avenue de la Belle Gabrielle	Etudes à lancer - JAT		DEVE
Bois de Vincennes	Serre historique	48 avenue de la Belle Gabrielle	Etudes à lancer - JAT		DEVE
Bois de Vincennes	Pavillon du Congo	49 avenue de la Belle Gabrielle	Etudes à lancer - JAT		DEVE
Bois de Boulogne	Pavillon	Route du champ d'entraînement	1 logement - Projet de transformation en locaux sociaux DEVE	140,00	DEVE
Bois de Boulogne	Chalet de la Croix Catelan	2 Carrefour de la croix Catelan	A intégrer au domaine intercalaire	300,00	DFA
Bois de Boulogne	Pavillon de la Pelouse de la Muette	30 Chemin de la ceinture du lac inférieur	2 logements Projet de transformation en locaux sociaux DEVE	45,00	DEVE
Bois de Boulogne	Caserne des Gravilliers (Nouvelle), Logements	15 Chemin des gravilliers	6 logements Projet de résidence sociale en cours d'étude	35,00	DLH
Bois de Boulogne	Pavillon de la Porte de l'Hippodrome Est	Porte de l'Hippodrome	Deux pavillons en regard - Projet de rénovation à l'étude	92,00	DEVE
Bois de Boulogne	Pavillon Porte de Bagatelle	Route de Sèvres à Neuilly	Logement mis à disposition de la PP - Projet de rénovation à l'étude		DEVE
Bois de Boulogne	Pompa à feu	Allée du bord de l'eau	Sous sol : vestiaires de la DJS Logement : inoccupé, à rénover		DEVE
Bois de Boulogne	Pavillon DESUE	Allée du bord de l'eau	Logements - Projet de rénovation à l'étude		DEVE
Bois de Boulogne	Pavillon des 4 gardes	Allée du bord de l'eau	4 logements mis à disposition de la PP dont 3 inoccupés		DEVE
Bois de Boulogne	Caserne des Gardes	Allée de l'hippodrome	Projet de résidence sociale en cours d'étude		DEVE

ANNEXE 13 - PRINCIPAUX CONTRATS D'OCCUPATION DOMANIALE ET DE CONCESSIONS DANS LES BOIS DE BOULOGNE ET DE VINCENNES (SOURCE DFA - MARS 2024)

BOIS DE BOULOGNE							
Objet du contrat	Type de contrat	Direction gestionnaire	Surface de la concession	Attributaire/Titulaire	Début de début de contrat	Date de fin de contrat	Redevance 2022
SPORTS							
HIPPODROMES D'AUTEUIL ET DE LONGCHAMP	CODP	DFA	89,9 ha <i>Longchamp : 65,7 ha Auteuil : 24,2 ha</i>	FRANCE GALOP	01/01/2013	31/12/2056	9 735 013 €
LE POLO DE PARIS	CODP	DJS	8,8 ha	POLO DE PARIS CLUB SPORTIF	01/01/2015	31/12/2034	1 553 201 €
CENTRE SPORTIF TIR AUX PIGEONS / CERCLE DU BOIS DE BOULOGNE	CODP	DJS	4,4 ha	LIGUE DE PARIS DE TENNIS FFT	01/09/2007	31/08/2037	839 302 €
CENTRE SPORTIF DE LA CROIX CATELAN / LAGARDERE PARIS RACING	CODP	DJS	6,8 ha	LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES	01/09/2006	30/09/2029	3 814 882 €
CERCLE HIPPIQUE TOURING CLUB DE France	CODP	DJS	1,8 ha	CENTRE HIPPIQUE TOURING CLUB FRANCE ET SOCIETE D'EQUITATION DE PARIS	23/07/2010	22/07/2025	211 325 €
CENTRE EQUESTRE DE L'ETRIER	CODP	DJS	2,0 ha	SOCIÉTÉ EQUESTRE DE L'ÉTRIER DE PARIS	01/10/2019	30/09/2029	181 186 €
JEU DE BOULES DU BOIS DE BOULOGNE (PORTE DE PASSY)	CODP	DAE	0,3 ha	D'ORLANDO (JBBB)	15/12/1994		231 €
JEU BOULES DU LAC SAINT-JAMES	CODP	DAE	0,3 ha	GATTEPAILLE	28/12/1994		231 €
CULTURE, PATRIMOINE ET LOISIRS							
CAMPING DE PARIS BOIS DE BOULOGNE	DSP	DFA	7,1 ha <i>dont 3,25 ha sur une emprise Ville de Paris et 3,8 ha sur une emprise de l'Etat</i>	CAMPING INDIGO PARIS	17/05/2021	30/09/2033	914 267 €
JARDIN D'ACCLIMATATION	DSP	DFA	15,7 ha	LE JARDIN D'ACCLIMATATION	10/10/2016	09/10/2041	2 000 000 €
FONDATION LOUIS VUITTON	CODP	DFA	1,1 ha	LOUIS VUITTON POUR LA CREATION	01/01/2007	31/12/2061	1 470 725 €
MAISON LVMH / ARTS - TALENTS - PATRIMOINE	CODP	DFA	0,6 ha	LVMH	24/04/2017	24/04/2067	172 185 €
RESIDENCE WINDSOR ET EX-CHAIS DE BAGATELLE	CODP	DFA	1,5 ha <i>dont 1,1 ha pour la villa Windsor</i>	Fondation Mansart	07/06/2023	06/06/2055	0 €
FONDATION GOOD PLANET / CHÂTEAU DE LONGCHAMP	CODP	DFA	3,3 ha	FONDATION GOOD PLANET	14/05/2004	13/05/2043	336 825 €
PONEYS RANELAGH	CODP	DAE		ATTRACTIONS ENFANTINES DES JARDINS	01/03/2022	28/02/2025	836 €
PONEYS LAC ST JAMES	CODP	DAE		ANIMAPONNEY	01/03/2022	28/02/2025	0 €
PONEYS LAC INFÉRIEUR	CODP	DAE		ANIMAPONNEY	01/03/2022	28/02/2025	2 507 €
RESTAURATION ET EVENEMENTIEL							
EVENTAIRE DU BOIS BOULOGNE : 3 points de vente de glaces et boissons : - à l'embarcadère du lac Inférieur, - au carrefour du bout du lac, côté Pavillon Royal, - entre les deux lacs inférieurs/supérieurs	CODP	DAE	2 m²	SOYEZ EDDIE	16/11/2021	15/11/2024	1 500 €
CHALET DES ACACIAS Chemin de Ceinture du Lac Inférieur	CODP	DAE	108 m²	SOYEZ EDDIE	16/11/2021	15/11/2024	0 €
CHALET LE CAFÉ DU BOIS - avenue de l'hippodrome - route de Sèvres à Neuilly	CODP	DAE		SACHET JEROME ET POLIZZI CECILIA	30/11/2018	30/11/2023 - AOT jusqu'au 30/06/2024 (AAP en cours)	48 404 €
CHALET LA PAUSE VERTÉ - allée de Madrid à Neuilly - route de Sèvres à Neuilly	CODP	DAE		POISSON DIMITRI	30/11/2018	30/11/2023 - AOT jusqu'au 30/06/2024 (AAP en cours)	69 319 €
CHALET DES BOSQUETTES - chemin de Ceinture du Lac Inférieur - allée Fortunée (Porte Dauphine)	CODP	DAE		PROVOST Carol	30/11/2018	30/11/2023 - AOT jusqu'au 30/06/2024 (AAP en cours)	36 469 €
BATIMENTS SITUÉS DANS LE PARC DE BAGATELLE	CT	DFA		SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION BAGATELLE EVENTS	30/07/2019	29/07/2039	26 781 €
PAVILLON ROYAL	CT	DFA	0,5 ha	CLAVI	01/01/2014	31/12/2025	657 808 €
PAVILLON DES PRINCES	CODP	DFA	0,1 ha	CLAVI	01/02/2018	01/02/2026	196 358 €
PAVILLON DAUPHINE	CT	DFA	0,6 ha	SAINT CLAIR LE TRAITEUR	05/01/2015	04/01/2027	1 090 725 €
PAVILLON D'ARMENONVILLE	CT	DFA	0,5 ha	SA SOCIÉTÉ DES PAVILLONS PARISIENS	02/12/2014	31/01/2026	1 616 727 €
RESTAURANT LA GRANDE CASCADE	CT	DFA	0,5 ha	PAVILLON DE LA GRANDE CASCADE	01/08/2013	31/07/2025	518 207 €
RESTAURANT LE CHALET DES ÎLES	CT	DFA	0,2 ha	LE CHALET DES ÎLES	01/10/2022	30/09/2034	630 000 €
RESTAURANT LE PRÉ CATELAN	CT	DFA	0,9 ha	SAS OXYGENE	01/01/2023	31/12/2040	472 485 €

BOIS DE VINCENNES							
Objet du contrat	Type de contrat	Direction gestionnaire	Surface de la concession	Attributaire/Titulaire	Début de début de contrat	Date de fin de contrat	Redevance 2022
SPORTS							
CARRIÈRE HIPPIQUE DE LA PLAINE SAINT HUBERT	CODP	DJS	1,1 ha	ASSO PLAIN SAINT HUBERT	01/12/2015	30/11/2030	8 926 €
CENTRE ÉQUESTRE BAYARD	CODP	DJS	2,9 ha	GROUPEMENT CLUB BAYARD EQUITATION ET UCPA	01/09/2015	31/08/2035	198 690 €
CENTRE ÉQUESTRE LA CARTOUCHERIE	CODP	DJS	0,4 ha	SARL CHEVAL LOISIRS CAMPAGNE	12/01/2022	11/01/2032	1 907 €
CLUB DE TIR A L'ARC DU BOIS VINCENNES	CODP	DAE	0,2 ha	ARC CLUB	31/10/1994		178 €
HIPPODROME DE VINCENNES	CODP	DFA	48,3 ha	SOC ENCOURAG ELEVAGE DU CHEVAL	01/01/1975	31/12/2024 Consultation en cours	107 083 €
INSEP	CODP	DJS	27,6 ha	MINISTÈRE DES SPORTS	27/11/2009	26/11/2039	605 089 €
JEU DE BOULES-BRIDGES DE SAINT MANDE	CODP	DAE	0,3 ha	BOBE	01/03/2021	31/12/2023	0 €
JEU DE BOULES LA NOGENTAISE	CODP	DAE	0,2 ha	PEREIRA	28/07/1903		203 €
JEU DE BOULES DE SAINT MAURICE	CODP	DAE	0,3 ha	BONLAMPERTI ABBCSM	18/06/1904		277 €
JEU DE BOULES DE VINCENNES	CODP	DAE	0,5 ha	DEL MONTE	26/04/1994		320 €
STADE JEAN-PIERRE GARCHERY	CODP	DJS	5,2 ha	VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT	01/07/2016	30/06/2031	56 486 €
TENNIS CLUB DE JOINVILLE Route de la Pyramide	CODP	DJS	0,4 ha	ASSOCIATION TCP JOINVILLE	01/01/2020	31/12/2027	9 853 €
CULTURE, PATRIMOINE ET LOISIRS							
BARQUES DU LAC DAUMESNIL	CODP	DAE		ESKENAZI	01/05/2019	30/06/2024	35 399 €
BARQUES DU LAC DES MINIMES	CODP	DAE		CARRERE M	01/10/2019	30/06/2024	2 265 €
DROIT DE PÊCHE + LOCAL (BOIS DE VINCENNES)	CODP	DEVE		AMICALE DES PECHEURS DU BOIS DE VINCENNES	23/07/2018	22/07/2024	0 €
FESTIVAL WE LOVE GREEN	CODP	DAC		L'ASSOCIATION WE LOVE GREEN	01/05/2021	30/06/2024	77 725 €
FESTIVALS MUSICAUX DU PARC FLORAL DE PARIS	CS	DAC		TRAFFIX MUSIC	01/01/2023	31/12/2027	24 856 €
MANÈGE LE CHAHUT	CODP	DAE		POURRIER D	08/06/2016	07/06/2026	3 966 €
MANÈGE BOIS DE VINCENNES	CODP	DAE		PARIS BENOIT	01/03/2022	28/02/2025	2 005 €
MANÈGE BOIS DE VINCENNES	CODP	DAE		L'HOTE M.	01/03/2022	28/02/2025	3 760 €
LE VIEUX MANÈGE DU BOIS DE VINCENNES	CODP	DAE		LENOIR FRANCOIS	01/03/2022	28/02/2025	836 €
LES MARIONNETTES DE PARIS	CODP	DAE		DAVAL L	01/03/2022	28/02/2025	0 €
PACODE DU BOIS DE VINCENNES	CODP	DAC	0,8 ha	UNION BOUDDHISTE DE FRANCE (UBF) - FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS BOUDDHISTES DE FRANCE	01/04/2016	31/03/2025	8 104 €
PONEY ST-MANDE	CODP	DAE		ANIMAPONNEY	26/04/1997	28/02/2025	
THÉÂTRE DE GUIGNOL DU PARC FLORAL	CODP	DAE		DESROUSSEAUX	01/03/2022	28/02/2025	181 €
THÉÂTRE DU SOLEIL	CODP	DAC		SCOP THEATRE DU SOLEIL	01/08/2023	31/12/2027	1 200 €
THÉÂTRE DE L'AQUARIUM	CODP	DAC		ASSOCIATION LA VIE BRÈVE	01/07/2019	31/12/2024	20 021 €
THÉÂTRE DE L'ÉPÉE DE BOIS	CODP	DAC		SARL THEATRE DE L'ÉPÉE DE BOIS	01/08/2023	31/12/2027	15 849 €
THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE	CODP	DAC		SARL THEATRE DE LA TEMPÊTE	01/08/2023	31/12/2027	10 639 €
ATELIER DE DANSE CAROLYN CARLSON	CODP	DAC		ASSOCIATION ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON	01/08/2023	31/12/2027	1 200 €
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DES TRADITIONS DE L'ACTEUR (ARTAL)	CODP	DAC		ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE DES TRADITIONS DE L'ACTEUR	01/08/2023	31/12/2025	10 323 €
ASSOCIATION DES THÉÂTRES DE LA CARTOUCHERIE	CODP	DAC		ASSOCIATION DES THEATRES DE LA CARTOUCHERIE	01/08/2023	31/12/2027	21 625 €
THÉÂTRE DUNOIS (THÉÂTRE ASTRAL AU PARC FLORAL)	CODP	DAC		ASSOCIATION LA MAISON OUVERTE	07/10/2019	31/12/2024	1 141 €
PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS	CODP	DEVE	14,4 ha	UNIVERSITÉ PARIS SUD ET MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	01/01/1932		0 €
RESTAURATION ET EVENEMENTIEL							
RESTAURANT LA BELLE GABRIELLE Pavillon de la Tunisie	CODP	DAE		Association FOOD DE RUE	26/08/2021	25/07/2026	0 €
CHALET DU LAC DES MINIMES	CODP	DAE		LEMENY GLADYS	01/11/2019	AOT jusqu'au 30/06/2024 (AAP en cours)	19 070 €
CHALET n°4 Route de la Ceinture du lac Daumesnil 75012 Paris	CODP	DAE		CHEMIN LAURENCE	30/09/2015	30/11/2022 AOT jusqu'au 30/06/2024 (AAP en cours)	14 566 €
CHALET n°5 Route circulaire du lac Daumesnil 75012 Paris	CODP	DAE	chalet 9 m² + terrasse 14 m²	FONSECA-TRIBEAUDOT CHRISTIAN	21/02/2023	20/02/2028	4 538 €
CHALET BOIS DE VINCENNES Route de la Tourelle, 75012 Paris	CODP	DAE	190 m² (terrasse comprise)	DANION MIREILLE	03/11/2021	02/11/2024	4 000 €
CHALET BOIS DE VINCENNES Avenue de Gravelle, 75012 Paris	CODP	DAE	chalet 6 m² + terrasse 12 m²	CHATÉLAIN MARIE JEANNE	03/11/2021	02/11/2024	1 300 €
CHALET UN INSTANT DE REVE Route de la Ceinture du lac Daumesnil	CODP	DAE		SARL UN INSTANT DE REVE (DAOUI WILLY)	15/02/2022	14/02/2025	1 500 €
RESTAURANT LE CHALET DU LAC Lac Saint-Mandé	CT	DFA	0,3 ha	STE LE CHALET DU LAC ST MANDE	05/01/2016	04/01/2030	420 461 €
RESTAURANT DU CHALET DES ÎLES DAUMESNIL	CT	DFA	0,75 ha	SAS COMA (Le perchoir)	31/12/2023	29/12/2037	82 518 €
RESTAURANT DU CHALET DE LA PORTE JAUNE	CT	DFA	0,8 ha	ROSA BONHEUR AU CHALET DE LA PORTE JAUNE	28/09/2020	27/09/2032	251 555 €
RESTAURANTS LE BOSQUET ET LES MAGNOLIAS	CODP	DFA	2205 m² 617 m² pour le Bosquet, 1588 m² pour les Magnolias	RNTM	16/02/2023	15/02/2040	59 706 €
RESTAURANT LA CIPALE Vélodrome Jacques Anquetil	CODP	DJS		SARL L'ORCHIDÉE	23/03/2009	22/03/2024	14 257 €
RESTAURANT DU PLATEAU DE GRAVELLE	CT	DFA	6 170 m²	OVERLOOK EVENTS/UN GOÛT DE PARIS	02/05/2019	01/05/2034	101 701 €
PARCS, JARDINS ET NATURE							
PARC FLORAL	DSP	DFA	27,9 ha	GL EVENTS	01/09/2015	01/09/2031	1 189 941 €
DIVERS							
BALLONS BOIS VINCENNES LAC	CODP	DAE		SEMHOUD D	01/12/2018	31/03/2022	0 €
TERRAIN + LOCAUX	CODP	DEVE	8,1 ha	GENDARMERIE NATIONALE - GARDE RÉPUBLICAINE	01/01/2012	31/12/2021	34 006 €
LOCAL	CODP	DEVE		ECOLE DE CHIENS GUIDE D'AVEUGLES	23/10/2013	22/10/2023	0 €

Typologie de revêtements	Support piéton	Support Vélo	Support Véhicules légers	Réflexion du soleil	Respect trames	Absorption des eaux pluviales	Synthèse et avis
Mélanges organo-minéraux (type mélanges terre-pierre)	Bon (mais peu adapté à des cheminements fréquents)	Bon (mais peu adapté à des cheminements fréquents)	Bon (uniquement stationnement)	Nulle	Bonne	Bonne	Revêtements permettant d'associer végétation et portance
Revêtements meubles organiques	Bon (attention toutefois aux déplacements de PMR)	Mauvais	Nul	Nulle	Médiocre (respect de la trame brune)	Bon	Revêtement à réserver pour des allées piétonnes très peu fréquentées. Il apporte une plus-value paysagère qualitative.
Revêtements minéraux meubles	Bon (attention toutefois aux déplacements de PMR)	Mauvais à bon (les revêtements de type sablé stabilisé avec ciment sont adaptés aux roulements des vélos)	Mauvais à bon (selon association avec dalles alvéolaires, le risque d'orniérage peut être important)	Nulle à Médiocre (selon coloris)	Médiocre	Médiocre à bon	Selon solution (plus ou moins compactée et avec ajout de ciment), peut être utilisé sur des linéaires assez importants. Si association avec dalles alvéolaires, alors la portance de véhicules légers est possible (mais à réserver pour stationnements ou voies d'accès de parkings).
Pavés drainants à joints poreux	Bon	Bon	Bon (hors zone de circulation très fréquentée)	Faible	Médiocre à bonne (revêtement plus ou moins végétalisable selon modèle)	Bonne	Bonne solution pour concilier les différents usages et fonctions souhaitées (seul bémol, le coût qui peut être assez élevé).
Dalles alvéolées et béton coulé en place alvéolé	Bon (attention toutefois aux déplacements de PMR, des dispositifs spécifiques sont à prévoir)	Bon (mais pas sur de longs linéaires)	Bon (pour accès et usage de stationnement)	Nulle à faible	Médiocre à bon (revêtement végétalisable dans les creux des alvéoles)	Bon	Revêtements qui présentent une offre assez diversifiée. Possibilité de personnaliser les dalles (combinaison avec pavés colorés pour créer des motifs). Revêtements toutefois assez coûteux.
Platelages	Médiocre à bon (risque de glissade)	Médiocre	Nulle à faible	Nulle	Bonne (les platelages sont surélevés et	Bonne	Solution à n'utiliser que lorsque la pose du revêtement à même le sol est difficile (exemple dans

	si pas assez entretenu)			préservent la surface du sol)		les zones où l'eau peut monter – type zones humides naturelles et offre une plus-value paysagère).
Béton de résine drainant	Bon	Bon	Médiocre	Nulle	Bon	Revêtement adapté à des espaces de mobilité pour piétons et vélos (mais moyennement résistant à long terme si passage fréquent de véhicules légers). Risque de colmatage à long terme si mauvais entretien.
Béton drainant	Bon	Bon	Bon	Nulle	Bon	Revêtement adapté à des espaces de mobilité (vélo, piéton et véhicules légers pour des usages de type rue et zone de stationnement). Risque de colmatage à long terme si mauvais entretien.
Enrobé poreux	Bon	Bon	Bon	Nulle à faible	Bon	Revêtement hydrocarboné adapté à des espaces de mobilité (vélo, piéton et véhicules légers pour des usages de type rue et zone de stationnement). Risque de colmatage à long terme si mauvais entretien.

1/ Bois de Boulogne : total de 8 230 procès-verbaux (PV) en 2022 et 2023, 7 442 en régulation des déplacements (RD) et 788 en lutte contre les incivilités (LCI)

- **Verbalisations dans le cadre de la lutte contre les incivilités** : total de 788 PV dont 764 pour des infractions au règlement des espaces verts :

Catégories	2022	2023	Nb PV
Infraction au règlement des espaces verts	484	280	764
Épanchement d'urine	5	4	9
Dépôt sur la voie publique et autres souillures	4	3	7
Infraction liée aux animaux	5		5
Jet de mégot	1	2	3
Total	499	289	788

Ci-dessous la **ventilation des 764 PV liés au règlement des espaces verts** : en 2022 il y avait 2 sujets prédominants : la circulation non autorisée et le stationnement gênant ; en 2023, c'est la pratique du camping sauvage qui a été la plus verbalisée avec 125 PV dressés

Focus sur les PV "infractions au règlement des espaces verts"	2022	2023	Nb PV
Circulation non autorisée	226	84	310
Stationnement gênant	224	70	294
Pratique du camping hors des lieux autorisés	25	125	150
Allumage d'un feu	4		4
Présence en dehors des heures d'ouverture	2		2
Baignade interdite	2		2
Non-respect de la faune et de la flore		1	1
Détérioration d'arbres ou d'équipements	1		1
Total	484	280	764

- **Verbalisations dans le cadre de la régulation des déplacements** : total de 7 442 PV dont 60,9 % pour du stationnement gênant

Catégories	2022	2023	Nb PV
Stationnement gênant	3 606	926	4 532
Conduite	1 930	232	2 162
Infraction liée au véhicule	333	25	358
Voie de bus	136	13	149
Piste cyclable	144		144
Crit'Air	54		54
2RM sur trottoir	42	1	43
Total	6 245	1 197	7 442

La forte baisse constatée entre 2022 et 2023 peut être liée aux travaux de marquage au sol du stationnement payant durant lesquels l'activité a été très restreinte.

2/ Bois de Vincennes : total de 24 617 procès-verbaux (PV) en 2022 et 2023, 20 718 en régulation des déplacements (RD) et 3 899 en lutte contre les incivilités (LCI)

- **Verbalisations dans le cadre de la lutte contre les incivilités** : total de 3 899 PV dont 3 464 pour des infractions au règlement des espaces verts :

Catégories	2022	2023	Nb PV
Infraction au règlement des espaces verts	2 335	1 129	3 464
Dépôt sur la voie publique et autres souillures	95	119	214
Dépôt lié à une vente à la sauvette	43	107	150
Jet de mégot	8	12	20
Épanchement d'urine	13	6	19
Nuisance sonore	6	12	18
Infraction liée aux animaux	7	7	14
Total	2 507	1 392	3 899

Ci-dessous la **ventilation des 3 464 PV liés au règlement des espaces verts** : 2 thématiques prédominantes en 2022 et 2023 : la circulation non autorisée et le stationnement gênant ; contrairement au bois de Boulogne, la verbalisation du camping sauvage est moindre en 2023 qu'en 2022.

Focus sur les PV "infractions au règlement des espaces verts"	2022	2023	Nb PV
Circulation non autorisée	1 505	709	2 214
Stationnement gênant	706	379	1 085
Pratique du camping hors des lieux autorisés	113	23	136
Allumage d'un feu	3	9	12
Présence en dehors des heures d'ouverture	5	4	9
Exercice d'un commerce dans un jardin ou un bois sans autorisation		3	3
Refus de se conformer aux consignes du personnel de surveillance	1		1
Détérioration d'arbres ou d'équipements	1		1
Non-respect de la faune et de la flore		1	1
Comportement ou tenue non conforme		1	1
Interdiction de fumer dans un jardin ou une aire de jeux	1		1
Total	2 335	1 129	3 464

- **Verbalisations dans le cadre de la régulation des déplacements** : Total de 20 718 PV dont 73,2 % pour du stationnement gênant. À noter que pour 2022 un tiers de ces PV ont été réalisés pendant la foire du trône (3 091 PV soit 33,8 %) ; en 2023 la proportion passe à 38,7 % (4 482 PV)

Catégories	2022	2023	Nb PV
Stationnement gênant	6 727	8 431	15 158
Infraction liée au véhicule	1 186	1 423	2 609
2RM sur trottoir	836	951	1 787
Conduite	118	417	535
Voie de bus	134	174	308
Piste cyclable	131	131	262
Crit'Air	5	46	51
Trottinette	2	3	5
Sas vélo		3	3
Total	9 139	11 579	20 718

LES BOIS DE BOULOGNE ET DE VINCENNES
RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION
DU CONSEIL DE PARIS

AVRIL 2024

Crédits des photo de la couverture de gauche à droite et de haut en bas : Valérie MONTANDON, Jean-Baptiste GURLIAT / Ville de Paris, Mario EPANYA - Fabrice DESCHAMPS, Jean-Baptiste GURLIAT / Ville de Paris, Mario EPANYA - Fabrice DESCHAMPS, Mario EPANYA - Fabrice DESCHAMPS, Mario EPANYA - Fabrice DESCHAMPS, Guillaume BONTEMPS / Ville de Paris, Dana ESCALERA / Ville de Paris, Emmanuel NGUYEN NGOC / Ville de Paris, Valérie MONTANDON